



Communauté Agglomération de la Riviera Française

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)





Mise à jour : Septembre 2015 –version 2



Diagnostic territorial

SOMMAIRE

1.	SITUATION INSTITUTIONNELLE ET GEOGRAPHIQUE DU SCOT DE LA RIVIERA FRANÇAISE	1
	1.1. CADRE LEGISLATIF	
	1.1.1. La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)	
	1.1.2. La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) appelée communément « C	irenelle
	2 » 3	
	1.1.3. La loi Montagne	
	1.1.4. La loi Littoral	
	1.1.5. La loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)	
	1.2. CONTENU D'UN SCOT	
	1.2.1. Un rapport de présentation	
	1.2.2. Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)	
	1.2.3. Un document d'orientation et d'objectifs (DOO)	
	1.3. INTEGRATION D'UNE HIERARCHIE DES NORMES	
	1.4. LE PERIMETRE DU SCOT	
	1.5. LE DECOUPAGE DU TERRITOIRE DU SCOT	
	1.6. SCOT LIMITROPHES ET INTER-SCOT DES ALPES-MARITIMES	
	1.7. LA PLANIFICATION SPATIALE SUR LE VERSANT ITALIEN: EN COURS	
	1.7.1. Les systèmes de planification et de réglementation de l'occupation de l'espace	14
2.	FONDEMENT, POSITIONNEMENT ET STRUCTURE	16
	2.1.1. Au nord, la vallée de la Roya porte d'entrée du Parc du Mercantour	
	2.1.2. Au centre, la vallée de la Bévéra	
	2.1.3. Au sud, le littoral mentonnais	
	2.2. HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT ET POSITIONNEMENT CONTEMPORAIN	
	2.2.1. Rapide présentation historique du territoire du développement du territoire en cours	
	2.2.2. Positionnement du SCoT dans le grand territoire (en cours)	
	2.2.3. Un territoire transfrontalier	21
3.	MODES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET STRUCTURE URBAINE	30
	3.1. LES GRANDS EQUILIBRES SPATIAUX (PARTIE EN COURS)	30
	3.1.1. Espaces naturels	
	3.1.2. Espaces agricoles	
	3.1.3. Espaces urbains	
	3.2. CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE (PARTIE EN COURS)	
	3.2.1. La tache urbaine	
	3.2.2. Dynamique actuelle de développement spatiale	
	3.3. ARMATURE URBAINE ET PREMIERE APPROCHE DES ESPACES RESIDUELS ET DU POTENTIEL FONCIER DE DENSI	
	31	
4.	DEMOGRAPHIE ET CARACTERISTIQUES SOCIALES DE LA POPULATION	32
→.		
	4.1. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUE	
	4.1.1. Population et niveau de densité	
	4.1.2. Evolution de la population et facteur de croissance	
	4.1.3. Migrations résidentielles et caractéristiques des nouveaux arrivants (en	
	d'approfondissement)	
	4.2. CARACTERISTIQUES SOCIALES DE LA POPULATION	
	4.2.1. Age de la population	
	4.2.2 Caractéristiques et composition des ménages	51

	4.3.	CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION	
	4.3.1.	Niveau d'activité de la population	59
	4.3.2.	Profil socioprofessionnel de la population	67
	4.3.3.	Niveaux de revenus	69
	4.4.	Projections tendancielles (en cours)	72
		Atouts /contraintes	
	4.6.	PRINCIPAUX ENJEUX	74
5.	HABI	TAT	75
	5.1.	DYNAMIQUES DU PARC DE LOGEMENTS	75
	5.1.1.	Répartition du parc et statut	75
	5.1.2.		
	5.2.	CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS	
	5.2.1.		
	5.2.2.		
	5.2.3.		
		STATUT D'OCCUPATION	
	5.3.1.		
	5.3.2.		
	5.3.3.		
		PARC DE LOGEMENT SOCIAL	
	5.4.1.		
		MARCHE DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION	
	5.5.1. 5.5.2.		
	5.5.2. 5.5.3.		
		ATOUTS /CONTRAINTES	
		PRINCIPAUX ENJEUX	
6.	VIE E	CONOMIQUE	120
	6.1.	LE TISSU ECONOMIQUE ET LA DYNAMIQUE DE L'EMPLOI	120
	6.1.1.	Localisation, concentration et évolution de l'emploi	
	6.1.2.		
	6.1.3.	Caractéristiques des établissements	130
	6.1.4.	Espaces économiques	131
	6.1.5.	Dynamique de création des entreprises et implantations	138
	6.2.	LES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES DU SCOT	141
	6.2.1.	Le tourisme et ses différentes branches d'activités	141
	6.2.2.	Le commerce	152
	6.3.	ACTIVITES ECONOMIQUES STRUCTURELLES	164
	6.3.1.	Administration	
	6.3.2.		
	6.3.3.		
	6.3.4.		
	6.3.5.	Agriculture	
	6.3.6.	Exploitation forestière	
		FILIERES EMERGENTES	
	6.4.1.	Filière « Santé, nutrition, bien-être »	
	6.4.2.		
	6.4.3.	· ····································	
	6.4.4. 6.4.5.	Filière des industries de l'image et de l'audiovisuel	
		Filière des énergies vertes et des éco-entreprises	
	U.J.	TIOUIS / CONTRAINTES	TQU

	6.6.	Principaux enjeux	. 182
7.	EQUII	PEMENTS ET SERVICES	. 183
	7.1.	EQUIPEMENTS DE SANTE ET D'ACTION SOCIALE	. 183
	7.1.1.	Etablissements de santé	. 183
	7.1.2.	Professionnels de santé	. 185
	7.1.3.	Services aux personnes âgées	. 188
	7.1.4.	Services de la petite enfance	. 190
	7.2.	EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS	. 192
	7.3.	EQUIPEMENTS CULTURELS	. 192
		PARCS ET ESPACES VERTS	
	7.5.	EQUIPEMENT D'ENSEIGNEMENT	
	7.5.1.	= q = p =	
	7.5.2.	=g	
	7.6.	Acces au haut debit	
	7.6.1.	== ====================================	
	7.6.2.	9	
	7.6.3.	and the state of t	
		gique pour le territoire de la CARF	
		Atouts /contraintes	
	PRINCIPAL	JX ENJEUX	. 210
8.	MOB	LITE	. 211
	8.1.	GRANDE ACCESSIBILITE	. 211
	8.1.1.	Desserte aérienne (aéroport de Nice Côte-d'Azur)	. 211
	8.1.2.	Desserte autoroutière (autoroute A8)	. 213
	8.1.3.	Desserte ferroviaire à grande vitesse	. 217
	8.1.4.	Desserte maritime (services côtiers, plaisance et croisières)	. 219
	8.2.	RESEAUX DE TRANSPORT	. 221
	8.2.1.	Réseau routier interne	. 221
	8.2.2.	Transport en commun en interne	. 223
	8.2.3.	Modes doux (vélos, marche)	. 232
	8.3.	Pratiques modales et deplacements	. 233
	8.3.1.	Une mobilité qui évolue en faveur des modes alternatifs à la voiture	. 233
	8.3.2.	Des motifs de déplacements équilibrés entre le nord et le sud	. 235
	8.3.3.	Une utilisation différenciée des modes selon les secteurs et la destination des déplacen	nents
	8.4.	Transports de Marchandises	. 238
		ATOUTS /CONTRAINTES	
		PRINCIPALIX FNIFLIX	243

1. Situation institutionnelle et géographique du SCOT de la Riviera Française

1.1. Cadre législatif

1.1.1. La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)¹

Le Schéma de cohérence territoriale, créé par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale à l'échelle des bassins de vie. Il oriente l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'organisation de l'espace et de protection et de préservation de l'environnement sous toutes ses composantes. Il assure ainsi leur cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents qui les définissent : Programme local de l'habitat (PLH), Plan des déplacements urbains (PDU) et Plan local d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal mais également les cartes communales.

L'article L.110 du Code de l'Urbanisme fixe les principes du développement durable, il énonce en ce sens les obligations à respecter par le SCoT et attribue aux différentes collectivités, dans le respect mutuel de leurs compétences propres, un rôle de gestionnaire et de garant du territoire :

• Article L.110 du Code de l'urbanisme

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

¹ Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Cet article fondateur est complété par l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme sur les principes du développement durable en matière d'urbanisme, à mettre en œuvre à l'échelle du SCoT.

• Article L.121-1 du Code de l'urbanisme

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- 1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Le SCoT est un document d'urbanisme qui s'étend sur un territoire large, au-delà des frontières classiques des communes.

- Il contient des orientations et des objectifs d'aménagement pour les vingt années à venir
- Il guide l'élaboration et le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales qui réglementent le développement de votre commune et encadre la délivrance des permis de construire.

1.1.2. La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) appelée communément « Grenelle 2 »²

La prise en compte environnementale au sein des documents de planification s'est renforcée suite à l'adoption de la loi ENE en 2010. Ainsi, le projet de SCoT de la Riviera Française et de la Roya doit notamment prendre en compte les enjeux et les objectifs suivants :

- la réduction de la consommation foncière³,
- le maintien de la biodiversité et des milieux naturels,
- la diminution des obligations de transport (favoriser les déplacements en transports en commun),
- la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre,
- la production de logement, notamment sociaux,
- la régulation du développement commercial.

La loi Grenelle 2 appuie également la prise en compte environnementale lors de l'élaboration du SCoT, par l'obligation d'une évaluation environnementale présentée à l'Etat à l'autorité environnementale et au public.⁴

1.1.3. La loi Montagne⁵

Par ses caractéristiques physiques, une grande partie du territoire de la CARF est marquée par un relief de moyenne et de haute montagne.

Ainsi, en application de l'article L.122-1 du Code de l'Urbanisme, en zone de montagne, le SCoT doit définir la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des UTN, leur nature et leurs principes d'implantation. Au sein de la CARF, sur les 15 communes, 11 sont considérées comme des communes de Montagne (Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya, Moulinet, Sospel, Castellar, Castillon, Saint-Agnès, et Gorbio).

1.1.4. La loi Littoral⁶

La partie sud du territoire de la CARF est marquée par le littoral méditerranéen

La loi du 3 janvier 1986, dite loi Littoral, a introduit le principe d'équilibre entre aménagement, protection et valorisation des espaces littoraux. Les dispositions de la loi Littoral, codifiées dans les articles L.146-1 à L.146-9 du Code de l'urbanisme, permettent de mettre en œuvre ce principe d'équilibre non seulement par l'analyse des multiples enjeux et les anticipations d'évolution, mais également par la mise en lumière des priorités d'usages des différents espaces des communes littorales.

² Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2

³ Cf. article L.122-1-2 du code de l'urbanisme

⁴ Cf. articles L.121-10, L.121-11 et L.121-14 du code l'urbanisme

⁵ Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne

⁶ Loi du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite loi littoral

L'application de la « loi Littoral » implique une distinction entre deux grandes séries de mesures de protection, traduites, d'une part, dans des règles générales d'orientation et de limitation de l'urbanisation, et, d'autre part, par l'expression de règles de protection spécifiques portant sur les espaces littoraux.

Pour les communes littorales, la loi définit différents types d'espaces, correspondant à divers régimes d'occupation des sols :

- le territoire communal dans son ensemble ;
- les espaces proches du rivage, à l'intérieur desquels l'extension d'urbanisation doit être limitée et motivée ;
- la bande littorale des 100 mètres, au sein de laquelle le principe d'inconstructibilité (sauf exception) est retenu pour les espaces non urbanisés ;
- les coupures d'urbanisation, nécessitant de retenir le principe d'inconstructibilité, à l'exception de certains usages spécifiques ;
- les espaces remarquables, lesquels sont régis par le principe d'inconstructibilité quasi absolue ;
- la zone maritime ;
- le domaine public maritime.

Afin de déterminer la notion de capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser, l'article L.146-2 du Code de l'urbanisme indique que « les documents d'urbanisme doivent tenir compte [...] de la préservation des espaces et milieux mentionnés à l'article L.146-6 ; de la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes ; des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés [...] Les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation. » Sur le territoire du SCoT, seules deux communes sont concernées par la loi Littoral. Il s'agit de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin.

1.1.5. La loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)

Répondre à la crise du logement en construisant plus et mieux, tout en préservant les espaces naturels et agricoles : telle est l'ambition portée par la réforme de l'urbanisme et de l'aménagement inscrite dans la loi A.L.U.R.

Cette réforme cherche à impulser la transition écologique des territoires, en réconciliant développement de l'offre de logements et soutenabilité écologique, activité économique et préservation de la biodiversité. Pour ce faire, la loi souhaite que soit défini le cadre juridique d'une ville plus dense et moins consommatrice d'espace, mettre en place un réel processus de modernisation des documents d'urbanisme pour engager la transition écologique des territoires, en encourageant la densification et en donnant un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols.

Selon la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové ALUR (2014) l'ensemble du territoire français doit être couvert par des SCoT à l'horizon 2017.

1.2. Contenu d'un SCoT

Le Code de l'urbanisme précise les conditions d'élaboration et le contenu des Schémas de Cohérence Territoriale qui se composent de plusieurs documents : Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L.121-1. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques

1.2.1. Un rapport de présentation

Il explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 122-1-12 et L. 122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Le rapport de présentation, document non opposable, est à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux et un outil de prospective et d'évaluation environnementale.

Dans le cadre du présent dossier, le diagnostic de territoire se décompose en 7 chapitres :

- Fondement historique du territoire et positionnement géographique ;
 - Occupation de l'espace et structure urbaine ;
- Dynamique de la population et caractéristiques sociales des habitants ;
- Dynamique de l'habitat et caractéristiques du parc de logement ;
- Vie économique ;
- Mobilité;
- Equipements et services.

Le diagnostic est donc issue de l'exploitation de données statistiques, de diverses études relatives aux territoires et d'analyses d'ensemble et de travaux sectoriels qui ont permis de croiser de nombreux points de vues issus du territoire lors de débats réunissant les élus d'une part et les acteurs de l'aménagement du territoire d'autre part.

Le diagnostic s'appuie sur les données du Recensement Général de la Population réalisés par l'INSEE. Les données les plus récentes sur les caractéristiques de la population et sur le logement datent de 2011. Elles sont homogènes et permettent une comparaison cohérente tant au niveau communal que départemental ou régional.

D'autres sources ont été utilisées, telles que celles issues des fichiers sur la construction neuve (SITADEL) ou celles de l'emploi salarié (CLAP), permettant ainsi d'améliorer la pertinence de ces analyses thématiques.

Le rapport de présentation: Il expose le diagnostic territorial, analyse l'état initial de l'environnement et présente, de façon synthétique, les raisons qui ont conduit au choix du Projet d'aménagement et de développement durables et l'évaluation environnementale permettant d'appréhender les impacts du projet en évaluant les conséquences éventuelles de sa mise en œuvre sur l'environnement.

→Diagnostic / Explication / Évaluation

1.2.2. Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprime, dans le respect des principes de développement durable, le projet politique concernant le territoire. Il est le socle des futures orientations et objectifs d'aménagement et de développement du territoire.

Il appartient au PADD de fixer les objectifs de nombreuses politiques publiques : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, mais également de définir les objectifs des politiques publiques de développement des communications électroniques, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, préservation des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques (art. L.122-1-3 du Code de l'urbanisme). Le PADD n'a pas de valeur prescriptive et n'est donc pas opposable.

Le projet d'aménagement et de développement durables est l'expression de la stratégie politique à l'horizon 2030. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, notamment en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements des personnes, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles...

→ Stratégique / Politique et citoyen

1.2.3. Un document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Dans le respect des orientations définies par le PADD, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue la partie opérationnelle et réglementaire du schéma. En effet, il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Il établit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés :

- revitalisation des centres urbains et ruraux,
- mise en valeur des entrées de ville,
- valorisation des paysages et prévention des risques.

La loi Grenelle II a renforcé le rôle et le contenu du DOO par la création de l'article L.122-1-5 du Code de l'urbanisme.

Opposable, le document d'orientation et d'objectifs traduit les objectifs du projet par des mesures et des prescriptions à mettre en œuvre. C'est la loi Grenelle II qui en a défini le contenu aux articles L.122-2-4 à L.122-1-10 du Code de l'urbanisme. Le DOO détermine notamment les orientations générales de l'organisation de l'espace, les objectifs et les principes de la politique de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat, les grands projets d'équipement et de services, les grandes orientations de la politique des transports et des déplacements, les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal.

→ Réglementaire / Pédagogique / Outil de Mise en œuvre

1.3. Intégration d'une hiérarchie des normes

En tant que document d'urbanisme, le SCoT intègre la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme, de planification et de gestion des sols. Il entre ainsi en contact avec les autres normes d'urbanisme, supérieures ou inférieures, applicables à l'intérieur de son périmètre, selon des rapports différenciés définis par la loi. Au terme de l'article L.122-1 du Code de l'Urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale est soumis aux documents de rang supérieur et à des principes législatifs par un rapport de compatibilité ou de simple prise en compte.

Au titre de l'article L.111-1-1 du Code de l'Urbanisme, le SCoT de la Riviera Française et de la Roya devra notamment être compatible ou doit prendre en compte :

- les principes de la loi Montagne,
- les principes de la loi littorale,
- la DTA des Alpes Maritimes,
- la charte du Parc National du Mercantour,
- les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée,
- les divers Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et Climat Air Energie (SRCAE),
- les Plans Climat Energie Territoires établis sur le territoire du département des Alpes-Maritimes et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le principe de compatibilité ou de prise en compte n'implique non pas que le SCoT soit conforme en tous points avec le document supérieur mais que ces dispositions soient compatibles avec celles dudit document, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être contradictoires avec les principes définis par le document supérieur.

Le SCoT de la Riviera Française et de la Roya est de plus opposable à toute une série de décisions, de documents et de programmes assujettis au SCoT dans un rapport de compatibilité à savoir :

- les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
- les Plans de Déplacements Urbains (PDU),
- les Schémas de Développement Commerciaux,
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Cartes Communales (CC),
- les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

1.4. Le périmètre du SCOT

Le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya, situé à l'est du département des Alpes-Maritimes (06), entre les Préalpes et la mer Méditerranée, regroupe les 15 communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF): Menton, Beausoleil, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio, Sainte-Agnès, Castillon, Sospel, Moulinet, Breil-sur-Roya, Fontan, Tende, La Brigue, Saorge et Castellar.

Près de 72 000 habitants (recensement de 2011) résident sur ce territoire d'une superficie de 66 000 hectares.

Ce territoire bénéficie d'une situation particulière : il est frontalier avec la Principauté de Monaco au sud-ouest et avec l'Italie à l'est et plus précisément la région Ligure pour la province d'Imperia et la région du Piémont pour la province de Cuneo.



1.5. Le découpage du territoire du SCOT

Depuis 2003, le département des Alpes-Maritimes est doté d'une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA). La DTA des Alpes-Maritimes a été la première approuvée en France. Celleci fixe « les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Elle fixe les principaux objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages. Elle précise également les modalités d'application des dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral adaptées aux particularités géographiques locales ». Les objectifs généraux ciblés par cette directive sont les suivants :

- conforter le positionnement des Alpes-Maritimes et notamment améliorer la qualité des relations en matière de transport et renforcer un certain nombre de pôle d'excellences, tel que le tourisme, les hautes technologies, l'enseignement et la recherche,
- préserver et valoriser l'environnement,
- maîtriser le développement afin de gérer l'espace de façon économe, de satisfaire aux besoins présents et futurs des populations, de prévenir et remédier aux déséquilibres sociaux et spatiaux.

Le SCOT devra être compatible avec ces objectifs dès lors que ceux-ci doivent trouver leur traduction dans ses orientations et ses objectifs. Il devra également être compatible avec les orientations et modalités d'application des lois littorales et montagne. Ces orientations diffèrent selon les découpages territoriaux de la DTA. A l'échelle du territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya, la répartition est la suivante :

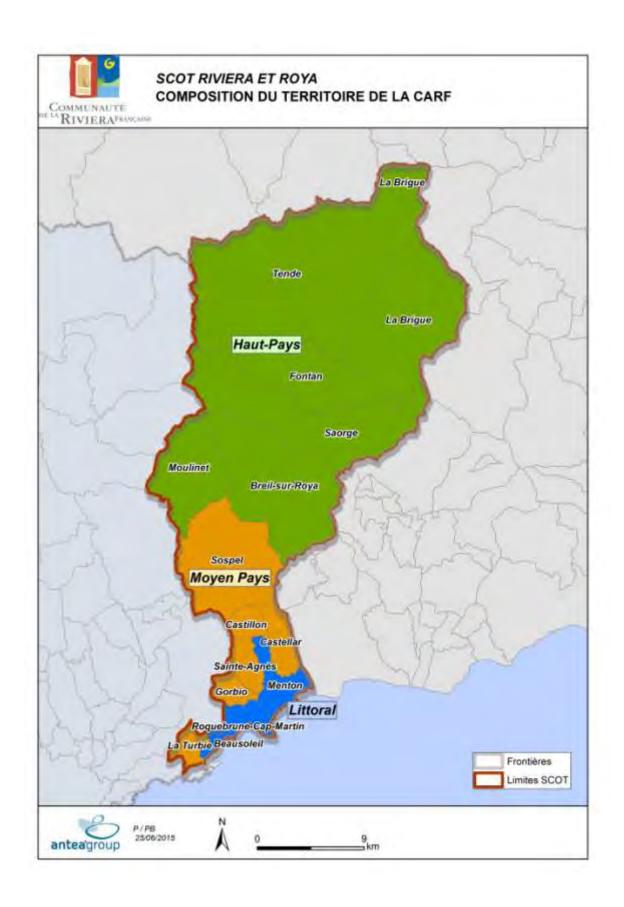
Découpage du territoire par la DTA

Haut-Pays			Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya, Moulinet
Davida	Moyen Pays	Frange sud Zone montagne	Gorbio, Saint-Agnès, Castillon, Castellar, Sospel
Bande côtière		Hors zone Montagne	Beausoleil, La Turbie
		Littoral	Menton, Roquebrune-Cap-Martin

Le découpage élaboré à l'échelle du département des Alpes-Maritimes et adapté au territoire de la Riviera Française et de la Roya a dans cette première phase de diagnostic été simplifié et adapté. Ainsi nous retiendrons à cette étape, les ensembles du Haut-Pays, du Moyen-Pays et du Littoral. Par ailleurs, le secteur Littoral intègre la commune de Beausoleil au regard de ses spécificités géographiques et urbaines (densité urbaine et de population, niveau d'accessibilité, continuité de bâti avec Monaco). Ce découpage ne remet pas en cause la compatibilité entre la DTA et le SCOT. En effet, le SCOT intègrera les orientations fixées dans la DTA.

Découpage du territoire du SCOT

Haut Pays	6 communes Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya, Mouline			
Moyen Pays 6 communes		Gorbio, Saint-Agnès, Castillon, Castellar, Sospel, La Turbie		
Littoral	3 communes	Menton, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin,		

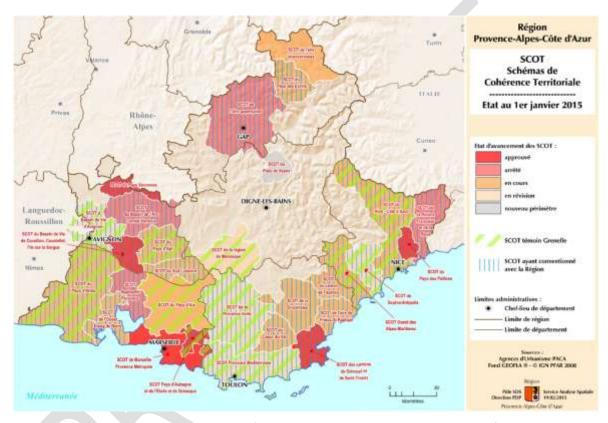


1.6. SCoT limitrophes et Inter-SCoT des Alpes-Maritimes

A proximité du territoire du SCoT, plusieurs autres démarches de planification territoriale sont en cours ou ont été approuvées.

On peut citer:

- Le SCoT du Pays des Paillons adopté au 29 juin 2011;
- Le SCoT de la Métropole Nice-Côte d'Azur est en cours d'élaboration ;
- Le SCoT de l'Ouest Alpes-Maritimes est en cours d'élaboration ;
- Le SCoT de Sophia Antipolis en révision.



Etat d'avancement des SCoT de la Région PACA au 1 er janvier 2015 – source : région PACA

Dans le cadre de ce mouvement de planification territoriale, la question de la pertinence des périmètres de SCOT a souvent été posée face à la difficulté de faire coïncider les territoires «officiels» de planification et la réalité sociale et fonctionnelle des territoires urbains, des «territoires vécus».

La nécessaire adéquation entre périmètre et enjeux induits par le développement urbain trouve aujourd'hui une solution à travers l'imbrication des processus de planification et la mise en cohérence des SCoT voisins.

Ces démarches de réflexion transversale, de contenu différent selon les territoires et appelés Inter-SCoT ont pour principe la reconnaissance d'un espace vécu composé d'espaces interdépendants et la mise en place d'un lieu d'échange ainsi que de mise en synergie et en cohérence de projets de territoire.

La problématique de l'Inter-SCOT trouve une acuité particulière dans les Alpes-Maritimes où l'exercice de planification spatiale est segmenté entre cinq SCOT dont celui de la Riviera Française et de la Roya.



Inter - SCoT des Alpes-Maritimes - source : ADAAM

Si ces territoires de projets constituent un échelon tout à fait intéressant et pertinent de planification et de gouvernance, la segmentation qu'ils induisent peut rendre complexe l'exercice de cohérence territoriale et la complémentarité des actions nécessaires au fonctionnement et au développement d'une métropole azuréenne polycentrique de plus d'un million d'habitants.

Ainsi, l'Inter-SCOT des Alpes-Maritimes permet de :

- Créer un lieu d'échanges et de débats pour les acteurs de la planification territoriale du département ;
- Offrir la possibilité de réaliser un état des lieux des caractéristiques et des composantes socio-économiques, spatiales, environnementales du grand territoire ;
- Travailler sur les franges des SCOT et y mettre en avant les interactions avec les territoires voisins;
- Tendre vers une articulation des démarches de SCOT;
- Etudier des problématiques à une échelle plus large que celle des SCoT.

Ce type de démarche reconnu et légitimé par la loi ALUR est donc pris en compte par le SCoT de la Riviera Française et de la Roya.

1.7. La planification spatiale sur le versant italien : en cours

1.7.1. Les systèmes de planification et de réglementation de l'occupation de l'espace

Si les organisations administratives territoriales italiennes et françaises sont similaires (voir tableau ci-dessous) il n'existe pas en Italie d'espace de réflexion sur l'aménagement et le développement comme le SCoT, outil de planification intermédiaire entre la commune et la Province.

Aussi, les territoires italiens avec lesquels le SCOT est comparé, sont la Province de Cuneo au nord de Tende et la province d'Imperia à l'est. Ces deux Provinces font partie de deux régions différentes respectivement le Piémont et la Ligurie.

	France	Italie		
Niveau national	Etat	Stato		
Niveau régional	Région	Reggione		
Niveau d'intervention de	PACA	Piemont		
ľUE		Ligurie		
Niveau local	Département :	Provincia :		
	Alpes-Maritimes	Imperia		
		Cuneo		
	Communes	Comine		
	EPCI :	Città metropolitane : Turin, Gênes,		
	CARF	Comunita montane		

En Italie, le système de planification est conçu comme un « gouvernement » des transformations des territoires avec une programmation socio-économique et un aménagement à la française. Les moyens ne sont pas seulement des plans d'urbanisme, mais des programmes, des projets, des décisions, des actions. L'adaptation en cours est complexe car il s'agit de passer d'une planification à long terme descendante de la région à la commune, à un système plus flexible dans lequel programme et opération sont séparés avec insertion du partenariat public-privé.

Des différences très significatives existent entre les deux systèmes :

- Les régions italiennes, contrairement aux régions françaises, peuvent intervenir dans la réglementation en matière d'urbanisme : dans le Piémont et en Ligurie la réglementation n'est pas identique ;
- Le SCOT n'a pas de correspondance directe en Italie en raison de nombreuses réglementations particulières telle que la liberté d'association de communes, impossible pour cet objet, ou la séparation entre planification urbaine (niveau régional) et plan de secteur (niveau communal), ...;
- La concertation ne fait pas partie en Italie, du processus d'élaboration des plans ou programmes territoriaux sauf à l'échelon communal : les conférences de planification ne réunissent que les institutions ;

• Il n'y a pas pour la création de ZAC, de subordination à une inscription préalable dans l'équivalent d'un PADD : ainsi, les programmes intégrés d'intervention (échelle communale) permettent de suivre la croissance de façon progressive.

Niveau En France		En Italie		
National	Code de l'urbanisme	Loi d'urbanisme 1150/42		
	Régles générales de l'urbanisme	Distinction entre programmation et opération		
	Dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral			
	Schémas de services collectifs			
Interrégional Régional	Directives territoriales d'aménagement (DTA)	Plans régionaux d'encadrement territorial (PTR)		
	Schémas particuliers (IDF, Corse, O-mer, mise en valeur de la mer)	Plans provinciaux de coordination territoriale (PTCP)		
	Schémas interrégionaux et régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SIRADDT - SRADDT)	Plans stratégiques		
	Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)			
Intercommunal	Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)	Piano Regolatore Generale (PRG)		
Communal	Chartes : Parcs Naturels Régionaux, de Pays	Plans de structuration		
	Projets d'agglomération	Plans opérationnels		
	PDU, PLH, SDC,			
Local ou communal	Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales	Plan d'urbanisme Communal (PUC)		
	Servitudes d'utilité publique	Programmes de développement économique (PT,PIT)		
		Programmes de transformation physique (PRU,PRUSST, CdQ, PII),		

PUC: Piano Urbanistico Comunale

PT: Patti Territoriale

PIT : Programmi Integradi Territoriali

PRU: Programmi de Riqualificazione Urbana

PRUSST: Prqrammi de Riqualificazione Urbana e Sviluppo Sostenibile del territorio

CdQ: Contratti di Quartiere

PII: Programmi Integrati di Intervento

2. Fondement, positionnement et structure

2.1. Caractéristiques physiques et paysagères majeures

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est située à l'extrémité Sud des Alpes-Maritimes, le long des frontières de l'Italie et de la Principauté de Monaco.

Son territoire s'étend des rivages de la méditerranée aux sommets du Massif du Mercantour. Du littoral Mentonnais au sud, en passant par la région de la Bévéra dans le Moyen Pays, à la vallée de la Roya au nord, le territoire se caractérise par une diversité de paysages et de formes urbaines.

2.1.1. Au nord, la vallée de la Roya porte d'entrée du Parc du Mercantour

Située le long de la frontière entre l'Italie et la France, la vallée de la Roya est structurée sur l'axe du fleuve, qui débouche en Italie à Vintimille. Cette vallée comporte plusieurs petites communes que sont Tende, La Brigue, Fontan, Saorge et Breil-sur-Roya.

Le relief est rude, les dénivelés importants, les terres escarpées. Quatre séries de gorges compartimentent la vallée. Celle-ci ne s'élargit qu'au niveau de la cuvette de Breil et de la confluence entre Saint-Dalmas et La Brigue. Les affluents ont creusé de longs vallons encaissés et perpendiculaires (Réfrei, Levensa, Bieugne, Céva, Caïros, Bendola). La vallée souvent étroite, aux

versants à pente raide, donne toute son importance à la rivière. Ce milieu linéaire a gardé sa richesse écologique et paysagère, mais La Roya reste un fleuve encore préservé et fragile.

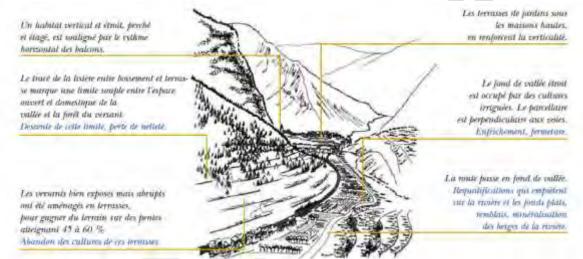
L'habitat très vertical est groupé en hameaux perchés. Les seuls villages de fond de vallée correspondent aux élargissements (Breil-sur-Roya) et à des carrefours de chemins (La Brigue) ou à des implantations le long des voies (Fontan). La position des villages en fond de vallée (Brigue, Saint-Dalmas-de-Tende) ou sur les voies de communication (Tende, Saint-Dalmas, Fontan) a favorisé leur développement et a joué un rôle historique et économique. Leurs hameaux perchés se sont installés là où les terres étaient cultivables à l'écart de la vallée. Dans la Moyenne Roya, les



villages ou hameaux sont en position perchée (site inscrit de Saorge, hameaux de Libre, Piene) sur un replat dominant le fleuve, entourés de terrasses, et offrent de superbes panoramas. Breil-sur-Roya fait exception ; lové sur une terrasse étroite au pied d'une barre rocheuse, à un carrefour de voies. Globalement, l'habitat traditionnellement groupé a aujourd'hui tendance à se disperser sur des pentes aménagées en terrasses. L'impact visuel est fort sur le versant, la forme urbaine perd de sa cohérence.

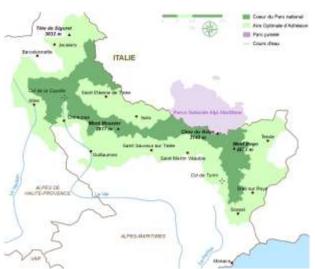
Le passage entre le Piémont et la Méditerranée a été sans cesse amélioré afin de faciliter la circulation des personnes et le transport des marchandises. D'abord simple chemin muletier, la route fut achevée en 1782. Par la suite, l'ouverture des tunnels routiers et de la voie ferrée a provoqué le quasi-abandon des anciennes voies de communication. La RD 6204 qui longe la Roya, fait l'objet de travaux (réfection, élargissements) réguliers qui perturbent son équilibre.

La Vallée de la Roya présente un système agro-pastoral traditionnel qui a façonné ce paysage, à la recherche d'espaces disponibles, couvrant les versants de terrasses qui épousent son modelé. Les espaces cultivés ou pâturés sont à présent soumis à une forte déprise qui engendre une fermeture de l'espace : versants, fonds de vallée. Très présent dans la moyenne vallée sous influence méditerranéenne, autour de Breil-sur-Roya, l'olivier est encore cultivé plus au nord, à plus de 600 mètres d'altitude en adret. Les étages de végétation se succèdent sur les versants, du châtaignier aux alpages des sommets.



Système et tendances d'évolution des paysages de la Roya – source : Atlas Départementale des Paysages des Alpes-Maritimes

La Vallée de la Roya constitue la partie sud-est du Parc National du Mercantour. Il est plus particulièrement connu pour être l'un des plus sauvages de France, et l'un des plus variés sur le plan des paysages, aux contrastes très marqués : sa situation géographique très particulière, à une heure de la Côte d'Azur, apporte des touches méditerranéennes à ces montagnes alpines. Le parc connait un attrait croissant et est visité annuellement par plus de 800 000 visiteurs, pour de la randonnée pédestre, de l'alpinisme, du ski de randonnée....La vallée des Merveilles avec ses 40 000 gravures préhistoriques est un des sites les plus visités.



Périmètre du Parc National du Mercantour – source : Parc National du Mercantour

Le Mercantour fait état de plus de 8 000 espèces animales et végétales différentes, notamment le loup qui a naturellement fait son retour en France en 1992 depuis l'Italie.

2.1.2. Au centre, la vallée de la Bévéra

Au centre du territoire, la vallée de la Bévéra qui sépare le littoral de la haute Vallée de la Roya, comporte plusieurs communes telles que Sospel, Castillon, Castellar, Sainte Agnès ou encore Gorbio.

La Bévera, est un affluent de la Roya, leur confluence est située Italie au nord de Vintimille. Cette rivière descend des hauteurs du massif de l'Authion qui culmine à 2 075 mètres. Cette vallée est ceinturée par des sommets de plus de 1 000 mètres. Encaissée au niveau des gorges du Piaon en aval de Moulinet, elle s'élargit en cuvette autour de Sospel.

Dans ce secteur, le bâti nouveau s'installe sur les crêtes ou en fond de vallon, le long des voies. La campagne est largement occupée par des fermes éparses dans les terroirs cultivés. La simplicité des volumes est contrebalancée par les décorations et les couleurs qui animent les façades. Dans cette campagne, l'habitat se développe de plus en plus sur les terrasses d'oliviers sur les versants notamment autour de Sospel. A noter aussi, la présence d'un riche patrimoine militaire des forts, des bunkers et des camps sur le massif de l'Authion et autour de Sospel.

La route royale du sel (RD 2204) correspond à l'ancienne route du sel de Nice à Cuneo. Tracée au XVIIIe siècle, elle constitue un beau témoin d'une route bâtie dans le relief et constitue un axe touristique fort. Une ligne de chemin de fer, achevée en 1928, relie Nice à Cuneo, en enchaînant tunnels et viaducs.

Le bassin de Sospel à la confluence de la Bévera et du Merlanson, isolé par des cols (cols de Braus, de Brouis, de Castillon), constitue une unité visuelle, aux versants couverts de terrasses en oliviers. Les activités traditionnelles de la vallée (oliviers, élevage et exploitation forestière) ont fait place au tourisme. La forêt de Turini, la plus importante et la plus riche du département, s'étage depuis les peuplements de pins, de hêtres, de sapins et d'épicéas jusqu'en limite des mélèzins. Les fermes isolées et fortifiées, les méans, sont dispersées dans les vallées.

Les coteaux des collines sont aménagés en terrasses de culture : certaines abandonnées, d'autres encore entretenues en oliveraies ou en culture florale. Une végétation souvent dégradée (pins maritimes, pins d'Alep) occupe des sols pauvres et fragiles. Des forêts de châtaigniers habillent les versants de Berre et Bendejun.



2.1.3. Au sud, le littoral mentonnais

Le littoral mentonnais se caractérise par des hauteurs abruptes qui dominent la mer. Ce puissant relief côtier parallèle à la côte, dont l'altitude s'élève de 500 à 1 000 mètres est notamment marqué par le Mont-Agel et la Cime de Bausson. Les pentes s'adoucissent en un cirque limité à l'est par une crête qui formalise la frontière avec l'Italie.

L'urbanisation s'est développée depuis le littoral, adossant les plages qui s'allongent entre le Cap Mortola et le Cap Martin sur front bâti continu.

La RD 6098, la RD 6007 en corniche, l'autoroute A8 et la voie de chemin de fer dessinent un axe de circulation Est/Ouest le long du littoral. Les seules pénétrations Nord/Sud sont les routes qui mènent à Sospel ou à



Peille : elles s'élèvent dans le versant, dégageant de beaux panoramas. L'entrée de Menton depuis l'autoroute a fait l'objet d'une requalification paysagère remarquable. Tandis que Le Cap Martin recèle de magnifiques villas visibles depuis le littoral par le sentier côtier qui le longe. Beau village médiéval perché, Roquebrune est caractérisé par un impressionnant château du XIe siècle.

Les versants ont été aménagés en terrasses étroites et irriguées qui accueillent les serres horticoles (fleurs et plantes exotiques), les oliviers et les vergers d'agrumes, cultures que permet un climat exceptionnellement doux, le plus chaud de France. Des pinèdes se mêlent aux grands parcs pour ombrager les promontoires et le bas des versants. Mais le territoire enregistre une perte du végétal (agrumes et oliviers) dans les campagnes aux environs de Menton.

2.2. Historique de développement et positionnement contemporain

2.2.1. Rapide présentation historique du territoire du développement du territoire en cours

Travail de recherche et d'écriture en cours



2.2.2. Positionnement du SCoT dans le grand territoire (en cours)

La communauté d'Agglomération de la Riviera Française est positionnée au sein de l'arc méditerranéen, à mi-chemin entre Barcelone à l'ouest et Rome à l'est.

Les espaces qui bordent la rive nord-occidentale de la Méditerranée, regroupés sous le terme d'arc méditerranéen ou d'arc latin, présentent la particularité d'être, à la fois, très visités et encore mal connus. Ce paradoxe tient en grande partie aux multiples images qui leur sont accolées et qui tendent à occulter leurs mutations récentes et la complexité de certaines situations locales. La façade méditerranéenne latine est une entité régionale sans organisation ni projet communs, dans laquelle les différenciations internes semblent plus marquées qu'ailleurs, d'où le scepticisme fréquent encore attaché au concept d'arc ainsi qu'à l'idée d'interrégionalité.

À la fois excentré à l'extrémité du département des Alpes-Maritimes, et au cœur de la conurbation littorale azuréenne s'étendant de Nice à Gênes, le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya a fondé son identité sur cette situation géographique qui lui confère un statut particulier. Frontalier de la principauté de Monaco et de l'Italie, il constitue un espace charnière entre trois zones d'influence en plein développement.

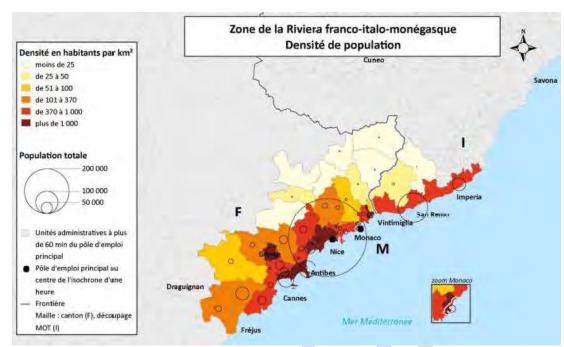
2.2.3. Un territoire transfrontalier

2.2.3.1. Un espace transfrontalier entre l'Italie et La France

L'espace frontalier franco-italo-monégasque s'inscrit au cœur de la Riviera Méditerranéenne, région côtière qui s'étend entre l'Italie et la France, du Golfe de Gênes jusqu'au Var, en passant par les Alpes-Maritimes et englobant la Principauté de Monaco. Cette dernière, d'une superficie de plus de 202 km² et située à près d'une vingtaine de kilomètres à l'est de Nice, est une « cité-Etat », à la fois Principauté et commune.

La Riviera Méditerranéenne, entre les Alpes du Sud et la mer Méditerranée, est un passage obligé entre l'Espagne, via le sud de la France et la Provence, et les régions du centre et du sud de l'Italie. Cet arc méditerranéen revêt donc une importance économique certaine, avec des flux de plus en plus importants. Cependant, son accessibilité reste liée pour l'instant à la présence de l'aéroport international Nice Côte d'Azur, premier aéroport de province, qui lui permet de valoriser ses importants atouts et ses équipements touristiques et économiques.

Cet espace transfrontalier comptabilise 1,44 million d'habitants, dont 84 % en France, 14 % en Italie, et 2 % à Monaco. Les plus fortes densités de population sont concentrées autour des principaux pôles d'emploi (Nice, Monaco et le bassin cannois) et au plus proche du rivage. Les cantons (découpages retenus ici) des principales villes sont ainsi repérables, et caractérisés par des densités beaucoup plus forte qu'ailleurs : Grasse 1 100 hab.km², Menton 2 000 hab.km², Antibes 2 800 hab.km², Cannes 3 400 hab.km², Nice 4 700 hab.km². De part son organisation urbaine très particulière, Monaco se démarque largement, avec 15 400 hab.km². En effet, la Principauté a depuis longtemps adopté un modèle de développement expansif, à la fois vertical et horizontal (densification de l'espace optimale et terres gagnées sur la mer), mais aussi souterrain (réseaux de services techniques, desserte routière, parkings...).



Densité de population - zone de la Riviera franco-Italo-monégasque source : ADAAM

2.2.3.2. Un projet de territoire transfrontalier

La coopération au sein de cet espace littoral commence en 1991 par la signature d'un "protocole d'intention sur la coopération transfrontalière de proximité" entre les maires de Menton et de Vintimille. Puis un périmètre d'étude est ébauché à l'échelle transfrontalière en 1993 avec la création du Syndicat Intercommunal pour le Développement Local Transfrontalier, s'étendant de Villefranche-sur-Mer à la frontière et qui mène une réflexion dans un cadre informel avec les communes italiennes frontalières. Les relations se sont accélérées avec la création en 2002 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française autour de Menton.

En 2005, le territoire côté français a été intégré au projet de coopération métropolitaine, sélectionné par la DATAR et qui comprend également les intercommunalités de Cannes, Antibes et Nice, dans une perspective de mise en cohérence des réflexions d'aménagement et d'organisation à une échelle azuréenne plus large.

Il n'existe pas sur ce périmètre transfrontalier de structure commune de concertation technique ou politique, ni d'outil de gestion ou de planification commune. Néanmoins, quelques projets ont été réalisés ou souhaités. Citons notamment la coopération interhospitalière entre Menton et la province d'Imperia, le projet LiRiCa (amélioration dans la gestion de l'offre en matière de transports publics transfrontaliers) ou le captage d'eau douce en milieu marin au large de la Côte.

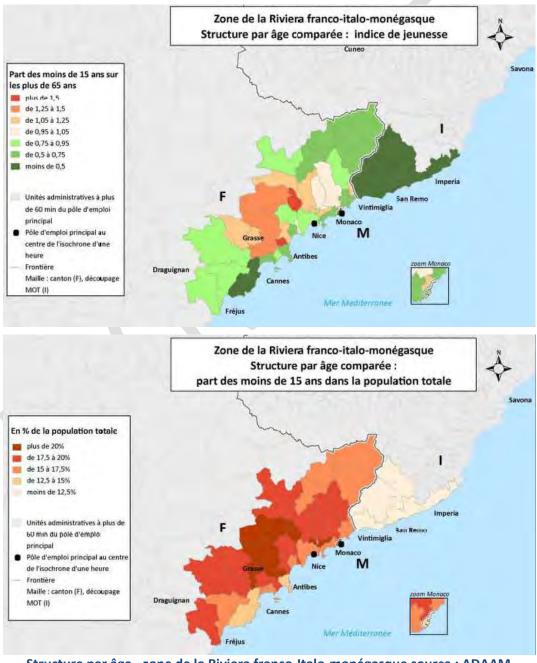
Malgré un périmètre d'étude original se déployant sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes frontalier à l'Italie, le territoire des Alpes-Maritimes s'est encore peu investi sur les problématiques transfrontalières outre quelques démarches universitaires ou régionales ponctuelles effectuées à ce sujet et quelques travaux dans le cadre de programmes européens.

Toutefois, la démarche que l'Agence d'urbanisme mène sur l'INTERSCOT met en évidence la nécessité d'élargir les réflexions et en premier lieu l'observation aux régions frontalières italiennes dans ce cadre, sans oublier la Principauté de Monaco, constituant le principal pôle de d'attractivité des flux de travailleurs frontaliers, tant en provenance des Alpes Maritimes que de la Province d'Imperia. Les problématiques liées aux déplacements et à la mobilité résidentielle sont donc des sujets prioritaires à traiter.



2.2.3.3. Un territoire transfrontalier qui suit les comportements du territoire national

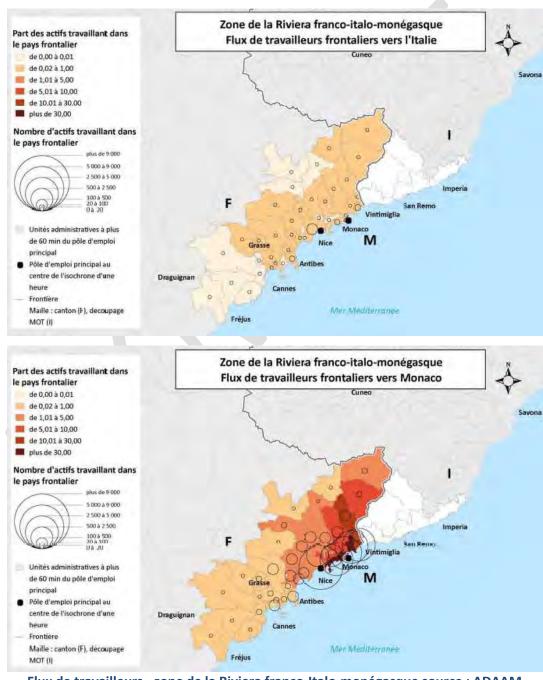
Les territoires transfrontaliers suivent dans de nombreux domaines, les comportements de leur territoire national d'appartenance, en dépit de leur position frontalière. C'est le cas au niveau démographique pour le territoire transfrontalier des Alpes-Maritimes qui ne semble pas subir la moindre influence de cette présence particulière et se comporte dans le droit fil des tendances observées au sein de son pays d'appartenance, La France. En effet, le comportement démographique français se singularise systématiquement par une relative jeunesse mais également un relatif dynamisme. Ceci est d'autant plus frappant que dans certains cas, un territoire considéré comme vieillissant au sein du territoire national à l'instar de la Côte d'Azur, est malgré tout « plus jeune » que son pendant de l'autre de la frontière, sur le versant italien.



Structure par âge - zone de la Riviera franco-Italo-monégasque source : ADAAM

2.2.3.4. Un territoire transfrontalier qui tire profit au niveau de l'emploi

Le territoire transfrontalier des Alpes-Maritimes tire profit de la frontière, notamment dans le domaine de l'emploi, au vu du volume massif des flux de travailleurs frontaliers entre la France, l'Italie et Monaco. Monaco constitue un territoire pourvoyeur de cohortes quotidiennes de travailleurs frontaliers attirés par un emploi mieux rémunéré. Le taux d'actifs frontaliers atteint d'ailleurs des niveaux importants dans le secteur des Alpes Maritimes, tel qu'il est partie intégrante du fonctionnement économique du secteur frontalier. Ce taux d'actifs frontaliers élevé a un impact positif sur le taux d'emploi des actifs et sur le taux de chômage local. De plus, il induit d'autres emplois liés à la présence résidentielle des travailleurs côté français.



Flux de travailleurs - zone de la Riviera franco-Italo-monégasque source : ADAAM

2.2.3.5. Principales caractéristiques des provinces italiennes

• La démographie

Les deux provinces italiennes de Cuneo et d'Imperia ont une population plus importante que le territoire de la CARF mais moins que le département des Alpes-Maritimes (plus d'un million d'habitants).

Année	Province de Cuneo	Province d'Imperia	
Population	592 303	222 648	
Densité (hab / km²)	86	193	

• L'économie

La Province de Cuneo est une province à l'économie très dynamique marquée par un fort taux d'activité, et un faible taux de chômage. La forte densité d'entreprises, la culture entrepreneuriale et le dynamisme des principales associations professionnelles rendent le territoire de Cuneo l'un des plus riches d'Italie et donc un partenaire commercial incontournable pour les Alpes-Maritimes.

Le tissu économique de Cuneo est l'un des plus riches du Piémont : le PIB par habitant est de presque 29.000€, alors que dans le Piémont il est de 27.500€. Dans le département de Cuneo sont recensées près de 74 000 entreprises, c'est à dire une entreprise tous les 8 habitants. Il s'agit pour la plupart de PME et TPE, qui passent souvent de père en fils et représentent le véritable moteur de l'économie locale.

Les principales associations professionnelles, Coldiretti (producteurs agricoles) Confartigianato (Artisanat) et CNA-Confédération Nationale de l'Artisanat (Artisanat) comptent parmi leurs adhérents, la quasi totalité des entreprises locales et leur offrent une vaste gamme de services : de l'assistance légale et fiscale à l'organisation d'événements professionnels, en passant par la création de projet de promotion à l'étranger.

La Province d'Imperia et le SCOT sont plus proches et dans une situation économique plus difficile.

Les structures économiques des trois territoires sont assez différentes :

- l'agriculture est beaucoup plus importante en Italie mais les provinces sont plus vastes et le relief moins contraignant, surtout celui de Cuneo,
- la production (industries et construction) est particulièrement élevée à Cuneo comme dans tout le Piémont très industriel,
- le tertiaire prédomine sur la Riviera, tant française qu'italienne.

2.2.3.6. Principales caractéristiques de la principauté de Monaco

• Une trans-nationalité singulière

Situé au sud du territoire et frontalière des limites communales de la Turbie, Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin, Monaco est une Ville-Etat avec la dissymétrie institutionnelle que son statut engendre avec les collectivités territoriales limitrophes. En outre, bien que la Principauté soit dans la zone euro, elle ne fait pas partie de l'Union Européenne.

Monaco est un pôle économique majeur de la Cote d'Azur avec une dynamique très forte. Sa spécificité fiscale et sa notoriété internationale constituent les moteurs de son attractivité. L'étroitesse de son territoire et la force de sa croissance génèrent des besoins permanents d'espaces et de nombreux impacts sur la gestion et le fonctionnement des territoires limitrophes.

• La démographie

Selon l'IMSSE⁷, après une période de relative stabilité de 2008 à 2010, la progression de la population monégasque s'est accélérée en 2011 et 2012 avec respectivement 262 et 507 résidents supplémentaires. En 2012, le nombre d'habitants estimé s'était accru de 1,4% et s'élevait à 36 136. Puis en 2013, la croissance démographique se poursuivait avec une population qui s'élevait e à près de 37 000 habitants (+2,2 %). Enfin, au dernier recensement, la population de Monaco était de 37 800 habitants en 2014.

Comparativement au SCoT, la population résidente est environ moitié moins importante mais avec un taux de croissance quasiment six fois plus fort (2,3 % contre 0,4 %). Par ailleurs, ce taux de croissance est quatre fois et demi-supérieur à celui de la France (0,5 %).

	Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Population	35 352	35 405	35 367	35 629	36 136	36 950	37 800
ı	Variation	-	0,20%	-0,10%	0,70%	1,40%	2,20%	2,30%

Evolution de la population résidente de Monaco entre 2008 et 2014 – source : IMSSE

Une des particularités de Monaco est d'avoir un nombre de nationaux en minorité. Les Monégasques représentent environ 22 % de la population. La communauté la plus importante est celle des Français avec 28 % de la population, suivie des Italiens avec un peu plus de 18 % et des Britanniques avec un peu plus de 8 %. Les 26 % restants se partagent entre 140 autres nationalités.

-

⁷ Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques

L'économie

En 2013, le PIB monégasque s'élève à 4,94 milliards d'euros contre 4,48 milliards en 2012. Il enregistre une croissance de +9,3 % en volume (correction faite de l'inflation). Par comparaison, le PIB de la France en 2013 s'élève à 2 113 milliards d'euros avec une croissance de 0,3 %.

Monaco tire la majeure partie de ses revenus des services, de la TVA monégasque, du commerce ainsi que de l'immobilier qui génèrent environ 40 000 emplois pour un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards d'euros.

L'économie monégasque est créatrice d'emplois dans :

- le tourisme (hôtellerie, jeux, ...),
- les services aux personnes (commerces, personnel de maison, santé,...),
- les services aux entreprises (finances, immobilier, transports, ...),
- l'industrie (chimie, plastiques, ...),
- la construction.

Le développement et la tertiarisation de l'économie monégasque nécessitent des besoins d'extension d'espaces économiques qui deviennent impossibles sur la principauté : gagner sur la mer ne peut être qu'une solution marginale. Monaco contribue à l'attractivité touristique de toute la région. Il faut noter que le CRT Cote d'Azur (Comité Régional du Tourisme) intègre Monaco dans toutes ses actions ou publications : son observatoire comptabilise aussi son activité.

• Les déplacements et les infrastructures

L'accès routier principal à Monaco est dépendant du territoire du SCOT par échangeur autoroutier de La Turbie. L'autoroute française A500 rejoint la Moyenne Corniche (RD6007) et entrant en principauté à hauteur du Jardin Exotique. Cet accès lui permet aussi de relier Monaco à son aéroport, c'est-à-dire celui de Nice-Côte d'Azur.

On constate des problèmes d'engorgement récurrent pour l'accès à Monaco par les RD 6007 et RD 6098 régulièrement saturées.

Conscient de cette situation, des projets de nouvelles liaisons rapides à l'autoroute sont apparus : le Monaco-Turbie Express et la Crémaillère de Beausoleil. Il s'agit de transport public en site propre dont la connexion avec le réseau existant est à préciser.

• Les relations de voisinage

L'urbanisation contiguë de Monaco, de Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin crée une interface urbaine continue avec une problématique unique de développement ou d'aménagement. Beaucoup de « résidents monégasques » ont un studio à Monaco et une villa à Roquebrune-Cap-Martin ou Menton, identifiés dans les divers recensements comme « vacants » ou « résidences secondaires ».

• Perspectives et enjeux

Il est paradoxal de parler de logique transfrontalière avec Monaco, tant l'imbrication fonctionnelle des territoires est étroite et ambivalente :

- Monaco est le principal lieu de travail des habitants du territoire du SCoT;
- Le territoire du SCoT est l'un des premiers bassins d'habitat des actifs de Monaco.

Néanmoins, la frontière, au moins institutionnelle existe réellement et présente même une dissymétrie singulière entre un état souverain et des collectivités locales.

En tout état de cause, il est clair que la stratégie du territoire devra gérer cette symbiose territoriale

- en facilitant les logements des actifs,
- en facilitant les déplacements entre le territoire et la principauté.

Mais la volonté de mieux équilibrer le territoire entre l'habitat et les activités en est le corollaire.

Une stratégie volontariste de développement économique est indispensable. Elle ne pourrait être renforcée qu'en imaginant des solutions tirant parti de l'influence monégasque. Deux types de pistes peuvent être explorés :

- La piste réglementaire : est-il imaginable à terme de créer des zones transfrontalières à statut spécial ?
- La piste technologique : le télétravail peut-il réduire les déplacements des actifs ?

Le territoire du SCoT a ceci de particulier qu'il est privé de son cœur économique : Monaco. Il est donc évident que la cohérence du territoire passe par des stratégies concertées dont les modalités restent à imaginer.

3. Modes d'occupation de l'espace et structure urbaine

3.1. Les grands équilibres spatiaux (partie en cours)

Refonte avec l'Etat Initial de l'Environnement et exploitation des données Majic 2 (cadastre) transmises par la DDTM

- 3.1.1. Espaces naturels
- 3.1.2. Espaces agricoles
- 3.1.3. Espaces urbains

3.2. Caractéristiques et évolution de la tache urbaine (partie en cours)

Refonte avec l'Etat Initial de l'Environnement et exploitation des données Majic 2 (cadastre) transmise par la DDTM

3.2.1. La tache urbaine

La part importante des surfaces urbanisées accordées aux logements illustre un autre déséquilibre au sein du territoire, il s'agit de la place accordée aux logements comparativement à celles affectées aux activités économiques. Cette caractéristique a déjà pu être observée avec la part des surfaces artificialisées occupé par le bâti diffus. On peut constater ici que, dans l'ensemble de la tache urbaine, quel que soit le type de tissu urbain (continu ou discontinu), le logement, et notamment individuel, occupe une place majoritaire dans le tissu rubain.

Ainsi, sur le département 55% des surfaces des parcelles bâties sont occupées par de l'habitat individuel contre 13% pour du logement collectif.

Enfin les parcelles bâties dont les vocations sont mixtes ou exclusivement liées à de l'activité représentent 24% des surfaces.

Cette situation pose plus que jamais, dans un contexte de pénurie de foncier et de recherche d'un juste équilibre entre les différentes fonctions urbaines, la question des densités bâties et de logements.

Dans un territoire caractérisé par des situations de très fortes densités sur certain quartier et d'importants espaces construits de façon peu dense.

3.2.2. Dynamique actuelle de développement spatiale

Exploitation des données Majic 2 (cadastre) transmise par la DDTM

3.3. Armature urbaine et première approche des espaces résiduels et du potentiel foncier de densification

A travailler dans le cadre des ateliers du PADD sur la base d'une cartographie identifiant les espaces urbains hors des grandes zones de contraintes environnementales (naturel, paysagers, risques)

4. Démographie et caractéristiques sociales de la population

4.1. Dynamiques démographique

4.1.1. Population et niveau de densité

4.1.1.1. Une population inégalement répartie sur le territoire

En 2011, le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya compte 71 672 habitants dont près de 29 000 sur la seule commune de Menton. Près de 7 % de la population départementale habitent dans le SCoT.

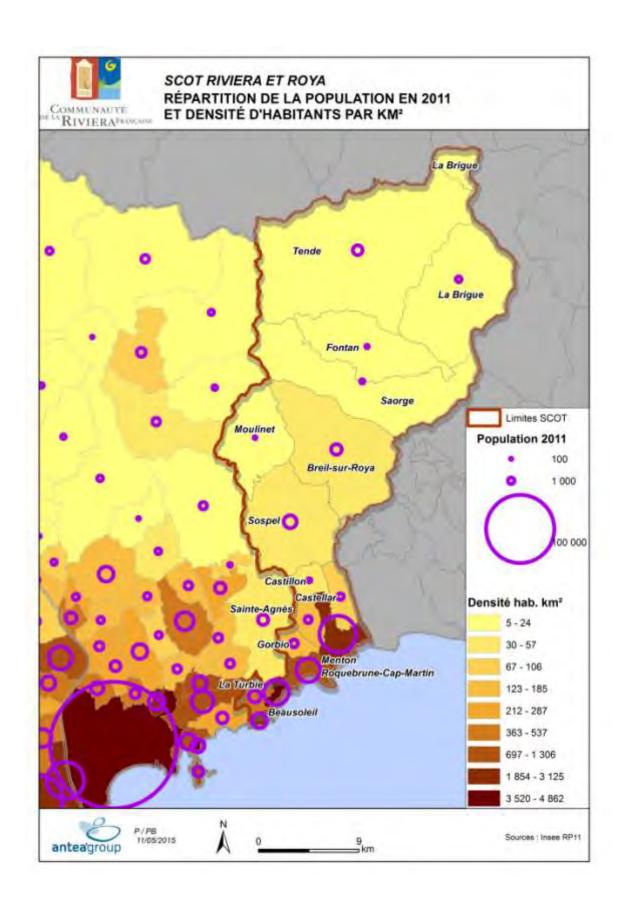
Près de 3 habitants sur 4 résident dans les 3 communes du littoral que sont Menton, Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin. 15 % de la population se concentre sur les 6 communes du Moyen Pays (Castillon, Castellar, Gorbio, Sainte-Agnès, Sospel et La Turbie). Le reste des habitants (8,6 %) habite sur les 6 communes du Haut Pays (Breil-sur-Roya, Moulinet, Saorge, Fontan, La Brigue et Tende).

Avec 29 000 habitants, Menton est la ville la plus peuplée du territoire du SCOT et représente un poids démographique important puisqu'elle concentre environ 40 % de la population. Elle figure au 7^{ème} rang du département en terme de démographie, mais représente seulement 2,7 % de la population du département, loin derrière Nice (32 %) et Cannes (6,7 %).

Outre, Menton, seules Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin ont plus de 10 000 habitants. Six communes (La Turbie, Saint-Agnès, Sospel et Gorbio dans le Moyen Pays, Tende et Breil-sur-Roya dans le Haut Pays) ont une population comprise entre 1000 et 5000 habitants.

Les six communes restantes (Castillon, Castellar dans le Moyen Pays, Moulinet, Fontan, Saorge et La Brigue dans le Haut Pays) ont moins de 1000 habitants. Moulinet est la commune la moins peuplée avec 207 habitants.

La population est ainsi inégalement répartie sur le territoire du SCOT avec une très large prédominance sur les trois communes du littoral. Cette situation est la conséquence d'un relief contrasté qui limite considérablement le peuplement et le développement urbain au-delà d'une étroite bande littorale mais aussi de l'attractivité des rivages et de leurs vocations économiques, résidentielles et touristiques.



4.1.1.2. Une disparité importante des densités et des communes littorales très denses

Le territoire du SCoT de la Riviera Française et de la Roya s'étend du littoral (au sud) jusqu'au Parc du Mercantour (au nord) sur une superficie de 663 km². Il affiche une densité moyenne de 108 hab/km², avec de très fortes variations d'une commune à l'autre.

La densité moyenne du territoire est largement inférieure à celle du département (252 hab /km²) Elle est également plus faible que celles rencontrées sur les SCoT voisins (125 hab/km² sur le SCoT du Pays des Paillons et 385 hab/km² sur le SCoT de la Métropole de Nice Cote d'Azur) et sans aucune mesure avec le territoire monégasque voisin (17 638 hab /km²).

Des densités très fortes se rencontrent sur le littoral (en moyenne 1 887 habitants/km²) notamment avec Menton (1 702 habitants/km²), Roquebrune-Cap-Martin (1 334 hab/km²) et surtout Beausoleil qui avec 4 863 hab/km² se place au troisième rang des communes les plus denses des Alpes Maritimes derrière Le Cannet (5 516 hab/km²) et Nice (4 825 hab/km²).

Le Moyen-Pays présente en moyenne une densité de population de l'ordre de 100 habitants au km², bien loin des communes du littoral. Les communes les plus au sud (La Turbie 432 hab /km², Gorbio 185 hab/km²et Saint-Agnès 126 hab /km²) présentent les densités les plus élevées.

Enfin, les communes du Haut Pays ont une densité nettement inférieure avec 12 habitants au km². Seule la commune de Breil-sur-Roya a une densité plus importante (30 hab /km²).

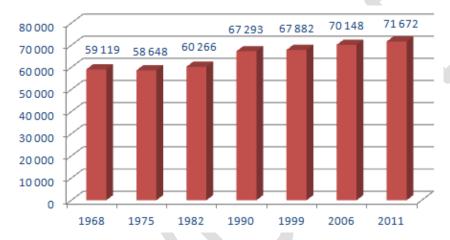
Communes	Population (2011)	Superficie (km²)	Densité 2011 (hab/km²)	
SCOT Riviera	71 672	663,1	108	
Littoral	54 943	29,1	1 887	
Moyen Pays	10 554	105,9	100	
Haut Pays	6 175 528,1		12	
SCOT Pays des Paillons	24 932	199,6	125	
SCOT Nice Cote d'Azur	538 613 1 400,0		385	
Alpes Maritimes	1 081 244	1 081 244 4 299,0		
Part du SCOT Riviera dans le département	6,6%	15,4%	42,9%	
Monaco	35 629	2,0	17 638	

Démographie et densité sur le territoire du SCoT et sur les territoires voisins - source : INSEE

4.1.2. Evolution de la population et facteur de croissance

4.1.2.1. Un territoire qui attire, mais une croissance qui ralentit ces dernières années

Depuis 1975, la population de la Riviera Française et de la Roya n'a cessé d'augmenter, avec un pic de croissance entre 1982 et 1990 (+1,5 % par an). La croissance a ensuite ralentit significativement avec 0,1 % par an entre 1990 et 1999. Une reprise de la croissance a ensuite été observée avec + 0,5 % par an entre 1999 et 2006 et + 0,4 % par an entre 2006 et 2011, mais sans atteindre les taux de croissance des années 80. Globalement, le gain démographique entre 1999 et 2011 s'élève à près de 3 790 habitants.



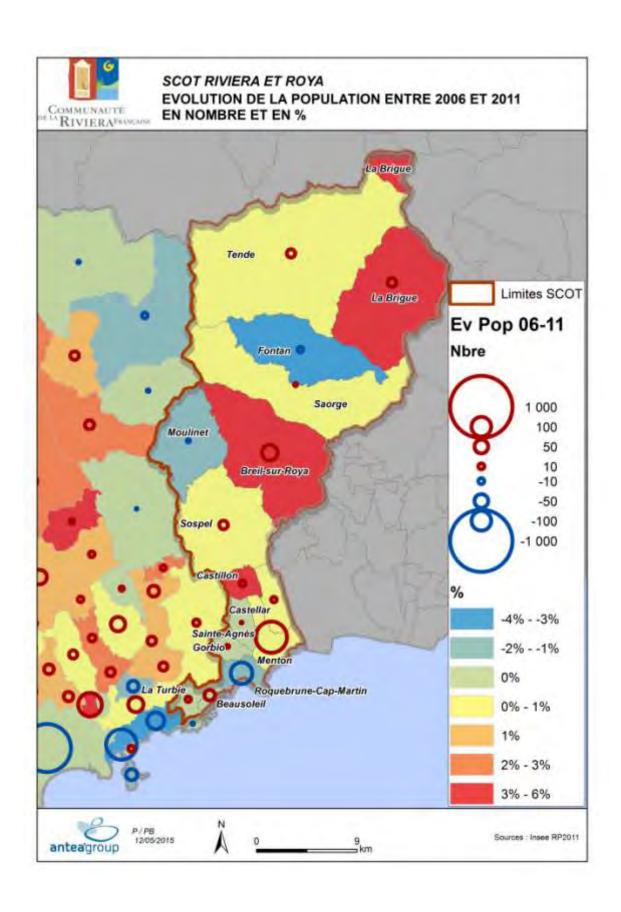
Evolution démographique sur le territoire du SCOT de la Riviera Française entre 1968 et 2011 Source : INSEE

Ce ralentissement de la croissance observé ces dernières années sur le territoire du SCoT de la Riviera Française et de la Roya, est également visible aux échelles départementales et régionales :

- + 0,9 % par an entre 1999 et 2006 et +0,1 % par an entre 2006 et 2011 sur les Alpes-Maritimes ;
- + 1 % par an entre 1999 et 2006 et + 0,4 % par an entre 2006 et 2011 sur la région PACA.

	Croissance annuelle 99-06	Variation annuelle 99-06	Croissance annuelle 06-11	variation annuelle 06-11	
Littoral	0,2	122	0,3	161	
Moyen Pays	1,6	1052	0,5	245	
Haut Pays	0,9	51	1,7	95	
SCOT Riviera	0,5	324	0,4	305	
SCOT Pays des Paillons	0,8	198	0,6	157	
SCOT NCA	0,5	2 812	-0,1	-591	
Alpes Maritimes	0,9	8 836	0,1	1 611	
PACA	1%	44 154	0,4	20 167	
France métropolitaine	0,7	411 619	0,5	334 122	

Comparaison des croissances annuelles sur divers territoires - Source : INSEE



Si globalement les tendances démographiques observées actuellement à l'échelle du territoire de la Riviera Française et de la Roya s'inscrivent dans la dynamique du département des Alpes-Maritimes, à l'intérieur du territoire du SCoT, des disparités apparaissent.

• Une légère croissance qui se poursuit sur le littoral

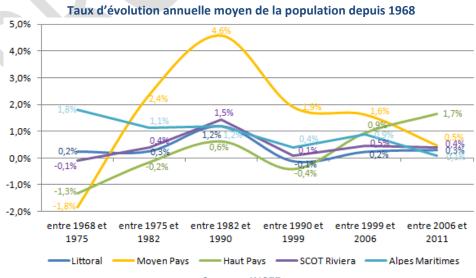
Hormis Beausoleil, les communes du Littoral ont enregistré entre 1990 et 1999, un taux d'évolution négatif après avoir connu des rythmes de croissance modérés depuis 1968 et une augmentation démographique plus significative entre 1982 et 1990. Menton et Roquebrune-Cap-Martin ont ainsi perdu environ 1 000 habitants entre 1990 et 1999. Entre 1999 et 2006, Beausoleil, et surtout Roquebrune-Cap-Martin gagnent des habitants tandis que Menton perd encore plus de 1000 habitants. Au dernier recensement de 2011, Beausoleil poursuit sa croissance démographique (+ 0,2 % par an entre 2006 et 2011) et Menton voit sa population croitre de 0,9 % par an (+1271 hab.) depuis 2006, tandis que Roquebrune-Cap-Martin perd près de 600 habitants (-1 % par an), portant la croissance à 0,3 % en 2011.

• Une croissance dynamique mais s'essouffle sur le Moyen Pays

La croissance démographique du SCoT a particulièrement profité aux communes du Moyen-Pays. En effet, la population totale du Moyen Pays a quasiment doublé entre 1968 et 2011 avec notamment une forte croissance entre 82 et 90. Certaines communes comme Sainte Agnès et Castillon ont même vu leurs populations quasiment quadruplées en 30 ans (la commune de Sainte-Agnès est ainsi passée de 361 habitants en 1975 à 1183 habitants en 2011, et Castillon de 97 à 377 habitants). Mais depuis 2006, la croissance s'est cependant globalement ralentie avec une croissance démographique annuelle de 0,5 % entre 2006 et 2011 contre environ 1,9 % entre 1990 et 1999.

• Le Haut-Pays poursuit son expansion

Dans le Haut-Pays, le taux de d'évolution était devenu négatif entre 1990 et 1999 car les communes de Breil-sur-Roya, La Brigue mais surtout Tende perdaient plus d'habitants que les communes de Fontan, Moulinet et Saorge n'en gagnaient. Toutefois, la situation a évoluée depuis, puisque entre 1999 et 2006, le Haut Pays a gagné près de 355 habitants puis 474 habitants entre 2006 et 2011, notamment en raison de l'accroissement démographique important sur les communes de Breil-sur-Roya et de la Brigue.



4.1.2.2. Soldes naturel et migratoire

Depuis une trentaine d'années, les apports migratoires compensent le déficit naturel généralisé et constituent ainsi l'essentiel de la croissance démographique du territoire.

Entre 2006 et 2011, la population du territoire du SCoT a augmenté de 1 524 habitants, soit 305 habitants en plus par an, soit une croissance démographique annuelle de +0,4 % contre 0,5 % entre 1999 et 2006.

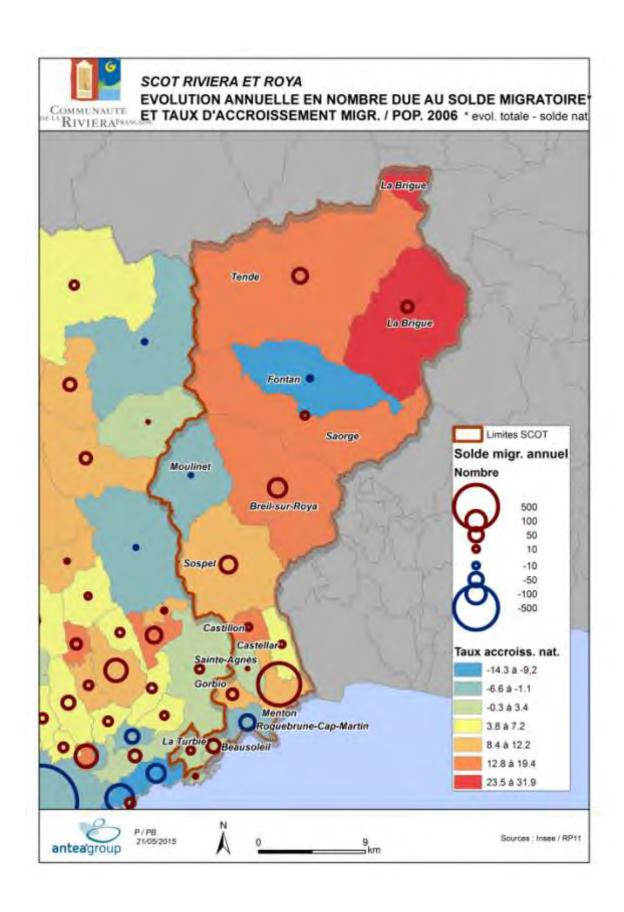
Ce ralentissement général de la croissance s'explique :

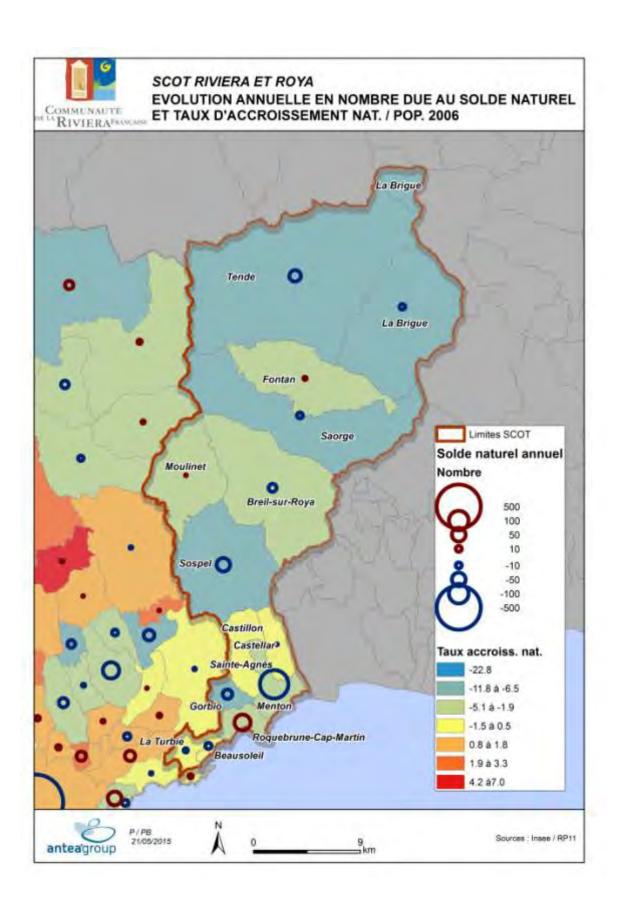
- d'une part, par l'aggravation du solde naturel, déficitaire sur l'ensemble des communes excepté Sainte-Agnès, de même que sur l'ensemble du département, ce qui est lié au vieillissement relatif de la population,
- d'autre part, par l'essoufflement du solde migratoire, phénomène également observé à l'échelle départementale, dont les raisons peuvent être recherchées dans l'offre foncière devenue rare et chère et les parcours résidentiels dans le parc de logement difficile notamment sur le littoral.

La rareté de terrains disponibles sur le littoral a été aussi à l'origine du développement des communes du Moyen Pays entre 1999 et 2006, capables d'accueillir de nouveaux habitants et de répondre à leurs besoins. Ce phénomène de périurbanisation n'a pas atteint les communes du Haut Pays, malgré une hausse importante du taux de croissance sur cette partie du territoire.

Le solde migratoire est resté néanmoins positif entre 2006 et 2011 sur toutes les communes du territoire, sauf sur Roquebrune-Cap-Martin (- 287), Fontan (-28), et Moulinet (-9). Le littoral a un solde migratoire positif avec 2 250 personnes, le Moyen Pays enregistre un solde migratoire positif avec 629 personnes en plus et le Haut Pays un solide positif de 844. Le solde migratoire du territoire de la Riviera est donc de 3 723 personnes entre 2006 et 2011.

Le solde naturel est resté négatif entre 2006 et 2011 sur toutes les communes du territoire, sauf sur Sainte Agnès qui a un solde naturel juste positif (+1). Le littoral a un solde migratoire négatif avec 1 445 personnes en moins, le Moyen Pays enregistre un solde migratoire négatif avec 384 personnes en moins et le Haut Pays un solide négatif de 370 personnes. Le solde migratoire du territoire de la Riviera Française et de la Roya est donc de - 2 199 personnes entre 2006 et 2011.





4.1.3. Migrations résidentielles et caractéristiques des nouveaux arrivants (en cours d'approfondissement)

4.1.3.1. <u>Une attractivité auprès des actifs et de leurs familles jusqu'au niveau national</u>

En 2008, on dénombre 7 630 personnes qui se sont installées au cours des huit dernières années dans le SCoT. Cela représente 11% de la population.

Parmi les nouveaux arrivants, près de 38 % proviennent d'autres territoires des Alpes Maritimes, ce qui témoigne de l'attractivité locale du territoire de la Riviera Française et de la Roya notamment depuis Nice et les villes littorales de Nice-Côte d'Azur. Près de 15% proviennent de la région Parisienne, 3,4 % de la région Nord Pas de Calais. Les 44 % restants proviennent du reste du territoire. Des chiffres qui constituent un révélateur puissant de l'attractivité du territoire.

Cette attractivité s'exerce pour moitié sur des populations âgées de 15 à 40 ans.

Enfin, les Alpes-Maritimes avec 22% d'étrangers parmi les nouveaux arrivants, est le 7ème département le plus attractif pour les étrangers.

Des personnes ont également quitté le territoire de la Riviera Française et de la Roya. Ils sont 7 136 personnes.

Au sein du territoire du SCoT, des mouvements existent également. Ainsi, 27 820 habitants ont changé de commune au sein du SCoT au cours des cinq dernières années, soit 5% de la population des 5 ans et plus en 2008.

Communes de provenance des entrants entre 1999 et 2008

Commune 1999	Nombre entrants	%
06088 Nice	1 310	17,2%
75056 Paris	436	5,7%
06032 Cap-d'Ail	341	4,5%
06004 Antibes	142	1,9%
06029 Cannes	107	1,4%
06059 Èze	89	1,2%
06027 Cagnes-sur-Mer	71	0,9%
06119 Saint-Dalmas-le-Selvage	67	0,9%
06149 La Trinité	67	0,9%
Autres	5 000	65,5%
Total	7 630	100,0%

Source: INSEE 2008

4.1.3.2. <u>Des sortants principalement chez les jeunes actifs et à destination du reste des</u> Alpes-Maritimes et de la région méditerranéenne

Les sortants se dirige majoritairement vers Nice et le littoral azuréen jusque Antibes, quelques peu vers le Moyen – Pays des Paillons et de la Métropole Nice Côte d'Azur (45%).

Des départs sont également observés vers le reste de la région PACA et la région Languedoc Roussillon.

Communes de destination des sortants entre 1999 et 2008

Commune 1999	Nombre sortants	%
06088 Nice	1 454	20,4%
06059 Èze	237	3,3%
06032 Cap-d'Ail	224	3,1%
75056 Paris	153	2,1%
06004 Antibes	131	1,8%
13055 Marseille	117	1,6%
06091 Peille	116	1,6%
06027 Cagnes-sur-Mer	109	1,5%
06149 La Trinité	75	1,1%
06123 Saint-Laurent-du-Var	67	0,9%
Autres	4 452	62,4%
Total	7 136	100,0%

Source: INSEE 2008

La proportion des sortants du type « jeunes ménages » et « enfants » est plus importante.

Profil et nombre de la pc SCOT entre 1999 et 2008

SCOT entre 1999 et 2008								
TA \ Sexe	Hommes	Femmes	Total					
moins de 5 ans	235	215	450	6,3%				
de 5 à 9 ans	119	126	245	3,4%				
de 10 à 14 ans	210	267	477	6,7%				
de 15 à 19 ans	255	484	739	10,4%				
de 20 à 24 ans	391	382	773	10,8%				
de 25 à 29 ans	367	479	846	11,9%				
de 30 à 34 ans	311	344	655	9,2%				
de 35 à 39 ans	294	281	575	8,1%				
de 40 à 44 ans	192	173	365	5,1%				
de 45 à 49 ans	151	212	363	5,1%				
de 50 à 54 ans	212	196	408	5,7%				
de 55 à 59 ans	142	144	286	4,0%				
de 60 à 64 ans	96	177	273	3,8%				
de 65 à 69 ans	78	105	182	2,6%				
de 70 à 74 ans	41	62	103	1,4%				
de 75 à 79 ans	32	122	154	2,2%				
de 80 à 84 ans	38	101	139	2,0%				
de 85 à 89 ans	12	61	73	1,0%				
de 90 à 94 ans	1	16	17	0,2%				
de 95 à 99 ans	4	8	12	0,2%				
de 100 à 104 ans	-	1	1	0,0%				
Total	3 180	3 955	7 136	100,0%				

Source: INSEE 2008

Néanmoins, ces mouvements ne doivent pas masquer le fait que la grande majorité de la population du SCoT (82%) n'a pas changé de commune pendant cette période et que 64,9% des habitants n'ont de plus pas changé de logement. Ce taux est largement plus important que ceux constatés sur les Alpes-Maritimes et l'ensemble de PACA, et beaucoup plus élevé que sur d'autres territoires comme Bordeaux ou Toulouse.



4.2. Caractéristiques sociales de la population

4.2.1. Age de la population

4.2.1.1. <u>Une population plus âgée qu'aux niveaux départemental et régional,</u> essentiellement localisée sur le littoral et dans le Haut-Pays

En 2011, le SCOT de la Riviera Française compte près de 21 % de jeunes de moins de 20 ans contre 33 % de personnes âgées de plus de 60 ans. La population est plus âgée que celles du département et de la région. Les proportions des classes d'âge des 0-14 ans et des 15-29 ans sont inférieures à celles des Alpes Maritimes et de la région PACA. A l'inverse, les proportions des différentes classes d'âge supérieures à 45 ans sont plus importantes.

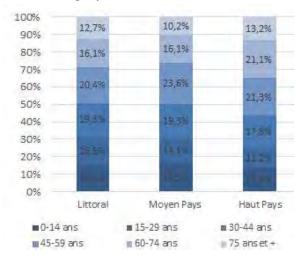




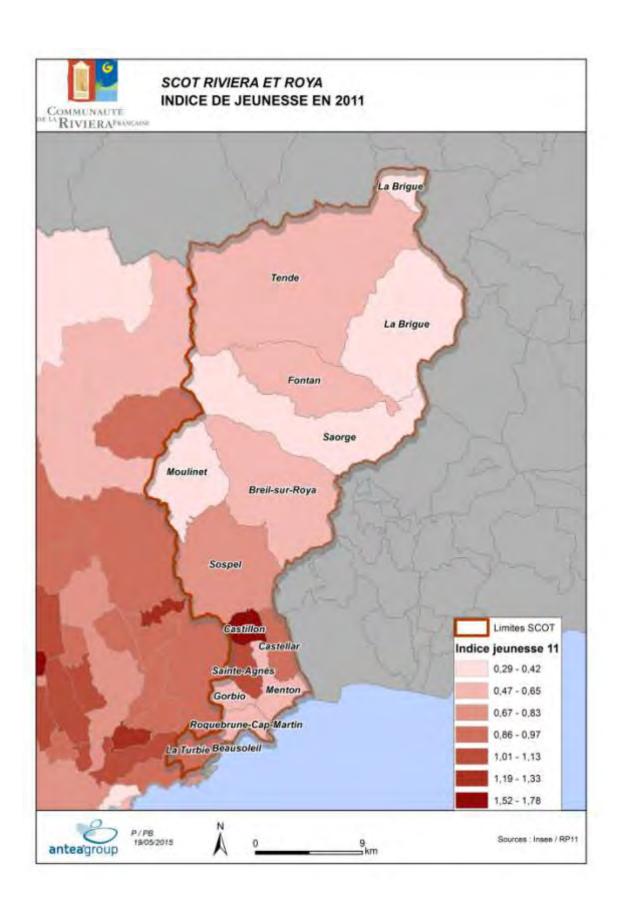
L'indice de jeunesse8 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est faible (0,62 contre 1,1 en France et 0,8 sur le SCOT Nice Cote d'Azur). Il caractérise une population âgée notamment le Haut-Pays (0,5). L'indice de jeunesse est un peu plus élevé sur le Littoral (0,7) et le Moyen Pays (0,8).

Castillon (1,6) et Sainte-Agnès (1,0) sont les communes ayant l'indice de jeunesse le plus élevé. A l'inverse, les communes de Saorge (0,38), Moulinet (0,4) et surtout de La Brigue (0,37) présentent un indice de jeunesse très faible.

Classe d'âges par territoires - Source : INSEE



⁸ L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée)



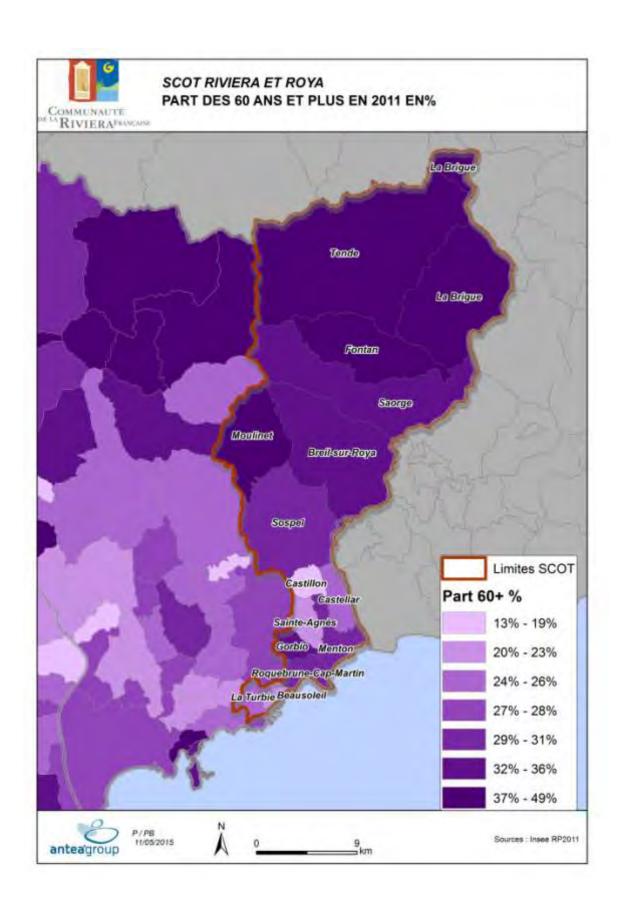
Beaucoup de personnes âgées sur le Littoral et sur le Haut Pays

Près de 78 % des jeunes de moins de 20 ans habitent sur une des 3 communes du Littoral. Mais sur ce territoire, ces jeunes de moins de 20 ans ne représentent qu'une personne sur cinq. En effet, les personnes âgées sont encore plus présentes puisque environ 88 % des plus de 60 ans du territoire du SCoT habitent sur le littoral. Le littoral comprend ainsi 29 % de personnes âgées de plus de 60 ans, ce taux est encore supérieur sur Menton (31,1 %) et Roquebrune-Cap-Martin (30 %), mais inférieur sur Beausoleil (23 %).

Le Haut-Pays possède la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans la plus élevée (36 %), à l'exception de Saorge (29,5 %). Les communes de La Brigue (37,6 %), de Tende (37,4 %) et surtout Moulinet (38,3 %) ont une proportion très forte de plus de 60 ans. Les communes les plus jeunes du Haut-Pays sont Breil-sur-Roya et Fontan, avec 20 % environ de jeunes de moins de 20 ans.

• Le Moyen Pays, un territoire plus jeune

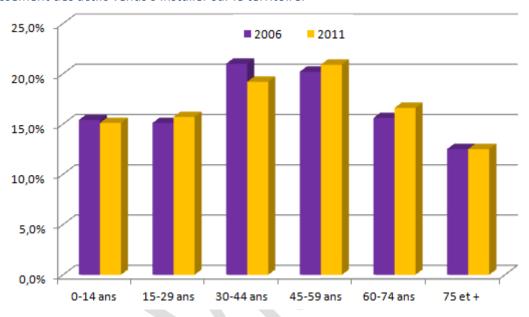
Le Moyen-Pays comprend seulement 14 % des moins de 30 ans du territoire du SCoT. Toutefois, sur ce territoire, les moins de 20 ans représentent 22 % de la population et les plus de 60 ans 26%. Le Moyen Pays est donc un territoire plutôt jeune. La commune de Castillon présente une structure encore plus jeune avec plus de 24 % de moins de 20 ans, et seulement près de 15 % de plus de 60 ans dans sa population. Elle est de loin la commune la plus jeune du territoire de la Riviera Française et de la Roya.



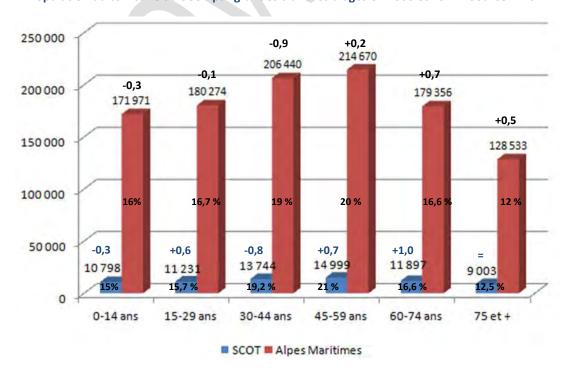
4.2.1.2. Une population qui vieillit

Le territoire de SCoT se caractérise par un vieillissement de sa population comme pour l'ensemble des Alpes-Maritimes. En effet, en 2011, les moins de 15 ans représentent 15,1 % de la population (10 798 personnes) contre 15,4 % (10 822 personnes) en 2006. Ainsi, entre 2006 et 2011, la part de jeunes de moins de 15 ans a donc diminué de 0,3 point.

Dans le même temps, les parts de personnes de 45 à 59 ans et de 60 à 74 ans ont augmenté respectivement de 0,7 et de 1,0 point. La progression des 45-59 ans correspond en partie au vieillissement des actifs venus s'installer sur le territoire.



Population du territoire du SCOT par grandes tranches d'âges en 2006 et 2011 - Source : INSEE



Répartition et évolution de la structure par âge de la population du SCOT Riviera entre 2006 et 2011 (en points) - Source : INSEE

Un important vieillissement de la population sur les Haut et Moyen Pays

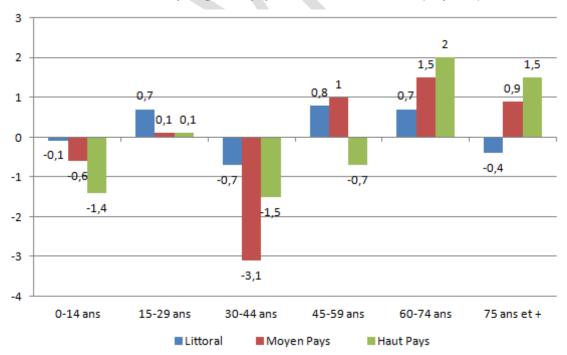
Malgré une proportion importante de jeunes compte tenu de la forte implantation de couples avec enfants, la population du Moyen-Pays vieillit de façon accrue. Mise à part la tranche d'âge des 15-29 ans, l'ensemble des tranches d'âge de moins de 45 ans diminue. Les jeunes de moins de 15 ans diminuent de 0,6 points et surtout les 30-44 ans perdent 3,1 points. A l'inverse celles de 45 ans et plus progressent, notamment les 60-74 ans qui gagnent 1,5 points. Cette évolution très nette, qui marque le vieillissement des familles s'observe sur la quasi-totalité des communes à un degré moindre sur Castillon.

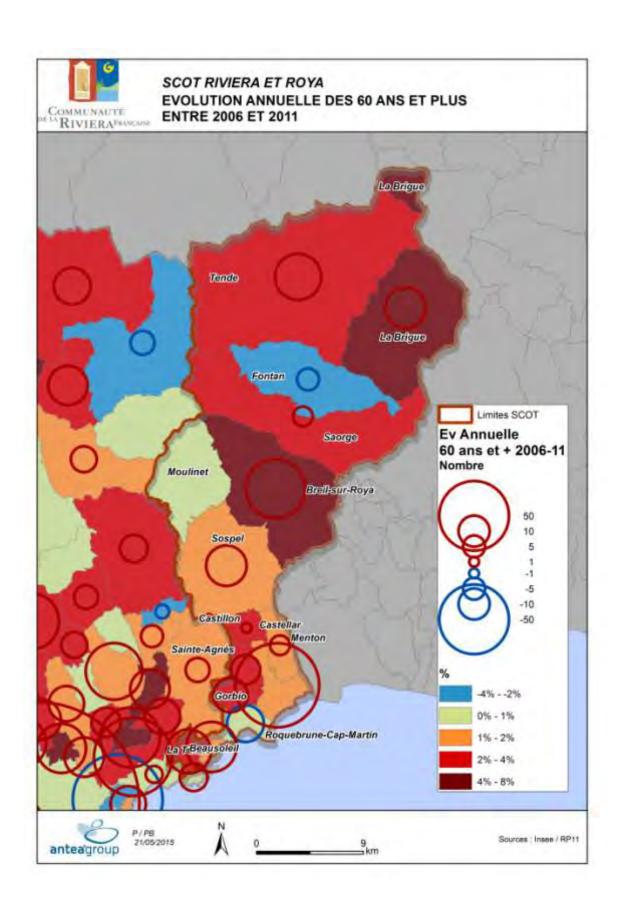
Dans le Haut-Pays, on assiste également à un vieillissement de la population entre 2006 et 2011 avec une progression de la part des plus 60 ans (+3,5 points) et à une baisse des 0-14 ans (-1,4 points) mais de façon contrastée selon les communes. Si les communes de La Brigue (-3,4 points), Moulinet (-2,6) et Saorge (-5,2) perdent des jeunes de moins de 15 ans et gagnent des plus de 60 ans, la commune de Fontan constitue l'exception. En effet, elle a gagné 4,4 points de jeunes de moins de 15 ans et a perdu près de 3 points de plus de 60 ans.

• Un vieillissement plus mesuré sur les communes du littoral

Le littoral est concerné par le vieillissement de sa population, même si l'évolution est beaucoup moins importante que sur les Moyen et Haut Pays. La tranche d'âge des personnes de plus de 60 ans augmente de 0,3 point entre 2006 et 2011, alors que celle des moins de 15 ans perd 0,1 point.







4.2.2. Caractéristiques et composition des ménages

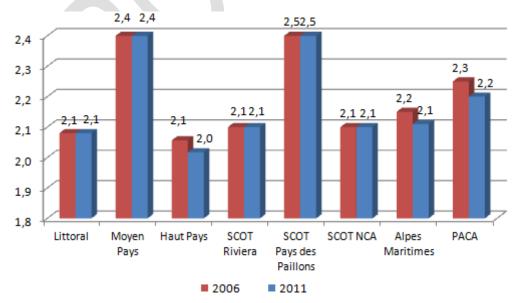
4.2.2.1. Des ménages plus nombreux, mais de taille plus réduite

En 2011, le territoire du SCOT de la Riviera et de la Roya comprenait plus de 33 000 ménages, alors qu'en 2006 ils étaient environ 32 300. Le nombre de ménages a donc augmenté sur le territoire d'environ 700 ménages, ce qui équivaut à une augmentation de 150 ménages par an (0,47 % /an). A noter qu'une augmentation de 1 000 ménages avait déjà eu lieu entre 1990 et 1999. Cette augmentation du nombre de ménages est également présente aux échelles départementales et régionales, mais d'une ampleur plus importante au niveau de la région PACA (+0,87 %/an).

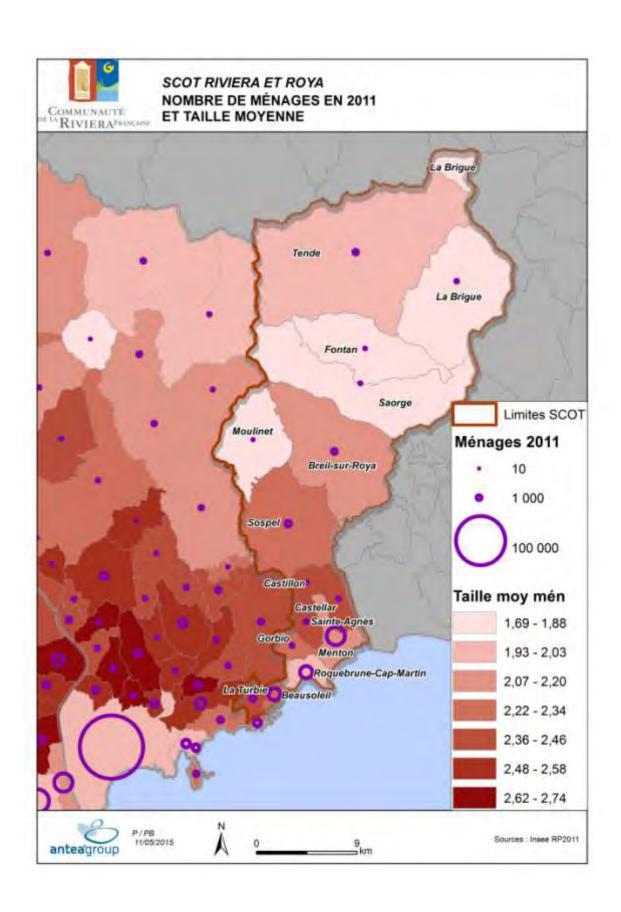
	2006	2011	Evolution annuelle 06/11		
SCOT	32 313	33 065	150	0,47%	
Alpes Maritimes	488 696	500 463	2 353	0,48%	
PACA	2 088 740	2 179 313	18 115	0,87%	

Evolution du nombre de ménages entre 2006 et 2011 - Source : INSEE

Le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de reculer depuis 1968. En 1999, il était de 2,19 personnes. Au dernier recensement de 2011, elle était descendue à 2,11 personnes. La taille moyenne des ménages est aujourd'hui égale à celle du département des Alpes Maritimes (2,11), mais reste inférieure à celles de la moyenne régionale (2,2). Cette diminution du nombre de personnes par ménage n'est pas un phénomène local puisqu'il se rencontre à l'échelle nationale. Les principales raisons sont la décohabitation et l'augmentation de l'espérance de vie. Cette diminution du nombre de personnes par ménage, associée à l'augmentation du nombre de ménage ont des conséquences importantes sur la demande de logements au niveau local. En effet, à population égale, les besoins sont plus importants et plus diversifiés. Ainsi, même si la croissance démographique s'arrêtait d'ici 10 ans, il faudrait toutefois plus de logements dans 10 ans pour loger cette population.



Evolution de la taille des ménages entre 2006 et 2011 - Source : INSEE

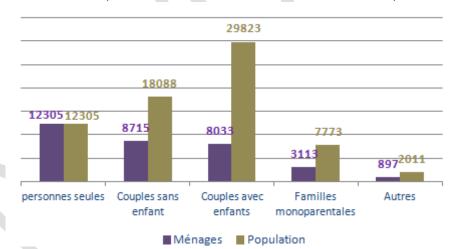


4.2.2.2. Une augmentation des personnes seules et des familles monoparentales

En 2011, près de 4 0% des ménages sont composés d'une seule personne (12 305 habitants soit 17 % de la population) contre 36,5% en 1999. Cette augmentation des ménages d'une personne explique en partie l'accroissement du nombre de ménages. Ces ménages se composent principalement d'une personne âgée, le plus souvent une femme seule. Près de la moitié (45 %) des personnes vivant seules ont plus de 65 ans et environ 20 % ont plus de 80 ans. Cette progression est à mettre en relation avec l'allongement de la durée de la vie, le vieillissement observé de la population et l'installation de retraités sur le territoire. La proportion de ménages d'une personne sur le territoire est inférieure à celle du département (38,3 %), mais supérieure à celle au niveau régional (35,2 %).

Les ménages avec familles sont majoritaires (60,1 %) et en légère augmentation par rapport à 2006. Les couples sans enfants sont en proportion importante (26 %), du fait notamment de la part non négligeable de jeunes actifs et de retraités. Le SCoT de la Riviera Française et de la Roya ne compte que 24 % de couples avec enfants contre 28 % au niveau national et 25 % en région PACA, mais la proportion est supérieure par rapport au département (23 %) et au SCoT NCA (22 %). A noter que la majorité des personnes vivant en couple ont entre 40 et 54 ans (31,4 %).

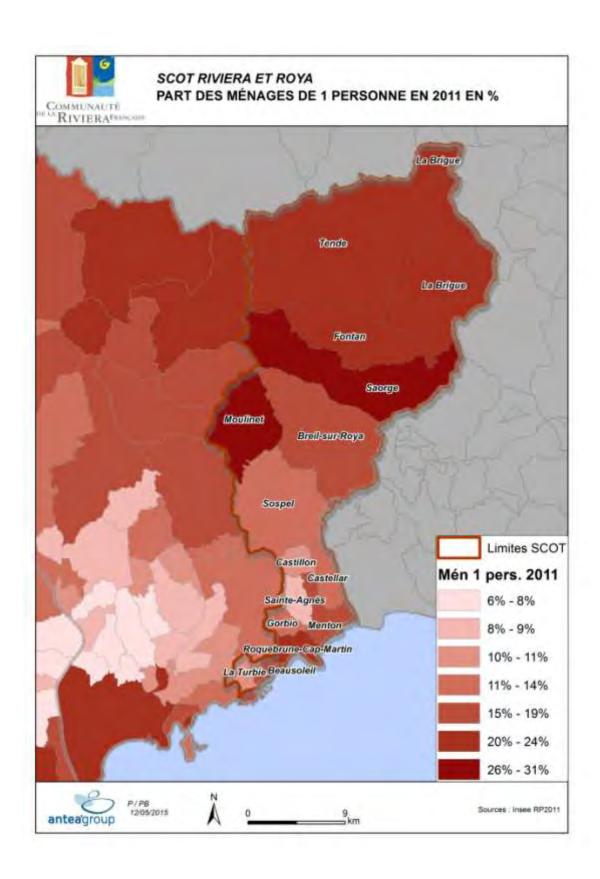
Enfin, le territoire présente un taux relativement faible de familles monoparentales: 9,4 % contre 9,5 % dans les Alpes-Maritimes et 10 % en région PACA), mais ce taux est en augmentation par rapport à 1999 (8 %) et 2006 (8,6 %). Pour plus de 80% de ces familles, la personne de référence était la femme, âgée généralement entre 30 et 50 ans. La diminution du nombre de personnes par ménages est une des conséquences de cet accroissement des familles monoparentales.

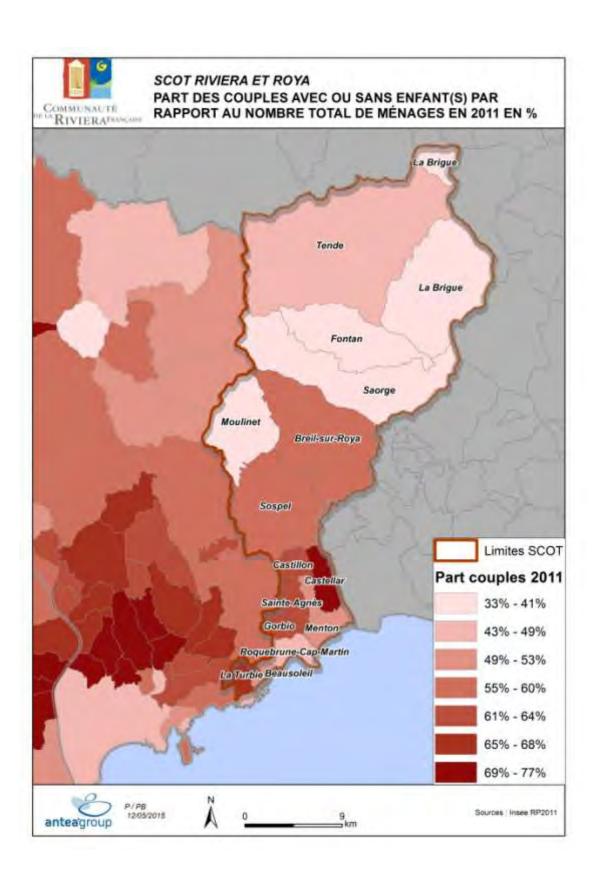


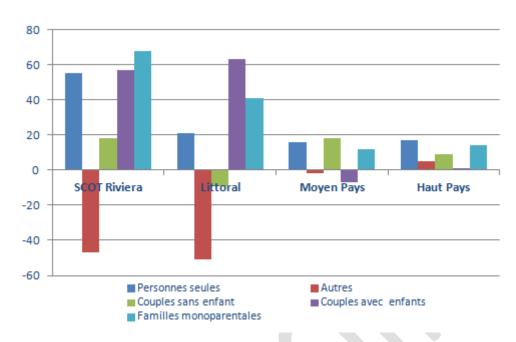
Types de ménages en 2011 - Source : INSEE

	Personnes seules	Autres	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles monoparentales
SCOT Riviera	37,2%	2,7%	26,4%	24,3%	9,4%
SCOT Pays des Paillons	24,8%	2,5%	29,4%	34,2%	9,1%
SCOT NCA	40,2%	3,2%	24,7%	22,2%	9,8%
Alpes Maritimes	38,3%	2,9%	25,9%	23,4%	9,5%
PACA	35,2%	2,8%	26,8%	25,2%	10,0%

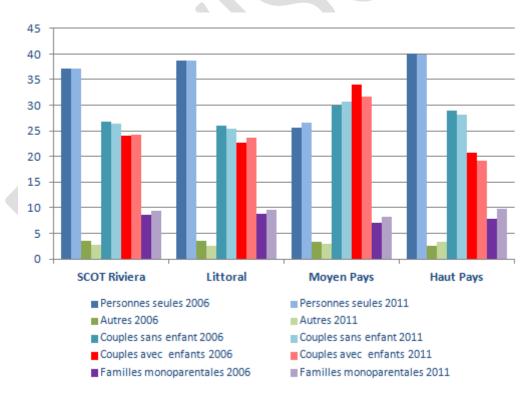
Ménages selon la structure familiale en 2011 - Source INSEE







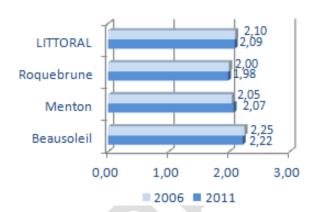
Evolution des ménages par type de 2006 à 2011 (gain annuel) - Source : INSEE



Les ménages, évolution de la répartition par types en 2006 et 2011 - Source : INSEE

Des ménages de petite taille et une part importante de personnes seules sur le littoral

La taille moyenne des ménages sur les communes du littoral est en moyenne de 2,09 personnes en 2011. A l'exception de Beausoleil (2,22 personnes), c'est le taux le plus bas du territoire du SCoT. Cette situation s'explique par la présence d'une population âgée importante, de personnes seules et de couples sans enfant. Entre 2006 et 2011, la taille de ménage est restée quasiment stable, passant de 2,10 à 2,09 contrairement aux communes rurales.



Taille des ménages et évolution sur le littoral entre 2006 et 2011 - Source : INSEE

Le littoral possède un nombre important de personnes seules (39 % des ménages), en particulier Roquebrune-Cap-Martin, et en légère augmentation entre 2006 et 2011. La proportion de couples sans enfants est de 26 % et en baisse ces dernières années. A l'inverse, les couples avec enfants et les familles monoparentales augmentent sur les communes du littoral.

Un Moyen Pays qui se caractérise par une taille des ménages élevée mais en diminution et une baisse des couples avec enfants

Les communes du Moyen-Pays ont une taille de ménage importante (2,38 personnes par ménage en moyenne) en particulier Castillon et Sainte-Agnès. Comme sur le Haut-Pays, la taille de ménage diminue (2,43 en 2006 contre 2,38 en 2011). Ceci est dû au vieillissement des familles et au phénomène de décohabitation.

La répartition des ménages par structures familiales est plus homogène sur le Moyen Pays. La part des personnes seules vivant sur ce territoire est nettement inférieure à celle du littoral et du Haut Pays (27 % contre 39 % et 40 %), mais leur part augmente.



Taille des ménages et évolution sur le Moyen-Pays entre 2006 et 2011 - Source : INSEE

Les couples sans enfants sont par contre en proportion importante (30 % des ménages). Le Moyen Pays se caractérise aussi par une part importante de couples avec enfants qui y résident (32 % contre 24 % sur le littoral et 19 % dans le Haut Pays).

Cependant, le territoire du Moyen-Pays voit le nombre de personnes seules (+1,5 % par an), et de couples sans enfant (+1,4 % par an) augmenter tandis que celui des couples avec enfants baisse (-0,5 % par an entre 2006 et 2011).

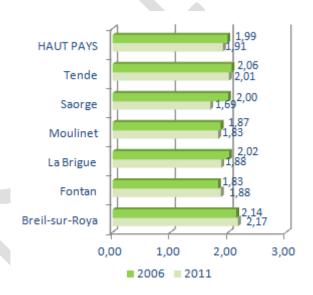
Enfin, comme sur l'ensemble du territoire, la part de familles monoparentales s'accroit de façon importante (+4,3 % / an) avec certaines communes qui comprennent une part relativement importante, comme Sainte Agnès avec 11 % et Castillon avec 13 %.

 Dans le Haut-Pays, une taille des ménages déjà faible et qui continue de se réduire eu égard à la progression des personnes seules et des familles monoparentales

Les ménages, sur les communes du Haut Pays, ont une taille très réduite avec 1,91 personne par ménage et en baisse par rapport à 2006. Saorge est la commune qui possède la taille de ménage la plus petite (1,7 personnes).

Comme sur le littoral, la part de personnes seules est très importante (39 % contre seulement 27 % dans le Moyen Pays), notamment sur les communes de Saorge (53 %) et Moulinet (48 %). La part de couples sans enfants est également non négligeable puisqu'elle atteint, en 2011, 28 % des ménages.

La part des couples avec enfants ne représente que 19 % des ménages et est en baisse par rapport à 2006.



Taille des ménages et évolution sur le littoral entre 2006 et 2011 - Source : INSEE

Enfin, certaines communes comprennent une part relativement importante, supérieure à 10 %, de familles monoparentales. Il s'agit notamment des communes de Saorge avec 11 % et surtout La Brigue avec 17 %.

Globalement, sur ce territoire, les quantités de personnes seules et de couples sans enfants, progressent respectivement de 1,7 %/an et de 1,3 %/par an, alors que le nombre de couples avec enfants stagne. Mais c'est surtout l'accroissement important du nombre de familles monoparentales (+7 % par an) qui retient l'attention.

4.3. Caractéristiques socio-économiques de la population

4.3.1. Niveau d'activité de la population

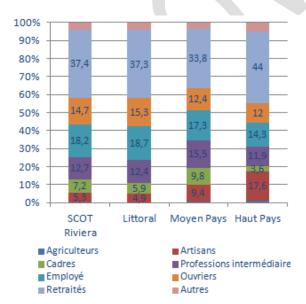
4.3.1.1. Un territoire qui attire les retraités

Le territoire compte une proportion élevée de retraités (37 %); c'est plus qu'aux niveaux départemental (36 %) et régional (35,5 %). En comparaison, les retraités représentent 34 % des ménages sur le SCoT du Pays des Paillons et 36 % sur le SCoT Nice Cote d'Azur. En France Métropolitaine, ils ne représentent que 33 %.

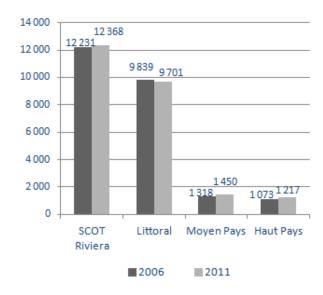
	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions intermédiaires	Employé	Ouvriers	Retraités	Autres
SCOT Riviera	0,2%	5,3%	7,2%	12,7%	18,2%	14,7%	37,4%	4,2%
SCOT Pays des Paillons	0,5%	8,4%	7,6%	14,8%	13,6%	17,3%	34,1%	3,7%
SCOT NCA	0,2%	6,0%	10,4%	13,8%	14,6%	11,8%	35,9%	7,4%
Alpes Maritimes	0,2%	6,5%	11,0%	13,6%	14,3%	12,0%	36,2%	6,2%
PACA	0,6%	5,9%	10,0%	14,1%	13,4%	13,4%	35,5%	7,1%

Ménages selon la CSP de la personne de référence en 2011 sur divers territoires - Source : INSEE

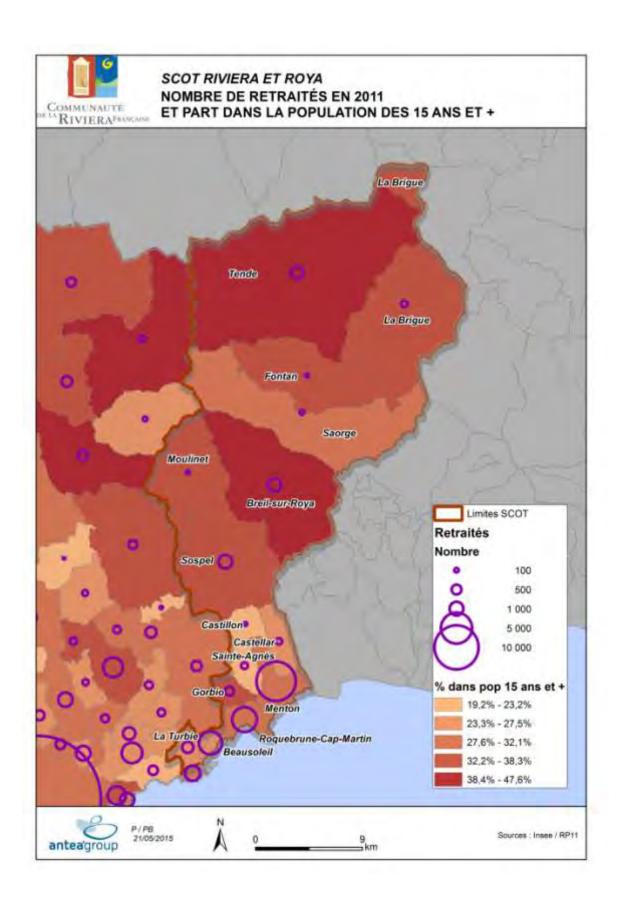
Au sein du SCoT, les retraités résident essentiellement sur le littoral (80 %), mais leur proportion diffère d'un territoire à l'autre. La part de retraités sur le Haut Pays est la plus importante (44 %) contre 37 % sur le littoral et moins de 34 % sur les communes du Moyen Pays. D'une manière générale, les retraités sont moins représentés dans les communes où la structure par âge est plus jeune et la présence de famille plus forte. Au niveau de l'évolution, la part et le nombre de retraités sur le littoral baissent et inversement sur les autres territoires.



Répartition des ménages en 2011 - Source : INSEE



Part des ménages retraités parmi les ménages et évolution de 2006 à 2011- Source : INSEE

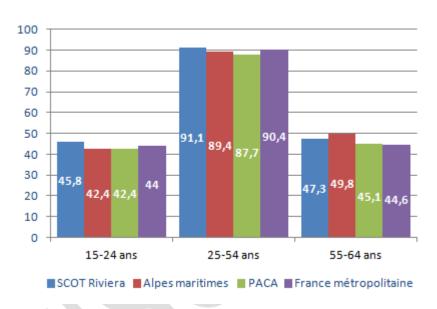


4.3.1.2. Un taux d'activité important par rapport au département et à la région

Le territoire du SCoT compte 33 279 actifs (actifs occupés et chômeurs), soit 74,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux d'activité est supérieur à ceux du département (72,8 %) et de la région (70,5 %). La population active est donc importante sur le territoire de la Riviera Française et en augmentation (73 % en 2006).

Par rapport au département et à la région, le territoire du SCoT se spécifie par des taux d'activité des 15-24 ans et des 25-54 ans plus élevés.

Pour les 55-64 ans, le taux est supérieur à ceux de la région et de la France métropolitaine, mais reste inférieure à celui des Alpes Maritimes ; le département étant un territoire d'accueil privilégié d'actifs en seconde partie de carrière.

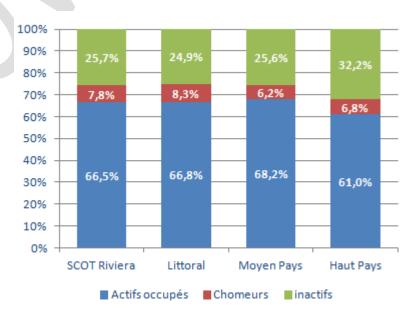


Le taux d'activité des actifs par âge sur le territoire du SCOT en 2011 - Source : INSEE

• Une population active importante sur le littoral et le Moyen Pays et en progression sur l'ensemble du territoire

Le Moyen-Pays avec 74,4 % et surtout le Littoral avec 75,1 % présentent une population en activité importante, alors que le Haut Pays atteint difficilement les 68 %.

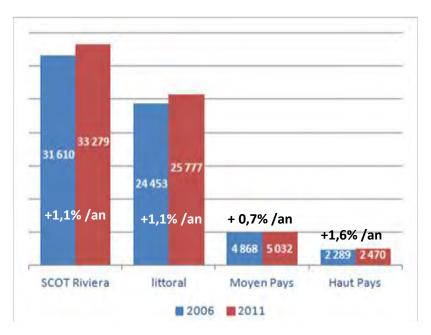
Les communes de Gorbio (77 %), Castillon (76,8 %), Castellar (76,4 %), Saint-Agnès (76 %) sur le Moyen Pays et Roquebrune-Cap-Martin (76 %), Beausoleil (76 %) et Menton (74,4 %) sur le littoral, ont une part d'actifs supérieure à 74 %.



Répartition par territoires des 15-64 ans en 2011 - Source : INSEE

Sur le littoral, la population active a augmenté de 1,1 % / an, soit 1 324 personnes en plus entre 2006 et 2011. Seule la population active de Roquebrune-Cap-Martin est en baisse.

Comme sur le littoral, la population active du Moyen-Pays augmente de 1,1% par an. Cependant, cela concerne des effectifs plutôt faibles puisque entre 2006 et 2011, la population active a gagné 181 actifs. Seule la commune de Gorbio perd des actifs (-0,55%/an), tandis que la population active augmente de façon importante sur Sospel (1,50 %/an) et Castillon (+3,6%/an).

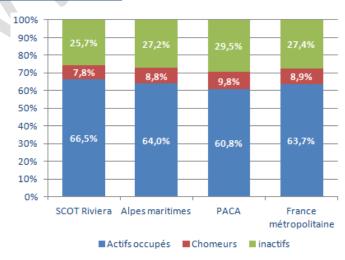


Evolution des actifs de 15 à 64 ans entre 2006 et 2011- Source : INSEE

Le Haut-Pays est le territoire où la croissance de la population active est la plus forte, avec une augmentation de 1,6% par an, soit un gain de 181 actifs. Mise à part Fontan (-1,79 %/an) et Moulinet (-0,82%/an), les autres communes du Haut Pays connaissent une progression active notamment Breil-sur-Roya (+3,53%/an) et Saorge (+1,9%/an).

4.3.1.3. Plus d'actifs occupés que sur les autres territoires

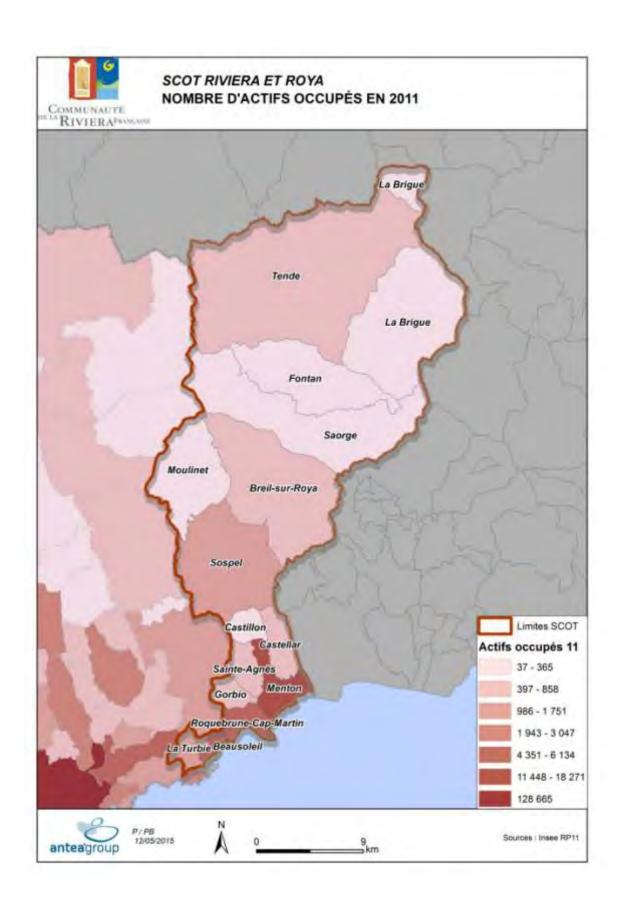
Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française présente une part d'actifs occupés plus importante (66,5 %) que dans les Alpes Maritimes (64 %) et qu'en région PACA (60,8 %). La part de la population active ayant un emploi est également en progression sur le territoire (+ 1 points entre 2006 et 2011).



Activité des 15-64 ans en 2011 à différentes échelles géographiques-Source : INSEE

• Un taux d'actifs occupés plus fort dans le Moyen Pays

Le Moyen Pays se caractérise par un taux d'actifs occupés important (68,2 %), notamment Castillon (71,5 %) et Gorbio (70,3 %), contre 66,8 % sur le littoral et seulement 61 % sur le Haut Pays.

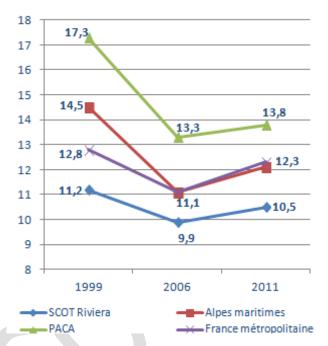


4.3.1.4. <u>Un taux de chômage en augmentation qui touche plus particulièrement les jeunes et les femmes</u>

Le taux de chômage sur le territoire atteignait 10,5 % en 2011, taux plus faible que la moyenne du département des Alpes-Maritimes qui est de 12,1% et que la moyenne nationale (12,3 %).

Le taux de chômage est plus faible qu'en 1999 à l'échelle du SCOT et au niveau départemental, mais plus important qu'en 2006. Ce taux suit la tendance observée aux échelles départementale et nationale.

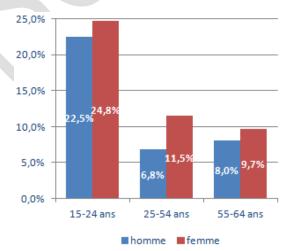
La part de chômeurs dans la population active est également en augmentation (7,9 % en 2011 contre 7,2 % en 2006). Ils étaient 3 124 en 2006 et sont 3520 au dernier recensement de 2011.



Evolution du taux de chômage entre 1999 et 2011 à différentes échelles géographiques - Source : INSEE

Le taux de chômage est important chez les jeunes en particulier chez les femmes (25 % en 2011). Dans les autres catégories, les femmes restent les plus concernées par le chômage que les hommes.

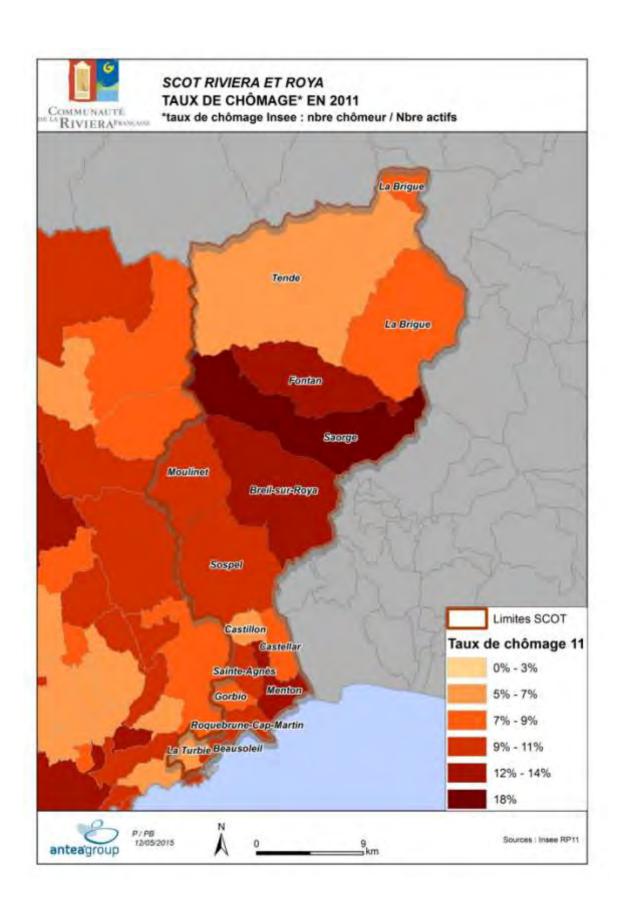
Enfin, toutes catégories d'âge concernées, les femmes représentent 58 % des chômeurs et les hommes 42 %. C'est plus qu'au niveau départemental où les femmes constituent 52,1 % des personnes recherchant un travail.

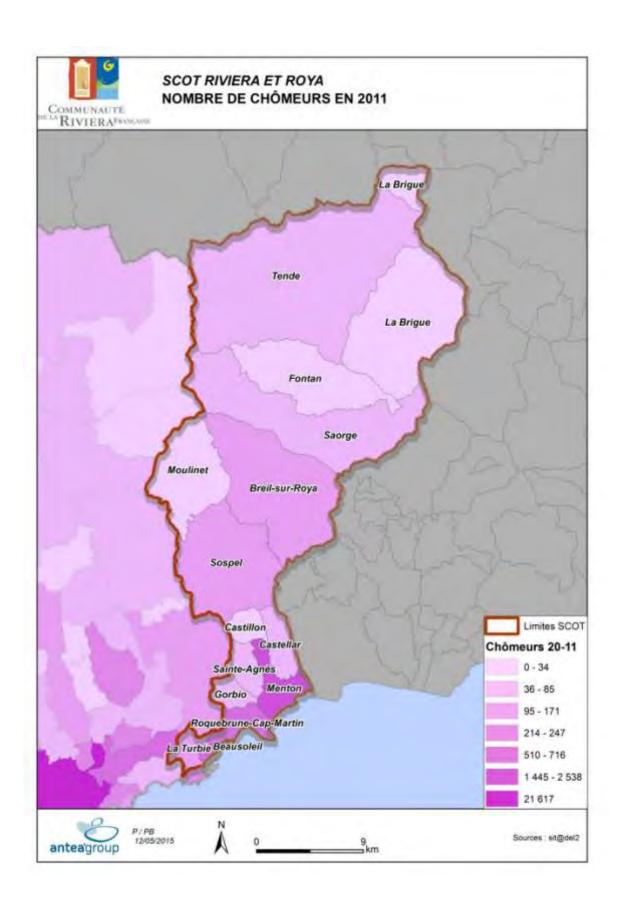


Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et par tranche d'âge en 2011- Source : INSEE

• Moins de chômage dans le Moyen Pays

Le nombre de chômeurs est plus bas sur les communes rurales (6,2 % sur le Moyen-Pays et 6,8 % sur le Haut-Pays) contre 8,3 % sur le littoral. Le chômage n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Les communes les plus touchées par le chômage sont Saorge (taux de chômage de 18,4 %), Fontan (13,5 %), Menton (12,2 %), Breil-sur-Roya (11,8 %) et Beausoleil (10,5 %). Les autres communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ont un taux de chômage inférieur à 10 %.



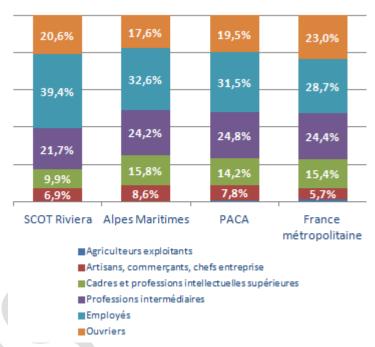


4.3.2. Profil socioprofessionnel de la population

4.3.2.1. <u>Une majorité d'employés parmi les actifs</u>

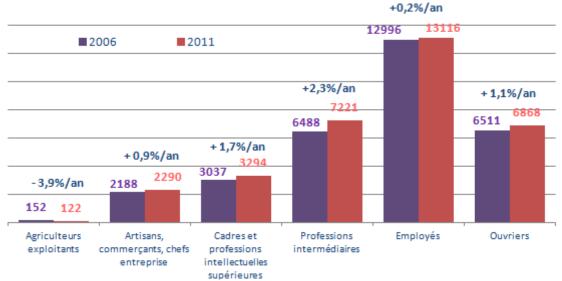
La population active âgée de 15 à 64 ans du territoire est constituée en majorité d'employés (39,5 %) avec environ 13 000 actifs. Une proportion plus importante qu'aux échelles départementales (32,6 %) et régionales (31,5 %).

Les professions intermédiaires (22 %) et les ouvriers (20 %) constituent aussi des catégories socioprofessionnelles très présentes dans la population active. Les agriculteurs ne représentent que 0,4 % de la population active sur le territoire, comme sur l'ensemble du département (0,3 %), loin derrière les 1,5 % en France métropolitaine; et la situation n'évolue pas favorablement. Entre 2006 et 2011, le territoire a perdu 30 agriculteurs, soit une baisse de près de 4 % par an.



Les actifs de 15 à 64 ans selon la CSP en 2011 - Source INSEE

Excepté les agriculteurs, toutes les CSP d'actifs de 15 à 64 ans augmentent au cours des dernières années. La catégorie des employés a enregistré une légère augmentation de + 0,2 % par an (soit 24 de plus par an). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent moins de 10% de la population active mais augmentent de +1,7% par an (soit 51 cadres de plus par an), tandis que les professions intermédiaires enregistrent la plus forte progression avec +2,3 % par an (soit 146 de plus par an). Enfin, les ouvriers et les artisans augmentent respectivement de +1,1 % et de + 0,9 % par an.



Les actifs de 15 à 64 ans selon la CSP en 2011 - Source INSEE

4.3.2.2. <u>Des employés et des ouvriers en majorité sur le littoral</u>

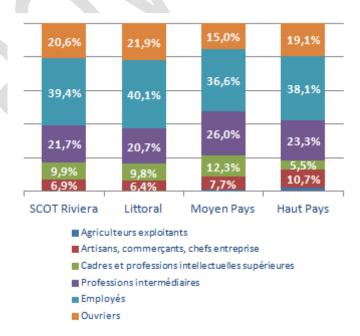
Les agriculteurs exploitants sont plus nombreux sur le Haut et Moyen Pays (56 et 48 actifs) que sur le littoral (17 actif seulement) et y sont mieux représentés (2,3 % et 1 %) dans une population moins importante que sur le littoral (seulement 0,1 %). L'activité agricole est notamment non négligeable sur certaines communes comme Moulinet (7,7 % des actifs) et Saorge (3,7 %).

Concernant les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ces derniers sont bien représentés dans les communes du Haut-Pays (10,7 %) contre 7,7 % sur le Moyen Pays et 6,4 % sur le littoral. Cela peut s'expliquer par la présence de PME ou TPE dans le commerce, les services et le BTP qui y travaillent. Moulinet, qui en comptabilise près de 23 %, est la commune la mieux représentée. Suivi de Castellar avec 14 % et La Brigue avec 13,7 %.

Bien que 77 % des cadres résident sur le littoral, la part est plus importante sur le Moyen Pays (12,3 %) que sur le littoral (9,8 %), tandis que la population active du Haut Pays se compose que peu de cadres (5,5 %). Avec 1 236 cadres, Menton regroupe environ 38 % des cadres du territoire, mais ils représentent seulement 9,5 % de la population active mentonnaise. Sainte Agnès est composé de 18 % de cadres, La Turbie 15,6 %, Castillon 15,2 % et Roquebrune-Cap-Martin 11,6 %. A l'inverse, Tende (3,8 %) et Moulinet en enregistre très peu.

Plus de 3 employés sur 4 résident sur le littoral et 40 % sur Menton. Ils représentent environ 40 % de la population active du littoral contre 38 % sur le Haut Pays et 36 % sur le Moyen Pays. Les communes de Tende (45 %), Fontan (44%) et Menton et Sospel (41 %) sont bien représentées.

82 % des ouvriers habitent une des communes du littoral, mais ils n'y représentent qu'un peu plus d'un actif sur cinq. La part d'ouvriers sur le reste du territoire est de 19 % dans le Haut-Pays et de 15 % dans le Moyen Pays. La population ouvrière est bien représentée à Beausoleil (28 %), à Menton (21 %) et à Breil-sur-Roya (21,3 %).



Les actifs de 15 à 64 ans selon la CSP en 2011 par sous territoire – Source INSEE

4.3.3. Niveaux de revenus

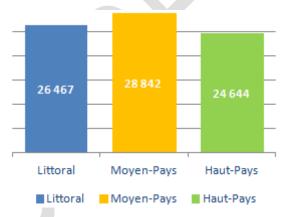
4.3.3.1. <u>Plus de foyers fiscaux imposables que dans les Alpes Maritimes, mais des revenus</u> inférieurs

En 2011, le SCOT compte 45 478 foyers fiscaux. 61,6 % des foyers fiscaux sont imposables, ce qui est plus élevé qu'aux niveaux départemental (58,7 %) et régional (55,4 %).

NB: Le chiffre du revenu moyen par foyer fiscal n'est pas très significatif, car il ne tient pas compte des diverses compositions des ménages. Il ne permet pas la comparaison des niveaux de revenu entre plusieurs zones où l'analyse des inégalités de revenus entre les ménages au sein d'une zone. Aussi nous utiliserons la notion de revenu rapporté au nombre d'unités de consommation (UC^9).

Le revenu médian par UC sur le périmètre du SCoT est de 19 579 €¹⁰ contre 20 094 € dans les Alpes Maritimes et 19 059 € en région PACA.

8 communes sur 15 du territoire du SCoT ont un revenu médian (par UC en 2011) supérieur à 19 500 €; pour 6 d'entre elles, il est supérieur à celui du département (20 094 €). La Turbie a le revenu médian par UC le plus important du territoire (27 369 €) suivi de la commune de Sainte-Agnès (23 155 €) et de Roquebrune-Cap-Martin (23 059 €). Menton a un revenu médian de 19 832 €.



Revenu media moyen par UC par sous-territoire

Source INSEE

Les valeurs les plus faibles, entre 13 300 et 18 500 €, se retrouvent dans les petites communes du Haut-Pays ne bénéficiant pas d'infrastructures touristiques. La commune de Moulinet enregistre le revenu médian par UC le plus faible (13 306 €) du territoire du SCOT.

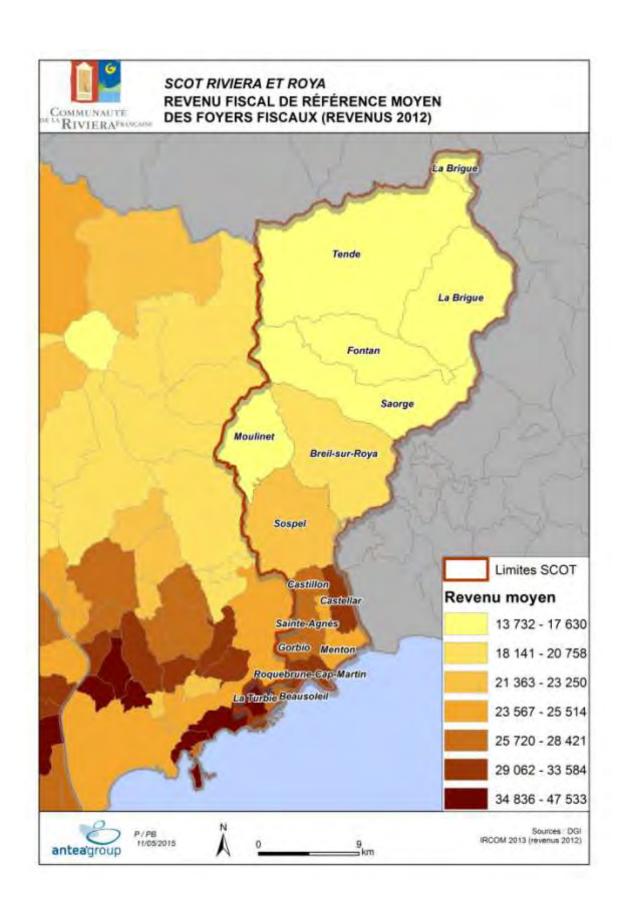
A l'échelle du territoire, on observe de fortes inégalités, notamment entre la partie Littorale et la partie inférieure du Moyen-Pays, qui concentrent les foyers fiscaux à haut revenu, et le reste du territoire. Ce sont dans les communes où le revenu médian est le plus fort que la part des revenus des bénéfices et des revenus du patrimoine est la plus importante.

Enfin, conséquence d'un niveau de ressources plutôt moyen et d'un marché immobilier tendu sur lequel se pratiquent des niveaux de prix élevés, le taux d'effort des ménages pour le logement est particulièrement important sur le territoire du SCoT comme sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.

-

⁹ L'unité de consommation (UC) tient compte de la taille et de la structure par âge du ménage.

¹⁰ Le revenu médian ne peut être recalculé, seul l'INSEE donne l'information agrégée à l'EPCI.



Le 9ème décile est l'indicateur donnant la valeur des revenus fiscaux des 10 % des ménages les plus riches. Il est fourni par l'INSEE, uniquement pour certaines communes.

Sur Menton, 1 511 ménages ont un revenu annuel supérieur à 37 404 €. La valeur du 9ème décile (10% des ménages les plus riches) n'est pas aussi élevée que l'on pourrait s'y attendre. Il existe un certain décalage entre la richesse apparente de la commune de Menton et la réalité statistique. Menton comprend près de 193 personnes redevables de l'ISF en 2012 pour un montant moyen de 6341 €.

Sur les autres communes du littoral, à Beausoleil, 633 ménages ont un revenu supérieur à 38 897€ tandis que sur Roquebrune-Cap-Martin, 650 ménages gagnent 46 891 €.

Dans le Moyen Pays, la commune de la Turbie peut être considérée comme une commune à la population aisée car environ 130 ménages ont un revenu supérieur à 56 964 €. A Sospel, ils sont 150 ménages à gagner plus de 35 393 €.

Enfin, dans le Haut-Pays, ils sont plus d'une centaine à Breil-sur-Roya à avoir un revenu supérieur à 31 539 €.

4.4. Projections tendancielles (en cours)

Projection de population et extrapolation logement et établissement du point mort sur le territoire du SCoT en cours pour une présentation au COPIL de septembre



4.5. Atouts /contraintes

	ATOUTS	CONTRAINTES
	Qualité de cadre de vie.	Répartition inégale de la population.
	Proximité du pôle d'emploi de Monaco.	Forte disparité au niveau des densités.
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	Un territoire encore attractif (+ 3 790 habitants entre 99 et 2011) dont la relative croissance démographique est assurée par les migrations.	Un solde naturel, déficitaire sur l'ensemble des communes. Un essoufflement du solde migratoire, phénomène également observé à l'échelle
	Des entrants qui proviennent majoritairement du 06 (37%) depuis Nice et les villes littorales de NCA (½ des entrants âgés de 15 à 40 ans)	départementale, dont les raisons peuvent être recherchées dans l'offre foncière devenue rare et chère et les difficultés dans les parcours résidentiels notamment sur le
	Une légère croissance qui se poursuit sur le littoral (0,3 %/an).	littoral. Une proportion des sortants plus importante
EVO	Une croissance qui reste dynamique sur le Moyen Pays (0,5 %/an), malgré un certain essoufflement ces dernières années.	sur les jeunes ménages et les enfants
	Le Haut-Pays poursuit son expansion avec une croissance importante (+ 1,7 %/an).	
AGE	Le Moyen Pays reste un territoire plus	Un indice de jeunesse faible
	jeune.	Beaucoup de personnes âgées sur le Littoral et sur le Haut Pays.
		Le vieillissement de la population est une problématique importante notamment sur le Haut et Moyen Pays
	Un Moyen Pays qui se caractérise par une	Une diminution de la taille des ménages
MENAGES	taille des ménages élevée.	Des ménages de petite taille et une part importante de personnes seules sur le littoral.
		Une baisse des couples avec enfants dans le Moyen Pays.
		Dans le Haut-Pays, une taille des ménages déjà faible et qui continue de se réduire eu égard à la progression des personnes seules et des familles monoparentales.

Une augmentation des divorces et des

séparations.

CTIVITE

Une population active fortement représentée (74,4 % en 2011) et en croissance (+1,1 % par an) sur l'ensemble du territoire.

Plus d'actifs occupés (66,5 %) que dans les Alpes Maritimes (64 %) et qu'en région PACA (60,8 %).

Plus de foyers fiscaux imposables que dans les Alpes Maritimes.

Une forte présence de retraités dans les ménages.

Un taux de chômage en augmentation qui touche plus particulièrement les jeunes et les femmes.

Des revenus inférieurs par rapport au département.

4.6. Principaux enjeux

Principaux enjeux hiérarchisés par sous-territoire	Niveau
LITTORAL	
Accompagner le vieillissement démographique	FORT
Prévoir l'installation de nouveaux habitants	
Limiter le vieillissement de la population en attirant des populations actives, en gardant les jeunes	
MOYEN PAYS	
Anticiper le vieillissement démographique des familles	
Maintenir les actifs et les jeunes	
Assurer une réponse au besoin sur la petite enfance	
HAUT PAYS	
Accompagner le vieillissement démographique	FORT
Limiter le vieillissement de la population en attirant des populations actives, en gardant les jeunes	

5. Habitat

5.1. Dynamiques du parc de logements

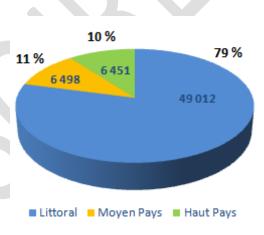
5.1.1. Répartition du parc et statut

5.1.1.1. <u>Près de 62 000 logements en 2011 dont 53 % en résidence principale</u>

Avec 61 962 logements, le SCOT Riviera représente 8 % du parc de logement des Alpes-Maritimes.

Le parc du SCOT est majoritairement situé sur le littoral puisque près de 4 logements sur 5 sont situés sur une des 3 communes littorales dont près de 43 % sur la seule commune de Menton. Le Moyen Pays concentre environ 11 % et le Haut Pays près de 10 %. Depuis 2006, le poids de chaque territoire dans le parc total est resté stable.

Sur le littoral, la ville de Menton rassemble à elle seule 54 % du parc. Cette prépondérance reste quasiment stable par rapport à 2006 (-1 point). Roquebrune-Cap-Martin rassemble près de 27 % de l'offre avec plus de 13 300 logements, et Beausoleil 18 % avec près de 9 200 logements.

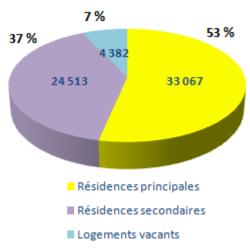


Répartition du parc de logements par sous-territoire en 2011 - Source INSEE

Sur le Moyen-Pays, les communes de Sospel et de la Turbie totalisent respectivement 33,5 % et 32 % du parc. Le poids du parc de Sospel a augmenté depuis 2006 (+1,4 points), tandis que celui de la Turbie est resté stable. Sainte-Agnès regroupe 11 % du parc, Gorbio 10,8 %, Castellar 9,1 % et Castillon seulement 3,2 %.

Enfin, dans le Haut-Pays, 63 % du parc se situent sur les communes de Tende et de Breil-sur-Roya. A noter que le poids du parc de Breil-sur-Roya a augmenté de 2,8 points grâce à l'accroissement du nombre de logements sur ce territoire (264 logements en plus entre 2006 et 2011). C'est la commune dont le poids a augmenté le plus ces dernières années. A l'inverse, la commune de la Brigue a perdu des logements occasionnant une diminution de sa part dans le parc du Haut Pays (-2,3 points).

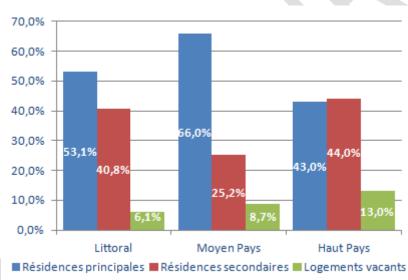
Plus de 4/5 des résidences principales sont situées sur le littoral



Le parc de logement est constitué pour plus de 53 % de résidences principales, soit près de 33000 logements.

Cette proportion qui varie selon les territoires atteint 66 % dans le Moyen Pays contre 53 % sur le littoral et 43 % dans le Haut Pays. La proportion importante de résidences principales sur le Moyen Pays est dû au fait que de nombreuses familles et d'actifs y résident.

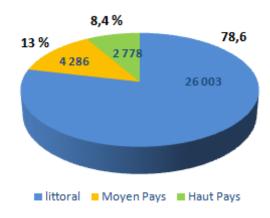
Répartition selon le type de logements dans le SCOT Source INSEE

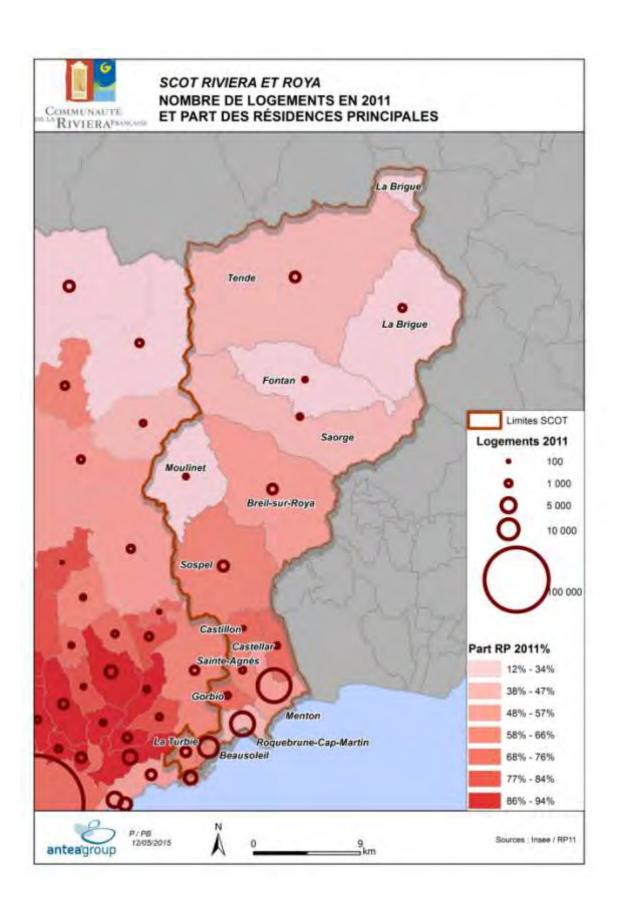


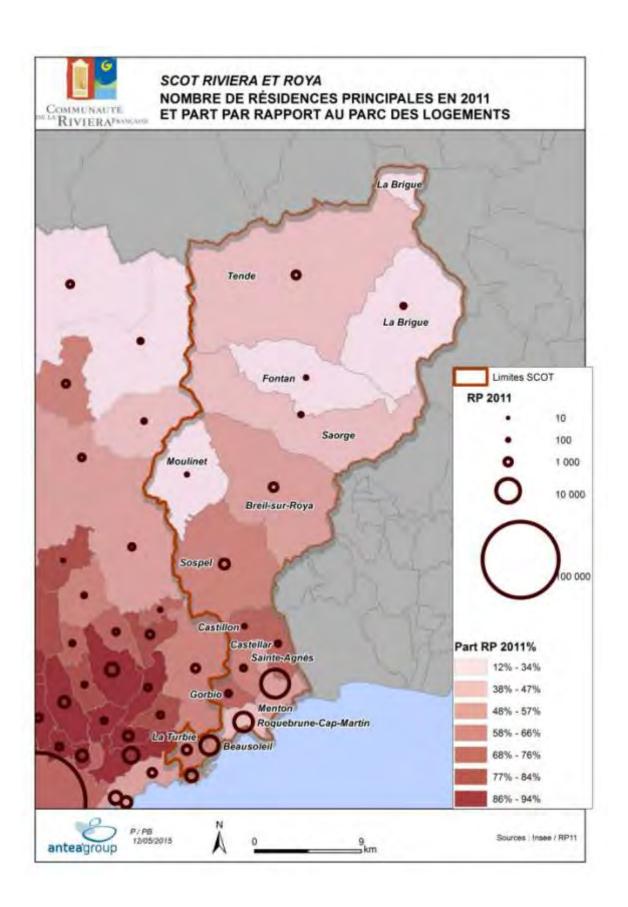
Répartition selon le type de logements par sous territoire en 2011 - Source INSEE

Toutefois, étant donné le poids des 3 communes du littoral, près de 79 % des résidences principales du territoire de la Riviera Française et de la Roya se situent sur une des trois communes du littoral, 13 % sur le Moyen Pays et 8,4 % dans le Haut Pays.

Répartition des résidences principales selon les sous territoires du SCOT en 2011 – Source INSEE







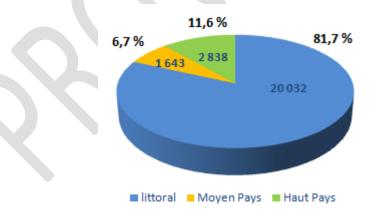
5.1.1.2. <u>Une forte proportion de résidences secondaires, une concentration sur Menton et</u> le littoral, un poids important dans le parc du Haut-Pays

Le parc de logement est constitué pour plus de 37 % de résidences secondaires, ce qui constitue une part très importante.

L'essentiel des 24 513 résidences secondaires est localisé sur le littoral (82 %). Avec plus de 11 000 résidences secondaires, la ville de Menton regroupe à elle seule 45 % du parc du territoire. Roquebrune-Cap-Martin en possède 6 500 et Beausoleil un peu moins de 2 400. Sur le littoral, 40,8% des logements sont des résidences secondaires, c'est beaucoup plus que la moyenne départementale (24 %). Roquebrune-Cap-Martin contient près de 49 % de résidences secondaires, Menton 42 % et Beausoleil seulement 26 %.

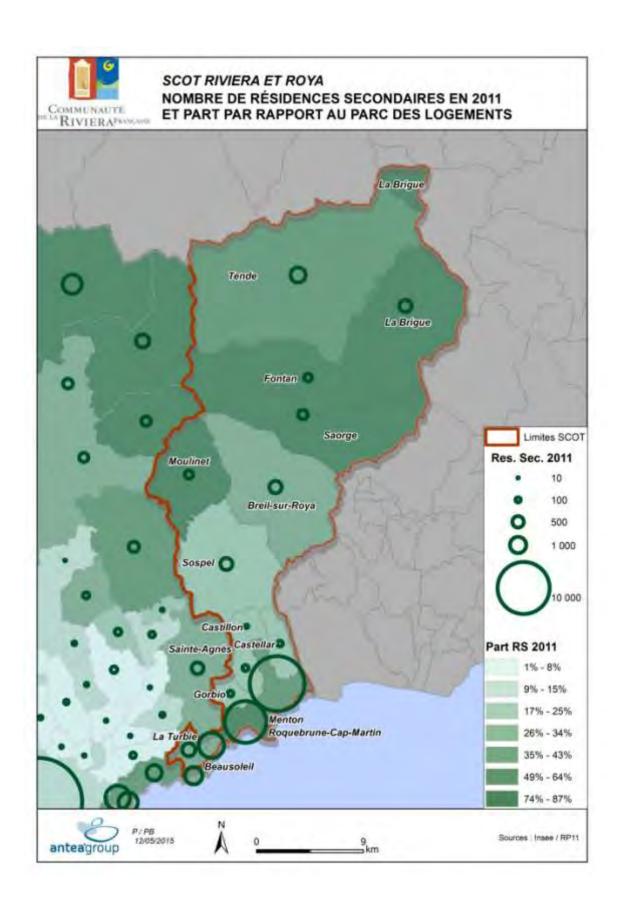
Les résidences secondaires sont très peu présentes dans le Moyen-Pays. Elles concernent 1 643 logements et représentent près de 25 % du parc de logement du territoire et un peu moins de 7 % du parc de résidences secondaires du SCoT de la Riviera Française et de la Roya. Toutefois, la part de résidences secondaires varie d'une commune à l'autre. Ainsi, sur la Turbie et Sospel, elle est respectivement de 31 % et de 25 %. A l'inverse, elle n'est que de 18 % sur Gorbio.

Avec près de 2 800 résidences secondaires, le Haut Pays abrite un peu moins de 12 % du parc. Les communes de Tende (871 résidences secondaires), la Brigue (580) et Breil-sur-Roya (563) sont les 3 communes du Haut Pays qui en possède le plus. Mais ce qui caractérise le plus ce territoire, c'est le poids important des résidences secondaires dans son parc, puisqu'elles représentent 44 % des logements du Haut Pays. Les communes de Moulinet (64 % de résidences secondaires), la Brigue (59 %), Fontan (57,5 %) et Saorge (57 %) sont les quatre communes du territoire dont la proportion de résidences secondaires est la plus importante. A noter que Breil-sur-Roya n'en possède que 28 %.



Répartition des résidences secondaires selon les sous-territoires du SCoT en 2011

De façon globale, il est difficile pour le territoire d'avoir une politique de l'habitat efficace avec des taux de résidences secondaires aussi importants. Cette caractéristiques aussi bénéfique soient elles pour une partie de l'économie touristique ajoute une contraintes d'aménagement et de développement supplémentaires.



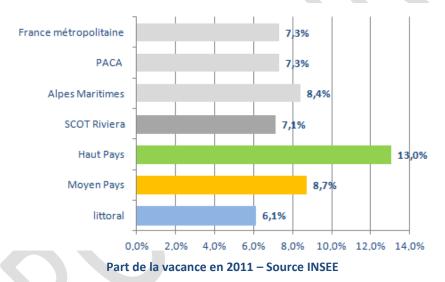
5.1.1.3. <u>Une vacance importante sur le Haut-Pays</u>

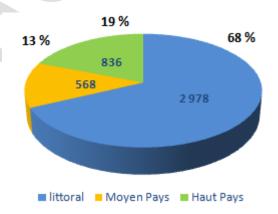
Les logements vacants représentent plus de 4 300 logements sur le territoire du SCOT, soit 7,1 % du parc de logement, contre 8,4% pour les Alpes-Maritimes.

Près de 3 000 logements vacants sont situés sur le littoral (68 %), 836 sur le Haut Pays (19 %) et 568 sur le Moyen Pays (13 %).

La vacance est forte sur le Haut-Pays avec un taux de vacance ¹¹de 13 %, un peu moins sur le Moyen Pays (8,7 %) et plutôt basse sur les communes du littoral (6,1 %). Pour comparaison, la vacance dans les Alpes Maritimes est de 8,4 % et de 7,3 % en région PACA.

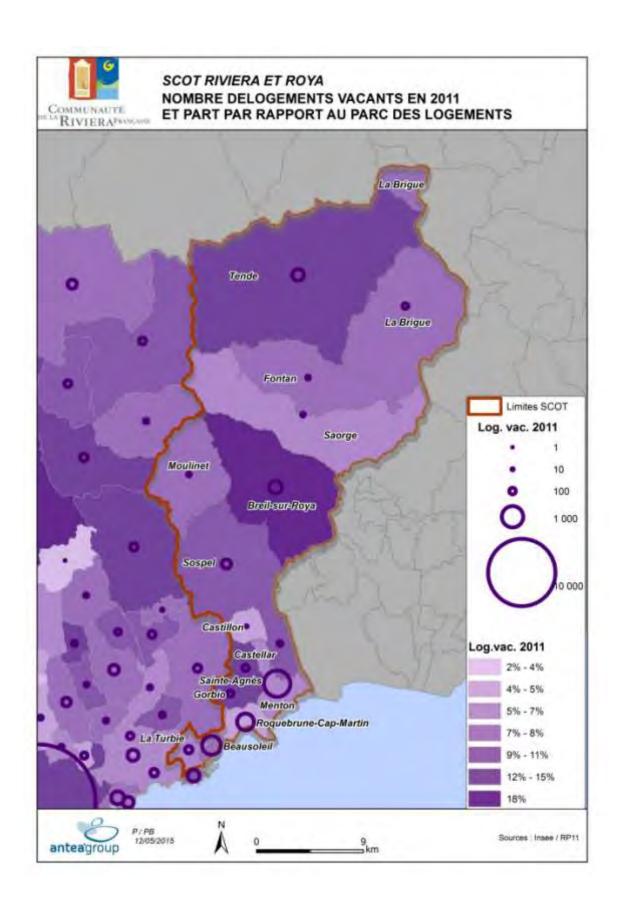
Cette vacance se localise ainsi essentiellement dans les centres anciens des communes du Moyen et surtout du Haut-Pays du fait principalement de l'ancienneté et de l'état de vétusté et de taille de logement parfois petite. Tandis que sur le littoral, cette vacance est surtout liée à la construction neuve sur la fin de la période et à la vacance de mise sur le marché de biens à la revente.





Répartition des logements vacants selon les sous-territoires du SCOT en 2011 - Source INSEE

¹¹ Le taux de vacance est la part des logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location dans l'ensemble des logements loués ou proposés à la location.



5.1.2. Evolution du parc

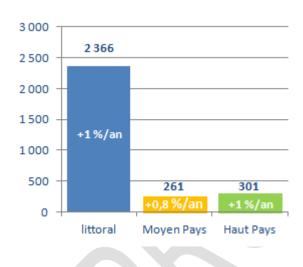
5.1.2.1. <u>Une croissance modérée du parc de logements de l'ordre de 1 % par an</u>

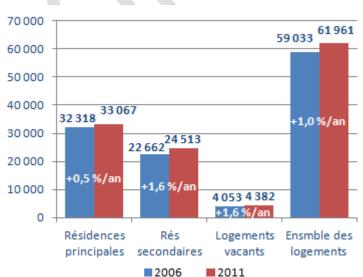
Depuis les années 90, le parc de logements du territoire a gagné presque 12 000 logements supplémentaires.

Entre 2006 et 2011, le parc a augmenté de 1 % par an, soit 585 logements par an, a un rythme sensiblement supérieur à celui du département (+0,9 %).

Evolution du parc de logements sur le territoire du SCOT – Source INSEE





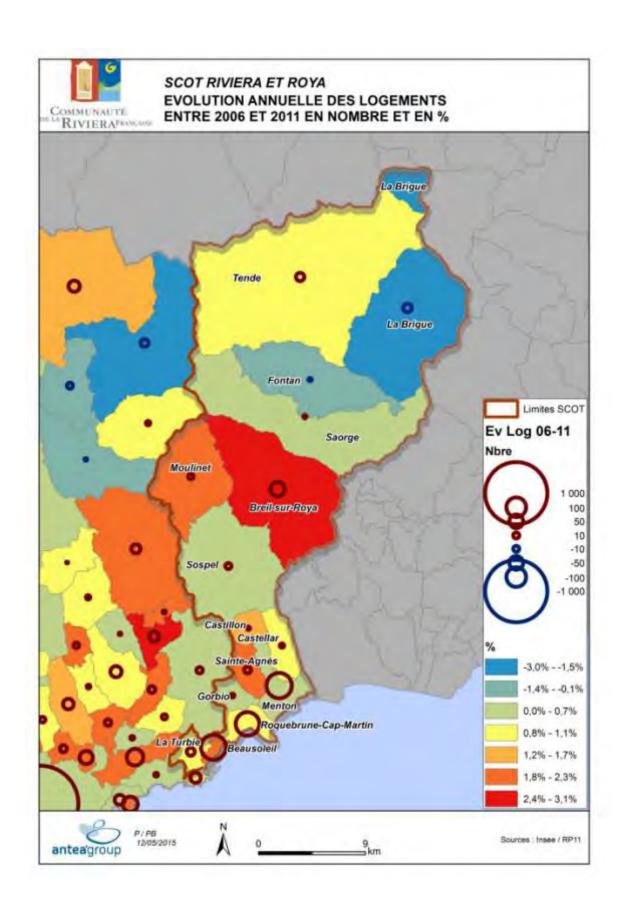


Evolution du parc de logement par sous territoire entre 2006 et 2011 – Source INSEE

Evolution du parc de logement par typologie entre 2006 et 2011 – Source INSEE

La croissance du parc se répartit à 81 % soit 473 log/an sur le littoral dont 166 log /an sur Menton, 9 % pour le Moyen-Pays avec une augmentation de 52 logements/an, et enfin 10 % sur le Haut Pays avec 60 logements par an en plus.

Les progressions notables se situent sur les communes de Breil-sur-Roya (+3,1 %/an), Moulinet (+2,1 %/an), Sainte-Agnès (+2,0 %/an) et Beausoleil (+1,9 %/an). Seules deux communes voient leur parc de logements diminuer entre 2006 et 2011. Fontan a perdu 0,7 % de logements par an et surtout La Brigue avec -1,8 % par an.

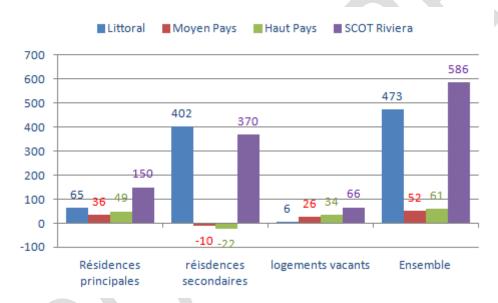


5.1.2.2. <u>Une légère augmentation des résidences principales et une baisse globale du</u> poids du parc dans le parc total de logement

Les résidences principales dans le SCOT ont augmenté de 0,5 % chaque année entre 2006 et 2011, soit un peu moins de 150 par an contre 1 % pour l'ensemble du parc.

Ce gain annuel est réparti entre 65 résidences principales supplémentaires pour le littoral (43 % du gain total), 36 pour le Moyen-Pays (24 %) et 49 pour le Haut-Pays (33%).

Toutefois, le poids des résidences principales dans le parc de logement a diminué de 1,4 point entre 2006 et 2011 en passant de 54,7 % à 53,4 %. Cette évolution est surtout marquée dans le littoral (-2 points) alors qu'elle augmente dans le Haut Pays (+1,9 point).

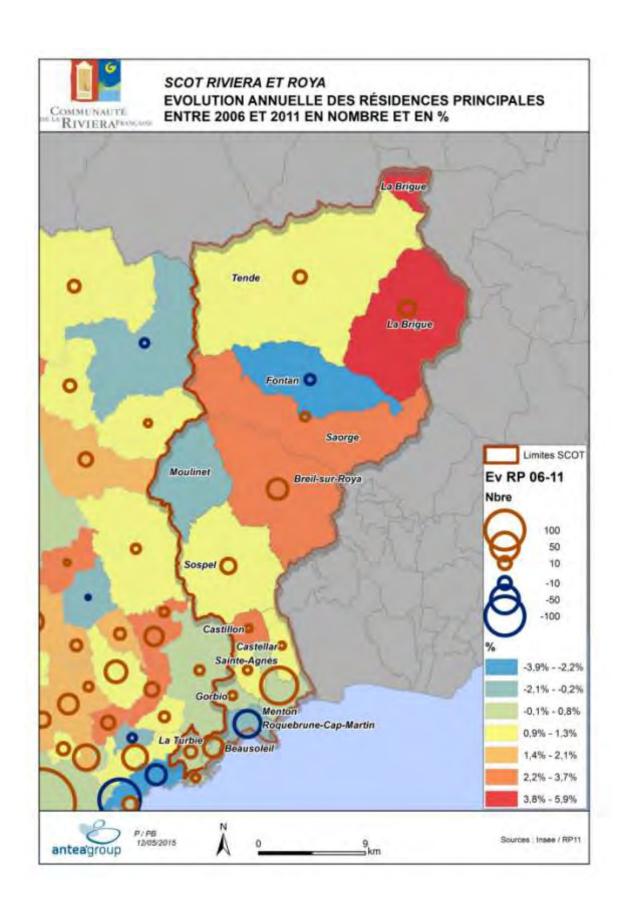


Gain annuel des logements entre 2006 et 2011 – Source INSEE

Sur le littoral, Beausoleil et Menton ont gagné des résidences principales (respectivement 124 et 430 résidences principales en plus) tandis que la commune Roquebrune-Cap-Martin a perdu 231 résidences principales. Cependant, la part de résidences principales a baissé sur Beausoleil du fait de l'augmentation importante des résidences secondaires sur cette commune.

Dans le Moyen-Pays, le nombre de résidences principales progresse partout ; seule Sainte-Agnès voit le poids de ce type de logement diminuer dans son parc (-3,9 points).

Sur le Haut Pays, Fontan a connu une diminution du nombre et du poids (-6,1 points) de ses résidences principales, à l'inverse de la commune de La Brigue (+ 9,9 points).



5.1.2.3. <u>Une progression des résidences secondaires qui bénéficie au littoral</u>

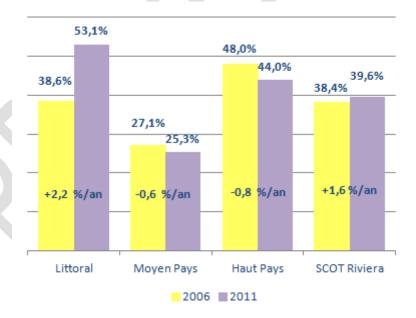
Globalement, l'évolution des dernières années a profité en grande partie au parc de résidences secondaires avec 1 851 logements supplémentaires, soit une croissance de +1,6 % par an.

Cette croissance reste supérieure à celle du parc de logement (1 %) et de résidences principales (0,5 %).

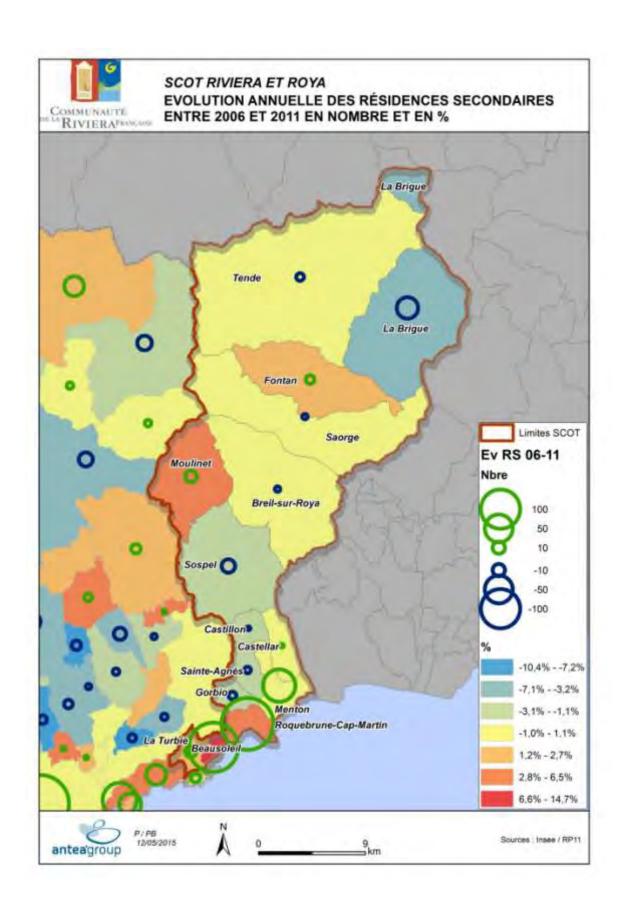
Toutefois, la situation n'est pas la même en fonction des territoires. Le nombre de résidences secondaires a augmenté de 2,2 % par an sur le littoral avec notamment une forte croissance sur Beausoleil (+9,9 % par an) et Roquebrune-Cap-Martin (+ 3,1 % par an) et moindre sur Menton (+ 0,6 % par an). Enfin, l'ensemble des communes a connu une augmentation de la part des résidences secondaires confirmant le maintien de la vocation touristique du littoral. La part de résidences secondaires sur le littoral est ainsi passée de 38 % à 40 %.

Si le Haut-Pays concentre le plus fort taux de résidences secondaires (44 % contre 40,8 % sur le littoral et 25,2 % pour le Moyen-Pays), ce dernier ainsi que le Moyen Pays, ont vu leur nombre de résidences secondaires diminuer respectivement de 0,6 % et de 0,8 % par an entre 2006 et 2011. Ainsi, sur le Moyen Pays, la proportion de résidences secondaires est passée de 27 % à 25 %, et de 48 % à 44 % sur les communes de Haut Pays.

Mise à part les communes de Castellar (-+0,7 %/an), de la Turbie (+1,4 %/an), de Fontan (+2,7 %/an) et de Moulinet (+4,4 %/an), les huit autres communes ont toutes vues leur nombre de résidences secondaires diminuer.



Evolution des taux et du nombre de résidences secondaires par sous territoire entre 2006 et 2011 (en%)
Source INSEE



5.1.2.4. Une vacance en hausse en particulier dans les communes rurales

La vacance est en augmentation de 1,6 % par an entre 2006 et 2011 avec 65 logements supplémentaires par an non occupés.

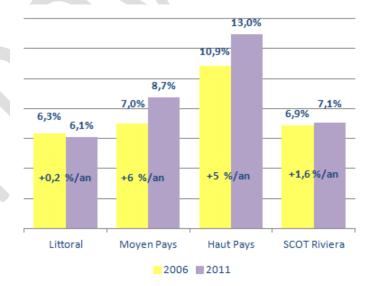
A l'exception de cinq communes (Beausoleil, Fontan, La Brigue, Moulinet et à moindre mesure la Turbie), où le nombre de logements vacants est en recul, la vacance progresse sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'évolution du nombre de logements vacants, chaque grande entité géographique a vu sa quantité de logements vacants augmenter, mais à des proportions différentes.

Sur le littoral, la vacance, augmente faiblement avec 31 nouveaux logements vacants qui ont été recensés, soit une augmentation de 0,2 % par an. Beausoleil a diminué de 2,4 % par an sa quantité de logements vacants, au contraire de Menton (+0,8%/an) et de Roquebrune-Cap-Martin (+2,7 %/an).

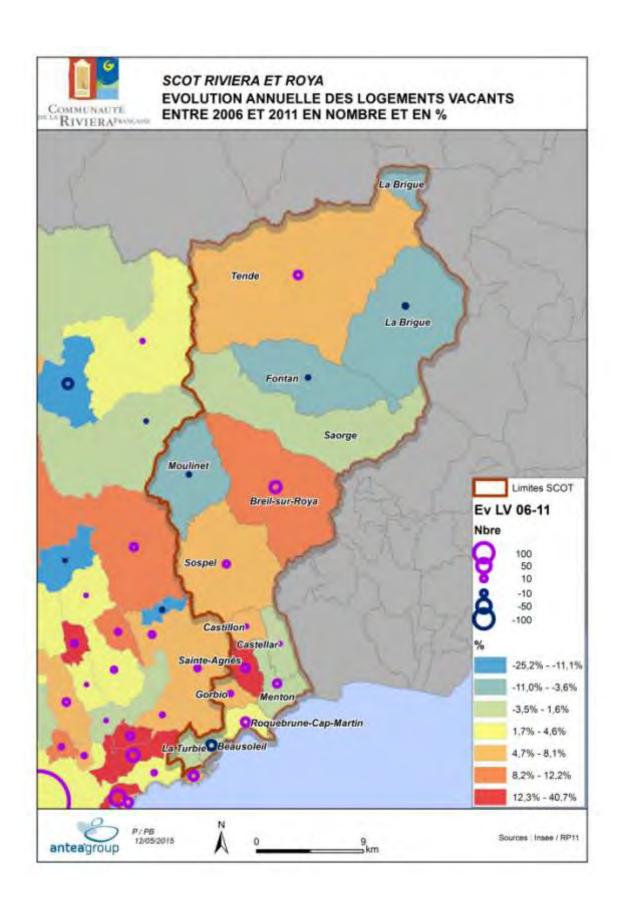
La situation est nettement différente sur les autres secteurs. Le Moyen-Pays a enregistré 26 nouveaux logements vacants par an, ce qui équivaut à une augmentation de 6 % par an par rapport à 2006. La commune de Sainte-Agnès a notamment enregistrée une élévation sérieuse du nombre de logements vacants (+40 %/an). Dans le Haut Pays, 33 logements vacants supplémentaires ont été recensés par an, soit un accroissement de 5 % par an entre 2006 et 2011. La commune de Breil-sur-Roya a notamment connu un accroissement important (+12 %par an).

La progression de la vacance de courte durée, dite de rotation, se situe essentiellement sur le littoral alors que le Haut-Pays garde une présence importante de parc vacant sur une longue durée. Cette situation constitue une spécificité et une problématique du parc de logement du Haut-Pays.



Evolution des taux de vacance et du nombre de logements vacants par sous-territoire entre 2006 et 2011 (en%)

Source INSEE



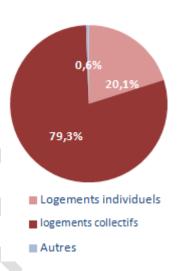
5.2. Caractéristiques du parc de logements

5.2.1. Formes d'habitat

5.2.1.1. Une majorité de logements collectifs

En 2011, le parc de logements est à 80 % composé de logements collectifs

L'habitat collectif se localise très majoritairement sur le littoral (+ de 88 % du parc de logement), secteur historique et propice à une forte intensité démographique et économique. A l'inverse, le Haut-Pays regroupe 7,6 % des logements collectifs et le Moyen Pays 4,4 %. La répartition des logements individuels est plus étalée puisque le Littoral concentre un peu moins de la moitié (45 %), le Moyen-Pays (33,5 %) et le Haut Pays (21,5 %).





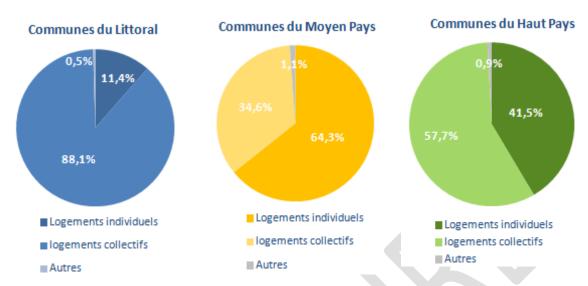
Type de logements et secteur géographique – Source INSEE

5.2.1.2. De fortes disparités entre les territoires au sein du SCoT

La répartition de formes d'habitat au sein des territoires du SCoT illustre de fortes disparités :

- Le littoral concentre une importante majorité de logements collectifs (88 %) et seulement 11 % de logements individuels ;
- Le Haut Pays comprend également une majorité de logements collectifs (environ 58 % contre 42 % de logements individuels) ;
- La situation est différente dans le Moyen-Pays où l'habitat est majoritairement individuel (64,5 %).

Globalement, la demande des ménages reste très orientée sur l'habitat individuel, cette caractéristique associée aux niveaux de prix inférieurs à ceux pratiqués sur le Littoral explique l'attractivité résidentielle des communes rurales.

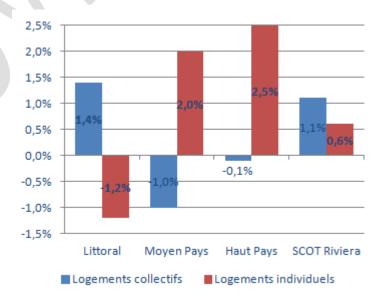


Le parc des logements par type et par entité géographique en 2011 - Source INSEE

5.2.1.3. <u>Une augmentation de l'habitat individuel sur le Moyen et Haut Pays et de</u> l'habitat collectif sur le littoral

Entre 2006 et 2011, sur le SCoT, l'habitat collectif a progressé plus vite que l'habitat individuel avec 1,1 % par an contre 0,6 % par an. A noter que le parc de logements est en 2011 à 80 % composé de logements collectifs alors qu'il était au 3/4 composé de logements collectifs en 1999.

Sur le littoral, le rythme de progression des logements collectifs atteint 1,4 % par an quand celui de l'individuel perd 1,2 % par an. Beausoleil (+2,8 %/an) et Roquebrune-Cap-Martin (+1,5%/an) ont un rythme de croissance du collectif supérieur à celui de Menton (+0,8%/an) alors que l'habitat individuel baisse sur l'ensemble des communes.



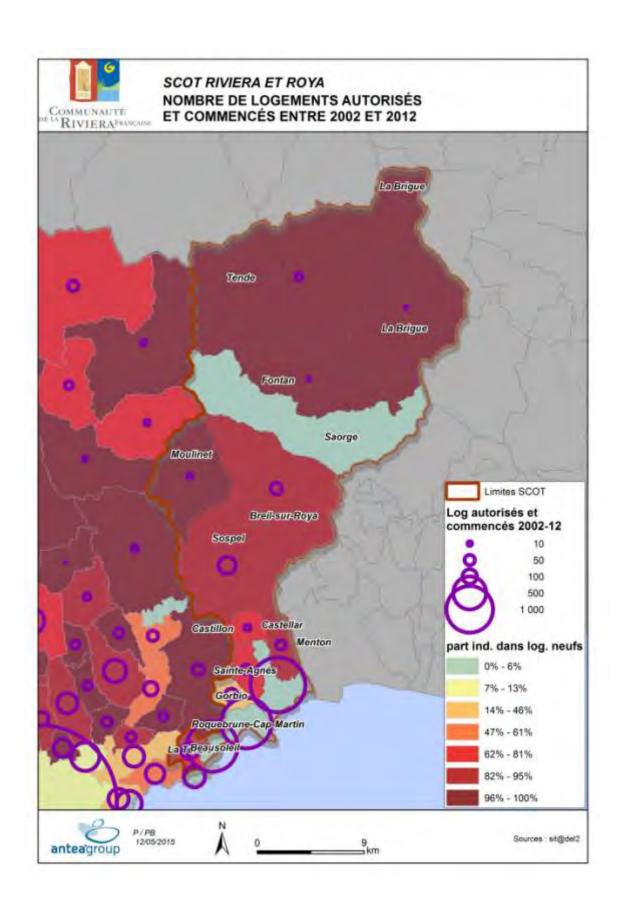
Taux de croissance annuel du parc de logements par formes entre 2006 et 2011 – Source INSEE

Sur le Moyen et le Haut Pays, la situation est inverse. L'habitat individuel augmente et le collectif diminue.

Le Moyen-Pays qui se caractérise déjà par une part importante de logements individuels (64 %), a un rythme de progression de l'habitat individuel soutenue (+ 2%/an) et voit le nombre de logements collectifs baisser (-1 % /an), notamment la commune de Sainte-Agnès (+6,2 %/an).

Dans le Haut Pays, les logements individuels augmentent de 2,5 % par an, tandis que les logements collectifs restent quasiment stables (-0,1%/an). Tende (+11,5%/an), Saorge (+9,8%/an) et Moulinet (+5%/an) voient leur nombre de logement individuel augmenter fortement au contraire de la commune de Fontan (-9,1%/an).

L'habitat individuel est plus consommateur d'espace et d'énergie que le logement collectif. Ce phénomène se perçoit notamment dans le Moyen-Pays et surtout dans le Haut-Pays. En effet, il est caractérisé par des formes urbaines traditionnelles, sous forme de résidences secondaires, et de mitage dans les plaines à proximité des bourgs et des hameaux. La diffusion de ce type d'habitat peut entraîner des gênes importantes pour l'exploitation agricole.



5.2.2. Ancienneté et état du parc

5.2.2.1. Un parc de logement plutôt ancien

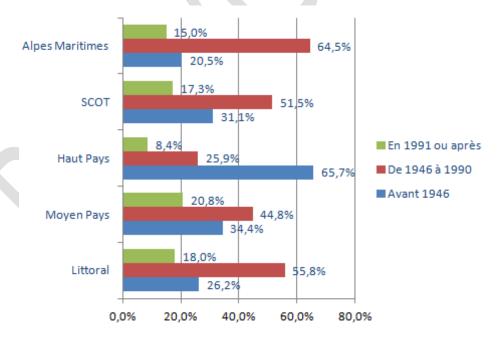
En 2011, le parc de logements sur le territoire du SCoT se caractérise par la forte proportion de logements anciens puisque près de 31 % des logements sont antérieurs à 1946 ; c'est beaucoup plus qu'à l'échelle départementale (20,5 %). Toutefois, cette proportion est en baisse par rapport à 1999 (35 %).

Le parc ancien se localise sur :

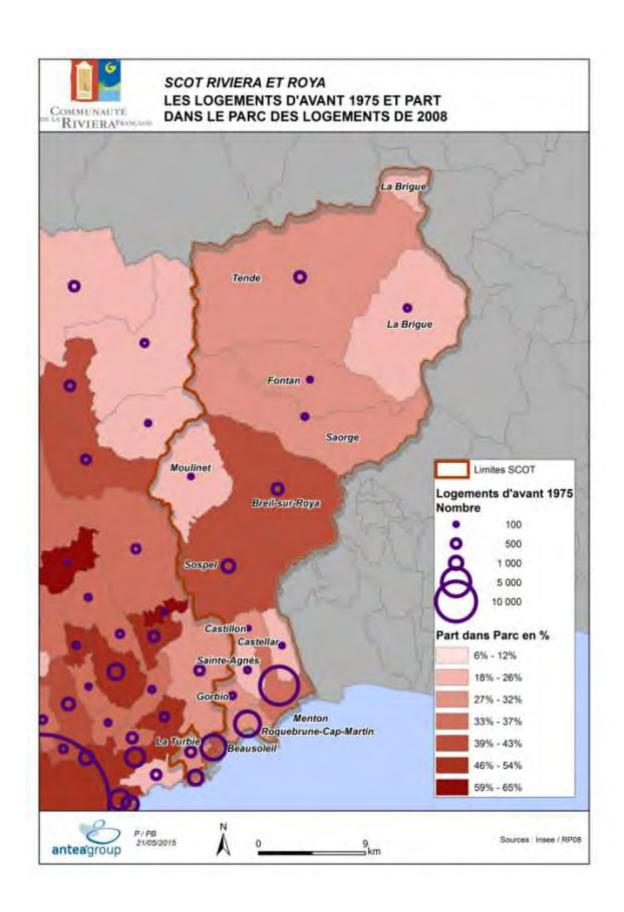
- L'ensemble des communes du Haut-Pays (près de 66 % du parc a été construit avant 1946) :
- Castellar (37 %) et surtout Sospel dans le Moyen-Pays (54% du parc construit avant 1946);
- Beausoleil (35 % du parc construit avant 1946).

Le poids important des logements des années 1946 à 1990 est également à signaler. Près de 52 % des logements ont été construits durant cette période. Mais cette proportion reste très inférieure par rapport aux Alpes-Maritimes (64,5 %).

Enfin, près de 17 % des logements recensés sur le territoire ont été construits après 1990 ; c'est supérieur à la moyenne départementale (15 %). Le parc très récent se localise essentiellement sur les communes du Littoral (18 %) et les communes du Moyen-Pays (20 %).



Ancienneté du parc de logements en 2011 sur le SCOT – Source INSEE



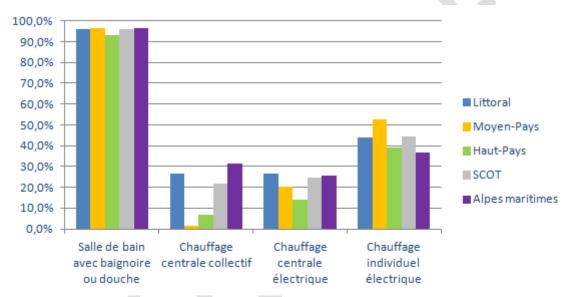
5.2.2.2. <u>Le niveau de confort globalement bon</u>

Sur le territoire du SCOT, on observe globalement un bon niveau de confort.

Toutefois, près de 4% des résidences principales (1 304 logements) n'offre pas de salles de bain avec bain ou douche contre 3,3 % dans les Alpes Maritimes et en France Métropolitaine.

Ce taux augmente dans les communes du Haut-Pays (6,7 % sans baignoire, ni douche). Cette caractéristique est corrélée avec l'ancienneté du parc et le taux de vacance des communes du Haut Pays.

Niveau de confort dans le parc de logement – source INSEE



5.2.3. Taille du parc de logement

5.2.3.1. <u>Des logements de taille moyenne</u>

Sur l'ensemble du parc de logements du territoire du SCoT, une majorité de logements comprennent 2 ou 3 pièces (60,7 %). En prenant en compte uniquement les résidences principales, la proportion de logements moyens (2 ou 3 pièces) est légèrement inférieure (59,2 %), ce qui est supérieur à la proportion à l'échelle départementale (55,6 %).

Les logements de petite taille représentent près de 14 % du parc total et 11 % des résidences principales (10,6 % dans les Alpes Maritimes).

Les grands logements (4 pièces et +) regroupent presque 25 % de l'ensemble du parc, mais près de 30 % des résidences principales contre 34 % au niveau départemental.

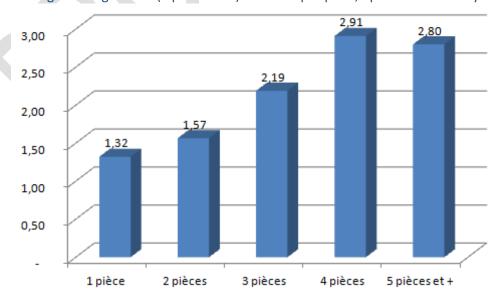
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
SCOT	14,4%	30,7%	30,0%	16,7%	8,2%

Répartition du parc des logements par nombre de pièce(s) en 2011

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
SCOT	10,8%	26,1%	33,1%	19,4%	10,6%
Alpes Maritimes	10,6%	23,5%	32,1%	20,7%	13,2%

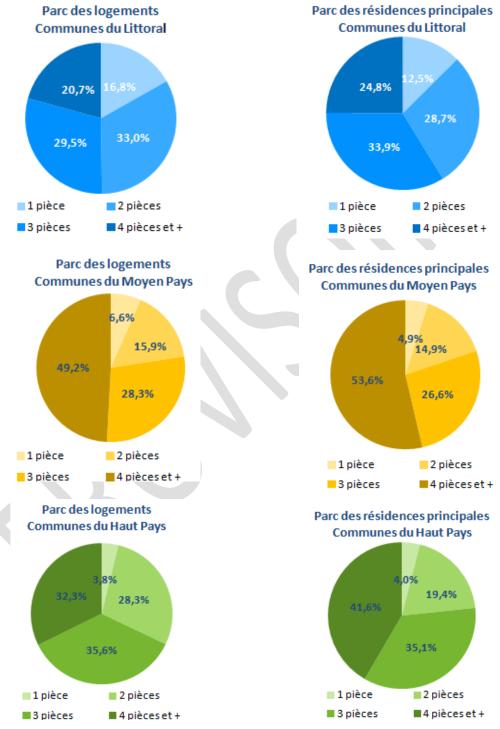
Répartition du parc de résidences principales par nombre de pièce(s) en 2011

Les résidences principales de 3 pièces sont occupées en moyenne par 2,19 personnes. Les résidences principales de petite taille (1 pièce) sont utilisées en moyenne par 1,37 personne. Enfin, les très grands logements (5 pièces et +) sont occupés par 2,8 personnes en moyenne.



Taille moyenne des ménages des résidences principales par nombre de pièce (s) en 2011 - Source INSEE

Le littoral, à vocation touristique, concentre une proportion importante de petits logements (1 à 2 pièces : 50 % du parc total et 41,2 % du parc des résidences principales). Les résidences principales du Moyen et du Haut-Pays sont constituées essentiellement de logements à destination familiale (53,6 % et 41,6 % de logements de plus de 4 pièces).



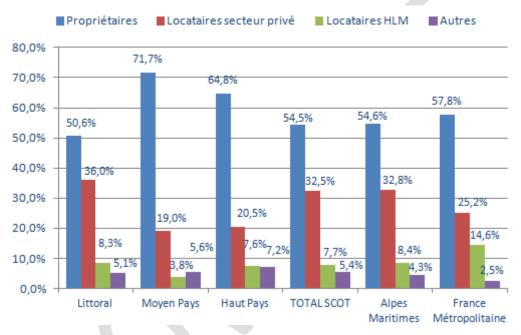
Nombre de pièces des logements du parc et des résidences principales par entités géographique Source INSEE

5.3. Statut d'occupation

5.3.1. Propriétaires occupants

5.3.1.1. Une majorité de propriétaires occupants, notamment dans les communes rurales

Sur l'ensemble du territoire du SCOT, en 2011 plus de la moitié des résidences principales sont occupées par les propriétaires (54,5 %), cette proportion est similaire à celle du département (54,6 %), mais inférieure à la moyenne nationale (57,8 %). Les propriétaires sont bien représentés dans les communes à vocation résidentielle du Moyen- Pays (71,7 %) et du Haut-Pays (65 %).

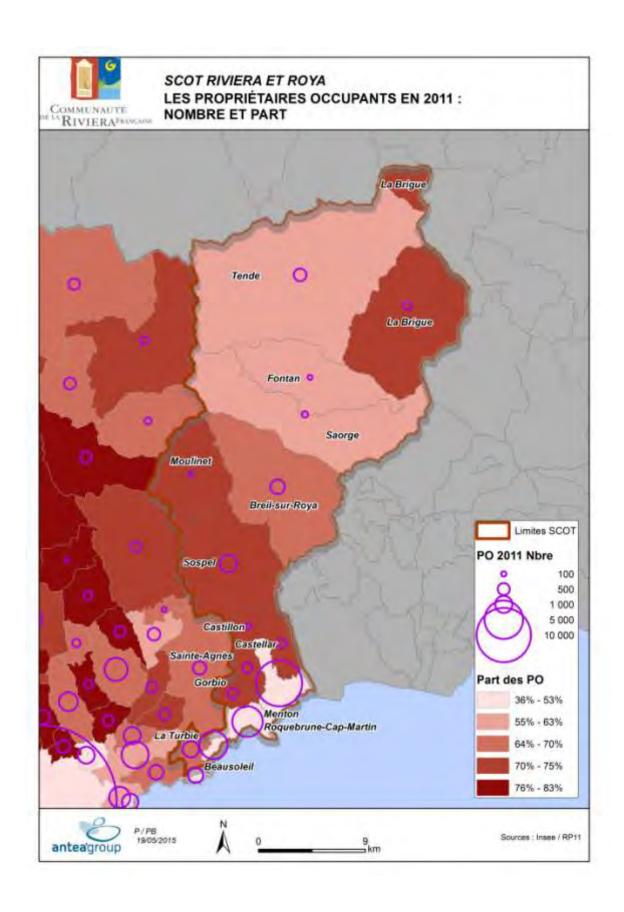


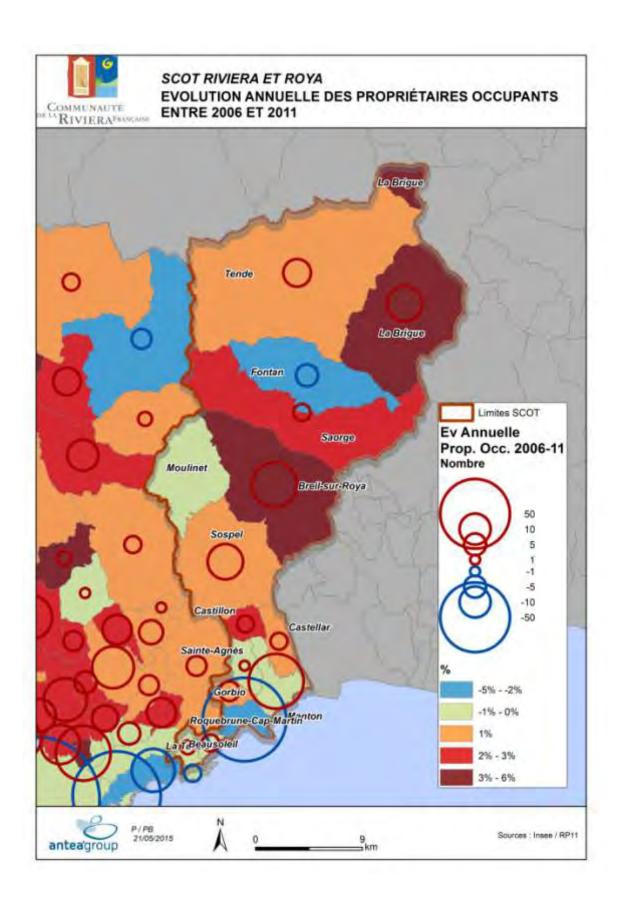
Statut d'occupation des résidences principales en 2011 - Source INSEE

Bien que l'essentiel des 13 145 propriétaires occupants soit 73 % habite le littoral, c'est dans le Moyen-Pays et le Haut-Pays qu'ils sont les plus représentés avec respectivement (71,7 % et 64,8 %). C'est dans ces territoires que de nombreuses familles viennent s'installer pour accéder à la propriété, alors que sur le littoral, ils ne représentent que 50 %.

Dans les communes du Moyen-Pays comme Castellar, Castillon, Gorbio et Sainte-Agnès, ainsi que dans celles du Haut-Pays comme la Brigue et Moulinet, la part des propriétaires occupants s'élève également à plus de 70%.

Sur l'ensemble du territoire, la part de propriétaires en 2011 (54,5 %) est en baisse par rapport à 2006 (55,3 %), mais en augmentation par rapport à 1999 (52,3 %). Les communes de la Brigue et de Breil-sur-Roya sont les communes où le nombre de propriétaires augmente le plus.





5.3.2. Locataires privés et sociaux

5.3.2.1. <u>Le statut de locataire est fortement représenté sur le littoral</u>

En 2011, la part des locataires est dans la moyenne avec plus de 40 % de résidences principales occupées par des locataires (41,2 % dans les Alpes Maritimes, 39,8 % en France métropolitaine en 2011).

Par contre, la répartition entre locataires dans le privé et locataires dans le social est bien différente de la situation en France Métropolitaine. En effet, une part importante de locataires est logée dans le parc privé (32,5 %), à l'image du département (32,8 %) contre seulement 25 % en France Métropolitaine. A l'inverse, la part de locataires dans le parc social est beaucoup plus basse (7,7 %) par rapport aux moyennes nationales (14,6 %) et départementales (8,4 %).

Dans le SCoT, le parc de logement occupé par des locataires du secteur privé s'élève à 10 734 ménages, 87 % résident sur le littoral et près de 40 % sur Menton.

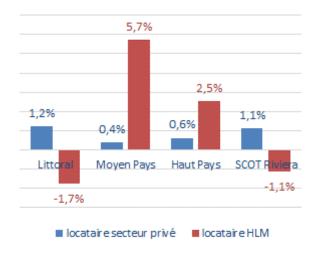
Les ménages locataires du secteur privé représentent 32,5 % de l'ensemble des ménages du SCOT et la part s'élève même à 36 % pour le littoral contre seulement 19 % pour le Moyen-Pays et 20% pour le Haut-Pays

40 % des locataires du parc privé résident à Menton, 25 % sur Beausoleil et 23 % sur Roquebrune-Cap-Martin. Les communes dont la part de locataires sociaux est importante sont Beausoleil (44 %), Roquebrune-Cap-Martin (39 %), Menton (31 %), Sospel (21,1 %) et Castellar (20 %) dans le Moyen Pays, et Saorge (27,2 %), Fontan (24,4 %) et Tende (21,7 %) dans le Haut Pays.

Entre 2006 et 2011, le nombre de locataires dans le parc privé a augmenté de 114 ménages par an, essentiellement sur les communes de Beausoleil (+ 40 ménages par an), Menton (+ 25 par an) et Roquebrune-Cap-Martin (+ 42 ménages par an).

Ce sont près de 2 542 ménages qui résident dans le parc social du SCoT. La présence de ce type de locataires est, comme pour le secteur privé plus importante sur le littoral (85 % des ménages contre 78 % pour l'ensemble des résidences principales). 59 % des locataires du parc social résident à Menton et 17% sur Beausoleil. Les communes dont la part de locataires sociaux est importante sont Tende (11,6 %), Menton (11 %), et Castillon (9,5 %).

Entre 2006 et 2011, le nombre de locataires dans le parc social a baissé en moyenne de 30 ménages par an, notamment sur les communes de Beausoleil (- 10 ménages par an) et Roquebrune-Cap-Martin (- 35 ménages par an).



Evolution annuelle des locataires HLM et du secteur privé par sous territoire entre 2006 et 2011 (en points) – Source INSEE

5.3.3. Ancienneté d'occupation

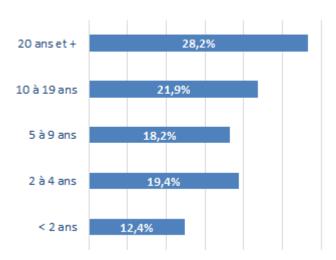
5.3.3.1. <u>Des ménages qui restent plus longtemps dans leur logement par rapport à</u> l'ensemble des Alpes Maritimes

En 2011, l'ancienneté moyenne d'occupation est de plus de 10 ans sur le territoire du SCoT contre 9 ans sur le département des Alpes-Maritimes.

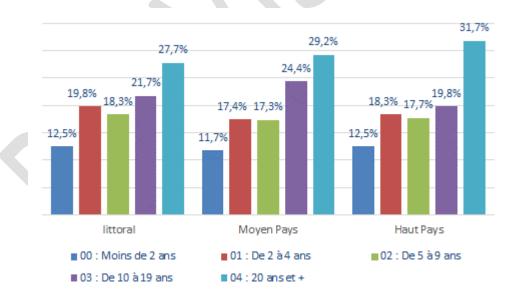
Sur l'ensemble du territoire du SCoT, Plus de 68 % des ménages occupe le même logement depuis 5 ans et plus et environ 12 % depuis moins de 2 ans.

Sur le littoral, ils sont environ 67 % à occuper depuis au moins 5 ans le même logement contre 71 % sur le Moyen Pays et 69 % dans le Haut Pays.

Concernant ceux qui ont emménagé récemment (< 2 ans), ils sont respectivement 12,5 % sur le littoral et sur le Haut Pays et 11,7 % sur le Moyen Pays.



Ancienneté d'occupation dans le logement en 2011
Source INSEE



Ancienneté d'occupation dans le logement en 2011 par sous territoires - Source INSEE

Enfin, dans les logements individuels, près de 4 ménages sur 5 (80 %) occupe le même logement depuis 5 ans et plus contre 65 % pour le logement collectif.

5.4. Parc de logement social

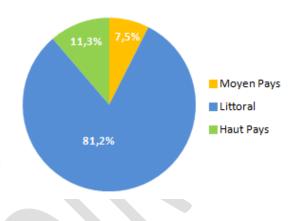
5.4.1. Poids du logement social

5.4.1.1. Un parc social encore faible à l'image du département

En 2014, le parc locatif social compte 2 759 logements, soit environ 8 % des résidences principales. En 1999, il était de 2 379 logements et en 2006 de 2 524 logements. Le parc social a ainsi augmenté de presque 2 % par an entre 2006 et 2014 (+47 logement social/an).

Le parc se localise essentiellement sur le Littoral (81 %) avec une offre de 2 239 logements et est essentiellement collectif. Deux communes se dégagent : Menton qui concentre 52 % de l'offre et Beausoleil 19 %.

Sur le littoral, la part de logements sociaux par commune est faible : 10,5 % à Menton, 9 % à Beausoleil et seulement 4,2 % à Roquebrune-Cap-Martin. Entre 2001 et 2014, plus de 300 logements sociaux ont été construits, dont près de 80 % sur la seule commune de Menton.



Nombre d'HLM et logements conventionnés	2671
Nombre de foyers - lits foyers	88
Nombre total de logements sociaux	2759
Taux de logements sociaux	8,3%

Source : DDTM 06, inventaire SRU

C'est dans le Moyen-Pays que le parc est le plus faible, avec seulement 207 logements sociaux soit 4,8 % des résidences principales. A l'exception de Castillon qui compte 10,7 % de logements sociaux, dans les autres communes, le parc est inférieur à 10 %. A noter que la commune de Castellar ne comprend aucun logement social. Entre 2001 et 2014, près de 50 nouveaux logements sociaux ont été construits.

Dans le Haut-Pays, on compte 313 logements sociaux soit 11,3% des résidences principales. Entre 2001 et 2014, le nombre de logements sociaux est resté quasiment stable (+ 3 logements). La Brigue est la commune ayant le taux le plus élevé de logements sociaux (18 %), suivi par Tende (15,6 %), Moulinet (11,1 %) et Fontan (10,4 %). Les communes de Breil-sur-Roya et Saorge comprennent chacune environ 6,6 % de logements sociaux.

Sur les quatre communes soumises à la loi Duflot publiée en janvier 2013¹², les objectifs de production visant les 25% de logements sociaux ne sont pas atteints :

Menton: 10,5 %;Beausoleil: 8,9 %;

• Roquebrune-Cap-Martin: 4,2 %;

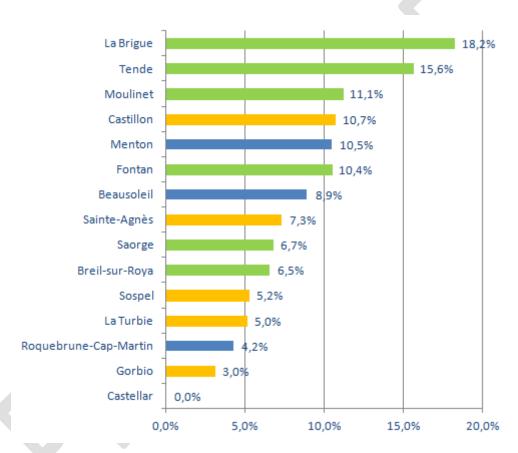
• Sospel : 5,2 %.

• 30sper . 3,2

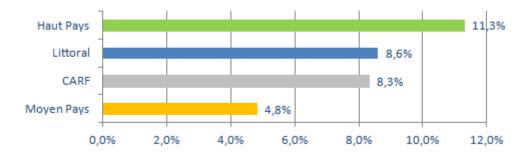
¹² La Loi Duflot renforce les dispositions introduites par l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et impose dans les communes de plus de 3500 habitants, un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 25 % du total des résidences principales.

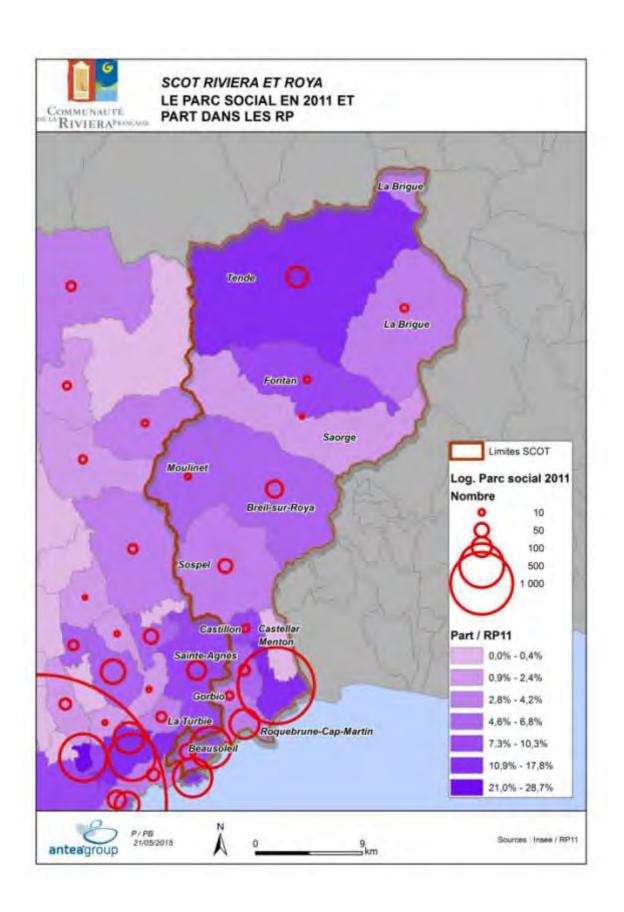
Le parc de logement social du territoire de la CARF est encore faible et connaît un lent développement malgré des efforts fournis par les collectivités. En parallèle, la demande progresse chaque année. Les principaux obstacles au développement résident en :

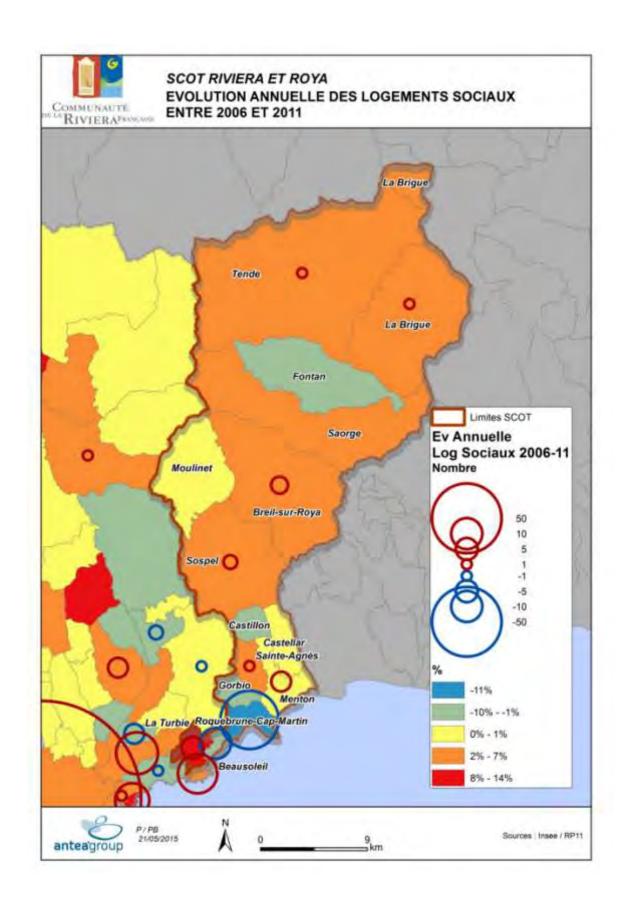
- l'absence de foncier disponible à un coût compatible avec l'équilibre financier des opérations ;
- un surcoût des travaux de construction lié à la topographie accidentée du territoire ou à l'éloignement géographique de certaines communes ;
- une forte concurrence de la promotion immobilière privée, notamment à destination des touristes étrangers qui tire les prix vers le haut ;
- une capacité d'intervention des collectivités en appui au montage d'opération parfois limité sur le plan financier et des outils opérationnels mobilisables.



Part du parc social dans les résidences principales en 2014 - Source : DDTM 06, inventaire SRU







5.5. Marché de l'immobilier et de la construction

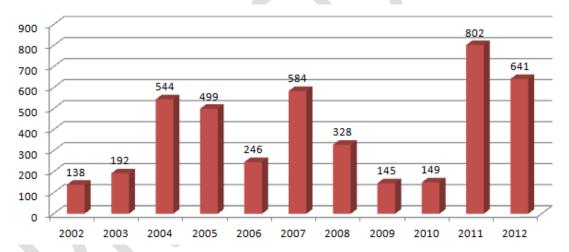
5.5.1. Autorisation et mise en chantier

5.5.1.1. Un net ralentissement durant la crise et une reprise depuis 2010

En moyenne depuis 10 ans, de 2002 à 2012, près de 4 270 logements ont été autorisés et commencés sur le territoire du SCOT, soit 388 logements produits par an. C'est beaucoup moins que durant la période 1990-1999 durant laquelle environ 800 logements étaient construits par an.

Le territoire de la CARF a donc connu un net ralentissement de l'activité de la construction neuve au cours des 25 dernières années. Ces dernières années, la dynamique de construction reste très modérée et varie de façon importante d'une année sur l'autre.

Durant les années 2009 et 2010, le SCOT comme le département a subi, comme au niveau national, «l'effet crise » et a vu son niveau de construction chuter aux environ de 150 logements par an. Les années 2011 et 2012 ont été beaucoup plus productives en matière de constructions neuves avec entre 600 et 800 logements créés par an. Cette évolution peut s'expliquer en partie par la mise en place du dispositif Scellier pour l'investissement locatif neuf.

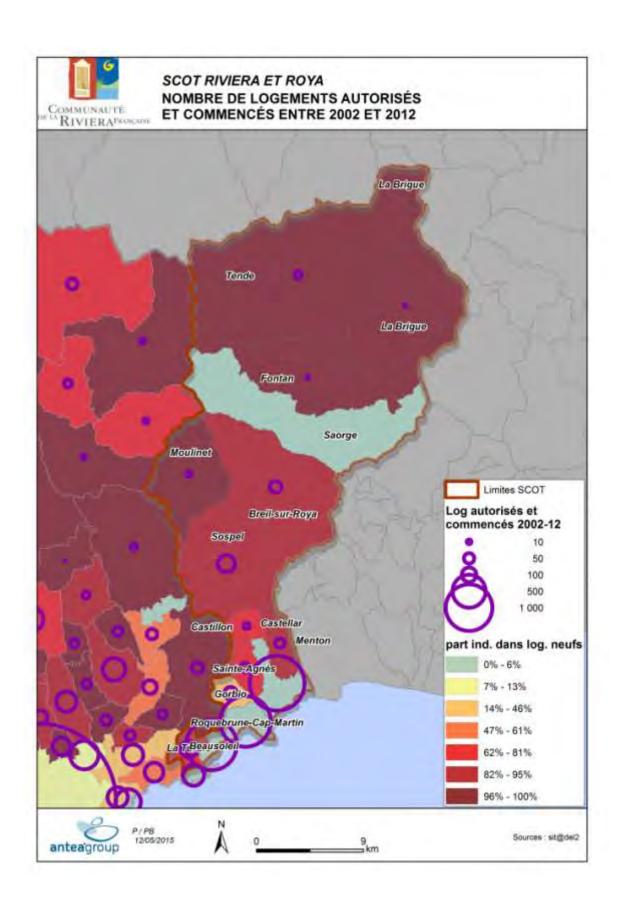


Evolution du nombre de logements autorisés et commencés par an entre 2002 et 2012 sur le territoire du SCOT – source SITADEL

	Total	Par année
SCOT NCA	22 362	2 033
SCOT CASA	13 001	1 182
SCOT Ouest	13 553	1 232
SCOT Pays des Paillons	708	64
SCOT Riviera Française et de la Roya	4 270	388
Alpes Maritimes	54689	4 972

A l'échelle des Alpes Maritimes, les constructions sur le SCOT de la Riviera Française et de la Roya ont représenté près de 8 % des nouvelles constructions réalisées par an.

Mises en chantier entre 2002 et 2011 – source SITADEL

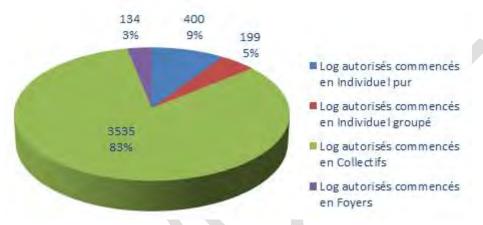


5.5.1.2. Une construction essentiellement répartie sur le littoral et tournée vers le collectif

L'essentiel des autorisations et mises en chantier sont réalisés sur les communes littorales qui concentrent 87 % de la production. Menton concentre 32 % des logements mis en chantier, Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin 28 % chacun.

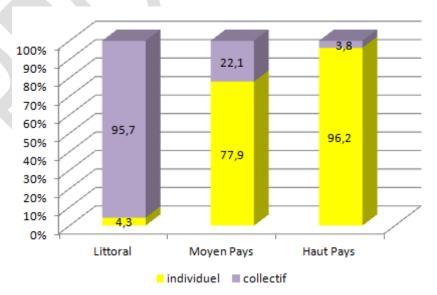
Le Moyen pays représente 10 % des constructions neuves dont 3,2 % sur Sospel et 2,9 % sur la Turbie. Enfin, sur les 3 % que représente le Haut Pays, la moitié a été réalisée sur la commune de Breil-sur-Roya.

La construction neuve est essentiellement orientée vers le collectif (86 %), l'individuel ne représentant que 14 % de la production sur le territoire du SCOT.



Répartition de la construction neuve par type de logements - source : SITADEL

Les logements neufs collectifs se concentrent sur les communes littorales. En revanche, 78 % de la production réalisée sur le Moyen-Pays se fait en logements individuels et environ 96 % sur le Haut-Pays. Ce produit, recherché par les ménages, renforce l'attractivité résidentielle de ces secteurs.

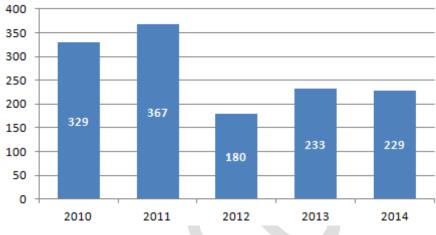


Répartition de la construction neuve par entité géographique – source : SITADEL

5.5.2. Le marché immobilier

5.5.2.1. Un marché du neuf en diminution par rapport au début des années 2010

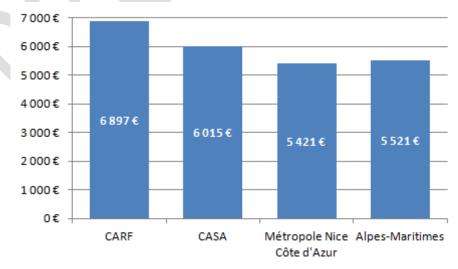
229 ventes (ventes secteur libre et uniquement le collectif) ont été réalisées dans le SCOT en 2014. C'est quasiment identique à l'année précédente (233 ventes). Par contre, ça reste en dessous des années 2010 et 2011 où le nombre de transactions immobilières dépassait les 320 unités. A noter que 2012 a été l'une des pires années au niveau du marché de l'immobilier au cours des dix dernières années.



Les ventes réalisées sur la CARF entre 2010 et 2014

5.5.2.2. <u>Des coûts fonciers, une attractivité et un déficit de l'offre qui participent à des</u> prix au m² élevés dans le neuf

En 2014, le prix moyen au m² des ventes au sein du territoire de la CARF s'élève à 6 897 euros, prix plus élevé que sur l'ensemble du département. Ces prix ne s'adressent qu'à une toute petite partie de la population locale et majoritairement à des personnes de l'extérieur du département. Le marché est marqué par la forte présence de résidences secondaires qui constituent ces dernières années une part majeure des ventes hors dispositifs fiscaux.



Prix moyen par m² habitable en 2014 sur divers territoires



Prix moyen par m² habitable sur la CARF en 2014, selon le type de logement

5.5.2.3. Les logements en vente sont majoritairement des petites surfaces

Les ventes réalisées sur la CARF concernent essentiellement des logements de typeT2 ou T3 avec une majorité de deux pièces (47 % des ventes).

Les studios et les deux pièces sont surtout recherchés sur les communes du littorales.

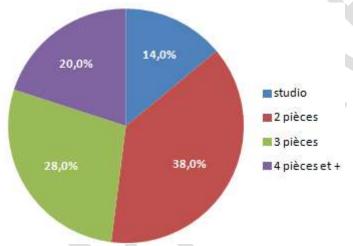


Typologie des ventes sur la CARF entre 2010 et 2014

5.5.2.4. <u>Des prix à la revente également élevés de l'ordre de 4 326 euros/m² pour un appartement en 2015</u>

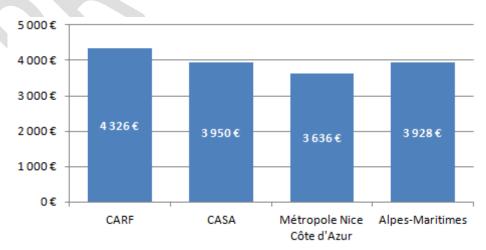
Le nombre de transactions dans me marché de la revente semble diminuer ces dernières années. Entre le 2^{ème} trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, le territoire de la CARF enregistrait 1 246 transactions, contre seulement 1 123 entre le 2^{ème} trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. Ces chiffres sont issus de la base de données de l'Observatoire Immobilier d'Habitat de la CCI des Alpes Maritimes.

92 % des reventes concernent des appartements, 6 % des maisons et 2 % des terrains. Les logements de typeT2 ou T3 sont majoritaires avec une majorité de deux pièces (38 % des reventes). A noter toutefois la proportion importante des grands logements (4 pièces et plus) qui représentent 20 % des transactions.



Typologie des reventes sur la CARF en 2014

Les prix restent très élevés sur le territoire de la CARF. En moyenne, le prix du m² pour un appartement dans l'ancien en 2015, s'élève à 4 326 € contre 3 928 € en moyenne dans le département. Après une augmentation jusqu'en 2008, les prix ont baissé en 2009 sous l'effet de la crise immobilière pour ensuite remonter légèrement depuis 2010. Depuis 2013, les prix baissent légèrement (-2 % entre 2013 et 2014).



Prix moyen à la revente par m² habitable sur divers territoires

Les prix moyens au m² pour la revente sont plus abordables pour les logements T2.

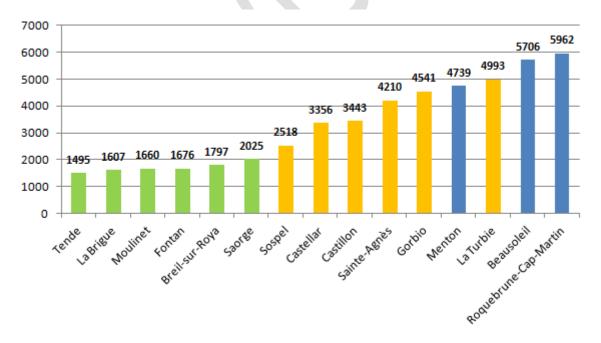


Prix moyen à la revente par m² habitable selon le type de logement

Sur le territoire de la CARF, les prix sont tirés vers le haut par les communes du littoral qui connaissent des prix bien plus élevés (entre 4700 et 5900 € le m² en moyenne) que sur le Moyen-Pays (entre 2500 et 5000 €/m² en moyenne).

Sur le Haut-Pays, les prix oscillent globalement entre 1500 et 2000 € le m².

Roque brune-Cap-Martin est la commune où le prix moyen au m² dans l'ancien est le plus élevé : 5 962 €/m² pour un appartement. A l'inverse, la commune de Tende avec 1 495 €/m² propose le prix moyen par m² le plus bas.



Prix moyen par m² habitable pour l'achat d'un appartement anciens, selon les communes

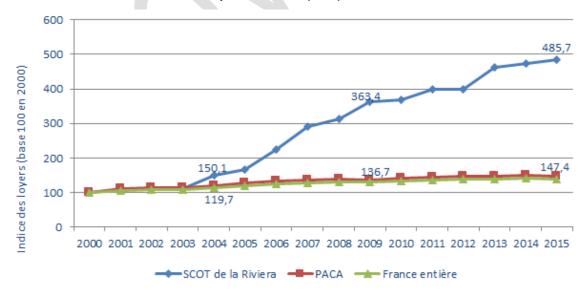
5.5.3. Le Marché du locatif

Le territoire du SCOT se caractérise par un parc de locatif social faible et difficile d'accès. Son fonctionnement (vacance et taux de rotation faible) traduit les difficultés des ménages dans leurs parcours résidentiels, soit pour accéder à un logement à prix modéré, soit pour sortir du parc social en accédant à la propriété. Le parc locatif privé est également faible. L'offre principalement située sur le Littoral subit la forte concurrence de la location saisonnière. Cette situation pénalise d'abord les jeunes dé-cohabitants et les familles en voie de constitution. De plus, les difficultés d'accès à la propriété renforcent les tensions sur le marché locatif, faute de fluidité résidentielle. La faible fluidité du marché locatif constitue un frein à la décohabitation pour les jeunes locaux, mais également un frein au développement économique. Les ménages d'actifs mutés rencontrent des difficultés à trouver un produit locatif en adéquation avec leur budget.

Le territoire du SCoT se caractérise par une surface moyenne habitable de 53,8 m², une durée moyenne d'occupation des logements de 49,4 mois (un peu plus de 4 ans) et une part des logements reloués après travaux de 19,2%. Le loyer est en moyenne de 18,9 € / m² en 2015 sur le territoire de la CA de la Riviera (19 € /m² sur Beausoleil, 13,4 €/m² sur Menton), et est parmi les plus élevés de France. Entre 2000 et 2015, les loyers sur le territoire du SCOT ont augmenté annuellement de 11,1 % contre 2,4 % dans les Alpes Maritimes, 2,6 % dans la région PACA et 2,2 % en France.

Taux de variation des loyers de marché (en %)	Moyenne annuelle 2000 - 2015	Année 2015
SCOT Riviera	11,1	2,7
Alpes Maritimes	2,4	-3,5
PACA	2,6	-1,6
France	2,2	-0,9

Taux de variation des loyers de marché (en %) - Source : Données CLAMEUR



Indice des loyers du marché - - Source : Données CLAMEUR

5.6. Atouts /contraintes

()
\simeq
₹
Δ.
\preceq
_
Z
0
$\dot{\Box}$
0
>
ш
ш
Z
0
\sim
7
4
A
2

ANCIENNETE ET CONFORT

ATOUTS

Qualité du cadre de vie.

Proximité du pôle d'emploi de Monaco.

Une croissance du parc de logements de l'ordre de 1 % par an (585 log/an).

Une attractivité résidentielle des communes rurales du Moyen Pays : proportion importante de résidences principales sur le Moyen Pays en raison des nombreuses familles et d'actifs qui y résident

Un taux de vacance inférieur au niveau départemental.

Un niveau de confort globalement bon.

Une augmentation de l'habitat individuel sur le Moyen et Haut Pays.

Des tailles de logements dans la moyenne malgré le coût du foncier.

Une répartition assez équilibrée entre propriétaire et locataire (54% de propriétaires occupants).

Un statut de propriétaire occupant plus fortement rencontré dans le Moyen-Pays et le Haut-Pays, zone privilégiée d'implantation des familles et d'accession à la propriété.

Une part importante de locataires logés dans le parc privé (32,5 %) et en augmentation.

Des ménages qui restent plus longtemps dans leur logement que sur l'ensemble des Alpes Maritimes

CONTRAINTES

Une inégale répartition de l'offre immobilière (4/5 sur le littoral).

Plus de 4/5 des résidences principales sont situées sur le littoral.

Un fort poids de résidences secondaires (37 %) qui se concentre sur le littoral (82 %) et sur Menton (45 %).

Une progression des résidences secondaires (+1,6 %/an) qui bénéficie au littoral

Une très forte concurrence de la location saisonnière et de la résidence secondaire.

Une vacance forte sur le Haut-Pays (13 %).

Un parc de logement antérieur à 1975 important notamment sur les communes Sospel et Breil sur Roya.

Des problématiques thermiques et énergétiques dans une grande partie du parc collectif et individuel.

De fortes disparités dans la forme de l'habitat (collectif/individuel) entre les territoires au sein du SCoT.

Des tailles de logements qui, en milieu urbain et sur le littoral, ne correspondent pas à la demande familiale qui va vers le Moyen et Haut-Pays.

Le statut de locataire est fortement représenté sur le littoral en raison des coûts du foncier et de l'immobilier.

Une offre limitée en locatif social et qui continue de baisser.

Des parcours résidentiels difficiles compte tenu du faible rotation dans le parc et des prix à la location et à l'achat élevés. Une reprise de la construction depuis 2010

soutenue par les mesures fiscales (Scellier)

Des prix à la revente deux fois voir trois fois

plus faibles dans le Moyen et le Haut-Pays

en 2010-2011.

Le parc de logement social encore faible et qui connaît un lent développement malgré des efforts.

La demande en logement social progresse chaque année.

Une faible disponibilité foncière.

Des coûts fonciers très élevés :

- Une attractivité et un déficit de l'offre qui participent à des prix éloignés des ressources des ménages du SCoT.
- Des prix à la revente également importants pour un appartement.

Un marché tendu au niveau national.

Une dynamique de construction faible marquée par un effet crise en 2008-2009 Une construction essentiellement répartie sur le littoral et tournée vers le collectif.

Des prix dans le neuf et à la revente parmi les plus élevés du 06

Des prix moyens de la location parmi les plus élevés de France (18 euros/m²).

5.7. Principaux enjeux

Principaux enjeux hiérarchisés par sous-territoire	Niveau
LITTORAL	
Répondre aux objectifs de mixité sociale des lois SRU et ALUR mais problématique forte sur le foncier disponible notamment dans les communes carencées	FORT
Maîtriser les coûts du foncier et réduire la concurrence foncière entre la vocation économique et la vocation d'habitat.	MOYEN
Se doter d'outil d'aménagement et opérationnels et faire de l'anticipation foncière	MOYEN
Faciliter les parcours résidentiels en réduisant les difficultés à se loger	FORT
Prendre en compte les spécificités du territoire (contraintes environnementales, géographiques, pression foncière et faiblesse des disponibilités) pour ajuster les exigences et les objectifs	MOYEN
Porter une attention sur le niveau de réponse (volume) et la territorialisation des objectifs de logements à l'échelle des Alpes-Maritimes	MOYEN
Prendre en compte la concurrence du parc de résidences secondaires	FORT
Maintenir le cadre de vie remarquable	FORT
Prendre en compte les risques naturels	MOYEN
MOYEN PAYS	
Eviter le mitage des espaces naturels et agricoles et limiter consommation d'espace	FORT
Répondre aux objectifs de mixité sociale et de diversification du parc en faveur du logement locatif et notamment social	FORT
Développer le logement et anticiper la création d'équipements générés par les logements	MOYEN
Bénéficier du 1% patronal/Monaco	MOYEN
Maintenir le cadre de vie remarquable	FORT
Prendre en compte les risques naturels et la précarité énergétique dans le logement	MOYEN
HAUT PAYS	
Urbaniser en préférence sur les espaces déjà équipés en assainissement et en routes	FORT
Rénover et réhabiliter le bâti ancien, les centre-bourgs et réduire la vacance	FORT
Eviter le mitage des espaces naturels et agricoles,	MOYEN
Maintenir le cadre de vie remarquable	FORT
Prendre en compte les risques naturels	MOYEN

6. Vie économique

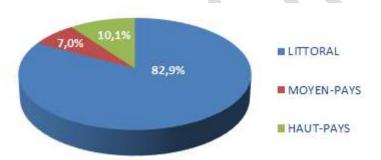
6.1. Le tissu économique et la dynamique de l'emploi

6.1.1. Localisation, concentration et évolution de l'emploi

6.1.1.1. <u>Des emplois en augmentation et en majorité sur le littoral</u>

Le nombre d'emplois sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est de 17 909 en 2011 dont près de 77 % salariés.

Près de 83 % des emplois se situent sur les communes du Littoral (14 269 emplois) et près d'un emploi sur deux sur la commune de Menton (8 782 emplois).

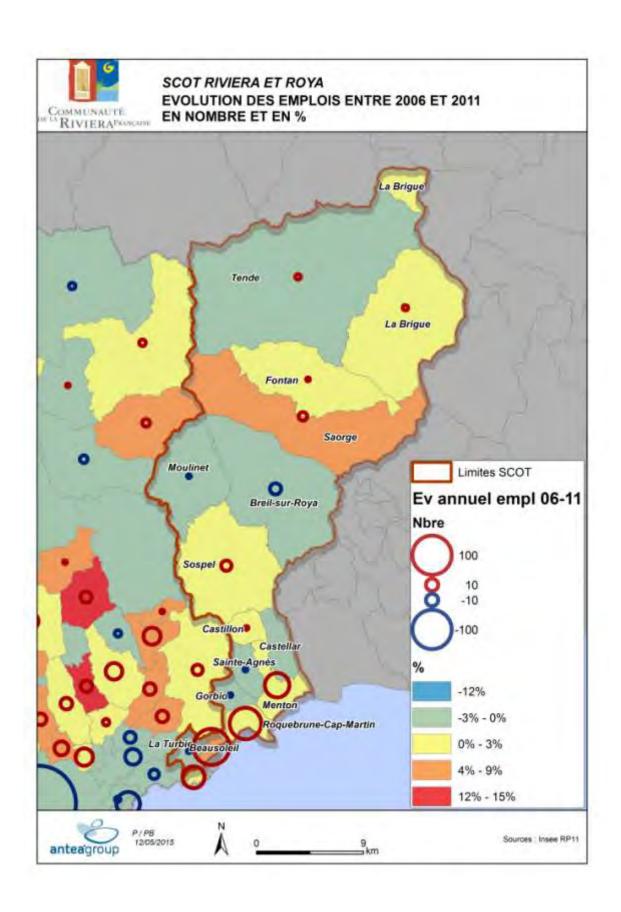


Localisation de l'emploi sur le territoire

On assiste depuis 1999 à une augmentation du nombre d'emplois sur le territoire (+ 82 emplois par an entre 1999 et 2006 ; + 199 emplois par an entre 2006 et 2011). En douze ans, le territoire a gagné environ 1 570 emplois, dont 995 entre 2006 et 2011. Les communes du Littoral ont gagné plus de 1 000 emplois entre 2006 et 2001. Le Haut Pays en a gagné 22, alors que le Moyen Pays en a perdu 42. Les communes de Beausoleil et de Saorge sont les communes dont la proportion d'emplois à augmenter le plus entre 2006 et 2011.

Sur Monaco, la dynamique de création d'emploi dans le secteur privé est de +1 120 emplois par an depuis 2011 soit une progression de+2,5%/an. En 2014 le nombre d'emploi privé sur la principauté s'établit à 47 903 emplois.

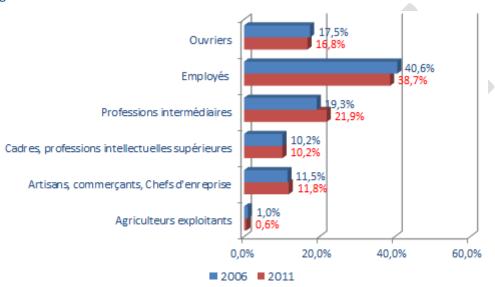
Les emplois publics progressent de 1%/an soit 40 emplois supplémentaires depuis 2011. Le nombre total d'emploi tous secteurs confondus sur la principauté est de 52 177 en 2014.



6.1.1.2. Les professions intermédiaires portent la croissance de l'emploi

Les employés (38,7 %), avec les professions intermédiaires (21,9 %) constituent la majorité des emplois. D'un point de vue géographique, les cadres et les professions intermédiaires résident majoritairement sur le littoral.

De façon dynamique, les catégories socioprofessionnelles qui portent la croissance de l'emploi sur la CARF sont les professions intermédiaires qui sont en progression. A l'inverse, les parts des ouvriers et des employés dans les emplois diminuent. Les agriculteurs peu nombreux sont en baisse également.



Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2006 et 2011

6.1.1.3. <u>Un taux d'emploi important mais une dépendance forte du territoire aux emplois monégasques</u>

Avec un taux d'emploi¹³ de 66,5 % contre 64 % dans le département et 61 % dans la région PACA. Le SCoT de la Riviera Française et de la Roya confirme le caractère très actif de sa population notamment dans le Moyen-pays.

Sur le littoral, le taux d'emploi est de 66,8 % contre 68,4 % sur le Moyen Pays et 61 % sur le Haut Pays. Les communes qui présentent les taux d'emploi les plus élevé sont les communes de Gorbio et de Castillon qui présentent des taux d'emploi supérieurs à 70 %. A l'inverse, 4 communes des 6 du Haut-Pays ont un taux d'emploi inférieur à 60 % (voir carte page suivante).

Néanmoins le tissu économique local ne fournit pas assez d'emploi pour les actifs occupés présents

¹³ Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

L'indice de concentration¹⁴ de l'emploi est donc nettement supérieur à 1 sur la CARF y compris sur le littoral qui fournit la majorité des emplois du territoire.

Cette dépendance à l'emploi s'exprime de façon marquée autour de Monaco et dans le Moyen-Pays.

Contrairement aux autres villes du littoral des Alpes-Maritimes, Menton présente également plus d'actifs que d'emploi.

Ce différentiel s'équilibre par les déplacements domicile travail vers Monaco et le littoral azuréen dont Nice.

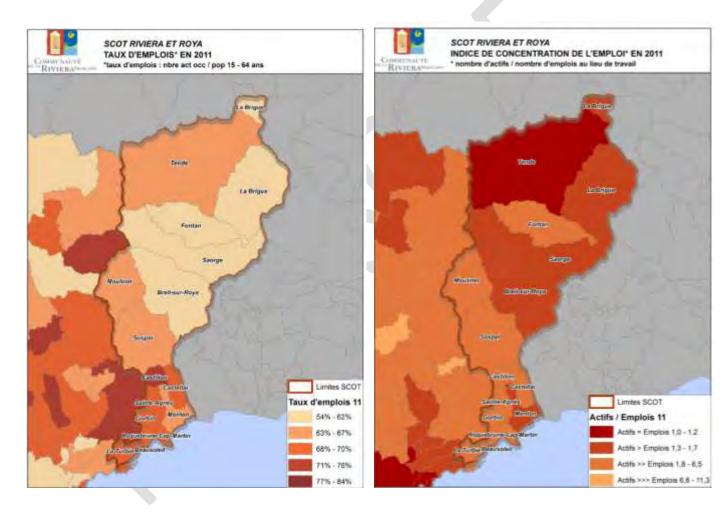


Schéma de Cohérence Territoriale de la Riviera Française et de la Roya // Diagnostic – version provisoire

¹⁴ L'indice de concentration de l'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés sur une commune et le nombre d'emplois sur cette commune.

6.1.1.4. De fortes migrations domicile-travail entre le territoire de la CARF et Monaco

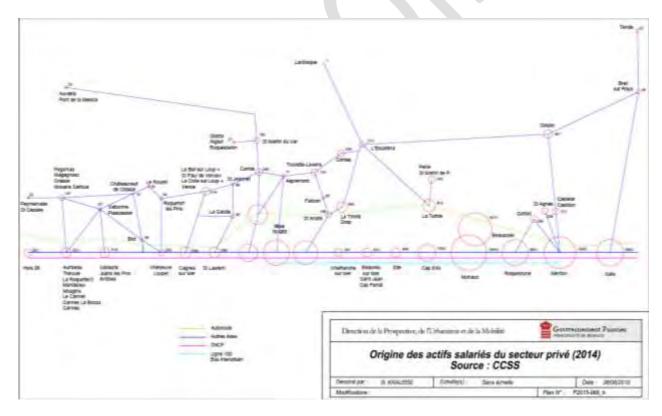
L'activité publique et privé monégasque emploi une proportion d'actif de la CARF notamment des communes limitrophes mais également des communes situées plus au nord dans le Moyen-Pays et le Haut-Pays.

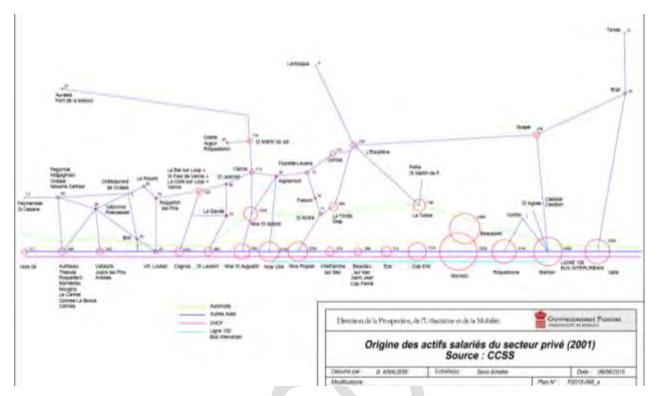
Ainsi c'est 552 salariés du secteur privé qui proviennent de Tende, Breil et Sospel en 2014.

Selon, les chiffres de l'IMSEE, 2733 salariés français travail dans le secteur public monégasque. 38% de ces salariés proviennent de la CARF et notamment des communes limitrophes littorales (826 salariés) mais également de Sospel (143) et de la Turbie (93).

Dans le secteur privé, c'est 30 774 salariés français qui occupent les postes monégasques en 2014. Ce contingent provient à 32% des communes limitrophes, et 66% des autres communes des Alpes-Maritimes.

Au total, 17 023 actifs salariés de la CARF travaillent sur Monaco, ils sont 10 300 sur les 12 000 venant des communes limitrophes de la principauté.





Origines des salariés du secteur privé monégasque en 2001 et 2014

Les cartes précédentes identifient les communes d'origines des salariés du secteur privé monégasques et la progression enregistrée depuis 2001.

Cette progression est de 256 salariés supplémentaires du secteur privé par an soit 1.7%/an depuis 2001.

Elle est particulièrement sensible dans le Moyen-Pays ou le nombre de salariés provenant des communes de Gorbio, Saint Agnès, Castellar et Castillon est passé d'une dizaine d'actifs à plus e près de 700 entre 2001 et 2012.

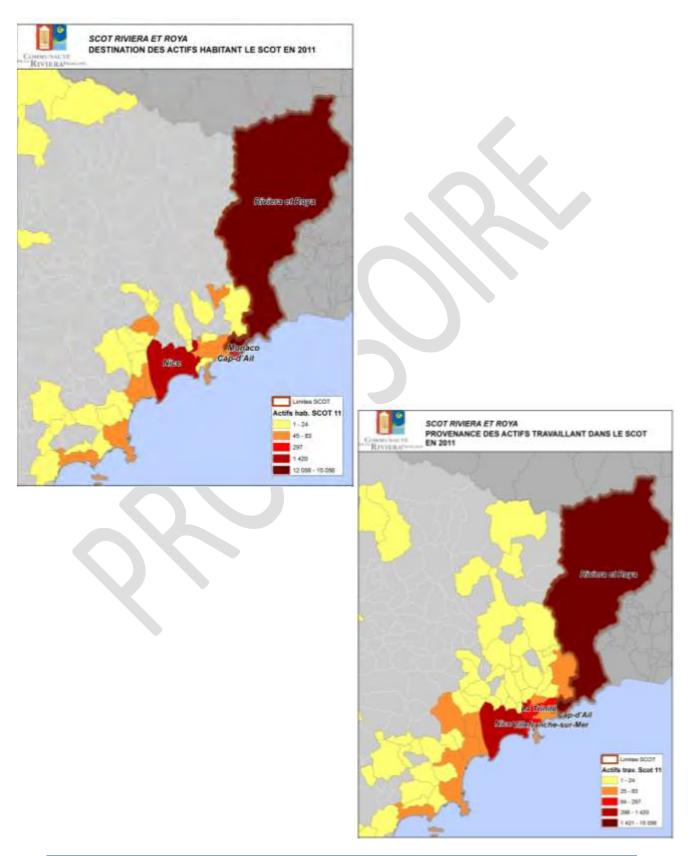
A Sospel ou dans le Haut-Pays, depuis les communes de Tende et de Breil-sur-Roya, la progression est de plus de 110%.

Sur Menton et les communes de la CARF limitrophes de Monaco, la progression est plus faible et de l'ordre de 16% en 13 ans. Un chiffre qui traduit une tendance à l'accroissement de l'aire d'attraction des emplois monégasques sur la CARF et l'ensemble des Alpes-Maritimes.

Une situation qui induit d'importants déplacements domicile-travail en voiture pour l'ensemble de communes situées en dehors de l'axe ferroviaire littoral.

Une autre partie des actifs de la CARF se dirige quotidiennement vers Nice Côte d'Azur (2180 actifs en 2011) dont 93% sur le littoral et notamment Nice (1420 actifs). Malgré l'accessibilité de ces pôles d'emplois notamment par train, le mode de transports utilisés reste à 62% la voiture contre 20% pour les transports en commun. Enfin le territoire de la CARF et ses emplois recrutent également près de 2 794 actifs des Alpes-Maritimes.

L'aire d'attractivité s'étend sur un large périmètre dans le Moyen-Pays du Département. Une situation qui encourage des déplacements domicile-travail plus important en voiture (70% des déplacements quotidiens).



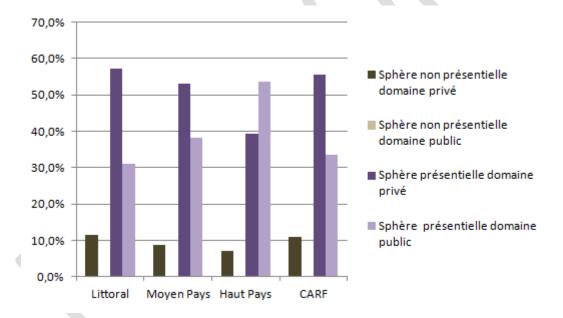
6.1.2. Les grandes branches d'activités

6.1.2.1. <u>Une économie présentielle importante pour les résidents comme pour les touristes</u>

Sur le territoire de la CARF, près de 89 % des 13 678 emplois salariés sont regroupés dans la sphère présentielle. La sphère présentielle correspond à la production de biens et services mis en œuvre localement et destinés aux besoins locaux et aux besoins des touristes; l'autre non présentielle c'est-à-dire consommés hors de la zone ou tournés vers des entreprises extérieures montre le degré d'externalisation d'un territoire. Cet indicateur illustre l'ouverture des systèmes productifs locaux.

Ainsi, les activités de la CARF visent prioritairement la satisfaction de la population résidente ou touristique. Davantage que sur d'autres territoires, une partie de ces emplois (commerce, services, restauration...) sont partiellement ou en totalité liés aux besoins de l'activité touristique.

Par ailleurs, les activités du domaine public sont proportionnellement plus importantes dans le Haut-Pays.

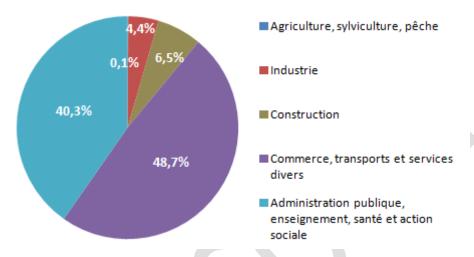


Les salariés selon la sphère d'activités – Source: CLAP 2012

6.1.2.2. Une prédominance majeure de l'emploi tertiaire

En termes d'emplois, le secteur tertiaire est dominant (89 %) avec une part beaucoup plus importante que sur le territoire national (77 %).

Le commerce, les transports et les services concentrent 68% des établissements et près de 49% des salariés.



Les emplois salariés par secteurs d'activités – Source : CLAP 2012

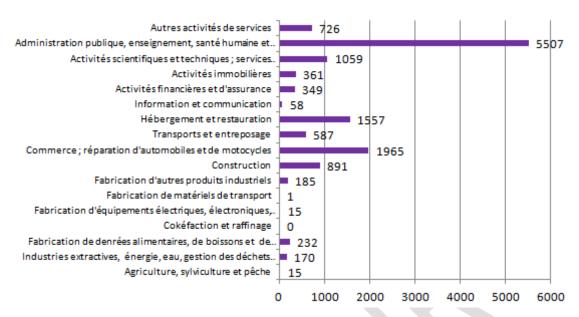
Au sein des activités tertiaires, le secteur commerce représente 33 % des salariés (1 965 emplois), dont 1 335 sur la commune de Menton). Le secteur regroupant hébergements et restaurations arrive en deuxième position avec 26 %. Les activités scientifiques, techniques et les services administratifs de soutien, arrivent en troisième position (17,8 % des emplois tertiaires). Les activités à forte valeur ajoutée (finances, assurances) ne concernent que 5,9 % des emplois tertiaires du territoire de la CARF.

Les emplois dans l'administration représentent environ 40 % de l'emploi salarié, sont majoritairement des emplois dans l'administration publique (32 %), l'éducation (23 %) et la santé (22 %).

Le secteur de la construction, avec plus de 890 emplois salariés représente 6,5 % des effectifs.

Le secteur industriel représente un poids faible dans le tissu économique local avec 603 emplois (4,4 %) et 304 établissements. Plus de la moitié des emplois industriels (357) se trouvent sur la seule commune de Menton et 3 emplois industriels sur 4 sur les communes du littoral.

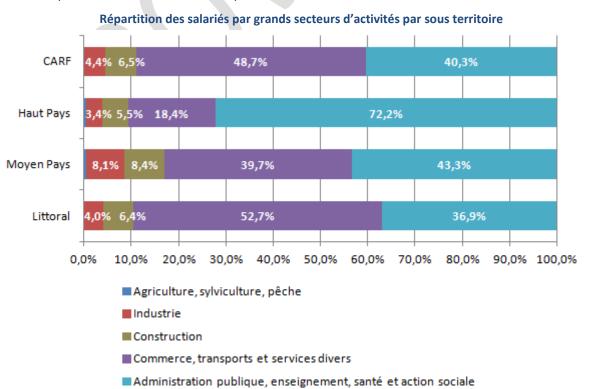
L'agriculture et l'industrie ne cessent de diminuer et sont bien moins présentes que dans la moyenne nationale (4,4 % pour l'industrie contre 13,2 % en France ; 0,8 % pour l'agriculture contre 2,8 % en France).



Détails de la répartition des salariés par grands secteurs d'activités en 2012

6.1.2.3. <u>Des spécificités économiques dans le Moyen et le Haut-Pays</u>

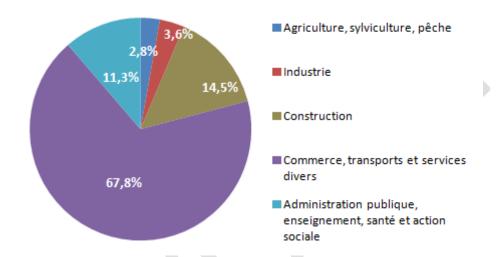
Dans le Moyen et le Haut-Pays, la répartition des emplois salariés est sensiblement différente que sur le littoral. Le poids de l'industrie et de la construction est plus important sur le Moyen-Pays. A l'inverse, le secteur du commerce, des transports et des services divers occupe moins de place dans le tissu économique de ces communes. Dans les communes du Haut-Pays, le secteur regroupant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale est le grand pourvoyeur d'emplois (72 % contre 40 % sur l'ensemble de la CARF). A l'opposé, la branche du commerce, des transports et des services divers ne constitue pas une part très importante de salariés (18 % contre 49 % sur la CARF).



6.1.3. Caractéristiques des établissements

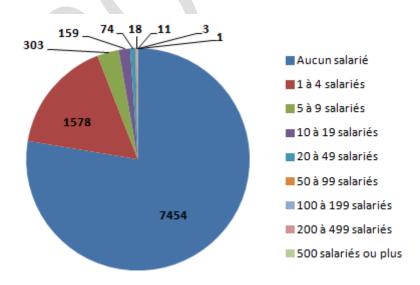
Le territoire de la CARF regroupe environ 9 600 établissements en 2012, avec 13 678 emplois salariés. La ville de Menton concentre un peu moins de la moitié de ces établissements (48 %).

Près de 6 500 établissements sont spécialisés dans les secteurs du commerce, des transports et services divers (68 %). Le secteur de la construction comprend un peu moins de 1 400 établissements (14,5 %), tandis que le secteur industriel ne représente que 3,6 % des établissements et l'agriculture 2,8 %.



Répartition des établissements salariés par grandes branches d'activités - Source : CLAP 2012

Une majorité des établissements (77 %) ne possède aucun salarié ; un pourcentage supérieur à la moyenne Française mais comparable à celui de la région, tandis qu'un établissement sur cinq emploie entre 1 à 9 salariés.



Répartition du nombre de salariés – source CLAP 2012

6.1.4. Espaces économiques

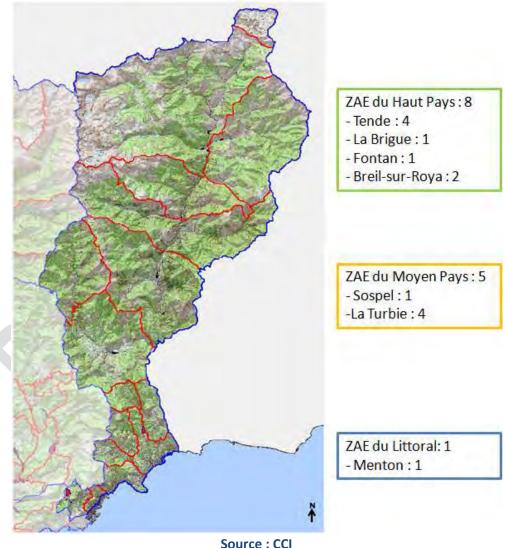
6.1.4.1. Les zones d'activités économiques existantes

Sur le territoire de la CARF, on recense actuellement un peu plus de 47 ha de zones d'activités.

Les zones d'activités sont peu nombreuses, souvent de faibles dimensions et aménagées pour de petites activités : PME/PMI, Artisanat de production, Services techniques des collectivités (transport en commun, sapeur-pompier, ...), commerces « volumineux » (matériaux, automobile).

Le Haut-Pays dispose de 8 zones d'activités dont 4 sur la commune de Tende, 1 sur La Brigue, 1 sur Fontan et 2 sur Breil-sur-Roya.

Le Moyen-Pays regroupe 5 zones dont 4 sur la Turbie et une sur Sospel. Enfin, une zone d'activités est implantée à Menton.



Sur le Haut Pays

- Sur la commune de Tende :

La ZA de Saint Dalmas Cianta Fenale (1) s'étend sur 1,64 ha et est située à environ 2 km de la gare de Tende, via la Route Guarre (D6204) et à environ 90km de l'aéroport Nice Cote d'Azur CA (1h15 par l'A8). Cette zone est en deux parties situées de part et d'autre de la Roya. En rive gauche, la zone principale a été créée pour permettre la reconversion du site de l'ancienne carrière de Lauze en zone artisanale. En rive droite, les bâtiments présents sont principalement à vocation artisanale.

La ZA de Saint Dalmas La Minière (2) s'étend sur 2,44 ha et est située à 200 m de la gare. Quelques logements sont implantés à proximité. Cette zone d'activité est principalement artisanale. Elle accueille notamment les bâtiments du C.A.T, les pompiers, et diverses entreprises comme Les ateliers du Prieuré, Menuiserie Lanteri, LC Design, SARL TND. Toutefois, elle apparait aujourd'hui partiellement abandonnée, des bâtiments sont en friches et/ou dégradés.

La Zone artisanale de Tende (3) s'étend sur une surface de 1,71 ha, à 500 m de la gare. C'est un espace actuellement sous-exploité, qui peut être considéré comme une friche artisanale. Cependant, en raison de sa surface, de sa desserte et de sa topographie (terrain plat), cette zone constitue un espace stratégique en matière de développement économique. Pour diversifier la zone, sont autorisées les activités artisanales mais également les activités tertiaires et de services. A noter que les terrains en bordure directe de la RD 6204 sont désormais affectés à l'habitat.

La ZA de l'usine hydro-électrique (4) est une petite zone d'activités de 8300 m² correspondant aux bâtiments de l'usine hydro-électrique d'EDF. Elle est implantée à environ 1 km de la gare et plus précisément en bordure de la Roya, au Sud du hameau de Tende.

- Sur la commune de La Brigue :

La ZA de la gare de la Brigue (5) qui s'étend sur environ 2,29 ha, est une zone d'activité située à proximité immédiate de la gare de La Brigue, en bordure de route. Un espace classé UZ au POS est disponible, il est actuellement non construit et non cultivé. La zone dispose de peu d'activités, et est assez éloignée du littoral et difficile d'accès.

- Sur la commune de Fontan :

La ZA Usine d'embouteillage (6), d'une superficie de 1,2 ha, est implanté à près de 2 km de la gare de Fontan, le long de la route traversant la vallée de la Roya. La zone est assez éloignée de la bande littorale et d'accès peu aisé. Cependant, les activités présentes semblent dynamiques. Plusieurs entreprises y sont implantées: Brico vallée et matériaux, garage de la source, BVM location, contrôle technique automobile, véolia, etc. Des espaces non occupés se trouvent aussi à proximité, mais l'absence de document de planification consultable ne permet pas de préciser la vocation de ces espaces.

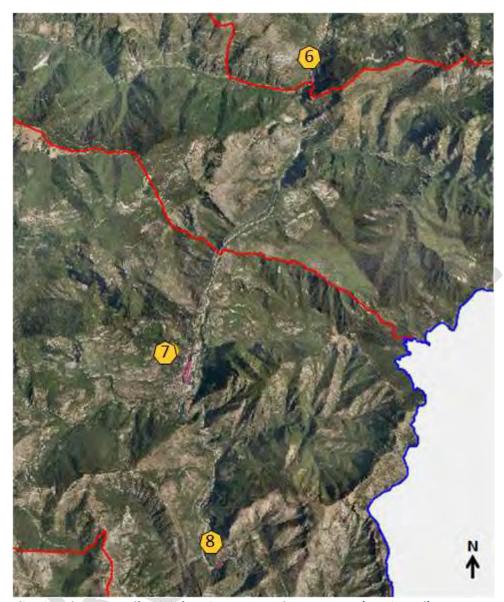
- Sur la commune de Breil-sur-Roya

La Zone Artisanale Départementale de Breil-sur-Roya (7) s'étend sur une surface importante de 4,3 ha, à proximité immédiate de la gare. Elle est située derrière une école, et l'accessibilité est relativement facile. Quelques activités y sont présentes : Une caserne de pompier, une base ONF, la coopérative agricole du Mentonnais, SCLTP, pastorelli matériaux, etc. Des bâtiments en lien avec les activités ferroviaires sont présents et à l'abandon. D'autres bâtiments sont vieillissants et la zone semble peu fréquentée.

La zone de Piène-Basse (8), d'une superficie de 0,84 ha est localisée à plus de 5 km de la gare, de part et d'autre de la route, à pied de falaise et surplombant la Roya. C'est une zone quasiment abandonnée, avec des bâtiments en friches, inutilisés et sans toitures. On y trouve notamment l'ancien bureau des douanes françaises abandonné et un restaurant. La route est assez passante, avec une vitesse élevée qui rend la circulation dangereuse.



Localisation des zones d'activités existantes sur le Haut Pays (partie haute)- Source : CCI



Localisation des zones d'activités existantes sur le Haut Pays (partie sud) - Source : CCI

Sur le Moyen Pays

- Sur la commune de Sospel :

La zone d'activités de Fontan (9) est située le long de la voie ferrée, et jouxte la gare de Sospel. Elle se trouve aussi à proximité immédiate de l'entrée en ville (300 m), et à environ 500 m du centre-ville, à pied. La zone est signalée par un fléchage dès le rond point de l'entrée de ville. L'accès en voiture à l'intérieur de la zone est quelque peu difficile (non goudronné). Les voies de train séparent la zone en deux secteurs. La zone nord et son extension au sud représentent un peu plus de 6 ha. Le secteur Nord est classé en UZa au POS et dispose de quelques artisans installés. Son extension (au Sud) est actuellement déjà classée comme zone d'activités avec un zonage spécifique dédié au POS, en UZb. Il s'agit d'une zone de réserve, où on note cependant la présence de bâtiments existants. La vocation de cette zone est d'accueillir en priorité les entreprises de la filière «Santé, nutrition, bien-être ». Beaucoup de zones de stockage se trouvent sur cette zone qui dispose encore de disponibilités foncières. Ainsi, globalement, cette zone d'activités est pour l'instant presque vide de constructions et appelle à se renforcer à l'avenir. Le développement de cette zone d'activités devrait être synonyme de changement sur ce secteur.

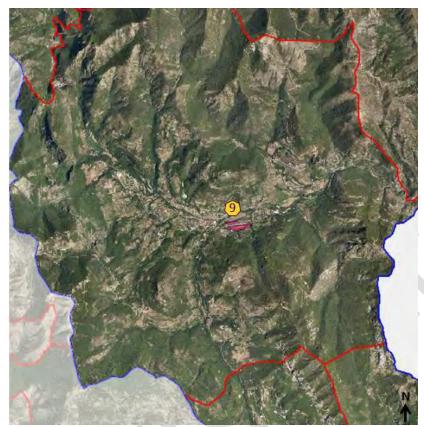
- Sur la commune de La Turbie

La Carrière de la Cruelle (10) est une zone de 22 ha, située à environ 8 km de la gare de Cap d'Ail. Elle est accessible via la Route de laghet puis par le chemin des Carrières de la Cruella. La zone est actuellement constituée d'une carrière, dont la durée d'exploitation est prévue jusqu'en 2025. Un projet d'aménagement pourrait être prévu avant cette date. Au-delà, l'exploitant se verrait dans l'obligation de remblayer le site.

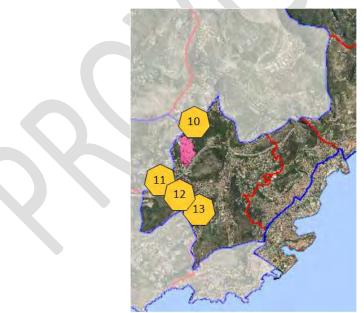
La ZA du chemin de St Pierre (11) s'étend sur 1,5 ha.est implantée à environ 8km de la gare de Cap d'Ail, et est accessible via le Chemin de Saint-Pierre.

La ZA route de Laghet (12) est une petite zone d'activités de 3000 m² qui comprend notamment une station service-lavage auto, une location-vente de véhicules, et un restaurant.

La ZA route de Nice (13) a une superficie de 5000 m² et comprend notamment une entreprise de Matériaux de construction et d'outillage.



Localisation des zones d'activités existantes sur le Moyen Pays - Source : CCI



Localisation des zones d'activités existantes sur le Moyen Pays - Source : CCI

Sur le littoral

- Sur la commune de Menton

La ZA du Careï (14) est une zone d'activités de taille importante (11,87 ha) située à cheval sur les communes de Castellar et de Menton, à environ 4,3km de la gare de Menton. Elle est accessible via Route de Sospel (D2566) - Chemin de Saint Roman. Les principales entreprises qui s'y trouvent sont Climat Confort, Imprimerie TTG, carrosserie de Haut Carei, stores Matest, Point P, But, Richardson, Ciffréo Bona, ou encore Somegel. Cette zone d'activités est déjà saturée, et l'extension nécessiterait des travaux important dans le vallon où elle se situe.



Localisation des zones d'activités existantes sur le Littoral Source : CCI

6.1.4.2. <u>Les zones d'activités en projet</u>

Ce constat de déficit ou de saturation de sites dédiés à l'implantation d'activités économiques a conduit la CARF à définir un schéma de ses futures zones d'activités qui, outre les sites existants, retient plusieurs nouveaux sites.

- A Roquebrune-Cap-Martin : les ex-terrains GDF et Armée ;
- A Sospel, les terrains proches de la gare.

D'autres terrains aménageables comme :

- L'extension de la zone du Careï sur Menton-Castellar ;
- La reconversion de la carrière de la Cruelle à la Turbie ;
- La zone de la Maura à Sainte-Agnès ;
- La Tête de Chien à la Turbie.

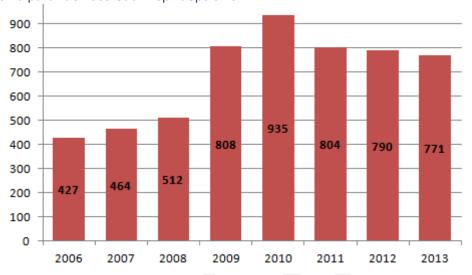
Par ailleurs, un ensemble de sites de faibles surfaces situé dans la vallée de la Roya, de manière à constituer un ensemble cohérent dont les spécificités et les vocations devront être affirmées :

- A Breil-sur-Roya avec la recherche de surfaces complémentaires à la plateforme départementale et la revalorisation du site de Piène-Basse ;
- A Fontan, avec la réutilisation de l'usine d'embouteillage à défaut de se remise en service.

6.1.5. Dynamique de création des entreprises et implantations

6.1.5.1. Une baisse du nombre de créations d'entreprises ces dernières années

Depuis 2006, plus de 5500 entreprises ont été créées sur le territoire de la CARF, avec une nette accélération à partir de 2009 et un repli depuis 2012.



Création d'entreprises sur la CARF entre 2006 et 2013 - Source : INSEE

Entre 2006 et 2013, près de 80 % (4413) des créations d'entreprises de la CARF se sont réalisées sur les 3 communes du littoral, 13 % sur le Moyen-Pays et 7 % sur le Haut-Pays.

Sur le littoral, plus de 58 % des créations sont réalisées sur la commune de Menton, 22 % sur Roquebrune-Cap-Martin et 20 % sur Beausoleil.

Dans le Moyen Pays, la création d'entreprise est particulièrement dynamique sur Sospel (40 % des

100%

80%

60%

40%

20%

0%

378

2007

2008

347

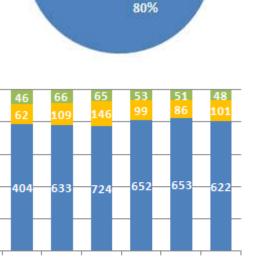
2006

créations sur le Moyen Pays) et La

Turbie (28 %).

Dans les communes du Haut-Pays, près de 42 % des créations d'entreprises ont été réalisées sur la commune de Breil-sur-Roya et 35 % sur Tende.

Création d'entreprises par grands territoires entre 2006 et 2013



2009 2010 2011 2012 2013

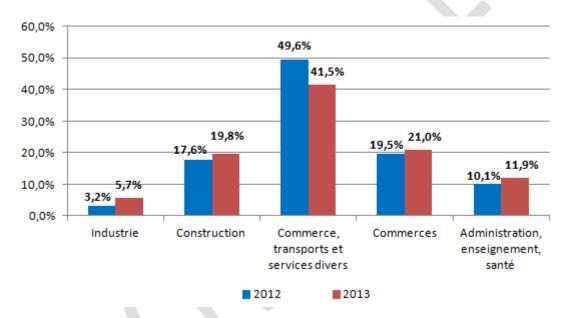
■ Littoral Moyen Pays Haut-Pays

4413

6.1.5.2. <u>Des créations d'entreprises majoritairement dans le secteur du commerce, des transports et les services</u>

Un peu moins de la moitié des créations d'entreprises sont réalisées dans le commerce, les transports et les services, conformément à la forte présence de ces activités. La construction représente 20% de ces créations dues aux opportunités offertes aux entreprises du BTP par le Plan de relance et les investissements des collectivités.

L'année 2013 est toutefois marquée par une baisse de création d'entreprises dans le secteur regroupant le commerce, les transports et les services divers. A l'inverse, les autres secteurs enregistrent une dynamique de création, notamment le secteur de l'industrie et de la construction.



Part des créations d'entreprises en 2012 et 2013 sur la CARF

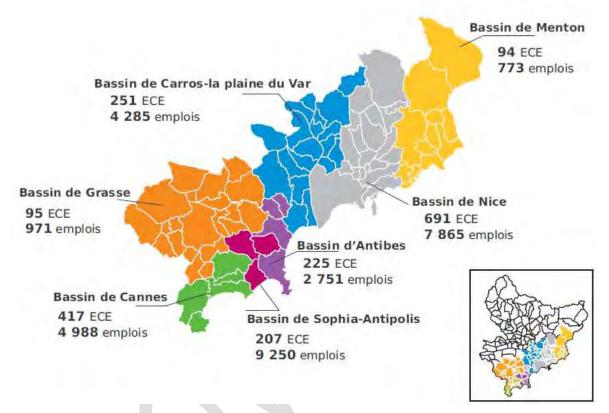
6.1.5.3. Des entreprises à Capitaux Etrangers¹⁵ (ECE)

Outre la dimension touristique fortement marquée sur le territoire, la Côte d'Azur attire également les entreprises étrangères, et le mouvement enclenché dans les années 80 ne cesse de s'amplifier. En 2014, 1980 établissements contrôlés par des capitaux étrangers employant près de 31 000 salariés, ont été recensés dans les Alpes-Maritimes. Ces entreprises apportent à l'économie azuréenne valeur ajoutée et emplois. 90 % de ces entreprises sont spécialisés dans l'activité de commerce ou de service dont :

- TiC: 114 établissements 7 363 emplois;
- Hôtels/restaurants: 77 établissements 3 694 emplois;
- 30 % des emplois sur Sophia-Antipolis :
- Sciences du Vivant : 68 établissements 2 728 emplois ;
- Habillement: 308 établissements 2 259 emplois.

¹⁵ Il s'agit des établissements résidant en France sous contrôle étranger

Les ECE du bassin de Menton sont au nombre de 94 et emploient environ 770 personnes. Elles proviennent d'Italie dans 20% des cas, 12 % du Royaume Uni et 9,5 % des USA. Elles sont un peu moins nombreuses à provenir de Monaco. Près de la moitié des effectifs est employée par les ECE suisses. L'activité principale concerne le secteur de l'immobilier mais le secteur hôtel/restaurant possède les effectifs les plus importants. Parmi ces entreprises, on peut citer : Monaco marine, Foncia riviera, Sixt.



Lieu d'implantation des ECE dans les Alpes-Maritimes - Source : CCI Nice-Côte d'Azur

6.2. Les grands secteurs d'activités du SCoT

6.2.1. Le tourisme et ses différentes branches d'activités

6.2.1.1. <u>L'emploi dans le tourisme</u>

L'activité touristique est une activité économique importante du territoire comme à l'échelle départementale. Dans les Alpes Maritimes, le tourisme représente 75 000 emplois, soit 18 % du total des emplois dans les Alpes-Maritimes.

En 2012, sur le territoire de la Riviera Française et de la Roya, l'activité touristique représente entre 2500 et 3000 emplois, dont près de 700 emplois salariés sont dévolus à l'hébergement, 850 à la restauration, et 65 emplois salariés pour les activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes.

La diversité touristique est élevée avec une prépondérance du balnéaire estival sur les autres formes, telles que le culturel, la détente en hiver, le montagnard plus ou moins sportif (été comme hiver), le vert en progrès, voire les conférences ou séminaires.

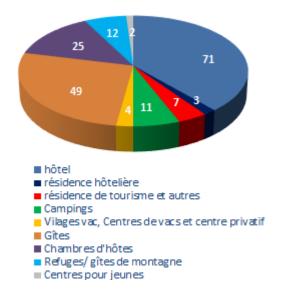
6.2.1.2. La capacité d'hébergements touristiques

Le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya dispose de 184 établissements touristiques totalisant près de 9 969 lits, ce qui est faible pour un territoire touristique comme la CARF.

L'hôtellerie constitue la part la plus importante puisque qu'elle représente plus de 38 % de l'offre avec 71 établissements (dont 57 classés) et 41 % de l'offre en lits touristiques avec 4 146 lits. Menton regroupe près de 58 % de l'offre en lits hôteliers et la frange littoral près de 90 %.

Une majorité d'hôtels ont 2 à 3 *(33 %) ce qui est dans la moyenne de la Côte d'Azur. Par contre, le nombre d'établissements est en baisse constante sur l'ensemble de la Côtes d'azur depuis le début des années 90. La fermeture des hôtels conduit le plus souvent à une transformation en résidences ou en logements.

En proportion par rapport au nombre total d'établissement, les gites (49 établissements) et les chambres d'hôtes (25 établissements) représentent respectivement 26 et 13 % de l'offre. Suivent les refuges et gîtes de montagne (12 établissements – 6,5 %), les campings (11 établissements – 6 %) et les autres types établissements.



Répartition du nombre d'établissements par typologie Source : L'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur

Les campings sont situés essentiellement dans le Littoral et le Moyen pays avec 40 % à Sospel (90 emplacements sur le camping du Domaine Sainte-Madeleine, 32 emplacements dans le camping municipal et 47 emplacements sur le camping Le Mas Fleuri) et 30 % à Menton (131 emplacements sur le camping municipal de Saint Michel, soient 393 lits).

En proportion du nombre de lits touristiques, les hôtels occupent largement la première place (41,5 % de l'offre) avec 4 146 lits touristiques. Les résidences de tourisme et autres disposent de 1673 lits (16,8 %), suivent ensuite les campings avec 1 395 lits (14 %), les résidences hôtelières avec 884 lits (8,8 %), les villages vacances et centres privatifs avec 990 lits (9,9 %) et les refuges de montagne avec 418 lits (4,2 %). Enfin, les gîtes, les chambres d'hôtes et les centres pour jeunes concentrent chacun moins de 2 % de l'offre en lits touristiques.

Répartition du nombre de lits touristiques par typologie hôtel 4146 résidence de tourisme et autres 1673 Campings 1395 Vilages vac, Centres de vacs et centre privatif résidence hôtelière 884 Refuges/gîtes de montagne Gîtes Chambres d'hôtes Centres pour jeunes 138 4000 6000

Source: L'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur - « le touriscope »

Enfin, la plus grande ressource d'hébergement touristique est la résidence secondaire qui représente 39 % des logements : ce taux est en progression d'année en année.

Menton et Roquebrune-Cap-Martin regroupent 72 % de l'offre en résidences secondaires.

Répartition de l'offre en résidences secondaires – source INSEE

Beausoleil	2 269
Breil-sur-Roya	537
La Brigue	564
Castellar	122
Castillon	44
Fontan	225
Gorbio	126
Menton	10 656
Moulinet	261
Roquebrune-Cap-Martin	6 419
Sainte Agnès	143
Saorge	337
Sospel	508
Tende	834
La Turbie	620
TOTAL	23 665

Répartition par commune de l'offre d'hébergements touristiques classés et non classés

	Hébergements classés															
Communes	Hôtellerie classée			Campings classés		Rés de tourisme N		Rés de tourisme		ages ces et sons iales	Gîtes de	France	Centres Jeune		Total étal	b. Classés
	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits		
Beausoleil	5	314			3	933							8	1247		
Menton	27	2070	1	393	2	589			2	6	1	80	33	3138		
Roquebrune Cap-Martin	9	616					1	540					10	1156		
LITTORAL	41	3000	1	393	5	1522	1	540	2	6	1 80		51	5541		
Castellar													0	0		
Castillon	1	30											1	30		
Gorbio			2	120					3	6			5	126		
Sainte Agnès									9	37			9	37		
Sospel	3	116	3	507					5	19	1	58	12	700		
La Turbie	1	48											1	48		
MOYEN PAYS	5	194	5	627					17	62	1	58	28	941		
Moulinet									1	2			1	2		
Breil-sur-Roya	3	76	1	120					14	49			18	245		
La Brigue	3	64							1	6			4	70		
Saorge									4	17			4	17		
Fontan			1	114					6	23			7	137		
Tende	5	166	1	105					4	14			10	285		
HAUT PAYS	11	306	3	339					30	111			44	756		
TOTAL	57	3500	9	1359	5	1522	1	540	49	179	2	138	123	7238		

	Hébergements non classés																		
Communes	Hôtelle homol	rie non loguée	Résid hôteliè clas		Aut réside		centr vacan cent priva	tres	Campir cla	ngs non as.	Chan d'há		_	s / gîtes tagne	Total é	tab. nc		то	т
	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits	Nb Etab	Lits		Nb Etab	I
Beausoleil	1	36	1	204											2	240		10	1
Menton	3	320			1	93	3	450			4	26			11	889		44	1
Roquebrune Cap-Martin	1	134	2	680	1	58					4	21			8	893		18	
LITTORAL	5	490	3	884	2	151	3	450			8	47			21	2022		72	7
Castellar									1	18					1	18		1	T
Castillon															0	0		1	
Gorbio															0	0		5	
Sainte Agnès	2	46													2	46		11	
Sospel	1	10									7	31	1	20	9	61		21	
La Turbie	1	10													1	10		2	
MOYEN PAYS	4	66							1	18	7	31	1	20	13	135		41	
Fontan	1	24									1	6			2	30		9	
Moulinet									1	18			1	18	2	36		3	
Breil-sur-Roya	1	18									2	16	2	28	5	62		23	
La Brigue											1	8			1	8		5	
Saorge											4	19	1	10	5	29		9	
Tende	3	48									2	19	7	342	12	409		22	
HAUT PAYS	5	90							1	18	10	68	11	398	27	574		71	
TOTAL	14	646	3	884	2	151	3	450	2	36	25	146	12	418	61	2731		184	

Source : L'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur – « le touriscope »

TOTAL

Lits

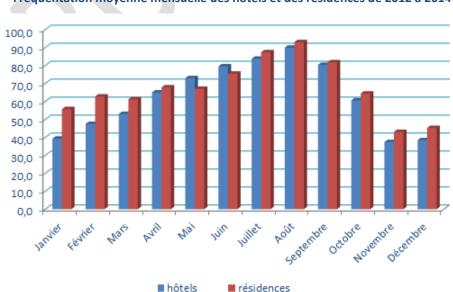
6.2.1.3. La saisonnalité du tourisme et la fréquentation des hébergements touristiques

L'offre touristique, notamment l'offre hôtelière, est marquée par une saisonnalité estivale étalée sur 8 mois de mars à octobre. Toutefois, la saison creuse ne correspond pas à une fermeture générale: 70 % de l'offre reste accessible. Pour les résidences, l'offre est supérieure à 80% toute l'année.



Source : L'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur – « le touriscope »

La fréquentation hôtelière est élevée pendant 6 mois (avril à septembre) où l'on constate un taux de remplissage supérieur à 60%. En moyenne annuelle, le taux d'occupation pour les hôtels est de 60 % avec un maximum en août (88 %). Pour les résidences de tourisme, le taux d'activité est plus fort et plus étalé: les 60% d'occupation sont dépassés pendant 9 mois (février à octobre). La fréquentation hivernale est à mettre en relation avec les animations : fête du citron et carnaval au mois de février.



Fréquentation moyenne mensuelle des hôtels et des résidences de 2012 à 2014

Source : L'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur - « le touriscope »

6.2.1.4. Les points touristiques d'intérêt et leur fréquentation

Le territoire du SCOT propose de nombreux lieux d'intérêt à visiter.

En matière de patrimoine :

- Patrimoine naturel : vallée de la Roya, Parc Naturel du Mercantour, Maison du parc à Tende (13 000)
- Patrimoine bâti: de nombreux sites et édifices sur l'ensemble du territoire (villages perchés, châteaux et forts, patrimoine religieux, patrimoine baroque, sites archéologiques, les jardins de Menton ...) dont notamment Le Trophée d'Auguste à la Turbie (17 000 visiteurs par an voir photo), le Palais Carnoles à Menton (15 000), la salle des mariages de Cocteau à Menton (4600), le château de Roquebrune (15 000), l'église Notre-Dame des Fontaines à La Brigue (9 500), le monastère de Saorge (8 000)



- Site préhistorique de la Vallée des Merveilles.
- la ville de Menton qualifiée de « Ville d'Art et d'Histoire » et le village médiéval de Sainte-Agnès

En matière d'activités culturelles :

- manifestations : la fête du Citron à Menton (voir photo) qui est la deuxième manifestation hivernale grand public de la Côte d'Azur après le Carnaval de Nice
- les jardins et parcs : jardin botanique du Val Rahmeh (+15 000), jardin de la Madone (9000), Jardin de Maria Serena (1800), jardin d'agrumes du Palais Carnolès, jardin Fontana Rosa (1800), La Citronneraie, Les Colombières ou encore Le Clos du Peyronnet à Menton, le jardin médiéval de Sainte-Agnès.
- une grande diversité des musées : musée départemental des Merveilles à Tende (30 000 voir photo), maison de la montagne, musée de la préhistoire régionale à Menton (11 000), musée des Beaux-arts et musée Cocteau à Menton (60 000), musées apicoles à La brigue et à Fontan, musée des fortifications alpines Fort Saint Roch à Sospel (1 600), le cabanon Le Corbusier à Roquebrune-Cap-Martin (1 000), le Fort du Cap-Martin (250),





l'écomusée des transports et du rail à Breil-sur-Roya (1800), la maison du miel et de l'abeille à Tende (500), le musée galerie Tour Lascaris à Gorbio.

En matière d'activités sportives et de loisirs :

- liées à la mer: port de plaisance, centres nautiques...
- liées à la montagne : pistes de ski de fond (Castérino à Tende), escalade (les Via Ferrata)...
- les golfs à Tende et La Turbie.
- le casino de Menton (voir photo)

Des itinéraires touristiques (pédestre, VTT...) et routes à thèmes :

- sentiers de randonnée (route Napoléon, des Grandes Alpes, sentier botanique sauvage...).
- trains touristiques (train des Merveilles et chemins de fer de Provence).

En matière de tourisme d'affaires, les équipements sont concentrés sur le littoral et peu développés comparativement à Nice :

- Palais des congrès (Palais de l'Europe) à Menton qui offre une capacité totale d'environ 2 000 places (voir photo).
- les hôtels offrant des capacités de séminaires : 1 à Beausoleil (50 places), 2 à Roquebrune-Cap-Martin (240 places) et à Menton (165 places).
- les lieux évènementiels : résidence du Louvre (650 places) et salle Saint-Exupéry (200 places) à Menton.

A l'échelle des Alpes-Maritimes, les trois lieux touristiques les plus fréquentés sont Le Parc « Marineland » à Antibes (1 400 000 visiteurs – 50 min de menton), Le Musée Océanographique de Monaco (650 000 visiteurs -60 km de Menton), et La Fondation Maeght à Saint Paul de Vence (230 000 visiteurs – à 50 km de Menton).

6.2.1.5. Le tourisme de montagne

Source : observatoire du tourisme en Côte d'Azur

Le Haut-pays de la Côte d'Azur (montagne des Alpes-Maritimes) accueille moins de 5% du flux touristique extra-départemental, soit selon les années un total de 500 à 600 000 séjours (mais 6% du total des nuitées, les séjours y étant plus longs). Il vit aussi en grande partie des activités de tourisme et loisirs des habitants du littoral (tourisme intra-départemental), qui séjournent notamment dans leurs résidences secondaires en montagne.

Le marché du tourisme extra-départemental en montagne se segmente ainsi : 50% en saison d'hiver sur le "périmètre à neige", 20% en saison estivale en stations, 25% en saison estivale hors stations, et 5% réalisés les autres mois.

L'attractivité du Parc national du Mercantour, dont la plus grande partie se situe dans les Alpes-Maritimes, génère de nombreux séjours. Mais globalement, l'espace alpin de la Côte d'Azur souffre encore d'une absence de notoriété et d'image, ce qui laisse une marge de croissance potentiellement importante.



Le tourisme estival

Dans les communes du Haut Pays des Alpes maritimes, durant la période estivale, on estime à environ 200 000 le nombre de séjour de touristes et à 100 000 le nombre de séjours de résidents du département et de Monaco.

Les séjours de touristes en montagne (hors Préalpes d'Azur) durent 9,3 nuits en moyenne et près d'un tiers de la clientèle est d'origine étrangère. Les résidents des Alpes maritimes effectuent des séjours plus longs, de 11,1 nuits en moyenne.

Le Parc national du Mercantour génère de nombreux séjours puisqu'il accueille plus de 500 000 visiteurs par an dont plus de 30 000 sur le site de la Vallée des Merveilles. Les 2/3 sont des randonneurs. 35% des visiteurs étaient des excursionnistes, venus à la journée depuis leur domicile.

Une candidature au Patrimoine mondial de l'Humanité

Enfin, il est important de noter que Le Parc naturel européen "Alpi Marittime - Mercantour", constitué du Parc national du Mercantour (Fr) et du Parco naturale Alpi Marittime (It), s'est engagé dans un processus de classement de son territoire au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Ce projet intègre d'autres espaces protégés : le Parco del Marguareis (It), le Parco Alpi Liguri (It), les aires protégées de la Provincia Imperia (It), l'aire maritime du Jardin botanique Villa Hanbury (It) et la partie côtière protégée du Département des Alpes-Maritimes. Ensemble, ils vont présenter une candidature transfrontalière unique, "Les Alpes de la Mer ». Cette candidature fait suite au classement sur les "listes indicatives" de la France et de l'Italie, première étape indispensable dans le processus de classement.

Le socle de ce projet repose sur l'originalité géologique de ce territoire, véritable témoin d'une époque ancienne dont les témoignages sont visibles en peu de lieux sur terre, dont l'espace "Marittime - Mercantour". Cet état de fait, qui résulte de mouvements tectoniques complexes, explique plus simplement à nos yeux la grande diversité paysagère de ce site, mais aussi la multiplicité d'espèces animales et végétales qui en font l'un des 34 "points chauds" de biodiversité la planète.

• Le tourisme hivernal

Le département des Alpes maritimes compte 15 stations et espaces nordiques dont Isola 2000, Auron et Valberg.

Les stations les plus proches du territoire du SCOT sont :

- La station de Peïra-Cava, située à 13 km de Lucéram, se trouve à 1500 mètres d'altitude, surplombant les vallées du Paillon, de la Vésubie et de la Bévéra. Le site est idéal pour les randonnées à ski et les promenades en raquettes et pédestres.
- La station de Turini Camp d'Argent est la plus proche station de ski alpin de la Côte d'Azur. Située à l'entrée du Parc National du Mercantour, à proximité du célèbre Col de Turini, elle offre un ensoleillement idéal et des paysages d'exception, propices à la pratique du ski alpin (15 km de pistes) et de la raquette à neige. Particulièrement adaptée aux jeunes enfants, Turini Camp d'Argent est la station familiale de

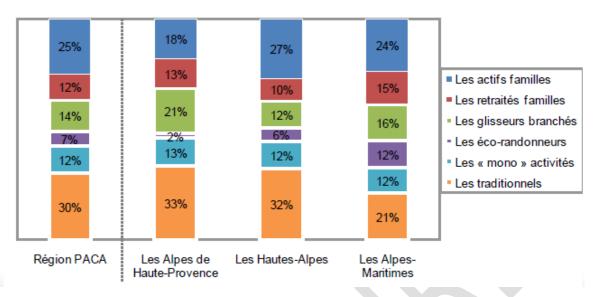


la Vésubie. Une partie des stations de ski de Turini (1600 m) et de Camp d'Argent (1800 m) se situe sur la commune de Moulinet.

 La station de Castérino, située aux portes de la vallée des Merveilles, à quelques kilomètres de Tende, propose du ski de randonnée et de fond, raquettes, traîneaux à chiens, pistes de luge.

La fréquentation du périmètre à neige des Alpes Maritimes (visiteurs et résidents, tous hébergements confondus) atteint en moyenne 2 500 000 nuitées en saison hivernale.

Contrairement aux autres stations de la région PACA, les stations des Alpes maritimes se distinguent par une répartition très équilibrée entre les profils des touristes et une plus forte présence d'éco-randonneurs (12 % contre 7 % en PACA), plus de retraités-familles (15 % contre 12 %) et moins de traditionnels (21 % vs 30 %)



Typologie des touristes de chaque département - source Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur

Enfin, au-delà l'offre ski, il y a un vrai désir de sortir du 100% ski, donc de structurer une offre de hors ski. Ces attentes autour du hors ski correspondent à des activités « simples » dans leur principe, parfois peuvent sembler « banal », déjà en place souvent, mais dont le traitement, le dimensionnement actuel, restent insuffisants en l'état. Plusieurs thématiques sont mises en avant:

- aménagement pour la détente et la contemplation (bancs, aire repos, point d'observations...),
- autour des enfants (squares neige + pistes de luge adaptées et dimensionnement suffisant),
- sorties raquette/ski de fond (visibilité insuffisante),
- autour de la nature et de la découverte (sorties thématiques avec guide : faune, flore, patrimoine, richesses locales, métiers...),
- autour de la remise en forme (plus marginal, acceptable à condition de rester sur un registre familial),
- Pouvoir goûter à des activités sportives plus extrêmes (randonnées prolongées avec nuit en refuge, Courses Slalom...).

6.2.1.6. Le tourisme d'affaires

Avec deux millions de visiteurs affaires, dont 500 000 congressistes, la Côte d'Azur représente après Paris la deuxième destination française pour le tourisme d'affaires international et le 2ème pôle aéroportuaire européen pour la clientèle d'aviation d'affaires (Nice / Cannes / St Tropez).

La Côte d'Azur cultive son savoir-faire et son excellence en matière d'organisation de séminaires, congrès et de grands événements internationaux tels que Le Festival international du Film de Cannes, le Grand Prix de Formule 1 de Monaco, le Festival de Jazz d'Antibes Juan-Les-Pins, le Carnaval de Nice...L'organisation du G20 à Cannes en novembre 2011 est un bel exemple d'une destination "meeting" incontournable.

La Côte d'Azur s'est dotée d'infrastructures d'accueil qui lui permettent de rivaliser avec les grandes métropoles européennes.

Elle propose la première offre de palais des congrès en France après Paris avec 8 palais des congrès et offre un millier de salles de séminaires et plus de 30 lieux événementiels, de réunions et d'expositions. Le Palais des Festivals de Cannes, 2e centre de salons professionnels en France en 2013, est aussi le seul en Europe à disposer de la triple certification qualité, sécurité, environnement. Cannes, Nice Acropolis et le Forum Grimaldi à Monaco proposent des auditoriums de plus de 1900 places et sur le territoire de la Riviera, Menton propose dans son « Palais de l'Europe » une salle de 700 places avec scène et écran géant, 5 salles de 230 à 1000 places et des espaces d'expositions.

Près de 150 hôtels de séminaires et congrès sont équipés de salles de réunions dont 10 hôtels sur Menton qui proposent des salles de 10 à 150 places (catégories 4*, 3*, 2* et 1*).

Enfin, un tiers de la capacité hôtelière de la Côte d'Azur est classée en 4 et 5 étoiles. Sur le territoire du SCOT de la Riviera, la commune de Roquebrune-Cap-Martin compte deux hôtels 5* et un hôtel 4* et Menton un hôtel 4*.

Globalement, les équipements sont concentrés sur le littoral et peu développés sur le territoire de la CARF comparativement à Nice.

6.2.1.7. Le nautisme

Source: Touriscope, CCI Cote d'Azur

La Côte d'Azur est un haut lieu de la plaisance internationale et la plaisance-yachting constitue un secteur économique majeur pour le tourisme azuréen.

Les Alpes-Maritimes recensent 33 ports (35 avec Monaco) ayant une capacité d'accueil de d'environ 17 500 postes (18 500 avec Monaco) dont 2,5 % pour les yachts. Les principaux ports ayant les plus grandes capacités d'accueil du yachting sont le port Vauban d'Antibes et les ports de Cannes. 16 communes littorales, incluant la Principauté de Monaco, disposent d'au moins un port de plaisance. Mandelieu en offre 6, Cannes et Antibes 5, avec pour cette dernière près de 3000 postes.

Sur le territoire du SCoT de la Riviera Française et de la Roya seule la commune de Menton dispose de 2 ports de plaisance. Les deux ports comportent environ 1360 postes dont 31 de plus de 20 mètres. Le vieux Port public de Menton offre une capacité de 460 places en hiver et jusqu'à 590 places en été (dont 100 pour passages) et pratique les tarifs les plus bas du département. Le Port de Menton-Garavan situé à l'est de la baie de Garavan, est plus récent et a une capacité de 770 places.





Vieux port de Menton

Port de Menton Garavan

Commune	Nombre de ports	Nombre de postes	Nombres de postes + 20 m
Antibes - Juan Les Pins	5	2797	295
Beaulieu sur Mer	2	1000	28
Cagnes sur mer	1	49	0
Cannes	5	2296	148
Cap d'Ail	1	253	28
Eze sur Mer	1	60	0
Mandelieu la Napoule	6	4155	67
Menton	2	1367	31
Monaco	2	950	NC
Nice	1	503	25
Saint Jean Cap Ferrat	1	511	19
Saint Laurent du Var	1	1094	15
Théoule sur mer	3	602	0
Vallauris - Golfe Juan	2	1701	99
Villefranche sur Mer	1	517	3
Villeneuve Loubet	1	547	21
Total	35	18402	779

Capacité d'accueil des ports de Plaisance – CCI Nice Côte d'Azur

L'offre totale de la Côte-d'Azur de près de 18 500 postes, dont près de 800 pouvant accueillir des yachts de plus de 20 mètres, semble importante mais reste souvent insuffisante du fait d'une forte demande, y compris en simple passage.

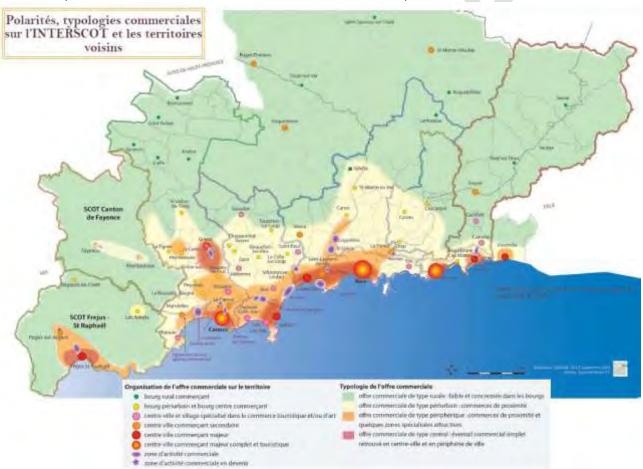
Cette réussite est permise aussi par les nombreux professionnels qui proposent chaque année leurs savoir-faire aux milliers de plaisanciers. Ils forment ainsi une filière économique importante. Les Alpes-Maritimes recensent 947 établissements dédiés au nautisme. Ils emploient plus de 3200 personnes et réalisent entre 800 millions et 1 milliard de chiffre d'affaires.

6.2.2. Le commerce

6.2.2.1. Le commerce azuréen (Inter SCoT), une activité prépondérante et dynamique

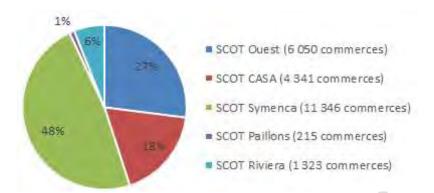
Le territoire de l'Interscot totalise plus de 23 000 commerces en 2010 :

- dont 73 % de commerces de détail et 27 % de gros,
- près de la moitié des commerces de détail sur NCA, suivi par le SCOT Ouest et CASA.



Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

L'offre en commerces de petite taille est variée mais les petits formats spécialisés dans l'équipement de la personne et l'alimentaire représente un poids important.



Répartition des commerces de détail par territoire de SCOT (en nombre d'établissements)

Source: ADAAM

Près de 900 commerces ont une superficie de plus de 300 m², représentant 1,1 million de m². Parmi ces établissements, 45 % sont des commerces d'équipement de la maison (40 % des m²) et 21 % dans l'alimentaire (24 % des m²). Plus d'un tiers des commerces de plus de 300 m² sont localisés sur le territoire du SCOT NCA et un tiers sur le SCOT Ouest. Au total, plus de 280 commerces font plus de 1 000 m² et près de 40 % d'entre-deux se trouvent sur Le SCOT NCA.

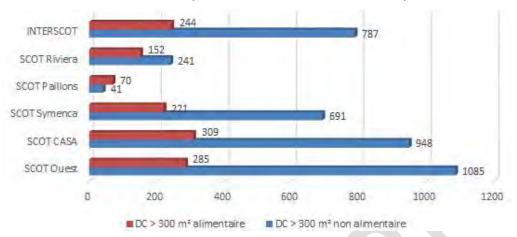


Localisation des commerces de plus de 300 m²

Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

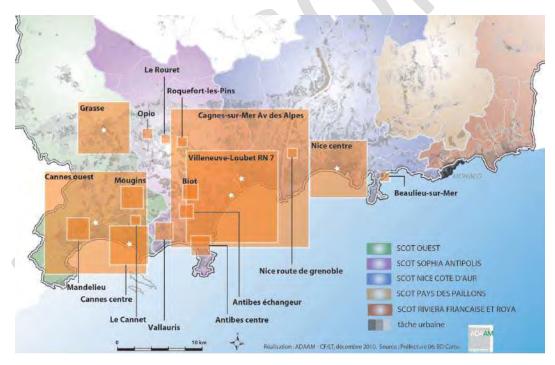
Les territoires des SCoT Ouest et CASA ont les plus fortes densités commerciales totales. A l'inverse, les SCoT du Pays des Paillons et de la Riviera Française ont de plus faibles densités commerciales. Le territoire Inter SCoT se caractérise par des densités pour les commerces de plus de 300 m² spécialisés dans l'alimentaire moins fortes que pour le non alimentaire sauf pour le Pays des Paillons. Pour les commerces de plus de 300 m² les SCoT CASA et OUEST ont les densités les plus importantes. A noter que NCA a des densités plus faibles que les autres territoires et notamment pour les grandes surfaces.





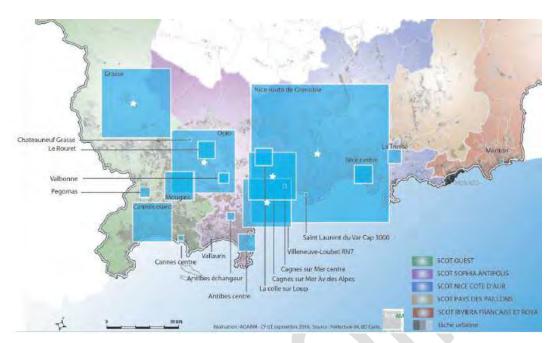
Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

Près de 71 créations ont été autorisées entre 2005 et 2010 (132 058 m²), essentiellement pour des commerces de plus de 1000 m² situés en périphérie et spécialisés dans l'équipement de la maison et loisirs (Ouest) et dans l'équipement de la personne et des galeries (SCoT NCA).



Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

Concernant les équipements existants, 31 extensions ont été autorisées (76 164 m²), essentiellement pour des commerces d'une superficie supérieure à 1000 m². Ces extensions concernent principalement des jardineries et des commerces spécialisés dans l'équipement à la personne (SCoT NCA) et des commerces alimentaires (CASA). A noter que depuis 2004, les petits commerces ont enregistré une croissance de + 2% (plus de 13 500 établissements – source CCINCA 2010).



Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

Globalement, ce sont les évolutions démographiques et de logements qui justifient les évolutions de l'appareil commercial. Toutefois, la situation diffère d'un territoire à l'autre.

- Les évolutions les plus importantes (démographie et surfaces commerciales) se concentrent sur CASA, tandis que NCA et Ouest ont enregistrées des évolutions de surfaces commerciales significatives;
- Au niveau du SCoT Riviera, l'évolution importante du nombre de logements, principalement au niveau des résidences secondaires ne s'est pas accompagnée par une croissance significative de la population et un développement des surfaces commerciales.

Outre les surfaces commerciales, l'activité s'exerce également à travers les marchés, les services itinérants, les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), mais aussi par l'explosion du E-commerce et de nouveaux modes de consommation.

Les modes de consommation des Azuréens ont beaucoup évolué ces dernières années avec l'arrivée de nouveaux concepts (hard-discount, réduction des formats, drive, ...), le développement du e-Commerce, de nouvelles technologies et l'expansion du commerce « bio » ou « équitable ».

Si on s'intéresse aux pratiques des consommations des azuréens, on s'aperçoit que les consommations locales et nationales sont semblables. Les dépenses pour l'alimentaire sont plus importantes que pour le non alimentaire. Les dépenses sont variables selon, le secteur, les CSP et les revenus des ménages et les indices de consommation sont plus forts en zones périurbaines qu'en centres-urbains.

La structure des dépenses est globalement similaire pour le littoral et le Moyen-Pays mais diffère pour le Haut Pays où la part est encore plus importante pour l'alimentaire.

« Faire ses courses » constitue le 1er motif de déplacements (450 000 déplacements/jour en semaine) avec plus de 50% des déplacements qui concerne des «achats en petits et moyens commerces ». La voiture reste prédominante (50 %) mais est de plus en plus concurrencée par la marche (43 %). Les déplacements pour aller faire des achats sont pour la plupart courts en temps et en distance puisque 2/3 des déplacements font moins de 15 minutes et moins de 3 km.

L'Inter- SCoT enregistre peu d'évasion commerciale et donc une assez bonne autonomie des territoires sauf pour le Pays des Paillons et la Riviera, mais un taux qui diffère selon le type de produit.

Enfin, l'activité commerciale est boostée par l'activité touristique. En effet, 12 millions de touristes (200 000 équivalent temps plein quotidiennement) représentent sur le territoire 20 à 25 % de consommation supplémentaire.

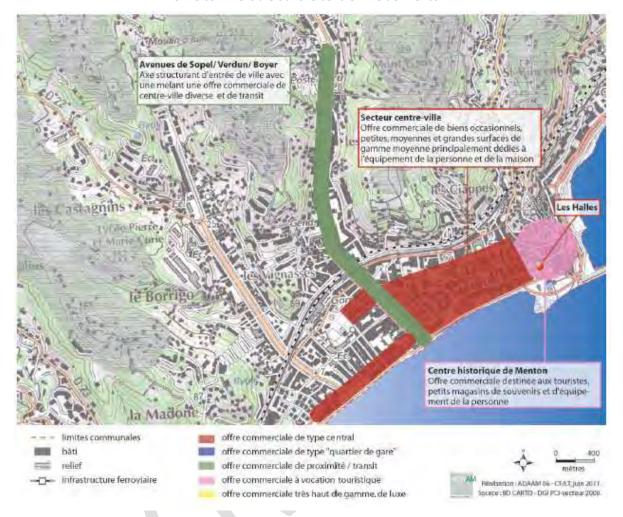
Les pratiques de consommation varient en fonction de leur profil et du mode d'hébergement (plus d'achats, et plus diversifiés, en hébergements non marchands). Les dépenses s'effectuent majoritairement dans l'alimentaire suivie de celles liées à l'équipement de la personne et les touristes achètent de préférence dans des commerces à proximité de leur lieu de «résidence».

6.2.2.2. <u>Le commerce de la Riviera, un appareil commercial qui répond aux besoins quotidiens des habitants</u>

Avec plus de 1 300 commerces, le territoire de la CARF se caractérise par un appareil commercial suffisant pour répondre pour aux besoins quotidiens des habitants et des vacanciers. La communauté d'agglomération de la Riviera Française mène une stratégie affichée de confortement de l'offre de proximité, et de renouvellement de l'offre afin de maintenir ce dynamisme économique local.

Menton qui représente le centre-ville commerçant majeur, concentre le plus de commerces et présente une réelle attractivité. Des efforts de requalification et de redynamisation des commerces du centre-ville de Menton (FISAC) ont d'ailleurs été entrepris.

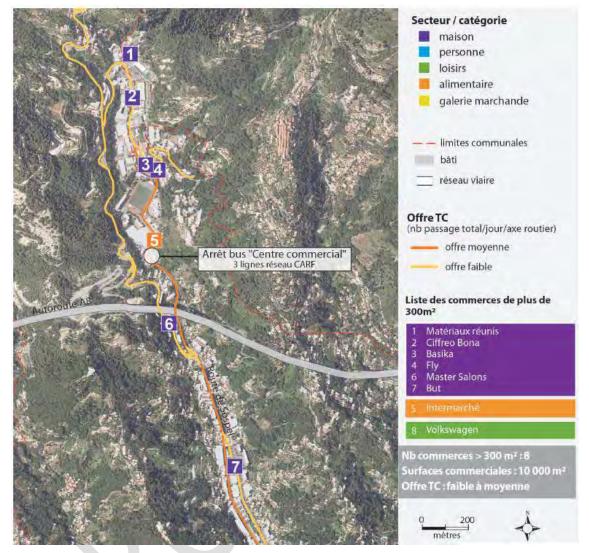
Menton constitue un centre-ville commerçant majeur avec des commerces banaux et anomaux pour population résidente et touristes. L'offre y est principalement concentrée au pied du Vieux Menton avec une partie piétonnisée et une orientation touristique avec des magasins de souvenirs et de nombreux équipements de la personne. Deux autres axes importants complètent cette offre commerciale : rues Partonneaux/République et Carnot/Félix Faure.



L'offre commerciale dans le centre-ville de Menton

Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

La Vallée du Carei située à Menton représente la zone commerciale la plus importante du territoire de la Riviera Française. Elle est implantée le long de la route de Sospel qui constitue le principal axe nord-sud. On y trouve très peu de commerces de grande surface à part l'enseigne alimentaire Intermarché après le pont de l'A8 et des surfaces spécialisées en équipement de la maison (But, Fly, etc.). Globalement, les surfaces commerciales sont bien intégrées dans le paysage urbain.



L'offre commerciale dans la Vallée de Carei de Menton

Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM

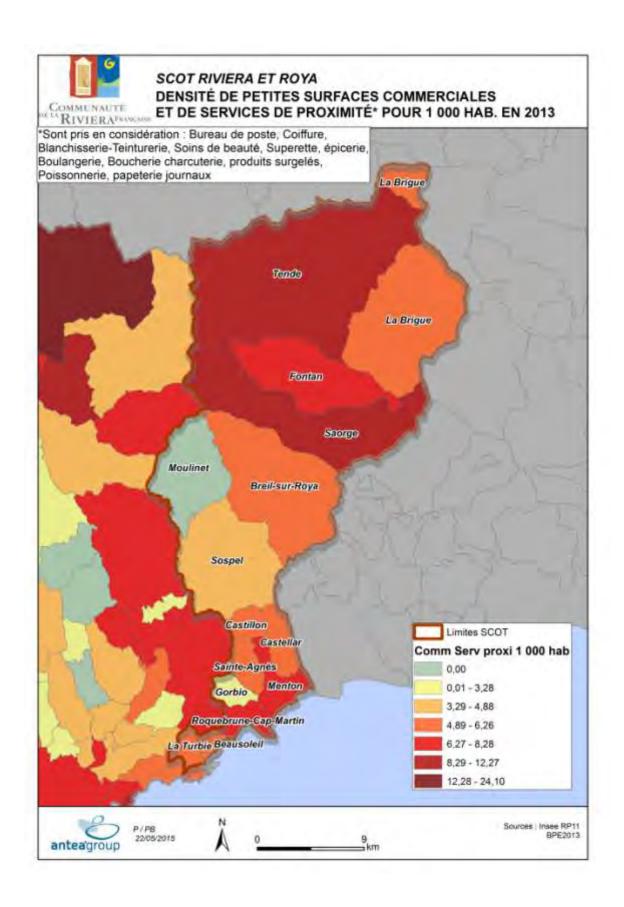
Le centre-ville de Roquebrune-Cap-Martin constitue un bourg périurbain et un centre commerçant. Dans le Moyen-Pays, Sospel constitue un centre-ville commerçant secondaire, tandis que les centres villes de Castillon et Castellar sont spécialisées dans le commerce touristique et/ou de l'art. Enfin, dans le Haut-Pays, Breil-sur-Roya et Tende sont deux bourgs ruraux commerçants qui offrent des commerces de première nécessité.

Les communes ayant les densités les plus importantes, de petites surfaces commerciales pour 1000 Habitants, sont les communes de Saorge, Tende, Fontan, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, et Sainte Agnès. A l'inverse, il y en a peu sur Moulinet, Sospel et Gorbio.

Les typologies et polarités commerciales existantes sur le territoire de la Riviera Française



Source: Inter-SCoT des Alpes Maritimes - ADAAM



6.2.2.3. <u>Une évasion commercial importante vers Nice, Monaco et l'Italie</u>

L'évasion commerciale est importante vers Nice, notamment vers les centres commerciaux de la Lingostière et de Cap 3000.

Les échanges transfrontaliers sont également très importants du fait de la localisation géographique du territoire en limite des frontières italiennes.

De nombreux habitants du Haut-Pays vont consommer dans les grands équipements alimentaires italiens, tandis que des habitants du Moyen Pays et du littoral vont consommer vers le marché de Vintimille et vers San Remo en particulier pour l'équipement de la personne. Les habitants de la CARF qui travaillent sur Monaco profitent des équipements monégasques

De nombreux commerçants italiens viennent sur les marchés de Breil-sur-Roya et de Tende et des italiens viennent à Menton pour des produits moins chers ou plus faciles à acheter (médicaments).

Enfin, au niveau concurrentiel, les commerces de Monaco, mais aussi l'espace frontalier italien avec l'attractivité importante de Vintimille (marché) et le village de Mondovicino, génèrent un impact fort sur l'activité commerciale du territoire azuréen et en particulier celui de la Riviera Française et de la Roya et de Roquebrune-Cap-Martin

6.2.2.4. Les projets commerciaux dans les Alpes Maritimes

Plusieurs projets commerciaux de plus de 2.000 m² sont en cours de construction au stade d'étude ou bien envisagés dans les Alpes-Maritimes selon le pôle Equipement & Urbanisme commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

Une liste des projets commerciaux a été réalisée par partir d'une analyse des dossiers déposés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ainsi que par le biais d'enquêtes auprès des promoteurs commerciaux, des enseignes commerciales et des collectivités locales.

Aucun projet commercial d'une superficie supérieure à 2000 m² n'est actuellement en cours de réalisation sur le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya, ni acceptés en CDAC ou CNAC, ni déposés en CDAC à court terme.

Un projet de 2000 m² de surface est actuellement à l'étude sur la Commune de Roquebrune-Cap-Martin, « Le Cœur de Carnolès ».



Localisation des projets commerciaux supérieurs à 2 000 m² - source CCI Nice Côte d'Azur

Nom	Nom Type de projet		Etat d'avancement	Commune	Promoteur	
Polygone Riviers	Création	38 940	En cours de construction	Cagnes sur mer	5ocri	
Cap 3000	Extension	26 000	En cours de construction	St Laurent du Var	Altaréa- Cogédim	
Leclerc	Creation	4 204	En cours de construction	Vallaurts	Leclerc	
Business Resort	Création	10 880	Accepté en CDEC /CDAC	Vallauris	Progéréal	
La Pépinière	Création	17 168	Accepté en CDEC /CDAC	Le Cannet	Uniball	
Nice One	Création	22 700	Accepté en CDEC /CDAC	Nice	Vinci	
Gare du Sud	Création	3 247	Accepté en CDEC /CDAC	Nice	Icade	
CC Weisweiller	Création	5 378	Accepté en CDEC /CDAC	Antibes	Opérateur local privé	
Outlet Pégomas	Création	13 821	Accepté en CDEC /CDAC	Pegomas	Advantall	
Leclerc Saint- Isidore	Extension	12 375	Accepté en CDEC /CDAC	Nice	Letlerc	
Carrefour Lingostière	Extension	11 443	Accepté en CDEC /CDAC	Nice	Carrefour	
Les Clausonnes	Création	42 959	Accepté en CDEC /CDAC	Valbonne	Compagnie de Phalsbourg	
H & M	Extension	2 990	Accepté en CDEC /CDAC	Nice	H&M	
lkea	Création	27 000	Dépôt en CDAC à court terme	Nice	Ikea	
Total			239 105 m [‡]			



Les projets commerciaux supérieurs à 2 000 m² - source CCI Nice Côte d'Azur

Nom	Type de projet	Surface de vente (m²)	Etat d'avancement	Commune	Promoteur	
Décathlon	Création	6 000	Projeté	Nice:	Décathlon	
Carrefour Saint- Claude	Extension	11 000	Projeté	Antibes	Carrefour	
Castorama Brico Dépôt	Extension	4 314	Projeté	Nice	Castorama	
Nalod's	Création	6 890	Projeté	Nice	Nalod's	
Boulanger	Création	4.950	Projetė	Nice	Boolanger	
Leroy Merlin	Modification substantielle	Restructuration sur site	Projeté	Nice	Leroy Merlin	
Alinea	Creation	6 000	Projete	Nice	Alinéa	
Espace Martelly	Creation	8 500	Projeté	Grasse	Non défini	
Méridia	Creation	5 000	Projeté	Nice	Non défini	
Gare Thiers SNCF	Creation	6 000	Projeté	Nice	AZC-SNCF	
Les Maurettes	Création	3 500	Projeté	Villeneuve- Loubet	léade	
Gare de Cannes	Création	2 400	Projeté	Cannes	Vinci	
Terrain Aubert	Création	# 000	Projetě	Nice	Sogeprom	
Cœur de Carnoles	Création	2 000	Projeté	Roquebrune -Cap-Martin	Non défini	
Leroy Merlin	Extension	10 000	Projetě	Vallauris	Leroy-Merlin	
La Bastide rouge	Création	3 500	Projetě	Cannes	Non défini	
Retail park la Siagne	Creation	50 000	Evoqué	Mandelleu- la -Napoule	Uniball	
Renault	Extension - Restructuration	5 800	Evaqué	Antibes	Renault	
Parc des expositions	Création	25 000	Evoque	Nice	Non défini	
Pôle multimodal	Création	8 000	Evaqué	Nice	Non défini	
Anatole France	Création.	12 000	Evoqué	La Trinité	Non défini	
Pointe de Contes	Création	3 000 €	Evoqué	Blausasc	Non défini	
Total			193 854 m²	-		

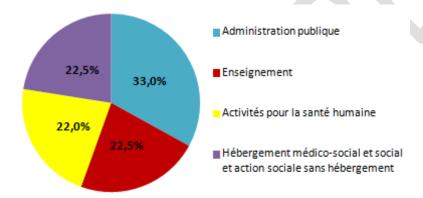
6.3. Activités économiques structurelles

6.3.1. Administration

Les emplois majoritairement présents dans l'administration publique et dans la santé-action sociale, constituent un atout en termes de services à la population.

L'administration publique est en effet un employeur important puisqu'il emploie 1 798 salariés en 2015, dont 945 sur la commune de Menton et 334 sur Roquebrune-Cap-Martin.

Environ 1200 personnes travaillent respectivement dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, le territoire disposant de plusieurs équipements publics dans ces domaines. Le secteur social compte également puisqu'il emploie environ 1250 personnes.



Répartitions des effectifs salariés dans la branche administration santé et action sociale

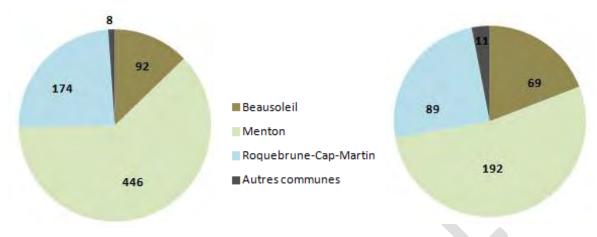
6.3.2. Activité BTP

Le département des Alpes-Maritimes regroupe près de 5 000 entreprises du BTP (bâtiments et travaux publics) employant environ 22 500 salariés.

Le territoire de la CARF comptait environ 1700 entreprises spécialisées dans le BTP en 2012, dont près de 300 entreprises de constructions de bâtiments, 12 en génie civil, 1085 en travaux de constructions spécialisées et 368 en activités immobilières.

Au total, ces entreprises emploient près de 1250 salariés. Elles ont pour la plupart du temps un statut artisanal et sont spécialisées dans les travaux de finition et d'installation pour le bâtiment. Les activités de construction de bâtiments sont concentrées sur le littoral et en particulier sur la ville de Menton.

Les activités immobilières sont également concentrées sur les communes littorales et riches, mais elles sont plus dispersées.



Répartition des emplois dans la construction

Répartitions des emplois dans les activités immobilières

6.3.3. Carrière

Le territoire de la CARF recense une carrière de granulats. Il s'agit de la carrière de la Cruelle, située sur la commune de La Turbie.

D'une superficie de 22 ha, elle est située à environ 8 km de la gare de Cap d'Ail et est accessible via la Route de laghet puis par le chemin des Carrières de la Cruella. La carrière est actuellement exploitée par entreprises SOMAT et VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENTS. Chacune de ces sociétés l'autorisation d'exploiter 1 000 000 de tonnes de granulats de calcaire. L'autorisation préfectorale date du 24 1994, pour une durée d'exploitation qui s'achèvera au 24 mai 2024.

Un projet d'aménagement pourrait être prévu avant cette date. Au-delà, l'exploitant se verrait dans l'obligation de remblayer le site.



Vue aérienne de la carrière de la Cruelle sur la commune de La Turbie

6.3.4. Artisanat

Le département des Alpes maritimes recense près de 32 000 entreprises artisanales en activités, ce qui représente 37 000 salariés et plus de 4 milliards d'euros de Chiffre d'affaires. 44 % des entreprises sont spécialisées dans le bâtiment et 32 % dans les services. Près de 5 000 créations d'entreprises artisanales sont enregistrées par an à l'échelle départementale. Avec 250 entreprises artisanales pour 10 000 habitants, les Alpes-Maritimes affichent la densité artisanale la plus forte de la région PACA.

Le territoire de la CARF comprend plus de 1800 entreprises artisanales en 2015, dont 281 dans l'alimentation, 753 dans le bâtiment, 200 dans la production et 610 dans le secteur des services. 41% des entreprises sont spécialisées dans le domaine du bâtiment, 33% dans les services, 15% dans l'alimentation et 11% dans la production. Au total,

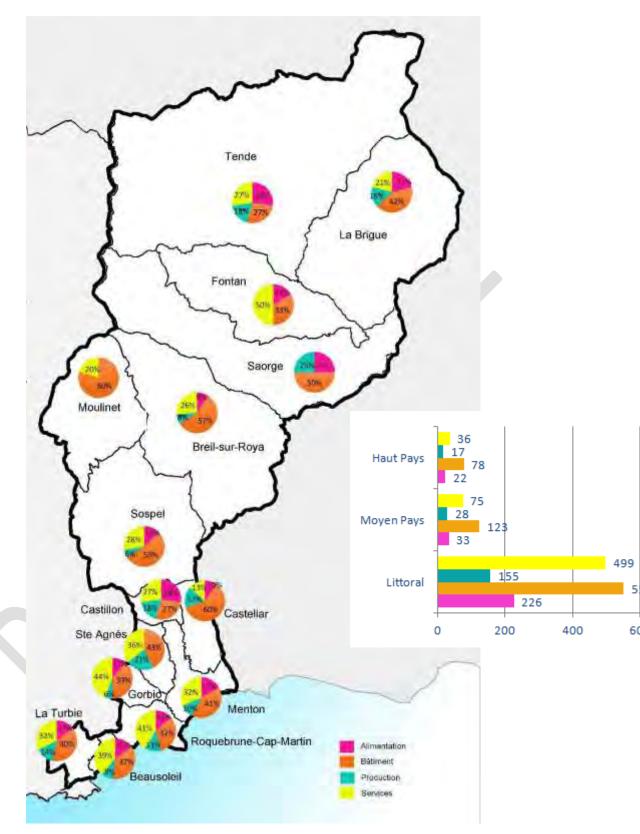
elles représentent 1295 emplois.

Près de la moitié des entreprises artisanales sont implantées sur Menton (49 %) et près de 51 % des salariés.

L'implantation d'entreprises artisanales est en lien direct avec la fonction résidentielle et la population des communes, l'artisanat étant également un maillon vital du tissu économique local ainsi qu'un vecteur de lien social. services
33%

bâtiment
production
11%

Répartition des entreprises artisanales actives en 2015



Répartition de l'activité artisanale en 2015 par commune – Source CMA 06

En 2005, le territoire de la CARF comptait 1098 entreprises artisanales.

Cinq années plus tard, on en comptait plus de 1300, pour ensuite en 2015 atteindre quasiment 1 800 entreprises spécialisées dans l'artisanat. Ce dynamisme a particulièrement eu lieu sur les communes du littoral.



Evolution de l'activité artisanale entre 2005, 2010 et 2015 – Source CMA 06

6.3.5. Agriculture

6.3.5.1. Les exploitations agricoles

Source : Agreste 2010 et INSEE recensement de 2011

Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire de la CARF reste modeste. Le Recensement Général Agricole dénombre près de 287 exploitations en 2010 alors qu'il y avait 384 en 2010 et 532 en 1988.

Le nombre d'exploitations professionnelles est en réalité beaucoup plus faible : de nombreuses exploitations agricoles sont en fait des activités secondaires voire accessoires. En effet, la Chambre d'Agriculture compte moins d'une centaine d'exploitations professionnelles. Près de 176 actifs agricoles sont recensés sur le territoire.

La population des chefs d'exploitation et des coexploitants est largement dominée par ceux ayant un âge de 55 ans et plus et globalement, on observe un vieillissement des chefs d'exploitations et des coexploitants.

En 2010, chaque catégorie d'âge est représentée de la manière suivante:

- les « moins de 40 ans » représentent seulement 9 % des chefs d'exploitation et des coexploitants,
- les « 40 à moins de 50 ans » constituent 15 %,
- les « 50 à moins de 60 ans » constituent 29 %,
- les plus de 60 ans atteignent 47 %.

L'urbanisation rapide du Moyen-Pays pèse sur la réelle disponibilité foncière agricole et limite l'implantation de jeunes agriculteurs. C'est une des raisons pour lesquelles la population agricole reste vieillissante.

La SAU en 2010 est d'environ 5 600 ha ce qui représente près de 8,5 % du territoire. Toutefois, la surface Lors du précédent recensement en 2000, la SAU était plus importante, de l'ordre de 10 700 hectares ce qui représentait 15 % du territoire. La répartition n'est pas homogène : 90% de la SAU est dédiée à l'élevage et 80% se trouve dans Haut-Pays rassemblant les pâturages.

La SAU se compose comme suit:

- les terres labourables occupaient 140 hectares en 1988, puis seulement 49 en 2000. Elles occupent en 2010 aujourd'hui environ 37 ha. Elles représentent une part de moins en moins importante de la totalité de la SAU. En 1988, les terres labourables constituaient 1.3 % de la SAU, en 20108 elles représentaient seulement 0,5 % de la SAU,
- les cultures fourragères, qui sont composées quasi exclusivement de Superficie Toujours en Herbe (STH), constituent, malgré une baisse, la plus grande partie de la SAU totale : après avoir constituées environ 95 % de la SAU en 1988, elles correspondent en 2010 à 89 % de cette dernière. En 1988, ces cultures s'étendaient sur plus de 10 000 hectares, alors qu'en 2010, elles représentent une superficie quasiment deux fois moins importante. Au niveau départemental, la surface fourragère couvre 96 % de la SAU,

les cultures permanentes entretenues représentent en 2010 une superficie de 223 ha contre 336 ha en 1988. Si les surfaces ont diminuées, mais la part des cultures permanentes entretenues dans la SAU du territoire a augmenté (3,8 % en 2010 contre 3,1 % en 1988). L'olivier est prépondérant au sein des cultures permanentes entretenues. En terme de superficie, il correspond à la quasi intégralité des surfaces. L'olivier est de plus en plus présent dans les cultures pérennes et la proportion de vergers est forte puisque près de 40 % des exploitations sont essentiellement consacrées à l'olivier.

Le territoire compte un peu plus de 20 hectares en moyenne par exploitation contre 22 ha en moyenne dans le département. Les communes de Breil-sur-Roya et Sospel sont les communes qui possèdent le plus d'exploitations agricoles.

6.3.5.2. Les activités agricoles

Le maraichage et l'oléiculture prédominent dans les parties sud, les moins hautes. Le pastoralisme prédomine en altitude. Les productions locales sont très en dessous de la demande locale : il n'y a aucun problème de débouchés et notamment la vente directe marche très bien (clientèle de résidents et de touristes).

Le territoire est un terroir d'Appellations d'Origines Contrôlées et d'Indication Géographique Protégée. Ainsi, 10 communes du SCOT sont sur l'aire de l'AOC olives, huile, pâte d'olives de Nice, et 13 communes sont sur l'aire IGP Miel de Provence.

Toutefois, ces activités sont rarement professionnelles mais plus généralement des activités complémentaires faites à temps partiel par des retraités ou des actifs par ailleurs.

Le citron possède les caractéristiques d'une production identitaire, ce que l'IGP affirme, mais les faibles surfaces cultivées (13 ha seulement) et la limitation climatique de l'aire ne permettent pas d'envisager un développement significatif de la production.

6.3.5.3. Les espaces agricoles potentiels

Face à la faible surface agricole actuelle et compte tenu des conditions climatiques favorables dans la partie basse (littoral et moyen-pays) et du développement important de la région, la préservation ou la recherche de nouveaux espaces agricoles ont été examinés.

Travail à réaliser avec la Chambre d'Agriculture, possibilité de faire une pré identification et de soumettre les localisations en ateliers ou dans le cadre d'un groupe de travail restreint avec la Chambre d'Agriculture

6.3.5.4. <u>Une revitalisation de l'agriculture identitaire au niveau de la Chambre</u> <u>d'Agriculture</u>

La communauté d'agglomération de la Riviera Française aide au maintien des activités agricoles sur son territoire et à la valorisation de leurs produits (citron, olive...). Elle entend protéger l'environnement par la mise en valeur des terrains inconstructibles. Elle associe les richesses de son agriculture identitaire à sa dynamique économique.

Élément du patrimoine, l'agriculture aide à façonner nos paysages. L'entretien des terres évite la fermeture des activités agricoles et crée des coupes feu indispensables dans la lutte contre les incendies. Ces éléments ont bien été identifiés par les élus de la C.A.R.F qui souhaitent soutenir l'agriculture identitaire de l'arrière-pays et du littoral. Les cultures d'olives et d'agrumes, à forte valeur ajoutées, sont une voie de développement que le territoire doit saisir malgré les pressions auxquelles il est soumis. En effet, il est difficile pour un jeune agriculteur de s'installer et nos productions doivent être compétitives pour perdurer. Les initiatives dans ce domaine doivent être prises pour que l'agriculture soit plus vivante et active.

6.3.6. Exploitation forestière

L'exploitation forestière est une activité existante sur des terrains communaux de Tende, La Brigue, Fontan ou Moulinet. Toutefois cette exploitation est limitée et difficile en raison du relief (fortes pentes) et de la faiblesse des voiries locales (largeur ou charge à l'essieu).

Une charte forestière est en cours d'élaboration sur le territoire et se décompose en 3 phases :

- Diagnostic et enjeux (aout 2014-février 2015);
- Stratégie (février- mars 2015);
- Plan d'action (mars-juin 2015).

Enfin, le territoire essaye de développer la filière bois-énergie avec notamment la labellisation en décembre 2006 du Pôle d'Excellence Rurale (Montagne d'Excellence porté par le Conseil Général, qui devrait apporter des moyens complémentaires). Toutefois, de nombreuses difficultés font que cette filière met du temps à se mettre en place : problèmes de coût (le bois ne se vend plus, seulement prix de la coupe), concurrence italienne forte (stockage, quantité, transport).

6.4. Filières émergentes

6.4.1. Filière « Santé, nutrition, bien-être »

Les Sciences de la vie représentent aujourd'hui un des secteurs économiques les plus dynamiques de la Côte d'Azur. La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et de la Roya qui exerce la compétence Développement Economique a décidé de développer sur son territoire une filière émergente, celle de « la santé, de la nutrition et du bien-être ». Santé, Nutrition, Bien-être ; trois termes qui, associés englobent tous les aspects d'un secteur d'activité à la fois large et bien spécifique axé sur la qualité de vie, sa préservation, son amélioration, son optimisation.

En effet, le bassin Mentonnais est célèbre pour les bienfaits de ses agrumes et pour le fameux régime alimentaire méditerranéen aux vertus santé reconnues par les nutritionnistes. Enfin son climat à la douceur hivernale exceptionnelle en a fait un lieu de santé-villégiature apprécié de toute l'Europe depuis le 19ème siècle. Cette tradition alliée à un fort potentiel de croissance du secteur a justifié le positionnement économique Santé / Nutrition / Bien-être que la Riviera Française a décidé de mettre en avant dans son développement économique.

La santé, la nutrition et le bien-être englobent de nombreuses activités susceptibles de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et structures : laboratoires, établissements de soins, de diététique, complexes hôteliers haut de gamme (spa, thalassothérapie, balnéothérapie, gastronomie) ou enseignement supérieur dans les sciences de la vie. S'ajoute, notamment dans le moyen-pays, la promotion d'une agriculture identitaire comme la culture des agrumes ou des olives. Il existe sur Menton et sur la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française un potentiel de développement du marché des produits de l'agrumiculture et principalement du « Citron de Menton »

En 2011, le parc d'activité « Fontan Deleuse » à Sospel est venu renforcer la position de la Côte d'Azur comme pôle de compétences international dans les industries de la nutrition et du bien-être. Sur plus de 11 000 m², se sont installées des activités commerciales, industrielles et tertiaires non



polluantes en adéquation avec la filière « Santé, Nutrition, Bien-être ». A moyen terme, un deuxième pôle d'activité situé à Roquebrune-Cap-Martin pourrait voir le jour.

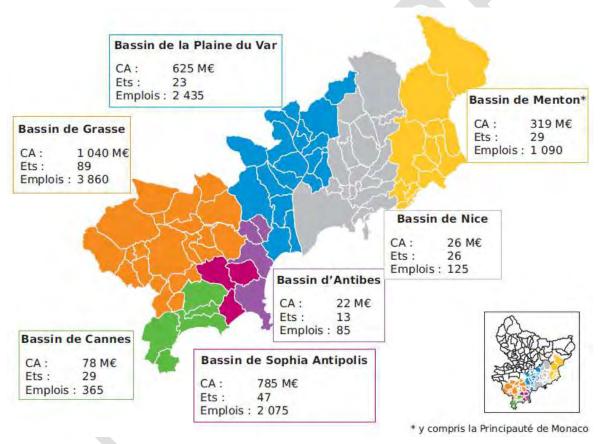
Enfin, il est important de noter que le citron de Menton devrait obtenir courant de l'été 2015, l'IGP (Indice géographique protégé). L'IGP va permettre de faire reconnaître l'identité propre du citron de Menton qui est uniquement produit sur l'une des 4 communes que sont Menton, Roquebrune, Sainte-Agnès et Castellar. L'arbre doit être situé à moins de 7 km de la mer, et à moins de 400 mètres d'altitude.

6.4.2. Filière de la science du vivant

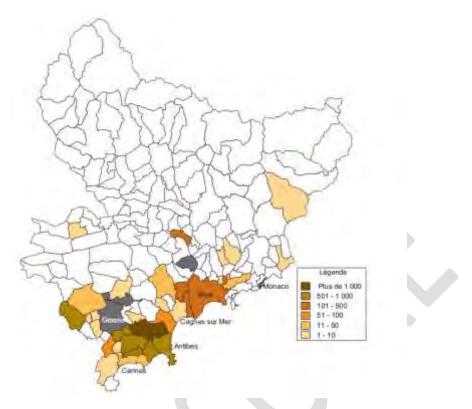
256 établissements implantés sur la Côte d'Azur sont répartis dans les activités suivantes : Arômes, Chimie, Cosmétologie, Industrie pharmaceutique et vétérinaire, Monde médical, Génie biomédical et biotechnologies.

Ils représentent plus de 10 000 emplois dans le département et un chiffre d'affaires de presque 3 milliards d'euros. Le bassin de Grasse représente à lui seul plus du tiers des entreprises, des effectifs et du chiffre d'affaires du pôle des Sciences du Vivant.

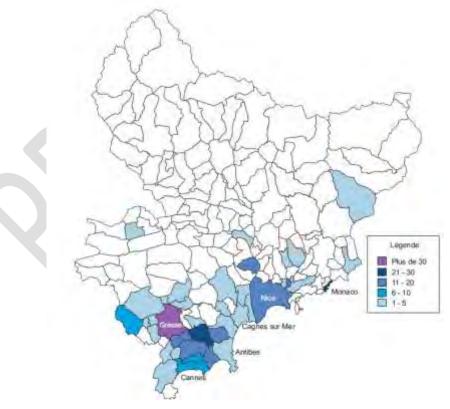
Sur le bassin d'emploi de Menton, 20 établissements sont spécialisés dans cette filière et sont implantés sur les communes de Menton et de Breil-sur-Roya. Elles emploient plus de 1 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 319 millions d'euros.



Répartition par bassins économiques - Source : CCI Nice-Côte d'Azur



Répartition des effectifs - Source : CCI Nice-Côte d'Azur



Répartition des établissements - Source : CCI Nice-Côte d'Azur

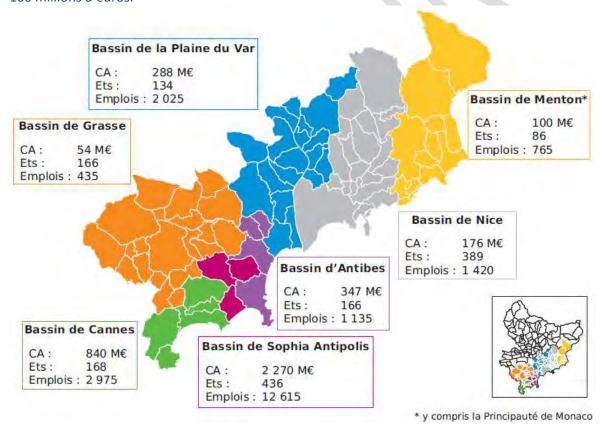
6.4.3. Filière des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

1 545 établissements implantés sur la Côte d'Azur sont répartis dans les activités suivantes (un établissement peut appartenir à plusieurs secteurs) :

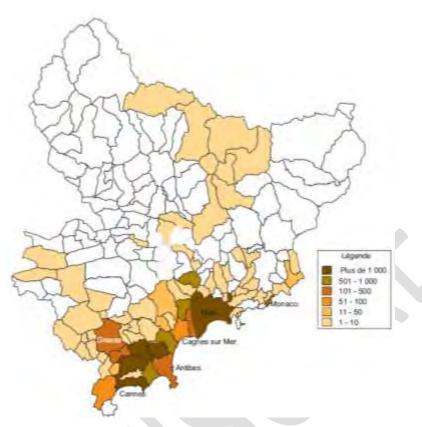
- Composants et systèmes électroniques ;
- Réseaux et Télécommunications ;
- Logiciels/progiciels;
- Internet;
- Services associés.

Ces établissements représentent plus de 21 000 emplois et plus de 4 milliards de chiffre d'affaires à l'échelle départementale. La majorité des nouvelles entreprises s'est implantée sur le bassin de Nice puis le parc de Sophia Antipolis.

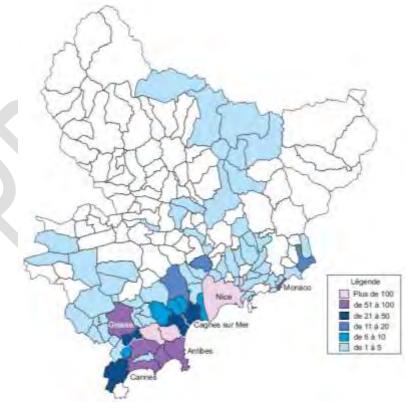
Le bassin d'emploi de Menton (qui comprend Monaco) concentre près de 86 établissements spécialisés dans les TIC qui emploient environ 765 personnes, pour un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros.



Répartition par bassins économiques - Source : CCI Nice-Côte d'Azur



Répartition des effectifs- Source : CCI Nice-Côte d'Azur



Répartition des établissements- Source : CCI Nice-Côte d'Azur

6.4.4. Filière des industries de l'image et de l'audiovisuel

La filière des industries de l'image et de l'audiovisuel représentent dans les Alpes-Maritimes près de 419 entreprises, 1 400 emplois et un chiffre d'affaires de 231 millions d'euros HT.

Si les bassins de Nice et Antibes Sophia-Antipolis concentrent la majorité des entreprises de la filière, le bassin de Menton représente 15 entreprises, 26 emplois et 3,5 M€ de CA



Répartition des entreprises par bassins économiques – source CCI

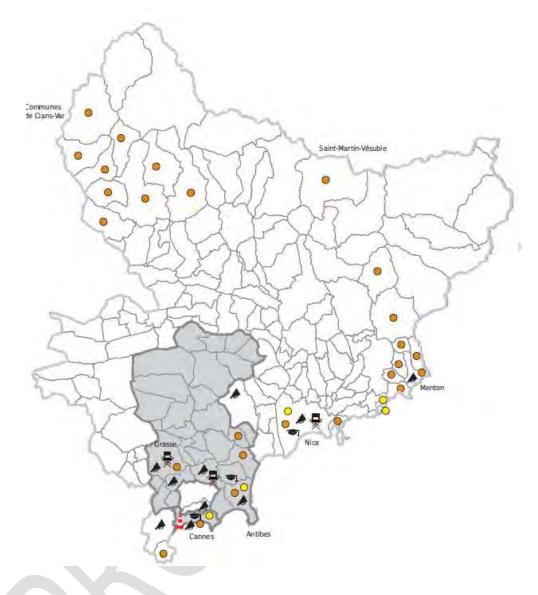
Les entreprises de l'image et de l'audiovisuel évoluent dans un écosystème économique mettant en œuvre une multiplicité de liens entre partenaires locaux, incluant des acteurs de l'enseignement et de la recherche, le secteur touristique qui bénéficie de l'image véhiculée par les produits audiovisuels et des retombées économiques des tournages, les associations, syndicats professionnels, les villes, les collectivités qui accompagnent, fédèrent et animent les entreprises.

Les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Castellar, Castillon, Sainte-Agnès, Gorbio, Sospel et Moulinet font parties des villes membres de la commission du film des Alpes Maritimes Cote d'Azur (voir carte page suivante).

Depuis 13 ans, la Commission du Film Alpes-Maritimes Côte d'Azur, initiée par la CCI, travaille à la promotion du territoire et à l'accueil des tournages en partenariat avec ses membres. En 2012, 305 projets ont abouti dans les Alpes-Maritimes représentant 1 621 jours de tournages dont 12 long-métrages comme Möbius d'Eric Rochand, Grace of Monaco d'Olivier Dahan ou L'épreuve d'une vie de Niels Tavernier... ayant engendré environ 30 millions d'euros d'injections financières directes sur le département.

Parmi les évènements et salons professionnels, la Ville de Beausoleil organise en collaboration avec la Commission du Film Côte d'Azur, un grand Festival de Séries et Acteurs Télé. Un événement convivial et populaire au cours duquel, le « Grand Public » remet les Trophées du Public : les « Héros de la Télé » aux comédiens les plus appréciés des séries télé françaises et programmes courts de l'année passée.

Cartographie de l'écosystème local-Source : CCI Nice-Côte d'Azur



- Commission du film : villes et communautés membres de la commission du film Alpes-Maritimes Côte d'Azur (voir encadré).
- Enseignement / recherche: Ecoles, universités et centres de recherche, notamment l'ESRA qui propose des formations aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel, l'INRIA dont une équipe de recherche travaille sur la modélisation géométrique d'environnements 3D, ou encore le master jeux vidéo de l'Université de Nice Sophia-Antipolis.
- Studios de tournages et d'enregistrements : dont les mythiques studios de la Victorine à Nice rebaptisés «Les Studios Riviera».

- Evénements et salons professionnels : festival du film de Cannes, Explorimages à Nice, Méditerranea à Antibes,...
- Projets d'équipement : Bastide Rouge et Cité du Cinéma à Cannes,...
- Diffuseurs, ce sont en majorité des cinémas mais aussi des radios, des chaînes TV et des web TV.
- Creative Valley, en partenariat avec Méditerranée Technologies, réunit autour du concept d'économie créative le génie numérique de Sophia Antipolis avec le savoir-faire industriel de Grasse et la créativité événementielle de Cannes (voir encadré).

6.4.5. Filière des énergies vertes et des éco-entreprises

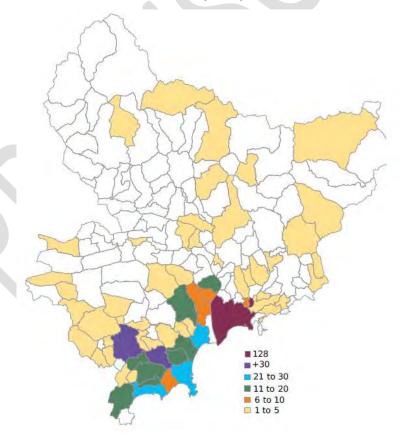
Les éco-entreprises correspondent à plusieurs filières industrielles stratégiques :

- la production d'énergie à partir de sources renouvelables (photovoltaïque, géothermie, biomasse...),
- l'optimisation des consommations en ressources naturelles, avec notamment une démarche volontariste en faveur du déploiement de réseaux électriques intelligents (SmartGrids), de la mobilité intelligente et de l'éco-construction,
- la gestion des cycles de vie des matières et milieux naturels (eau, gestion/valorisation des déchets, air et odeurs, pollutions, risques, économie circulaire...).

En 2013, les éco-entreprises sont 213 dans les Alpes Maritimes, emploient plus de 6 300 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 1,2 millions d'euros de chiffre d'affaire. Plus de la moitié des entreprises est concernée par le domaine de l'énergie. L'eau et les déchets sont les deux autres domaines les plus représentés. Plus du tiers des entreprises est impliqué dans plusieurs domaines d'éco-activité.

Sur le territoire du SCoT, des éco-entreprises sont localisées sur les communes de Menton, Castellar, la Turbie, Sospel, Breil-sur-Roya et Tende.

Nombre d'éco entreprises par commune



Source : CCI Nice-Côte d'Azur

6.5. Atouts /contraintes

EVOLUTION DE L'EMPLOI

SECTEURS D'ACTIVITE

TOURISME

ATOUTS

Un territoire au cœur de la conurbation littorale azuréenne de Nice à Gênes

18 000 emplois sur la CARF. Une augmentation du nombre d'emplois sur le territoire au cours des dernières années.

Un taux d'emploi important qui confirme le caractère très actif de la population du territoire et notamment du Moyen-pays.

Une prédominance majeure de l'emploi tertiaire (86 %) avec une prépondérance du commerce et des services dédiés à la personne.

La CARF compte plus de 90 entreprises à capitaux étrangers (Italie et suisse dans l'immobilier et les hôtels restaurants)

L'activité touristique est une activité économique importante du territoire.

Une grande diversité des paysages naturels et urbains.

Un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié offrant un large panel d'activités touristiques ludiques, sportives et culturelles.

Une diversité touristique élevée avec une prépondérance du balnéaire estival sur les autres formes.

Le tourisme estival : stations balnéaires, Parc national du Mercantour, Vallée des Merveilles, Roya, ...

Le tourisme hivernal : stations de ski alpin et nordique.

Une prédominance de l'offre hôtelière en grande majorité sur le littoral.

Une fréquentation touristique importante, et étalée dans le temps.

Les étrangers représentent près de la moitié des touristes.

CONTRAINTES

Une concentration des emplois sur le littoral

Les volumes de création d'emploi restent faibles.

Une économie dépendante des bassins d'emplois de Monaco et de Nice.

Menton présente également plus d'actifs que d'emploi.

L'agriculture et l'industrie ne cessent de diminuer et sont bien moins présentes que dans la moyenne nationale.

Peu d'activités de production, des zones d'activités existent mais elles sont plus au moins enclavées et de petite taille (logistique, tertiaire et commerciale).

Peu de lits touristiques (inférieur à 10 000 lits) sur la CARF.

Une carence hôtelière pas assez pourvu sur le secteur de la CARF par rapport à d'autres territoires concurrents.

Peu d'établissements haut de gamme.

Une baisse constante du nombre d'établissements hôteliers pour transformation en résidences ou en logements.

Une faible capacité d'accueil du tourisme d'affaires.

Peu d'aménagement réservé aux campings cars

NAUTISME	2 ports de plaisance sur Menton : Le vieux Port public de Menton et le Port de Menton-Garavan.		
NAI	Ports de plaisance comme véritables entrées de ville.		
COMMERCE	un appareil commercial (1300 commerces) qui répond aux besoins quotidiens des habitants de la CARF.	Une évasion commerciale importante vers Nice, Monaco et l'Italie (grands équipements alimentaires italiens, marché	
	Un projet de 2000 m² de surface est actuellement à l'étude sur la Commune de Roquebrune-Cap-Martin, « Le Cœur de Carnolès ».	de Vintimille, San Remo).	
AGRIULTURE	Les communes de Breil-sur-Roya et Sospel sont les communes qui possèdent le plus d'exploitations agricoles.	Moins d'une centaine d'exploitations professionnelles sur le territoire. Une surface agricole utile qui représente	
	Le maraichage et l'oléiculture prédominent dans les parties sud, les moins hautes. Le pastoralisme prédomine en altitude.	seulement 8,5 % du territoire. Une baisse de l'activité agricole. Une concurrence entre espaces agricoles et	
A	AOC olive, huile, pâte d'olives de Nice. IGP Miel de Provence, Citrons de Menton.	urbains (coût prohibitif des terres). La forêt gagne du terrain sur les terres agricoles.	
EXPLOITATION FORESTIERE	Une exploitation forestière sur des terrains communaux de Tende, La Brigue, Fontan ou Moulinet.	L'exploitation forestière est limitée et difficile en raison du relief (fortes pentes) et de la faiblesse des voiries locales (largeur ou charge à l'essieu).	
EXP		De nombreuses difficultés à développer la filière bois-énergie (coût et concurrence italienne).	
FILIERES EMERGENTES	Une volonté de développer une filière « Santé, nutrition, bien-être ». Autres filières émergentes : énergies vertes et éco-entreprises, science du vivant, industries de l'image et de l'audiovisuel, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),	Une filière « Santé, nutrition, bien-être » qui a du mal à se développer.	
ZONES D'ACTIVITES		Les zones d'activités sont rares, de faibles dimensions et aménagées pour de petites activités. La zone d'activité de Sospel dévolue à la filière « Santé, nutrition, bien-être » a du mal à se développer.	
		and the state of t	

6.6. Principaux enjeux

Principaux enjeux hiérarchisés par sous-territoire	Niveau	
LITTORAL		
Maintenir l'artisanat en ville		
Maintenir et développer des Zones d'Activités Economiques (ZAE)	FORT	
Disposer de zones spécialisées aux activités dédiées	MOYEN	
Préserver les commerces	MOYEN	
Réfléchir au développement économique sur le littoral à travers la question des "usage littoraux": plages, aquaculture, port	MOYEN	
Disposer d'une capacité hôtelière (haut de gamme et de qualité)	FORT	
Asseoir/développer le tourisme autour des événementiels et un tourisme plus	FUNI	
thématique	MOYEN	
Mieux gérer les déchets	MOYEN	
Développer l'équipement numérique	FORT	
Developper i equipement numerique	FURI	
MOYEN PAYS		
Porter une attention aux polarités pour le développement économique que sont : La Turbie et Sospel	FORT	
Porter une attention aux polarités pour développement touristique que sont : Castillon et Sospel	FORT	
Développer l'anticipation foncière (reconventionner avec SAFER)	MOYEN	
Développer le télétravail	MOYEN	
Développer un meilleur lien entre tourisme et valorisation des villages	MOYEN	
Renforcer la filière agricole	MOYEN	
Développer et renforcer le développement numérique notamment sur les zones d'activités	FORT	
HAUT PAYS		
Développer l'accueil touristique : Meilleure visibilité et portail d'information sur internet, mieux répondre aux attentes des clients, proposer un package nuitée+repas+activité sur place.	FORT	
Développer l'hébergement touristique (augmentation du nombre d'établissements, augmentation des capacités, allongement de la durée d'ouverture)	FORT	
Mettre en place un système de promotion touristique par la CARF (centraliser l'information, harmoniser sur la communication et les bases de données, mieux communiquer (internet, signalisation au bord des routes, promouvoir le territoire de la Roya comme porte d'entrée du Parc du Mercantour	FORT	
Jouer la complémentarité entre les activités agricoles (dont pastoralisme) et le tourisme (agrotourisme, visite des pâturages par les touristes, sortie nature et découverte).	MOYEN	
Permettre ou engager une réflexion sur le commerces et les services itinérants (services, agriculture, médical) à proximité des gares	MOYEN	
S'interroger sur la filière à bois : Eviter la concurrence avec l'Italie, prendre en compte les actions du territoire de Paillon (Lucéram), Aller vers une union des moyens	MOYEN	
·	NAOVENI	
Permettre la relocalisation et le développement des activités artisanales locales	MOYEN	

7. Equipements et services

7.1. Equipements de santé et d'action sociale

7.1.1. Etablissements de santé

Sur le territoire du SCOT, on recense plusieurs établissements de santé :

A Menton:

- Le Centre hospitalier La Palmosa, situé rue Antoine Péglion, a une capacité de 251 lits et places dont 53 en médecine, 51 en chirurgie, 27 en Soins de Suite et Réadaptation (SSR), 30 en Unité de Soins de longue Durée (USLD) et 90 places en Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD);
- Outre, le centre hospitalier, on recense deux centres médico psychologiques. Le Centre de santé Saint Michel est un centre pour adultes, tandis que le Centre de jour Marie Béatrice est un centre pour personnes âgées.

A Beausoleil:

• Le centre psychologique situé avenue de Villaine.

A Gorbio:

• Le Centre De Rééducation Cardio-respiratoire est un Établissement public de santé qui dispose de 73 lits de soins de suite et de réadaptation polyvalents.

A Tende :

- La Maison de retraite et de convalescence de Tende ou Pôle d'Activités d'Aval de Tende, est un établissement de Soins Longue Durée qui dépend du Centre hospitalier universitaire de Nice Hôpital de Cimiez. Il possède une capacité d'accueil de 203 lits dont 83 lits en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 40 lits en service de Soins de Suite et de Réadaptation gériatrique (SSR T3), 40 lits en service de Soins de Suite et de Réadaptation polyvalent (SSR T2) et 40 lits en Unité de Soins Longue Durée (USLD T1).
- L'Hôpital local Saint Lazare de Tende dispose d'une capacité d'accueil de 78 lits répartis en 5 lits de médecine et 73 lits d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). On y accède par la RD 6204 ou par le chemin de fer l'hôpital Saint-Lazare est situé à une heure du centre hospitalier La Palmosa de Menton et à une heure guinze du CHU de Nice.

A Sospel:

• L'Hôpital Saint-Éloi est un établissement local qui a une capacité totale de 210 lits et places dont 12 en médecine, 13 en Soins de Suite et Réadaptation (SSR) et 185 en EHPAD.

A Breil-sur-Roya:

• Le Centre Hospitalier de Breil-sur-Roya dispose d'une capacité de 130 lits dont 5 en médecine, 10 en Soins de Suite et Réadaptation (SSR), 50 en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et 65 en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Au total, le territoire du SCOT comprend près de 9 établissements de santé comprenant environ 945 lits (dont 498 en EHPAD), soit 1 lit pour 75 habitants (ou 1 lit pour 160 personnes en enlevant les lits en EHPAD).

Cette offre est complétée par les équipements présents sur les territoires limitrophes et rapidement accessibles pour les population de la CARF :

A Monaco:

• **le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG)** dispose de 759 lits et s'étend actuellement sur 3 sites : le CHPG, la résidence du Cap Fleuri et la résidence A Qietüdine.

A Nice, se trouvent plusieurs hôpitaux et établissements de santé dont notamment :

- Le plus ancien, L'hôpital Saint-Roch est situé dans le centre et sa vocation est centrée sur les urgences médicales, chirurgicales et traumatologiques adultes. Il offre une capacité d'accueil de 226 lits et places;
- L'hôpital Pasteur, situé à l'Est, offre une capacité d'accueil de 303 lits et 67 places. Le futur site de Pasteur 2 (dont l'ouverture est prévue pour 2015) permettra de regrouper certaines activités et de lutter contre l'éclatement des sites du CHU de Nice, facilitant par la même le transport des usages ;
- L'Archet est un hôpital important qui a été construit à l'Ouest de la ville. Les hôpitaux Archet 1 et Archet 2 regroupent les activités médicales par pôles d'activités homogènes et complémentaires et offrent une capacité de 602 lits et places ;
- L'hôpital de Cimiez regroupe 326 lits et places de court séjour gériatrique, de moyen séjour et de long séjour, ainsi que des consultations pluridisciplinaires tournées vers ces pathologies;
- L'hôpital pour enfants Lenval (CHU Lenval), pour sa part, est issu d'une fondation privée et assure l'ensemble des activités pédiatriques. Il dispose de 125 lits et 100 places ;
- L'Institut Universitaire de la Face et du Cou (CHU-CAL) regroupe Le Centre Antoine Lacassagne et le Centre Hospitalier Universitaire de Nice. Ce groupement de coopération sanitaire de moyens (GCS) constitue un pôle de référence hospitalo-universitaire en matière de Soins, Enseignement, Recherche et Santé Publique. Ce groupement de coopération sanitaire de moyens (GCS) constitue un pôle de référence hospitalouniversitaire en matière de Soins, Enseignement, Recherche et Santé Publique. Il dispose de 45 lits;
- L'Institut Claude Pompidou (ICP) s'est associée avec le CHU de Nice pour apporter une réponse concrète et innovante aux problèmes posés par la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés ;
- Les soins psychiatriques sont dispensés par l'hôpital Sainte-Marie (appartenant à l'association Sainte-Marie), un service de l'hôpital Pasteur et différentes cliniques privées;
- Nice compte enfin de nombreuses cliniques privées, comme celles de Saint-Georges et de Saint-Antoine, souvent ouvertes par des Français d'Algérie, notamment sur les collines de Cimiez et Rimiez.

7.1.2. Professionnels de santé

Le territoire du SCoT compte 77 médecins généralistes dont 36 sur la commune de Menton, 12 sur Roquebrune-Cap-Martin, 13 sur Beausoleil, 5 sur la Turbie, 1 sur Castellar, 4 sur Breil-sur-Roya, 4 sur Sospel, 1 sur La Brigue et 1 à Tende. Au total, 9 communes sur 15 disposent d'au moins un médecin et le territoire se caractérise par une densité de médecins généralistes de 1 pour 1000 habitants. A noter que plus de 85 % des médecins généralistes sont implantés dans les communes du sud du territoire.

On territoire compte également 63 infirmiers (0,9 infirmier pour 1000 habitants), dont 22 sont présents à Menton, 14 sur Roquebrune-Cap-Martin, 3 sur la Turbie, 14 sur Beausoleil, 1 à Castellar, 1 à Breil-sur-Roya, 6 à Sospel, 1 à Fontan et 1 à Tende. Ainsi, 9 communes sur 15 disposent d'au moins un infirmier.

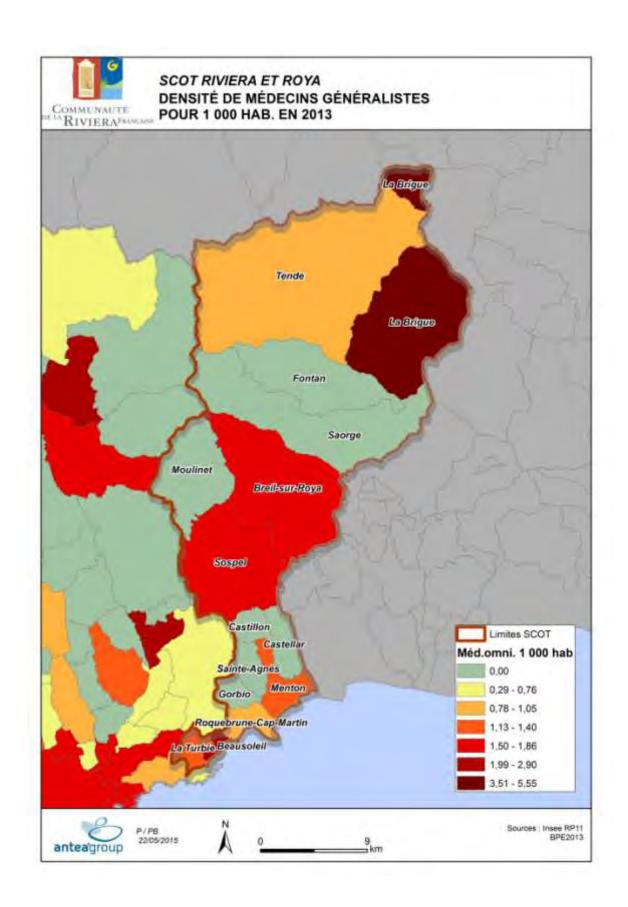
On recense également 90 dentistes (1,3 dentiste pour 1000 habitants), dont 43 dentistes sur Menton, 16 sur Roquebrune-Cap-Martin, 25 sur Beausoleil, 1 à Sospel, 2 à Tende, 2 à La Turbie et 1 sur Breil-sur-Roya, soit **7 communes sur 15 qui disposent d'au moins un dentiste**.

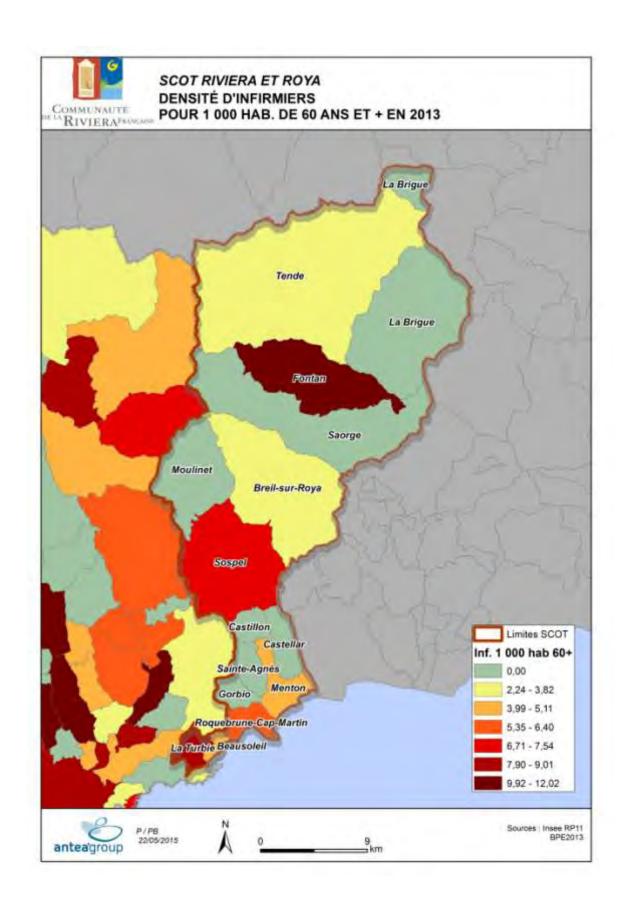
Le territoire possède 29 pharmacies (soit **0**,4 pharmacie pour 1000 habitants), dont 16 sur Menton, 5 sur Roquebrune-Cap-Martin, 1 à La Turbie, 4 sur Beausoleil, 1 à Sospel, 1 sur Breil-sur-Roya et 1 à Tende. Au total, **7 communes disposent d'au moins une pharmacie.**

Plus de la moitié des communes sont équipés des principales fonctions médicales ou paramédicales.

Inventaire du nombre de professionnels de santé - Avril 2015

Professionnels de santé	Nombre total de praticiens	Nombre de communes équipées sur 15	
Médecins généralistes	77	9	
Infirmiers	63	9	
Dentistes	90	7	
Pharmacies	29	7	





7.1.3. Services aux personnes âgées

Au cours de ces dernières années, l'offre d'hébergement s'est considérablement étoffée au niveau départemental afin de répondre aux besoins de la population âgée du département, tant au plan quantitatif avec la création de plus de 2 200 lits nouveaux, que qualitatif. Le département des Alpes Maritimes comprend désormais 245 structures dont plus de 85 % sont des EHPAD, 9 % des foyers logements et 6 % des petites unités de vie, pour 14 127 lits (dont 12 646 lits médicalisés d'EHPAD).

Plusieurs Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et foyers logements se trouvent sur le territoire du SCOT.

- A Menton, L'EHPAD « Gastaldy » est nichée dans la Vallée de Gorbio et est accessible en bus et en train. Il est doté d'une capacité de 59 lits répartis en chambre à un ou deux lits, ce service constitue un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le Centre hospitalier « La Palmosa » situé avenue Antoine Péglion est accessible en train et en bus. Il dispose de 90 places en Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). « Les Hauts de Menton Gorbio » est un établissement médicalisé privé de 65 lits situé Route Du Sanatorium Val De Gorbio et accessible en transports en commun. La Maison de retraite « Maison Russe » est un établissement privé à but non lucratif qui dispose de 79 lits et qui accueil notamment les personnes atteintes d'Alzheimer. Elle est située au 166 Impasse de la Maison Russe et est accessible en train et en bus. Enfin, « la Résidence Hôtel des Pins » est une petite unité de vie médicalisé privé de 22 lits, située Route des Ciappes et accessible en transports en commun;
- A Beausoleil, on recense deux établissements pour personnes âgées. La maison de retraite non médicalisée est habilitée à l'aide sociale et dispose de 24 lits, tandis que la résidence privée Médicalisée « Fontdivina » dispose de 73 chambres et de 16 lits dans une unité spécifique Alzheimer. facile d'accès (train, bus) Elle se trouve au Chemin Romain:
- A Roquebrune-Cap-Martin, « La résidence des Citronniers » est une maison de retraite privée médicalisée qui dispose de 91 lits. L'établissement se trouve Rue Du Moulin et est accessible en train et en bus ;
- A La Turbie, La maison de retraite « Petite Unité De Vie Résidence De France » est un EHPAD privé non médicalisé, qui offre un hébergement permanent et temporaire avec 19 lits. Cet établissement au 12 Avenue Général De Gaulle est accessible en bus, train ;
- Sur Breil-sur-Roya, l'EHPAD « Les Jardins d'Azur » est un établissement médicalisé, habilité à l'aide sociale, disposant de 65 lits. L'établissement, facile d'accès (bus, train), se situe au 2 Rue Cordier;
- La Brigue dispose d'un **EHPAD « Le Touze »**, un établissement médicalisé de 42 lits, desservi par le bus, train, qui se trouve Avenue De France ;
- A Sospel, l'EHPAD du Centre Hospitalier « Saint-Éloi » dispose de 185 lits. Cet établissement, accessible en train, bus, se trouve Place St François. Un deuxième établissement, La résidence privée et médicalisée « Maison du Golf » dispose de 6 lits;

- La commune de Tende possède deux établissements. « La Maison de retraite et de convalescence de Tende » ou Pôle d'Activités d'Aval de Tende, est un établissement de Soins Longue Durée qui dépend du Centre hospitalier universitaire de Nice Hôpital de Cimiez qui possède une capacité d'accueil de 203 lits dont 83 lits en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). L'établissement, desservi par le train, bus, se situe au 3 Avenue Jean Médecin. L'Hôpital local « Saint Lazare » de Tende dispose d'une capacité d'accueil de 78 lits dont 73 lits d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sur l'Avenue Marius Barruchi;
- Enfin, Saorge dispose d'un **EHPAD** « **résidence le Temps des Cerises** », cet établissement médicalisé dispose de 60 lits. Il n'est pas accessible en transports en commun.

Ainsi au total, le territoire du SCOT dispose de 16 établissements (EHPAD, foyers logements et petites unités de vie) totalisant près de 1 024 lits.

D'après le recensement de l'INSEE de 2011, le territoire du SCOT comprend 20 900 habitants de plus de 60 ans et 9 003 habitants de plus de 75 ans. Ainsi, l'offre actuelle en établissements pour personnes âgées propose 49 lits pour 1000 personnes âgées de plus de 60 ans et 113 lits pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans.

Ce ratio est plus important que ceux aux niveaux départemental et national. En effet, le ratio d'équipement départemental (en lits médicalisés EHPAD) est de 99 lits pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans. Par comparaison, le ratio d'équipement des Alpes-Maritimes (en lits médicalisés EHPAD) est proche de la moyenne nationale, qui est de 99,4 lits pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans, et supérieur aux ratios d'équipements observés sur des départements comparables, au niveau de la région.

Ratios d'équipements (lits médicalisés) en région PACA

Territoires	Ratio d'équipements
SCOT de la Riviera Française et de la	113,0
Roya	
Hautes-Alpes	99,9
Alpes-Maritimes	99,0
Alpes-de-Haute-Provence	88,0
Vaucluse	84,9
Var	76,1
Bouches-du-Rhône	75,0
France Métropolitaine	99,4

Source : Schéma gérontologique départemental 2012-2016.

Malgré qu'on déplore un manque de places en Établissements pour Personnes Âgées pour répondre à la demande de plus en plus forte, le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya est donc bien positionné à ce niveau par rapport aux autres territoires du département.

7.1.4. Services de la petite enfance

Source : Conseil général des Alpes Maritimes – Avril 2015

Il existe de nombreux modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

- Un accueil collectif est assuré dans les établissements tels que les crèches, les microcrèches, les haltes-garderies, les structures multi-accueil ou encore les jardins d'enfants ;
- Un accueil par une assistante maternelle à son domicile.

Le territoire du SCOT compte 10 établissements pour l'accueil des enfants totalisant près de 402 places. La répartition des services à la petite enfance est inégale sur le territoire, notamment entre les communes du Littoral et celles de l'arrière-pays, comme sur le reste du département.

- La commune de Menton compte 5 établissements totalisant 184 places : «L'Ile aux enfants» 15 places, « Jonathan le goéland » 45 places, « Les copains d'abord » 10 places, « Nathalie Masse » 64 places et « Le Petit Prince » 50 places ;
- La commune de Beausoleil dispose de 47 places réparties dans deux établissements d'accueil, «Les Moneghetti » 32 places et « Le Petite Prince »12 places et 3 places en SAF¹⁶:
- A Breil-sur-Roya, la commune dispose d'un établissement, « La Maison des Bambins » d'une capacité de 21 places ;
- Sur Roquebrune-Cap-Martin, les habitants disposent d'un établissement « Les Genêts » proposant 134 places au total;
- Enfin, plus au nord, la commune de Tende dispose d'un établissement« Les Petites merveilles » comprenant 16 places.

Au niveau des assistantes maternelles, le territoire compte 103 assistantes maternelles pouvant accueillir 308 enfants. Seules les communes du sud disposent d'une offre en assistantes maternelles.

- Menton regroupe plus de la moitié de l'offre avec 68 assistantes maternelles (208 places) :
- 15 assistantes maternelles (36 places) sont sur Beausoleil;
- 1 assistante maternelle (4 places) est sur Castillon;
- 7 assistantes (22 places) sont sur Roquebrune-Cap-Martin;
- 3 assistantes (10 places) sont à Saint Agnès;
- 2 assistantes (5 places) sont à La Turbie ;
- 7 assistantes (23 places) sont à Sospel.

Ainsi, au total, en regroupant les places en structures et chez les assistantes maternelles, le territoire du SCOT dispose d'environ 710 places. Sachant que les enfants de moins de 3 ans représentent environ 2160 enfants sur le territoire, la capacité actuelle d'accueil pour la petite enfance est de 1 place pour 3 enfants.

_

¹⁶ SAF : Service d'accueil familial (crèche familiale)



7.2. Equipements de sports et de loisirs

Le territoire de la CARF dispose d'environ **270 équipements publics dédiés à la pratique du sport et des loisirs**, dont une soixantaine sur chacune des communes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin.

On recense notamment:

- 67 courts de tennis dont 27 sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin;
- 12 5 équipements d'athlétisme ;
- 14 plateaux EPS;
- 2 parcours de golf (Roquebrune-Cap-Martin et Tende);
- centres équestres dont 5 sur Sospel et 3 sur Menton ;
- 10 bassins de natation;
- 4 salles de combat ;
- 42 boulodromes;
- 11 salles multisports;
- 8 sites d'activités aériennes ;
- 5 sites d'activités aquatiques ;
- 2 sites de modélisme ;
- 1 skate-park (La Brigue);
- 1 Equipment cycliste (La Brigue);
- 19 terrains de grands-jeux ;
- 11 terrains de petits jeux collectifs ;
- 15 équipements divers de sport de nature ;
- Et divers autres équipements.

Près de 58 % des équipements se situent sur les 3 communes du littoral, 19 % sur le Moyen-Pays et 23 % sur le Haut-Pays.

A noter que le territoire ne compte aucun bowling et aucun circuit pour sports mécaniques (kart).

7.3. Equipements culturels

Le territoire de la CARF comprend une centaine de Monuments historiques dont un quart sur Sospel et une vingtaine sur Menton.

On recense également 5 musées (4 sur Menton : le Musée Cocteau, le Musée des Beaux-arts du Palais Carnolès, le musée de Préhistoire Régionale « Stanislas Bonfils », le Musée du Bastion et 1 à Tende : le Musée départemental des Merveilles).

Les communes de Menton (3 salles – 400 places) et Tende (1 salle – 235 places) dispose chacune d'un cinéma.

Enfin, le territoire de la CARF compte une dizaine de bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire et un conservatoire localisé à Menton.

7.4. Parcs et espaces verts

Les espaces verts jouent un double rôle. A la fois espaces de respiration dans le tissu et garants de la présence végétale, ils sont également des lieux de vie et de convivialité, assimilés à des équipements jouant un rôle quant au rayonnement du territoire et des quartiers.

Les jardins, parcs et espaces verts remarquables sont situés quasi uniquement sur la commune de Menton qui comprend de nombreux parcs et jardins. La plupart se trouvent à l'est de la ville protégée par les falaises dites des Balzi Rossi. Les principaux sont :

 Le Jardin botanique du Val Rahmeh est un espace vert dans le quartier de Menton Garavan, à 5 minutes à pied du bord de mer, accessible depuis l'Avenue St Jacques. Propriété actuellement du Muséum national d'histoire naturelle, il abrite de nombreuses plantes exotiques et comestibles ainsi que quelques espèces rares.



- Les Jardins de Biovès accueillent chaque année depuis 1934, l'exposition de sculptures d'agrumes durant la Fête du Citron.
- Le Jardin Serre de la Madone est un jardin botanique de sept hectares situé Route de Gorbio sur une colline autrefois arborée d'oliviers et de vignes. Classé Monument historique en 1990, il appartient désormais au Conservatoire du littoral depuis 1999 et est labellisé « Jardin remarquable ».



- Le Jardin Maria Serena, composé d'un hectare et demi est réputé pour être le plus tempéré de France. Il propose une importante collection de palmiers, de cycas et de plantes tropicales, véritable serre à ciel ouvert. Le lieu offre un admirable point de vue sur la mer et la baie de Menton. Il se trouve au 21, promenade Reine-Astrid (près de la frontière France/ Italie) et on peut y accéder en bus.
- Le Jardin d'agrumes du Palais Carnolès est situé avenue de la Madone et abrite la plus importante collection d'agrumes d'Europe. Le parc est inscrit aux monuments historiques et est labellisé «Jardin remarquable».



• Le Jardin Fontana Rosa, aussi appelé Jardin des Romanciers, est situé avenue Blasco-Ibanez. Créé en 1921 par l'écrivain Blasco Ibáñez, ce jardin original d'inspiration andalouse et arabo-persane est classé monument historique.

D'autres jardins comme La Citronneraie, Les Colombières ou encore Le Clos du Peyronnet sont également des espaces verts remarquables de Menton, mais ces derniers sont privés.

Le jardin médiéval de Saint-Agnès est blotti à l'intérieur des remparts restaurés du château fort. Enfin, **Le Parc de Roquebrune-Cap-Martin** est un espace convivial pour pique-niquer et faire des jeux avec les enfants.

7.5. Equipement d'enseignement

7.5.1. Equipement d'enseignement du premier et du second degré

Le territoire du SCOT compte :

- 47 établissements du premier degré :
 - 16 Ecoles maternelles publiques totalisant 1 737 élèves ;
 - 20 Ecoles élémentaires publiques totalisant 2 758 élèves ;
 - 9 Ecoles primaires publiques totalisant 861 élèves ;
 - 2 Ecoles primaires privées totalisant 783 élèves.

Mise à part la commune de Saint-Agnès, l'ensemble des communes dispose d'au moins une école sur son territoire.

• 11 établissements du second degré

- 6 Collèges publics (2 à Menton, 1 à Beausoleil, Sospel, Breil-sur-Roya, et Tende);
- 2 Collèges privés (Menton et Roquebrune-Cap-Martin);
- 1 Lycée général, technologique et professionnel (Menton);
- 1 lycée professionnel (Menton);
- 1 lycée privé (Roquebrune-Cap-Martin).

Sur les 8 collèges, 5 sont répartis sur les communes du Littoral tout comme les 3 lycées. L'offre en formation professionnelle est centrée sur les métiers de la vente, de la maintenance en bâtiments, de l'hôtellerie et de la restauration.

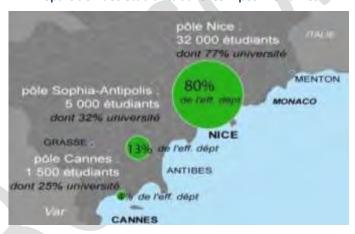
Enfin, un institut médico-éducatif (IME) la « Fondation Bariquand-Alphand » situé au 41 boulevard de Garavan à Menton accueille les enfants et adolescents atteints de handicap mental.

7.5.2. Enseignement supérieur

7.5.2.1. L'offre d'enseignement supérieur dans les Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes concentre près de 40 000 étudiants, ce qui représente un poids non négligeable. Toutefois, pour une aire urbaine de la taille de Nice (couvrant un territoire continu intégrant en particulier Sophia-Antipolis, Antibes, Cannes et Grasse) la population étudiante est relativement faible, si l'on compare avec les aires urbaines françaises de taille comparable.

Les effectifs étudiants (source Atlas Régional) sont principalement concentrés sur la commune de Nice qui compte en 2009, 32 000 étudiants, soit 80% de l'effectif départemental. Ces étudiants sont très majoritairement inscrits à l'Université, dans des filières diversifiées et continues, Nice étant le siège de toutes les « facultés ». Les Lettres et Sciences humaines (5 700 étudiants), le Droit Sciences Politiques (3400 étudiants), l'économie gestion (3400 étudiants) ou Médecine (3 200 étudiants) sont en effet dispensés essentiellement dans les campus de Nice1. La ville centre bénéficie également de nombreuses écoles et classes de BTS ou CPGE.



Répartition des étudiants dans les Alpes-Maritimes

Source : Diagnostic de l'enseignement supérieur dans les Alpes-Maritimes réalisé par l'ADAAM

Par comparaison, sur la technopole de Sophia-Antipolis, on ne récence que 5 000 étudiants (soit 13% des effectifs des Alpes-Maritimes). Les 1 624 étudiants universitaires (Polytech ou IUT) représentent 32% des effectifs étudiants de la Technopole, et leurs cursus sont davantage orientés vers des masters ou des doctorats, dans des filières scientifiques en lien avec les compétences en recherche de la technopole. Les étudiants non universitaires (environ 3 300 étudiants) sont inscrits pour l'essentiel dans les écoles de commerce et Business School (SKEMA) et dans les filières ingénieurs (Eurecom, les Mines ParisTech).

Cannes, troisième pôle du département compte environ 1 500 étudiants, inscrits dans les sections de BTS (STS) pour 37% d'entre eux, dans les écoles spécialisées pour 29%(dont des écoles d'art), et dans l'antenne de l'IUT de Nice pour 19%.

Le bassin de Grasse bénéficie de formations universitaires en lien avec le tissu local (Master 2 FOQUAL en chimie fine), d'une école d'ingénieur (ESAIP) et de formations en lycées. Villefranche-sur-Mer a une implantation de l'Université Pierre et Marie Curie (formation et recherche sur les milieux marins).

Enfin, Menton accueille près de 300 étudiants à travers des formations en sciences sociales (IUT), un BTS et une formation en Sciences Po. L'IUT Nice Côte d'Azur dont un site est implanté au 58 chemin du Collège à Menton prépare deux Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) en « Carrières Sociales, Animation sociale et socioculturelle » et « Carrières Sociales, Education Spécialisée » et la Licence Professionnelle (LP) « Cadres Intermédiaires des Établissements Sanitaires et Sociaux ». Au total, le site de l'IUT à Menton concentre 115 étudiants.

Menton est aussi reconnue pour sa formation Sciences Po au campus Moyen-Orient Méditerranée du Collège universitaire de Menton. Créé en 2005, le campus est installé dans un bâtiment du XIXe siècle entièrement rénové, face à la Méditerranée et s'intéresse aux enjeux politiques, économiques et sociaux des pays du pourtour méditerranéen, du Moyen-Orient et du Golfe II accueille les étudiants du Collège universitaire (1er cycle) qui ont choisi le programme Moyen Orient-Méditerranée, et ceux des doubles diplômes avec UCL (Grande-Bretagne), Columbia University (USA), UBC (Canada) ou l'Université de Sydney (Australie). Les cours sont dispensés en trois langues (français, anglais et arabe), avec la possibilité d'apprendre l'arabe et le français et de continuer l'espagnol et l'italien. Le programme dispose d'un cursus francophone, d'un cursus anglophone ainsi que d'un cursus italophone depuis la rentrée 2013. Les deux premières années s'effectuent à Menton, la troisième à l'étranger et les 4e et 5e années du cursus (master) se font pour le moment à Paris. Le campus accueille 150 étudiants environ d'une trentaine de nationalités différentes, dont un quart vient du sud de la Méditerranée. Des programmes de formation continue et des sessions sur mesure pour les entreprises y sont également proposés.

Le lycée Pierre et Marie Curie de menton accueille les jeunes de l'arrière-pays mais aussi de Nice, de Grasse et du Var pour y suivre une formation sur deux ans en BTS Assistant de Manager. Situé sur les hauteurs de Menton, dans la vallée du Borrigo, le lycée se trouve à la frontière italienne, et à proximité du bassin monégasque. Il accueille environ 35 élèves en BTS.

Enfin, **le Centre Hospitalier La Palmosa** situé au 2 avenue Peglion à Menton encadre deux formations diplômantes: l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) et l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (I.F.A.S.). Près de 120 élèves étudient à l'IFSI de Menton.

Les structures d'enseignement supérieur dans les Alpes-Maritimes



Source : Diagnostic de l'enseignement supérieur dans les Alpes-Maritimes réalisé par l'ADAAM

7.5.2.2. <u>Le lieu de résidences des étudiants</u>

Les informations concernant les lieux de résidences des étudiants sont issues du RGP 2008 de l'INSEE, et sont évaluées pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, à 30 400 étudiants, pour un effectif d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de 39 700 étudiants (2009) selon l'Atlas Régional du Ministère. Compte tenu des écarts entre les différentes sources statistiques non homogènes (INSEE, Rectorat), nous présenterons les analyses en pourcentages.

Le territoire, en particulièrement son pôle principal de formation, Nice est plus une ville universitaire (d'implantation de sites universitaires majeurs) qu'une ville « étudiante », avec une fonction d'accueil de la population étudiante qui est limitée, au regard de la taille de la ville. Le lieu de résidence des étudiants est essentiellement répartis sur les communes littorales et du moyen pays :

- Nice polarise la moitié des effectifs étudiants résidant dans le département.
- Antibes concentre 7% des effectifs résidents, du fait de la proximité du pôle de Sophia, de ses écoles, et implantations universitaires, et joue un rôle central dans l'hébergement et la vie étudiante, deux fonctions qui sont encore peu développées sur la technopole (4% seulement des étudiants y vivent).
- Cannes héberge 7.3% des effectifs départementaux.
- Grasse 2.3% et Menton 2%. Ces pôles d'accueil d'étudiants secondaires jouent néanmoins un rôle important du fait du caractère résidentiel de ces communes, mais aussi parce qu'ils bénéficient d'implantations de structures d'enseignement supérieur (lycées, enseignement universitaire, Sciences Po).

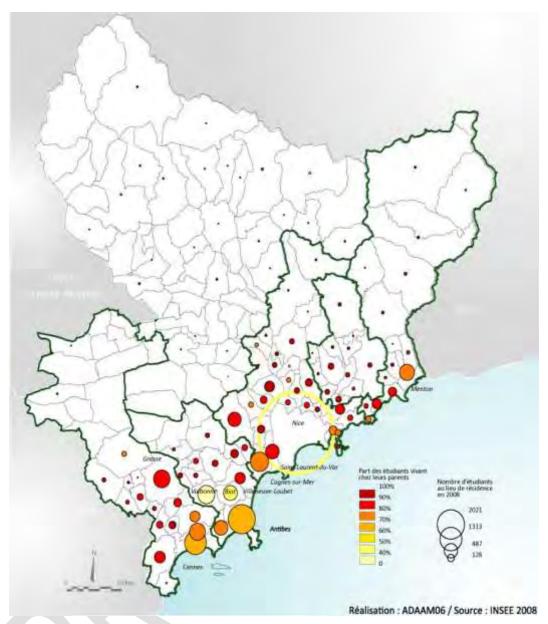
D'autre part, on observe que 78% des étudiants vivaient dans une commune du département des Alpes-Maritimes il y a 5 ans, ce qui va de pair avec un recrutement local relativement important des étudiants. 66% vivaient dans la même commune et 55% dans le même logement.

La proportion d'étudiants qui vit chez leurs parents est particulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale : 61% contre 33% en moyenne. Ce mode d'occupation très majoritaire s'explique largement par le recrutement très local des étudiants des Alpes-Maritimes.

Ils sont, rappelons-le, pour les néo bacheliers de l'université à 76% issus du département, cette proportion étant plus faible pour les écoles qui recrutent par concours national (EDHEC, SKEMA BS), pour les étudiants de Master ou Doctorat spécialisés (UNS, Ecole des Mines,) ou recrutés à l'international (EURECOM, écoles, certaines filières).

L'habitation chez les parents s'explique aussi par les difficultés à trouver un logement accessible et adapté aux conditions et aux moyens financiers des étudiants dans les pôles urbains du département, dans le contexte de pression de la demande et de concurrence entre d'autres types d'occupation moins risquée et plus rentable (tourisme, location longue durée à l'année...).

Les modalités d'hébergement des étudiants vivant dans le département sont également hétérogènes au sein du département. A Nice, les étudiants qui habitent chez leurs parents représentent 47% des étudiants, ils sont 37% à Valbonne et 45% à Biot. Ceux qui vivent à Cannes ou Grasse sont très majoritairement au domicile des parents (plus de 60%).



Les étudiants des Alpes-Maritimes au lieu de résidence en 2008

Source : Diagnostic de l'enseignement supérieur dans les Alpes-Maritimes réalisé par l'ADAAM

L'offre de logements destinés aux étudiants est complexe à appréhender du fait de la multiplicité des acteurs et des opérateurs et de la fragmentation du secteur privé.

Le marché du logement étudiant croise des enjeux sociaux et urbains qui doivent à la fois :

- répondre à l'objectif d'offrir des conditions de logement accessibles à la population étudiante,
- contribuer à l'attractivité des villes universitaires,
- promouvoir de nouvelles formes de logements, intégrées aux quartiers, dans un principe de mixité.

Aujourd'hui, à l'échelle nationale, la situation sur le marché de la location de logement étudiant est très tendue. Face à un parc social modeste et un logement privé de plus en plus cher, les étudiants éprouvent davantage de difficultés à se loger, en particulier les étudiants aux revenus modestes et les étudiants étrangers.

Si globalement, en 2011 (source enquête nationale OVE), les étudiants sont relativement satisfaits du logement qu'ils occupent, les démarches pour l'obtenir sont souvent difficiles : 30% des décohabitants du logement familial disent avoir trouvé difficilement ou très difficilement leur logement. Comme au niveau national, la demande reste forte dans les Alpes-Maritimes sur le logement étudiant malgré un effort important sur l'offre, réalisé ces dernières années.

Les résidences étudiantes gérées par le CROUS sont au nombre de 12 dans les Alpes-Maritimes dont 9 résidences à Nice, 2 à Sophia Antipolis et 1 à Cannes (Alpes Maritimes). Environ 2 800 logements sont localisés à Nice (soit plus de 80%), 480 à Sophia-Antipolis et plus de 80 à Cannes, soit au total près de 3 360 logements pour étudiants sont gérés par le CROUS (voir tableau page suivante).

Il y a aussi les opérations non gérées par le CROUS et réalisées par des bailleurs sociaux comme :

- 3 résidences à Nice (Malaussena, Modigliani, Les Orangettes), totalisant 187 logements ;
- 2 résidences à menton (62 logements);
- La résidence SKEMA à Sophia-Antipolis (Api Provence) de 185 logements intégrée au centre de vie (médiathèque, restaurant universitaire, maison des associations).

A titre d'exemple également, Fac Habitat, association loi 1901, propose des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le partenariat avec les bailleurs sociaux fait bénéficier les étudiants de logements allant du studio au T2, à des loyers très attractifs et ouvrant droit aux aides sociales telles que l'A.P.L ou l'A.L.S. Fac Habitat compte ainsi 1 résidence à Menton (Tour du Baousset) et 5 résidences à Nice : Le van Gogh, le Vélasquez, Malaussena, Pertinax et la récente opération Scribe transformant un hôtel en résidence étudiante.

Enfin, l'offre des résidences privées réalisées par des opérateurs comme Nexity Studéa ou Icade est recensée de façon non exhaustive par des organismes comme l'ADELE (www.adele.org), avec un portail pour optimiser les recherches. L'offre identifiée à ce jour compte 19 résidences à Nice 1 à Menton 5 à Sophia (sans compter le Centre International de Valbonne).

Les résidences étudiantes et restaurants universitaires dans les Alpes Maritimes



Source : Diagnostic de l'enseignement supérieur dans les Alpes-Maritimes réalisé par l'ADAAM

Offre de résidences universitaires gérées par le CROUS

Ville	Nom	Caractéristiques	Proximité établissement	Capacité d'accueil	Adresse
Cannes	Les Clémentines	Résidence conventionnée	Lycées Bristol, Carnot, Les Coteaux, Jules Ferry, IUT	84 lits	13 boulevard d'Oxford 06400 Cannes
Valbonne (Sophia Antipolis)	Les Dolines	Résidence conventionnée	campus SophiaTech, Skema	254 lits	2255 route des Dolines 06560 Valbonne
Valbonne (Sophia Antipolis)	Isaac Newton	Résidence conventionnée	campus SophiaTech, Skema	224 lits	2400 route des Dolines 06560 Valbonne
Nice	Les fusains	Résidence conventionnée	lycée des Eucalyptus	11 lits	167 boulevard Napoléon III 06200 Nice
Nice	Jean Médecin	Résidence traditionnelle réhabilitée	IUT, EDHEC, lycée hôtelier Paul Augier, STAPS, lycée des Eucalyptus	900 lits	25 rue Robert Latouche 06200 Nice
Nice	Saint Antoine	Résidence traditionnelle réhabilitée	campus Carlone (lettres, sciences humaines et arts)	358 lits	69 rte de Saint Antoine de Ginestière 06200 Nice
Nice	Baie des Anges	Résidence traditionnelle réhabilitée	campus Carlone (lettres, sciences humaines et arts)	509 lits	55 route de Saint Antoine de Ginestière 06200 Nice
Nice	La Madeleine	Résidence conventionnée	campus Trotabas et Carlone	210 lits	150 boulevard de la Madeleine 06200 Nice
Nice	Les Collinettes	Résidence traditionnelle réhabilitée	campus Trotabas (droit, économie, gestion), lycées Estienne d'Orves et Beau Site (BTS tertiaire)	253 lits	3 avenue Robert Schuman 06000 Nice
Nice	Les fleurs	Résidence traditionnelle	campus Trotabas (droit, économie, gestion)	14 lits	18 avenue des Fleurs 06000 Nice
Nice	Montebello	Résidence traditionnelle réhabilitée	campus Valrose (sciences)	364 lits	96 avenue Valrose 06106 Nice cedex 2
Nice	Romain Gary	Résidence conventionnée	campus Saint Jean d'Angely	203 lits	35 Avenue François Mitterrand 06300 Nice

7.6. Accès au haut débit

7.6.1. Le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique des Alpes Maritimes

L'article L1425-1 du CGCT ouvre aux collectivités et à leurs groupements la possibilité d'intervenir dans le domaine des communications électroniques afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur leurs territoires. Il les autorise à établir et à exploiter un réseau de communications électroniques avec une recherche de mutualisation des coûts et des ressources.

Depuis de nombreuses années le SICTIA, un syndicat mixte ouvert créé en 1989, a accentué son activité liée aux Télécom et au numérique. Le Conseil Général des Alpes Maritimes lui a confié la mise en œuvre opérationnelle du SDDAN pour le 06.

Le Conseil général des Alpes Maritimes s'est doté d'une première version de son Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN 06) approuvée le 27 juin 2013. Le SDDAN actualisé a été adopté le 12 décembre 2014 avec pour objectif d'une couverture de l'intégralité du territoire en très haut débit par fibre optique, à fin 2021. Une nouvelle actualisation est en cours d'étude pour fin 2015 sur les sujets suivants :

- approche spécifique stations de montagne,
- prise en compte des besoins numériques éducatifs,
- volet stratégique transfrontalier,
- faire de la stratégie d'aménagement numérique du SDDAN une stratégie de croissance, d'insertion et d'emploi.

Ce SDDAN fait suite au « Plan France Très Haut Débit » adoptée le 28 février 2013 par le gouvernement français visant à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Il prévoit pour cela de mobiliser les acteurs privés et publics pour un investissement total de 20 milliards d'euros. Le Plan prévoit un partage des investissements entre opérateurs privés et collectivités territoriales.

7.6.2. L'organisation des déploiements sur le territoire de la CARF

Sur une partie du territoire, les opérateurs s'engagent à déployer des réseaux privés mutualisés de très haut débit dans le cadre de conventions signées avec l'État et les collectivités concernées (en général les agglomérations). Sur ces territoires, les opérateurs déploient des réseaux de fibre jusqu'à l'abonné (dits «FttH» pour «Fiber to the Home»). Ces zones sont dites «conventionnées» (zones AMII).

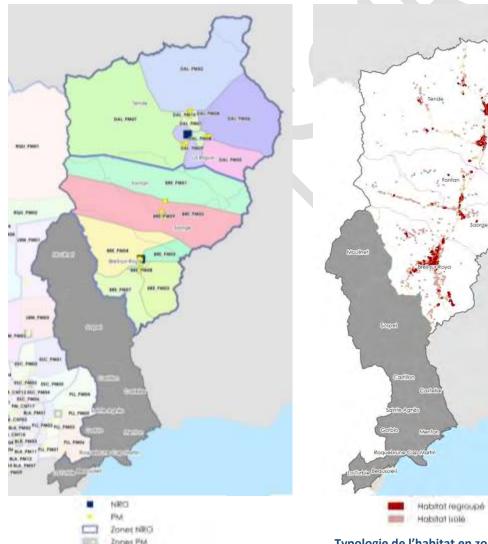
Pour le reste du territoire, les collectivités territoriales créent des réseaux publics (les réseaux d'initiative publique ou "RIP) ouverts à tous les opérateurs, avec le soutien technique et financier de l'État. Ces réseaux reposent sur un mixe technologique associant fibre jusqu'à l'abonné, montée en débit, satellite et le LTE-4G.

Les communes de la CARF situées en zone d'initiative privée sont Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil, La Turbie, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar, Castillon, Sospel et Moulinet. Le raccordement en très haut débit des sites retenus (en vert) est prévu dans le cadre des déploiements des opérateurs à horizon 2020. Celles situées en zone d'initiative publique sont Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende et La Brigue. Le raccordement en très haut débit (en rouge) est prévu dans le cadre des déploiements FttH proposés dans l'approche à horizon 2021. La présence d'Orange en offre FttO est limitée à la bande littorale.



Les communes de la CARF situées en zone d'initiative publique regroupent 9 % des prises FTTH de la zone publique du département et 13 % des prises isolées. La zone d'initiative publique de la CARF a été découpée en 19 PM, eux-mêmes regroupés en 2 NRO. Le déploiement du FTTH porte sur 7100 prises dont 600 en habitat isolé :

Commune	Nb de prises	Dont regroupées	Dont isolées	Nb de lignes téléphoniques
Breil-sur-Roya	2 297	2 034	263	1 157
Fontan	573	544	29	199
Saorge	683	596	87	292
La Brigue	1 153	1 059	94	405
Tende	2 418	2 280	138	1 157
Total EPCI	7 124	6 513	611	3 210
% zone d'initiative publique	9%	9%	13%	8%



Déploiement de la FttH en zone d'initiative publique

Typologie de l'habitat en zone d'initiative publique

Sur la zone d'initiative publique de la CARF, le réseau repose au maximum sur les infrastructures de la boucle locale cuivre mobilisable (fourreaux, aérien) afin de limiter les travaux de génie civil (en rouge sur la carte). Les segments nécessaires à la desserte de l'habitat isolé sont repérés en pointillé.

Au global, 170 km de réseau sont nécessaires pour la desserte de l'habitat regroupé et 230 km complémentaires pour la desserte de l'habitat isolé, représentant des investissements respectivement de 4,6 M€ et 9,7 M€.



Déploiement FttH: infrastructures d'accueil des câbles optiques

7.6.3. Un projet de liaison télécom publique en fibre optique entre la Trinité et Monaco, stratégique pour le territoire de la CARF

L'exploitation par le SICTIAM d'une opportunité de travaux conduits par ARTERIA (filiale RTE) pour le raccordement EDF de la Principauté permettra prochainement de disposer de fibres publiques sur plus de 16 kms entre La Trinité et Monaco.

Outre qu'il raccorde le futur réseau THD départemental (99 communes) à l'axe littoral, ce lien permet aussi de construire une composante du réseau de la grande vitesse numérique interconnectant les grands pôles azuréens.

7 points de sortie intermédiaires permettront au réseau de desservir les sites publics et entreprises de trois communes, La Trinité, La Turbie et Beausoleil (900 entreprises et 50 sites publics répertoriés, carrière de la Cruella, Plateau Tercier, ...).

L'axe constitue également une opportunité pour la Métropole Nice Côte-d'Azur (MNCA) qui travaille actuellement avec la Principauté sur les enjeux de développement de la ville intelligente. Il constitue de même une opportunité pour la Région et le SMO PACA THD, du point de vue de la réalisation d'une dorsale transfrontalière.

L'interconnexion publique des pôles de développement des Alpes-Maritimes doit conduire à mettre en réseau les sites stratégiques du littoral (enjeux de services publics, d'ESR, enjeux économiques et de compétitivité au titre de la French tech, raccordement au GIX et au data center à l'heure de la ville intelligente, etc...) : ces sites concernent l'Eco-Vallée et Sophia Antipolis mais aussi plus largement l'ensemble des territoires littoraux dont les bassins mentonnais et monégasque.

Les ambitions et projets exprimés par X. NIEL, propriétaire de Monaco Telecom, tendent à positionner la Principauté comme un futur acteur de référence dans le numérique, à l'échelle méditerranéenne (déploiements de câbles off shore) voire demain mondiale. Cette place-forte, maquette d'un futur tout numérique, doit donc stratégiquement bien être appréhendée, en considérant notamment que 75,4 % des 50 868 emplois salariés du secteur privé à Monaco résident dans les Alpes-Maritimes (26,2 % résidant dans les communes limitrophes de la Principauté). Cela évoque notamment dans ce prolongement :

- les enjeux autour du développement du télétravail (accord France Monaco) et la réalisation de tiers lieux ou centres de coworking pouvant influer sur les dynamiques de déplacements,
- les enjeux de coopération avec l'Italie.

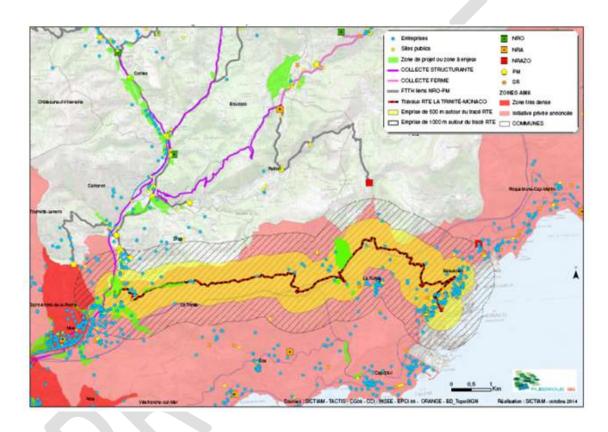
Le tracé va permettre de relier de nombreuses entreprises et sites publics présents dans un rayon de 1000 mètres : 314 commerces, 180 industries, 418 services, 47 administrations publiques, 31 sites d'éducation, 5 mairie, 2 sites dédiés à la sécurité/risque et 10 établissements de santé. Ce tracé permet aussi :

- de connecter le réseau de collecte structurant du SICTIAM au littoral de la CARF,
- la création d'une boucle de sécurité pour Monaco,
- de prolonger le réseau de fourreaux posés par le SICTIAM et le Département dans les Paillons.

Ainsi, le projet de liaison télécom publique en fibre optique entre la Trinité et Monaco s'avère très stratégique pour le territoire de la CARF :

- mobilisation potentielle de nouvelles zones de développement économique : 7 points de sortie bien choisis...),
- impacts sur les enjeux de déplacement (stratégie monégasque sur le télétravail),
- etc

Aménagement numérique autour du tracé de travaux RTE entre La Trinité et Monaco



ATOUTS

De nombreux établissements de santé au sein du territoire (9 structures comprenant environ 945 lits).

Une offre correcte en médecins généralistes (1 médecin généraliste pour 1000 habitants).

Plus de la moitié des communes sont équipés des principales fonctions médicales ou paramédicales.

16 établissements (EHPAD, foyers logements et petites unités de vie) totalisant près de 1 024 lits.

Un ratio plus important qu'aux niveaux départemental et national : 113 lits pour 1000 personnes âgées de 75 et plus.

47 établissements du premier degré : Mise à part la commune de Saint-Agnès, l'ensemble des communes dispose d'au moins une école sur son territoire.

11 établissements du second degré : 5 collèges sur 8 sont répartis sur les communes du Littoral tout comme les 3 lycées.

Une offre en formation professionnelle centrée sur les métiers de la vente, de la maintenance en bâtiments, de l'hôtellerie et de la restauration, des domaines porteurs d'emploi.

La présence d'un institut medico-éducatif (IME) qui accueille les enfants et adolescents atteints d'un handicap mental.

Une offre en enseignement supérieur, une condition d'attractivité du territoire auprès des jeunes : 300 étudiants sur Menton et un recrutement très local avec une majorité d'étudiants des Alpes-Maritimes.

CONTRAINTES

Une dizaine d'établissements à proximité de la CARF (Monaco, Nice, ...), mais des conditions d'accessibilité dépendante des de l'état de la circulation et d'une offre en transport en commun défaillante.

Une inégale répartition de l'offre en médecins : 85 % des médecins généralistes sont implantés dans les communes du sud du territoire.

Un manque de places en Établissements pour Personnes Âgées pour répondre à la demande de plus en plus forte, malgré l'offre importante en structure.

Des difficultés à trouver un logement accessible financièrement (marché de la location de logement étudiant est très tendu) pour les étudiants, d'où une proportion élevé d'étudiants qui vivent chez leurs parents par rapport à la moyenne nationale

PETITE ENFANCE

CULTURE /sport

10 établissements totalisant 402 places.103 assistantes maternelles pouvant accueillir 308 enfants.

Une répartition des services à la petite enfance inégale sur le territoire entre les communes du Littoral et celles de l'arrière-pays, comme sur le reste du département. Seules les communes du sud disposent d'une offre en assistantes maternelles.

1 place disponible pour 3 enfants.

De nombreux équipements pour la pratique du sport et de la culture.

Principaux enjeux

Principaux enjeux hiérarchisés par sous-territoire	Niveau	
LITTORAL		
Prendre conscience que l'offre d'équipement est une condition d'attractivité économique d'un territoire.	FORT	
Maintenir et développer des établissements pour personnes âgées	MOYEN	
Maintenir les équipements de formation supérieurs et assurer l'accueil des étudiants	FORT	
Développer l'offre en infrastructures pour la petite enfance (capacité)	MOYEN	
Développer l'équipement numérique	FORT	
MOYEN PAYS		
Maintenir et développer des établissements pour personnes âgées		
Développer l'offre en infrastructures pour la petite enfance (capacité)		
Pallier à la problématique des équipements scolaires : Lycée Moyen Pays		
Développer l'équipement numérique		
HAUT PAYS		
Maintenir et développer des établissements pour personnes âgées		
Maintenir les effectifs scolaires et éviter des fermetures de classes		
Développer l'offre en infrastructures pour la petite enfance (capacité) et parer au manque d'assistantes maternelles		
Développer l'équipement numérique		
Mieux prendre en compte la problématique de gestion des déchets avec un manque d'équipements (déchetteries)	FORT	

8.1. Grande accessibilité

La grande accessibilité de la Côte d'Azur et du SCoT de la Riviera Française et de la Roya se fonde principalement sur les modes aériens et autoroutiers, avec l'aéroport de Nice Côtes d'Azur et l'autoroute A8. Le point faible reste l'accessibilité ferroviaire.

8.1.1. Desserte aérienne (aéroport de Nice Côte-d'Azur)

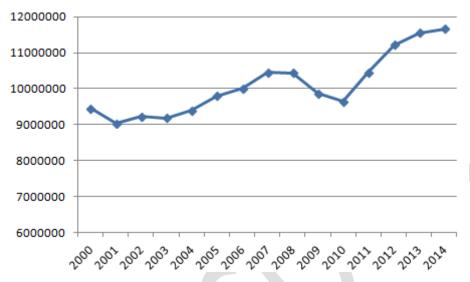
La desserte aérienne dans le département est assurée principalement par l'aéroport de Nice Côtes d'Azur qui constitue la principale porte d'accès internationale du territoire.

L'aéroport International de Nice Côte d'azur est situé à 7 km du centre-ville de Nice, à 33 km de Monaco et à 40 km de Menton. Avec plus de 11 millions de passagers en 2013, il occupe la troisième place parmi les aéroports français, après les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle (61,8 millions de passagers) et de Paris-Orly (27,2 millions de passagers), mais devant ceux de Lyon Saint-Exupéry (8,4 millions de passagers) et de Marseille Provence (8,3 millions de passagers).

Il offre plus d'une centaine de destinations vers une trentaine de pays et une cinquantaine de compagnies. Il compte notamment 70 destinations en Europe et 14 grandes destinations intercontinentales (dont Dubaï, Montréal, New York JFK). Les vols réguliers et cadencés vers Paris (35 liaisons quotidiennes) et l'offre importante vers les hubs européens de Londres, Frankfort, Genève et Zurich donnent au territoire une accessibilité encore plus forte à l'international.



Au niveau fréquentation des passagers, l'aéroport connait une croissance soutenue depuis de nombreuses années. Entre 2000 et 2014, la fréquentation a augmenté de 23 % (1,7 % par an). Comme la moyenne française, la fréquentation de l'aéroport a été impactée en 2009 par le contexte économique international et en 2010 par des épisodes neigeux, des aléas sociaux, et la paralysie de l'espace aérien européen (provoquée par le volcan islandais).



Evolution du nombre de passagers (commercial + non-commercial) - Source ANCA

Cette fréquentation devrait encore s'accroitre davantage dans les années futures puisque l'aéroport va engager un plan d'investissement visant à progresser encore en terme de compétitivité en améliorant le confort des passagers, tout en augmentant sa capacité d'accueil des avions afin de s'adapter à la croissance prévisible du trafic. Les travaux qui ont débuté en 2015 par une refonte totale des terminaux, se poursuivront ensuite du côté des pistes pour faciliter l'atterrissage et le décollage des grands avions. La capacité d'accueil des terminaux existants sera ainsi augmentée d'environ 4 millions de passagers par an

Aujourd'hui, les visiteurs en séjour dans les Alpes-Maritimes ou à Monaco représentent près de 55 % du trafic total. C'est l'aéroport le plus proche du territoire du SCoT, mais son accessibilité depuis Menton n'est pas toujours aisée en raison de la distance importante (40 km – 45 min) et des problèmes réguliers de saturation sur l'autoroute A8 notamment lors d'un accident. De plus, la liaison TER Nice-Menton n'est pas très rapide car la desserte est assurée par une ligne unique « coincée » entre mer et montagne sans aucune solution de repli possible et malgré sa fréquentation en hausse, cette ligne est soumise à de nombreux aléas. Enfin, des navettes autoroute directes et sans arrêt desservent l'aéroport depuis Monaco et Menton (Ligne 110).

Outre l'aéroport de Nice, le département dispose de **l'aéroport de Cannes** (ou aéroport de Cannes-Mandelieu). Ce dernier est situé à environ 70 km de Menton (1h00 de route) et constitue le troisième aéroport d'aviation d'affaires en France. Il enregistre en 2013, 68 867 mouvements d'aéronefs, 9 873 passagers, 4 compagnies d'hélicoptères et 4 compagnies d'aviation d'affaires basées.

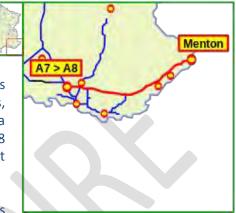
Enfin, **L'aéroport de Gênes-Christophe Colomb**, situé à environ 170 km de Menton (2h15 de route) à est un aéroport italien situé à l'ouest de Gênes. Il est le plus grand aéroport de Ligurie. Le trafic commercial de la plateforme génoise était de 1 381 693 passagers en 2012.

8.1.2. Desserte autoroutière (autoroute A8)

La grande accessibilité au niveau du département des Alpes maritimes est également assurée par **l'autoroute A8** qui est l'une des principales autoroutes de France, puisqu'elle s'étend sur trois départements (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes) et 230km de routes.

L'autoroute A8, dont le gestionnaire est ESCOTA (Estérel, Côte d'Azur, Provence et Alpes) est reliée à l'A7 à l'ouest d'Aix-en-Provence, à La Fare-les-Oliviers. Dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, elle dessert les

Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, elle dessert les villes d'Aix-en-Provence, Fréjus, Saint-Raphaël, Cannes, Antibes, Nice, Monaco et Menton avant de franchir la frontière où elle devient l'A10 en Italie. L'autoroute A8 supporte la majorité du trafic grande distance et local, et se poursuit par l'autoroute italienne A10.



Surplombant la grande corniche, elle offre de vastes panoramas sur la mer entre Nice et Menton. Dans le secteur du SCoT de la Riviera Française et de la Roya, l'autoroute traverse les communes de la Turbie, Roquebrune-Cap-Martin et Menton. Elle est configurée en 2×3 voies ou 2x2 ou 2+3 voies dans la traversée sud des Alpes de Nice Saint-Augustin à la frontière italienne, 15 tunnels jalonnent cette portion très technique. La vitesse est limitée à 90 km/h dans les tunnels (70 km/h pour les poids-lourds).

Le trafic est dense toute l'année car elle est le passage obligé vers l'Italie et proche de la saturation en juillet et en août (un des plus forts de France entre Antibes et Nice). En moyenne, c'est plus de 100 000 véhicules qui empruntent l'autoroute chaque jour (2 sens confondus), dont 10% de poids-lourds en moyenne. Au franchissement du Var à Nice-Ouest, l'écoulement de véhicules est équivalent au Périphérique Parisien.

La section Monaco-Menton-Frontière enregistre un trafic de près 29 000 véhicules par jour (comptage 2010) et en augmentation d'environ 9 % entre 2002 et 2010. La part de poids-lourds grimpe à 20 % entre Menton et la frontière italienne. C'est sur cette infrastructure que passe plus de la moitié du trafic entre la France et l'Italie, des flux plus importants que ceux par les tunnels du Mont Blanc et du Fréjus réunis.

Frontière Sources: Escota et 0306 8 100 000-130 00C Menton > 130 000 Roquebrune 29 100° +1% +9% Evolution de l'intensité de fréquentation sur l'A8 (en TMJA cumulé dans les 2 sens) entre 2002 et 2010 Lo Turbie 75 000-100 000 Nice N. Nice E. Monaco 16 900 srinke 23 000-46 000 0-23 000 63 600-+396 +596 St Isidore MM St Augustin > 130 000 Fréquentation 2010 de l'A8 NICE PROM. ST AUGUSTIN 93 600* +3% +6% Nice Prom. 100 000 - 130 000 CAGNES EST NICE PROMENADE St Laurent 134 800* Les données chiffrées manquantes sur certaines sections et selon les années, ont été extrapolées par l'ADAAM pour cette analyse. Cognes E. 23 000 -46 000 | 46 000 - 75 000 | 75 000-100 000 nc Loup Cagnes O. ANTIBES CAGNES EST 112 400* +1% +8% Evolution 2009-2010 Evolution 2002-2010 Bouches du Mougins Antibes LA BOCCA ANTIBES 89 700* +118 +98 TMA4 reconstitué par le 0,606 Moyenne des TMA4 des sections La Bocca 70 000° Source: ESCOTA Mandelieu 0-23 000 Les Adrets B. **A8** 2002 2002 2008 5002 2010 samoionny

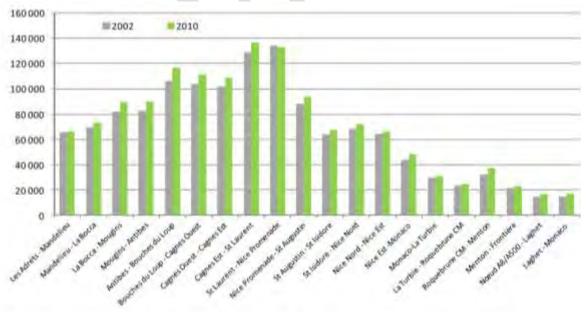
Source: Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes – ADAAM

TMJA dans les deux sens sur les sections de l'A8

Source : ESCOTA et Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes – ADAAM

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution annuelle	Evolution 5 ans
Les Adrets – Mandelieu	68 310	69 140	71 040	64 470	65 680	66 460	1,2%	-2,7%
Mandelieu – La Bocca			76 880	75 430	74 550	73 520	-1,4%	¥
La Bocca – Mougins	-	-	14	88 810	88 420	89 230	0,9%	(2)
Mougins – Antibes	86 720	88 490	91 290	90 052	89 702	90 230	0,6%	4,0%
Antibes – Bouches du Loup	110 930	113 030	116 520	115 134	114 772	116 626	1,6%	5,1%
Bouches du Lp – Cagnes Ouest	-	- (4)	113 070	109 980	110 170	111 570	1,3%	+
Cagnes Ouest – Cagnes Est		-	109 920	107 530	108 060	109 040	0,9%	
Cagnes Est – St Laurent	-	-	134 770	134 890	134 220	136 640	1,8%	
St Laurent – Nice Promenade	151 130	(4)	143 870	132 120	132 440	132 900	0,3%	-12,1%
Nice Promenade – St Augustin	-	4	95 020	90 470	91 190	93 630	2,7%	-
St Augustin – St Isidore	66 860	69 420	68 410	65 422	65 946	67 710	2,7%	1,3%
St Isidore – Nice Nord	70 890	72 380	72 190	68 934	69 256	72 056	4,0%	1,6%
Nice Nord – Nice Est	-	21	67 920	64 470	64 770	66 400	2,5%	131
Nice Est – Monaco	45 860	46 790	47 690	47 014	47 313	48 232	1,9%	5,2%
Monaco – La Turbie	30 880	31 220	32 220	30 840	30 725	31 374	2,1%	1,6%
La Turbie – Roquebrune CM	24 060	24 670	24 880	23 956	24 135	24 543	1,7%	2,0%
Roquebrune CM - Menton	-	÷	19	-	31 310	37 480	0,5%	
Menton – Frontière	22 920	22 230	23 740	23 071	22 989	23 170	0,8%	1,1%
Nœud A8/A500 - Laghet	14 980	15 570	15 470	16 176	26 588	16 858	0,0%	12,5%
Laghet- tunnel de Monaco	15 200	15 890	15 770	16 450	16 893	17 218	1,9%	13,3%
							Sou	rce : ESCO

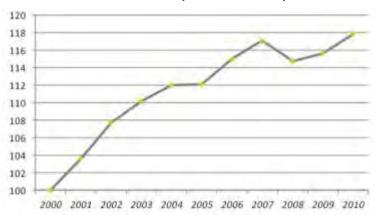
Evolution 2002/2010 du trafic global par section (TMJA dans les deux sens)



Source : ESCOTA et Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes – ADAAM

Trafic ramené à une base 100 en 2000

Source : ESCOTA et Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes – ADAAM



Le territoire se trouve finalement dépendant de cette unique voie d'accès routier rapide, faisant courir un risque d'isolement en cas d'incident ou de perturbations sur l'A8. Cette situation se présente régulièrement notamment lorsque l'autoroute A8 est fermée sur une partie du tronçon Nice-Menton en raison d'éboulements rocheux sur la chaussée.

Perturbations enregistrées sur l'A8

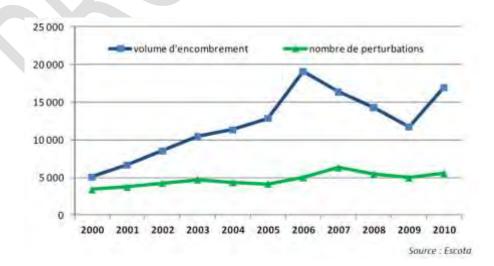
Source : ESCOTA et Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes – ADAAM

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution annuelle	Evolution 5 ans
Nombre de perturbations enregistrées	4 159	5 004	6 308	5 452	4 966	5 562	12,0%	33,7%
Volume d'encombrement généré (en h * km)	12 848	19 074	16 362	14 290	11 751	16 934	44,1%	31,8%
								1 62 2 1 2 6 4

Source | Escota

Evolution des perturbations de l'autoroute A8 (toutes sections 06 confondues)

Source : ESCOTA et Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes – ADAAM



8.1.3. Desserte ferroviaire à grande vitesse

Au niveau de la grande accessibilité, la desserte ferroviaire constitue le point faible du territoire. La région Provence Alpes Côte d'Azur dispose d'une seule ligne ferroviaire historique, qui a peu évolué depuis sa construction en 1860 et son électrification dans les années 1960. Cette ligne qui part de Marseille pour rejoindre Menton, concentre aujourd'hui tous les trafics (TGV, inter-cités, TER et fret). Ainsi, la région dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France, alors que sa configuration géographique est favorable à une desserte ferroviaire en concentrant 80% des habitants sur une bande de 25 à 40km le long du littoral, avec 3 des 10 plus grandes agglomérations françaises. La voie ferrée n'assure qu'une faible part du trafic, essentiellement voyageur et local. De lourds handicaps pèsent en effet sur son exploitation, notamment des différences de gestion entre les deux pays (France/Italie).

La gare de Nice-Ville constitue la gare TGV la plus proche du territoire de la Riviera. Elle assure principalement des liaisons avec Paris (jusqu'à 10 TGV directs par sens) ainsi qu'avec les autres métropoles françaises et les grandes capitales européennes via le TGV ou les trains du réseau Intercités. Depuis septembre 2010, le Riviera Express relie directement Nice à Moscou via Monaco, Vintimille, Gênes, Milan, Innsbruck, Vienne, Varsovie et Minsk.

Malgré cette offre, la desserte ferroviaire présente des carences, notamment en termes de temps de parcours. Depuis Nice, il faut près de 5h30 pour rejoindre Paris, plus de 4h30 pour Lyon, 7h pour Toulouse et 9h pour Bordeaux. Les temps de parcours sont donc très importants et la ville de Nice est paradoxalement mieux reliée à Paris (une heure et demie d'avion) qu'à Marseille et à Gênes (deux heures de train), ce qui freine le dynamisme et l'attractivité du territoire. Nice constitue d'ailleurs la seule grande agglomération française à ne pas accéder à 10% de la population hexagonale en moins de quatre heures. La desserte ferroviaire en grande vitesse est donc actuellement peu compétitive face aux concurrents que sont l'autoroute A8 et l'aéroport de Nice.



Une ligne ferroviaire saturée - Source : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/

Dès les années 1990, un Arc Méditerranéen à grande vitesse entre l'Italie et l'Espagne avait été envisagé afin d'améliorer la desserte ferroviaire du territoire et répondre aux différentes problématiques. La Direction Territoriale PACA de SNCF Réseau s'est vu chargée, dès 2004, de piloter un projet de création d'une nouvelle ligne en PACA. Ce projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA) va voir le jour et fait partie de l'effort national et régional pour moderniser et développer le réseau ferroviaire. Conformément à la décision gouvernementale du 9 juillet 2013, le projet est désormais phasé selon 3 priorités :

- La priorité 1, qui concerne les nœuds ferroviaires marseillais et azuréen ;
- La priorité 2, consacrée aux tronçons Aubagne Toulon et Est Var Siagne ;
- « l'ambition » qui complète le projet dans son intégralité, avec les sections Toulon Est Var et Nice - Italie.



Une ligne ferroviaire saturée - Source : www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/

A elles deux, les priorités 1 et 2 permettent d'assurer plus de 80% des gains de trafic escomptés avec le projet complet, et près de 90% des gains de temps avec moins de 75% de l'investissement nécessaire au projet. A l'horizon 2030, le traitement prioritaire des nœuds ferroviaires des agglomérations marseillaise et azuréenne permettra d'accueillir 8 millions de voyageurs supplémentaires chaque année, dont 7 millions dans les TER.

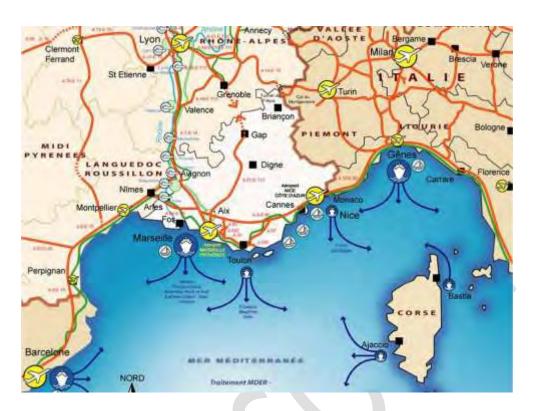
Dans la rubrique « Ambition », le territoire du SCoT Riviera est notamment concerné par la réalisation de la section Nice-Italie. La ligne littorale existante est particulièrement saturée sur le tronçon Nice - Monaco - Menton. Pour y remédier, le projet propose d'améliorer la qualité et la fréquence des trains du quotidien. Les aménagements portent sur :

- La création d'une ligne nouvelle majoritairement en tunnel de Nice Saint-Roch à Menton, passant par la Principauté de Monaco ;
- L'extension de la gare de Monaco (ajout de 3 voies à quai);
- Les aménagements sur la ligne existante entre Nice et Vintimille et entre Nice Saint-Roch et la halte de Nice Pont-Michel;
- L'agrandissement de la Halte de Nice Pont-Michel;
- La création de deux voies à quai supplémentaires ainsi que d'une voie « en tiroir(*) » dans la gare de Menton.

8.1.4. Desserte maritime (services côtiers, plaisance et croisières)

La Côte d'Azur possède 3 types de transports par voie maritime :

- Un trafic Ferry vers la Corse, au départ du Port de Nice (vers Bastia, lle Rousse, Calvi, Ajaccio). Il comptait plus de 715 000 passagers/an en 2014;
- Un trafic Croisière, au départ de 5 ports d'accueil : Nice, Villefranche-Santé, Cannes, Golfe-Juan et Antibes. Ce trafic représente plus de 594 000 passagers en 2014. Outre ces ports, celui de Monaco permet aussi d'accueillir des croisiéristes qui sont, de part la proximité de la principauté avec le territoire de la CARF, amenés à fréquenter le territoire. Depuis Mars 2003, le port Hercule à Monaco a développé une nouvelle activité commerciale avec l'accueil des bateaux de croisières à quai. Auparavant les navires de croisières n'avaient d'autre choix que de mouiller en rade de Monaco, ce qui ne facilitait pas les déplacements des croisiéristes, ou along side au quai des Etats-Unis pour des embarcations ne dépassant pas 100 mètres. La mise en service de la nouvelle digue semi flottante a permis le développement de cette activité. Longue de 352 mètres et abritant parfaitement les bateaux des coups de mer la digue permet l'accueil de navires de croisière jusqu'a 300 mètres. Le port a connu une véritable révolution avec l'arrivée de la digue de la contre jetée et les chiffres le prouvent : le nombre des escales est passé de 101 en 2002 à 214 en 2011 ce qui correspond à 285 000 passagers et avec une prévision de plus de 200 escales réservées pour 2012 pour un nombre de passagers légèrement inférieur à celui de l'an dernier. L'essor économique généré par la digue sur le commerce monégasque est de plus en plus important. Avec le temps l'activité croisière est devenue un véritable poumon du tourisme en Principauté, mais également pour le territoire de la CARF. Les conditions d'accessibilité au port de Monaco constituent donc un enjeu important;
- Un trafic Côtier, notamment vers les lles de Lérins, au départ des ports de Cannes (toute l'année), Nice, Juan-les-Pins, Golfe-Juan, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-La Napoule. Il existe également des liaisons estivales vers d'autres destinations (Saint-Tropez, Monaco...) au départ de Nice, Cannes, Juan-les-Pins Golfe-Juan et Villefranche-sur-Mer.



Avec pourtant deux ports de plaisance, Le SCoT de la Riviera Française et de la Roya ne présente aucune offre de transport par voie maritime au départ ou à l'arrivée sur son littoral.

8.2. Réseaux de transport

8.2.1. Réseau routier interne

Le réseau routier desservant le territoire du SCOT est assez bien hiérarchisé :

- Des infrastructures est-ouest en bordure du littoral, assurant le transit international et la grande accessibilité (autoroute A8), ou les relations entre les pôles urbains littoraux (RD 6098, RD 6007, RD 2564). Il est à noter que le territoire dispose de deux échangeurs importants sur l'A8 (échangeur de Menton Sospel et échangeur de Monaco éclaté en deux demi-échangeurs à l'ouest Beausoleil/La Turbie et à l'est Roquebrune-Cap-Martin);
- Des infrastructures nord-sud permettant l'accès au moyen et au Haut-Pays : la RD 6204, qui relie Vintimille à Cuneo et assure, de ce fait, une fonction de transit « italo-italien », ainsi qu'un réseau de routes départementales, organisé en antennes raccordées sur le réseau principal, et qui desservent les villages.

Du fait du caractère accidenté du territoire, les trajets sont longs et inconfortables sans tenir compte des fréquents engorgements du réseau, notamment aux heures de pointe sur la partie littorale, rallongeant d'autant plus les temps de parcours.

Les projets relatifs à l'amélioration de ce réseau concernent principalement les tunnels (Saorge et Tende), et visent à en améliorer la sécurité et la capacité.

Excepté, le projet de remise en service de la bretelle de Beausoleil sur l'A8 qui éviterait de traverser la Turbie en venant de Nice.

Le Conseil général des Alpes-Maritimes a par ailleurs entrepris un programme de résorption des « points noirs routiers » (fluidité et sécurité) et parmi ces points noirs, un certain nombre sont situés sur le territoire.

Malgré ces projets, le constat général est le manque d'investissement sur le réseau routier de la CARF et notamment celui situé dans le Moyen-Pays et la Haut-Pays. Cette situation ajoute au sentiment d'enclavement et parfois de relégation du territoire à l'est des Alpes-Maritimes.

Les trafics mesurés sur ce réseau routier sont assez importants et caractérisent le maintien d'une part modale de la voiture individuelle à un niveau très élevé malgré la croissance de l'usage des modes doux et des transports en commun. D'autre part, on observe une adaptation des comportements des usagers; en effet, la saturation en heures de pointe du réseau littoral ne dissuade pas les automobilistes, mais les incite à avancer ou reculer leur déplacement, ce qui fait que la pointe s'étale dans le temps.



Fréquentation de l'A8 et des principales routes départementales en 2010

Source : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM)

8.2.2. Transport en commun en interne

8.2.2.1. Le TER

Le territoire du SCOT est desservi par deux lignes ferroviaires principales :

- La ligne ferroviaire TER Nice-Cuneo (n°5 SNCF) dessert depuis Nice les gares de Sospel, Breil-sur-Roya, Fontan-Saorge, Saint-Dalmas-de-Tende, La Brigue et Tende avant de rejoindre l'Italie (Cuneo). De nombreuses difficultés sont rencontrées sur cette ligne Nice-Tende: trafic ralenti sur le tronçon Breil-Tende, dégradation du cadencement, investissements nécessaires, travaux prévus). A noter que durant la saison estivale, entre Nice et Tende, a été mis en place « le train touristique des Merveilles » par la SNCF avec le soutien de la Région PACA. Tout au long du trajet, des guides et animateurs mettent en relief les beautés du paysage et la richesse du patrimoine artistique et culturel de l'arrière-pays niçois ;
- La ligne ferroviaire TER Marseille Nice Vertimiglia (n°6 SNCF) dessert les gares de Roquebrune-Cap-Martin, Carnoles, Menton et Menton-Garavan avant de rejoindre la gare de Vertimiglia en Italie.

A noter aussi l'existence d'une ligne entre Breil-sur-Roya et Vertimiglia.

Ainsi, sont desservies par le train :

- Sur le littoral, les communes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin ;
- Dans le Moyen-Pays, la commune de Sospel;
- Dans le Haut-Pays, les communes de Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, La Brigue et Tende.

Sur le littoral, la gare de Menton-centre-ville est une gare ferroviaire de la ligne de Marseille-Saint-Charles à Vintimille (frontière), située à proximité immédiate du centre-ville de Menton. Menton est desservie par un TGV quotidien Paris - Vintimille, un train hebdomadaire Nice - Moscou et des trains TER PACA. L'autre gare de Menton, Menton-Garavan est située Porte de France, à 500 m de la frontière italienne. Elle est desservie par des trains TER PACA qui effectuent des missions entre les gares de Cannes-La-Bocca et Vintimille. Avec le cadencement, il y a un train toutes les demi-heures dans chaque sens. Enfin, la Gare de Roquebrune-Cap-Martin est située à Cabbé entre les gares de Monaco-Monte-Carlo et de Carnolès. Les gares de Roquebrune-Cap-Martin et de Carnolès sont desservies par le TER.

Dans le Moyen et Haut Pays, les gares de Breil-sur-Roya, de Fontan – Saorge, de La Brigue et de Tende sont desservies par des trains TER PACA qui effectuent des liaisons entre les gares de Nice-Ville et celle de Tende. Elles sont également desservies par des trains italiens circulant entre Vintimille et Cueno.

Les liaisons avec Nice en TER permettent au territoire du SCOT d'être rattaché à la France entière grâce aux liaisons TGV et LGV.

Carte de la desserte ferroviaire au sein et à proximité du territoire du SCOT Riviera



8.2.2.2. Le réseau de cars interurbains

Organisé et financé par le Département, le réseau départemental de bus, assure les liaisons interurbaines sur l'ensemble du territoire. Créé en 1990 par le Département des Alpes-Maritimes, sous l'acronyme TAM, le réseau a pour objectif de permettre à chacun d'organiser et de faciliter ses déplacements interurbains, qu'ils soient scolaires, professionnels ou de loisirs. Fin 2009, l'unification avec le réseau de bus urbain de Nice Côte d'Azur a permis la création d'un réseau de transport unique « Lignes d'Azur ». Le réseau Lignes d'Azur est le fruit d'une collaboration entre le Département et une vingtaine de sociétés d'exploitation ; c'est aujourd'hui 60 lignes régulières, 100 services scolaires, 250 autocars, 1 800 points d'arrêt et 12 millions d'usagers par an.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est concerné par 6 lignes (les lignes 100) :

- 100 Nice Monaco Menton;
- 100X Nice Monaco (autoroute);
- 101 Saint-Laurent d'Eze Monaco Carnolès ;
- 110 Aéroport de Nice- Menton ;
- 112 Nice Monaco (moyenne corniche);
- 116 Nice Peille.

Données d'exploitation des 6 lignes interurbaines desservant le territoire de la CARF

Ligne	Trajet	Communes desservies	Temps de trajet moyen	Allers- retours /jour	Fréquence	Nombre d'arrêts
100	Nice – Monaco - Menton	Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Èze-sur- Mer, Cap d'Ail, Monaco, Roquebrune-Cap-Martin et Menton	85 min	58 AR	10 à 30 min	66
100X	Nice – Monaco (autoroute)	Nice, La Turbie, Cap d'Ail et Monaco	De 45 à 1h05 min	9AR	60 min	11
101	Saint Laurent d'Eze – Monaco – Carnolès	Roquebrune-Cap-Martin, Monaco, Cap d'Ail, Eze	De 35 à 55 min	10 AR	40 min	32
110	Aéroport de Nice – Menton	Nice, Cap d'Ail, Monaco, Roquebrune-Cap-Martin et Menton	75 min	26 AR	30 min	29
112	Nice – Monaco (moyenne corniche)	Nice, Villefranche-sur-Mer, Èze-sur-Mer, Cap d'Ail et Monaco	55 min	6 AR	120 min	38
116	Nice - Peille	Nice, La Trinité, La Turbie et Peille	55 min	6 AR	De 2 heures à 3h30	36

Extrait du plan du réseau de transport départemental (secteur Nice-Menton) – source CG06



Nice (Vauban) - Monte Carlo (Casino)

Nice (Vauban) - La Turbie - Peille par Laghet

112

116

La ligne 100 qui relie Nice (Le Port) à Menton (Gare routière) en passant par Monaco et Roquebrune-Cap-Martin est la ligne la plus fréquentée du réseau (voir pages suivantes). La ligne s'arrête à 66 arrêts pour une durée de trajet de 85 min en moyenne en fonction des horaires. Un bus arrive en moyenne toutes les 10 à 30 minutes, de 5h55 (6h dimanche et jours fériés) à 21h35 (22h10 dimanche et jours fériés). Au total, près de 58 Allers-retours sont réalisés par jour.

La ligne 100X est une ligne Nice-Monaco qui s'effectue par autoroute et uniquement en semaine. Le trajet varie de 45 min à plus d'une heure et 9 Allers-retours sont effectués par jour. La ligne propose un bus toutes les heures en moyenne. Les tarifs sont de 4 € au départ de Nice (par autoroute jusqu'à la Turbie) et 1,50 € entre La Turbie et Monaco (10 € le Ticket de 10 voyages).

La ligne 101 relie la commune de St Laurent d'Eze à Carnolès en passant par Monaco. Elle circule uniquement en semaine et a un temps de trajet entre 35 à 55 min en fonction des horaires de départ. Elle dessert 32 arrêts dont 15 sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin. 10 allers-retours sont réalisés chaque jour.

La ligne 110 est une liaison express qui relie Menton à l'aéroport de Nice Côte d'Azur en passant par Monaco et Roquebrune-Cap-Martin. Le trajet qui s'effectue tous les jours de la semaine, dure environ 1h15 min, à une fréquence de 30 minutes environ. 26 Allers/retours sont effectués par jour.

La ligne 112 relie Nice au Casino de Monte-Carlo et circule du lundi au samedi. Le trajet dure un peu moins d'une heure et dessert près de 38 arrêts. 6 allers-retours sont effectués par jour avec une fréquence de 2 heures en moyenne entre deux trajets.

La ligne 116 qui relie Nice à Peille, passe par les communes de La Trinité et de la Turbie. Le trajet dure environ 55 minutes et s'effectue tous les jours de la semaine avec des horaires différents les week-ends. 6 allers-retours sont réalisés dans la journée en moyenne avec une fréquence de 2 à 3h30 entre chaque navette.

Parallèlement, un système de transport à la demande (TAD) a été mis en place afin de proposer, à tarification équivalente, une offre en transport collectif dans les secteurs d'habitats diffus des territoires non desservis par les lignes régulières de bus (localisés à plus de 300 m d'un arrêt de transport en commun). Ce Transport à la demande concerne 9 bassins de vie dont celui de la Roya. Sur ce dernier, le TAD dessert à la demande les communes suivantes : Viévola, Castérino, Tende, Saint Dalmas de Tende, La Brigue, Granile, Berghe, Fontan, Saorge, La Giandola, Breil, Piène Haute, Piène Basse, Libre, La Pinéa, Agendon.

Enfin, outre les lignes régulières et le transport à la demande, le Conseil général des Alpes-Maritimes a la responsabilité et le financement des transports interurbains des élèves du département (primaires, collèges, lycées) lorsqu'ils s'effectuent en dehors des périmètres de transport urbain (Métropole Nice Cote d'Azur, Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, Communauté d'agglomération des Pays de Lérins, la communauté d'agglomération de la Riviera française, et la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse). Il participe ainsi à l'organisation et aux déplacements de 6400 scolaires entre leur domicile et leur lieu d'études.

Le réseau est par ailleurs progressivement mis en accessibilité pour l'accueil des personnes à mobilité réduite et dispose depuis 2010 d'un service spécialisé à la demande Mobil'Azur.

En terme de fréquentation, la ligne 100 Nice/Monaco/Menton demeure la première ligne du réseau départemental, avec en 2010, 10 900 voyages par jour, soit 27 % de fréquentation totale et 3,2 millions de voyageurs par an. Sa fréquentation a explosé depuis 2006.

Elle est suivie par la ligne 200 qui relie Nice à cannes et qui utilisée par 2,7 millions de voyageurs à l'année (9 200 voyages /jour) La ligne 600 Cannes/Grasse, reste la 3e ligne la plus fréquentée du département (3 200 voyages/jr, 0,9 millions de voyages/an). Juste derrière, la ligne 400 Nice/Vence (par St-Paul), a progressé significativement (3 100 voyages/jr, soit 8% du réseau contre 4 % en 2009).

Les évolutions de la fréquentation des 4 lignes principales du réseau départemental (En nombre de voyages, inclus les voyages sur les portions de lignes TAM conventionnées -acceptant les titres urbains)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Ligne 100 Nice/Menton	2 615 232	3 097 593	3 383 994	3 432 602	3 265 544	3 375 522	3 287 113	3 126 364	2 852 419	
Ligne 200	1 0/17 /172	2 461 553	2 724 060	2 000 061	2 750 200					
Nice/Cannes	1 347 473	2 401 333	2 724 300	2 303 301	2 / 30 300					
Ligne 600	836 244	923 380	945 003	966 247	955 326					
Cannes/Grasse		923 300	543 003	300 247	933 320					
Ligne 400	365 318	400	411 609	476 012	887 350	915 327				
Nice/Vence	303 318	411 009	470 012	887 330	913 327					

Fréquentation des dix principales lignes du réseau TAM en 2010



Source : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM)

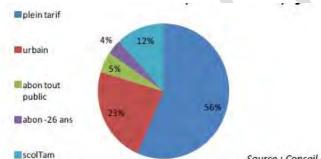
La coordination technique avec les autres réseaux de transport public du département est également à l'œuvre. Les Alpes-Maritimes comptabilisent cinq AOTU qui desservent 1,03 millions d'habitants, auxquelles il convient d'ajouter le Conseil général pour la gestion du réseau de cars interurbains TAM et le Conseil Régional pour la gestion des lignes ferroviaires et des lignes express régionales, avec un rôle très fort de ces deux autorités départementale et régionale dans le système de transport du département. Plusieurs opérations sont d'ores et déjà en place :

- L'harmonisation des réseaux avec le ticket unique (1 euro pour les abonnements et carnets, 1,5 euros pour le ticket à l'unité en mai 2013);
- La carte Azur à 1 euro par jour qui permet d'utiliser 2 réseaux (exemple : Réseau NCA et Réseau CG06) pour 365 euros par an et 45 euros par mois ;
- Le développement d'un calculateur d'itinéraires multimodal sur Internet (Céparou).

Cela se traduit pour l'usager par une simplification et une meilleure lisibilité du service de transport collectif routier.

Le ticket « plein tarif » est le titre de transport le plus utilisé (56 %) sur le réseau interurbain du département. Sur la ligne 100 entre Nice et Menton, l'utilisation du ticket plein tarif représente 63,3 %.

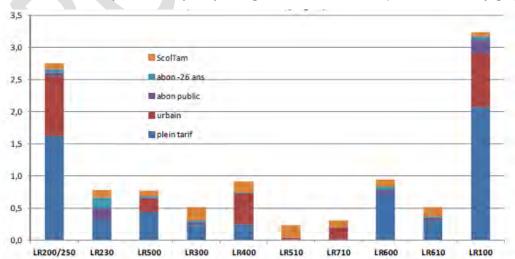
Poids des titres de transports dans les voyages en 2010



Source : Conseil général des Alpes-Maritimes

Urbain = voyages effectués sur les portions de lignes TAM conventionnées (acceptant les titres urbains)

Répartition des titres de transports sur les principales lignes du réseau en 2010 (en millions de voyages)



Urbain = voyages effectués sur les portions de lignes TAM conventionnées (acceptant les titres urbains). Source : Conseil général des Alpes-Maritimes

Source : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM)

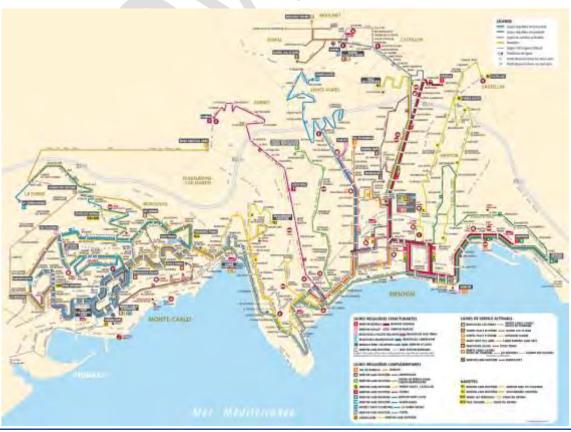
8.2.2.3. Les liaisons urbaines

Le réseau de bus de la CARF

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'est dotée de la compétence transport et, à ce titre, organise un réseau de transport urbain (nommé Zest) doté d'une **quinzaine de lignes** exploitées depuis avril 2006 dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce réseau d'une quinzaine de lignes dessert les communes du Littoral, les communes du Moyen Pays et la commune de Moulinet.



Plan du réseau de transports urbains « Zest » de la CARF



Les communes du Haut-Pays sont desservies par deux lignes :

- La ligne 905 qui relie Tende à Menton et qui dessert les communes de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya, Vintimille puis Menton (voir plan de la ligne);
- La ligne saisonnière 923 qui relie la gare SNCF de Tende à la station de Casterino.

La C.A.R.F. propose également un service de transport à la demande, en porte à porte et durant la semaine, pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent emprunter le réseau de transports en commun.

En 2010, le réseau de transports urbains de la CARF enregistrait une fréquentation de 1,8 millions de voyages, soit une moyenne de 6100 voyageurs par jour dont près de 1100 voyageurs/jour sur la seule ligne 1 (Menton résédas – Menton Garavan). Au total, le réseau urbain comprend près de 1,42 millions de kilomètres parcourus.

En 2010, le financement des transports sur la CARF était assuré à 82 % par l'intervention des collectivités locales (Conseil général, communautés urbaine et d'agglomération, villes). Le reste provenant des recettes tarifaires.

Répartition des ressources en 2010 100% 90% 80% 70% a.79 50% 9,39 36.39 20% 34,1% 22,79 10% 18.29 10,49 7.8% 09% Recettes tarifaires 🧱 Versement transport 💹 Contributions publiques Sources: AOTU

Source : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM)



8.2.3. Modes doux (vélos, marche)

Les modes doux ont été pendant un temps les parents pauvres de la politique de déplacement dans le département.

En effet, le caractère très accidenté du territoire, y compris en zone urbaine, a conduit à y réaliser des voies étroites, dont les trottoirs sont soit inexistants, soit très étroits. De ce fait, la marche à pied y est parfois dangereuse, notamment pour les personnes à mobilité réduite. On relève toutefois la présence de nombreuses voies en escalier, qui s'affranchissent ainsi des problèmes de cohabitation avec les modes mécanisés. Quant aux deux-roues, leur usage reste marginal, et les équipements spécifiques (bandes ou pistes cyclables) sont souvent absents.

Face à ce constat, le Département des Alpes-Maritimes a pris la décision de s'engager dans une stratégie de maîtrise de l'inflation du trafic de véhicules particuliers, demandeur et consommateur d'infrastructures viaires nouvelles, en favorisant la diversification des modes de déplacements notamment par la réalisation d'itinéraires de « déplacements doux » et donc par le développement des espaces cyclables.

Ainsi, au même titre que le plan de résorption des points noirs routiers, la modernisation et le développement du réseau de transports en commun, le schéma départemental des pistes cyclables est l'un des volets de la politique de déplacement mise en place par le Département.

Réalisé en étroite collaboration avec les associations, les usagers et les collectivités locales, le Plan Vélo 2005 – 2015 s'est développé autour de deux grands axes :

- création de pistes sécurisées, tant pour la pratique quotidienne que pour offrir une alternative à la voiture ;
- création d'itinéraires touristiques et de loisirs pour un public local et saisonnier.

A terme, le Plan Vélo 2005 – 2015 devait permettre la mise en place :

- d'un réseau structurant principal de 278 km continu, confortable, homogène et sécurisé ;
- d'un réseau de 28 boucles touristiques et de grands itinéraires sportifs et touristiques ;
- d'un réseau de boucles dans les parcs naturels et départementaux pour offrir des aménagements de loisirs en dehors de la circulation routière ;
- d'aménagements dans les collèges incitant les élèves à utiliser le vélo (places de stationnement et voies d'accès).

En 2015, aura été développé, par le biais du Plan Vélo, un réseau cyclable principal constitué de la littorale et la traversée du Var, la vallée du Paillon, la vallée du Var, la vallée de la Siagne et Sophia Antipolis. De la même façon, des boucles touristiques (sur le réseau routier) et de loisirs (dans les parcs naturels et départementaux) auront été aménagées.

Ainsi, le projet de voie cyclable sur l'ensemble du littoral azuréen a bien porté par le Conseil Général mais les réalisations ont surtout concerné surtout la partie ouest du département.

8.3. Pratiques modales et déplacements

Une enquête « ménages et déplacements » a été réalisée en 2009. L'enquête permet de disposer de données précieuses sur la mobilité des habitants et les flux de déplacements dans le département. Cette enquête a été réalisée en 2009 et de façon détaillée sur les territoires du littorales et beaucoup moins sur l'arrière-pays.

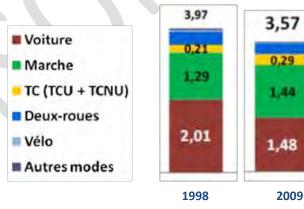
Ainsi, dans l'enquête, le périmètre actuel de la CARF est divisé en deux secteurs.

- Un secteur sud qui comprend les 3 communes du littoral (Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Menton), les 6 communes du Moyen Pays (La Turbie, Gorbio, Castellar, Castillon, Sainte-Agnès, Sospel), 1 commune du Haut Pays (Moulinet) et la commune de Peille qui ne fait plus partie du territoire du SCOT Riviera. Ce secteur sud correspond en fait à l'ancien périmètre de la CARF en 2009.
- <u>Un secteur nord</u> appelé « Nord Menton & Riviera » qui comprend 5 des 6 communes du Haut Pays (Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende, La Brigue).

8.3.1. Une mobilité qui évolue en faveur des modes alternatifs à la voiture

En 2009, un habitant du secteur sud du SCOT (personnes de 11 ans et plus) effectue en moyenne 3,57 déplacements par jour, soit près d'un demi-déplacement de moins qu'en 1998 (3,97), malgré un taux de motorisation des ménages en hausse. La moitié des ménages du secteur sud dispose d'une voiture. Ils sont un peu moins que la moyenne à disposer de deux voitures ou plus.

Les habitants du sud du SCoT de la Riviera Française et de la Roya utilisent beaucoup moins la voiture qu'auparavant, et que la moyenne observée sur l'ensemble du territoire

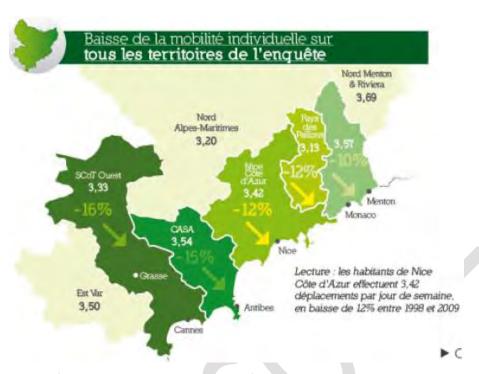


Secteur Sud du SCOT

des SCOT. De mode « principal » en 1998, elle est au même niveau que la marche en 2009, et n'assure plus que 2 déplacements sur 5. Les habitants du sud du SCOT se déplacent donc presque autant à pied qu'en voiture. La mobilité en transport collectif a légèrement augmenté, comme sa part modale.

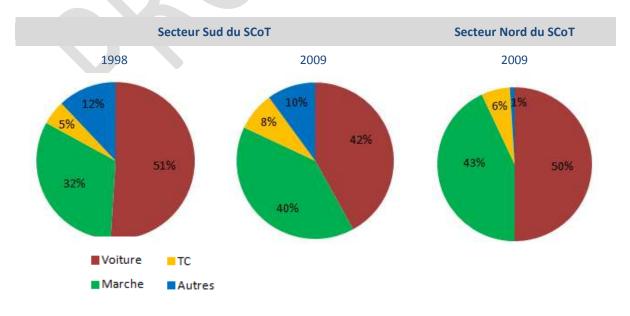
Avec une diminution de 10 %, la baisse de la mobilité sur le secteur sud du SCoT est, au-delà d'un phénomène économique lié à la crise de 2008, un phénomène structurel touchant toutes les catégories de population. Ce retournement de tendance est identique à celui constaté globalement sur le département (- 12 % pour Nice Cote d'Azur et pour le Pays des Paillons, - 15 % sur la CASA, et – 16 % pour le SCoT Ouest).

Sur le secteur nord, la moyenne est plus haute avec 3,69 déplacements par jour, ce qui d'une part constitue une exception par rapport aux autres territoires du nord des Alpes maritimes et qui d'autre part fait du nord du SCoT le territoire présentant la mobilité individuelle la plus importante en 2010.



Mobilité individuelle par territoire sur le département en 2009 – Source ADAAM

L'usage des modes reste conditionné par le lieu d'habitation. En 2009, un habitant de la partie sud du SCOT marche au quotidien quasiment autant (40 %) qu'il prend la voiture (42 %). Cette situation était différente en 1998 où la voiture représentait 51 % contre seulement 32 % pour la marche. Les transports en commun, avec 8 % de part modale, sont en augmentation et sont surtout utilisés dans les communes du littoral, favorisés par la mixité fonctionnelle de ces territoires et une meilleure desserte. Dans le Moyen- Pays, la prédominance de la voiture est plus marquée puisqu'elle assure deux déplacements journaliers sur trois. Dans le nord du SCoT, les modes autres que la voiture et la marche sont très peu utilisés puisque 50 % des déplacements sont fait en voiture, et 43 % est réalisé à pied.

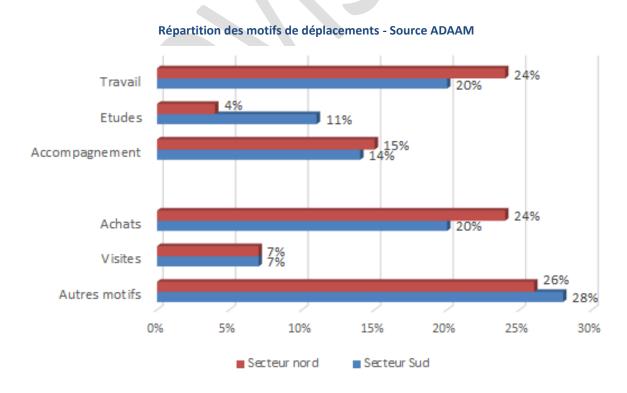


8.3.2. Des motifs de déplacements équilibrés entre le nord et le sud

Les motifs de déplacements dits « contraints » (Travail, Etudes, Accompagnement) représentent près d'un déplacement sur deux (45 % dans le sud et 43 % dans le nord). Parmi les motifs bien identifiables, le travail occupe une part non négligeable, et plus importante dans le nord du SCoT (24 %) que dans le sud (20 %). Le travail ne motive pourtant qu'un déplacement sur cinq dans le sud et un sur quatre dans le nord, parce qu'il ne concerne que les 66 % d'actifs occupés dans la population, mais pour eux c'est près d'un sur deux et 60 % des distances qu'ils parcourent chaque jour. A noter la part importante concernant les études dans la partie sud qui s'explique par l'offre qui est présente de manière significative sur le littoral et le moyen Pays.

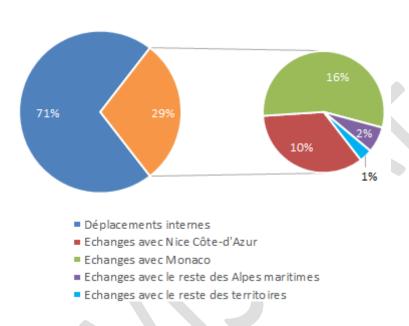
Concernant les motifs dits « non contraints », ces derniers représentent 55 % des motifs de déplacements dans le sud et 57 % dans les communes du nord. Les achats représentent 24 % dans le nord et 20 % dans le sud. Les « autres motifs » sont la somme de plusieurs motifs (nourrice, crèche, santé, démarches, recherche d'emploi, loisirs, activités sportives, culturelles et associatives, promenades, lèche-vitrines, restauration hors du domicile, visites, tournée, & autres motifs). Ils représentent 28 % dans les communes du littoral et du Moyen Pays (secteur sud) et 26 % dans les communes du nord. Les motifs « loisir/sport/culture », « promenade », « restauration hors du domicile » et « visites » représentent 90 % de ces déplacements « Autres motifs » peuvent être considérés comme la première raison de se déplacer.

Les motifs de déplacements séquencent les journées sur le territoire. Les peu contraints s'intercalent dans les horaires creux des motifs contraints : les « non actifs » (retraités, au foyer, chômeurs) se déplacent quand les actifs et les étudiants sont à leur travail ; seule la fin d'après-midi voit une superposition ; les pointes du matin et du soir restent très marquées.



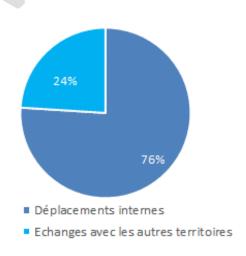
Environ 236 000 déplacements quotidiens concernent les communes du littoral et du Moyen Pays. Le nombre de déplacements internes est assez élevé (71 %). Ce qui caractérise ce territoire est son lien avec Monaco (16 %), plus qu'avec les Alpes Maritimes (12%), ce qui marque la polarité monégasque. Les échanges avec les Alpes- Maritimes se font essentiellement avec Nice Côte-d'Azur (10% des déplacements).

Répartition des échanges du littoral et du Moyen-Pays du SCoT-Source ADAAM



Environ 16 000 déplacements quotidiens concernent les communes du Haut-Pays. Dans ces communes, la part des déplacements internes est aussi plus importante que celle des déplacements d'échanges, traduisant la relative autonomie de cet espace et son fonctionnement propre : 76% de déplacements internes, dus à l'offre de services des bourgs (Tende et Breil-sur-Roya).

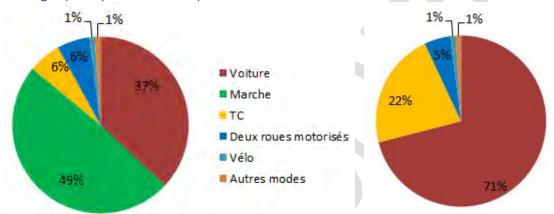
Répartition des échanges du Haut-pays du SCoT-Source ADAAM



8.3.3. Une utilisation différenciée des modes selon les secteurs et la destination des déplacements

L'utilisation des modes est différente pour les déplacements internes et d'échange selon les territoires. Globalement, l'utilisation de la voiture reste prépondérante pour les déplacements en échange de l'ensemble des secteurs. L'utilisation des modes en interne est en revanche plus équilibrée, avec une part de la marche très importante.

La marche domine les déplacements internes surtout sur le littoral, alors que sur le Moyen Pays, l'habitat étant plus individuel, la voiture constitue le mode incontournable de déplacement des habitants. Ainsi, globalement, en associant le littoral et le Moyen Pays, la marche représente 49 % des déplacements internes et la voiture 37%. Par contre, la voiture est fortement utilisée pour les déplacements sortant ou entrant. Enfin, la part TC interne est faible, mais très forte dans les échanges (>1 déplacement sur 5).



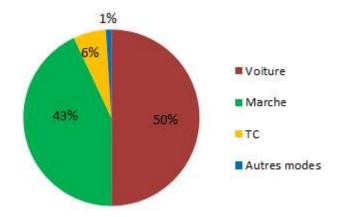
Parts modales des déplacements internes dans les communes du Littoral et du Moyen Pays – Source ADAAM

Parts modales des déplacements d'échange dans les communes du Littoral et du Moyen Pays) – Source ADAAM

Dans les communes du Haut-Pays, la structure des parts modales internes diffère quelque peu avec plus de voiture (56 %), moins de marche (43 %), mais avec une part de TC identique (6%). Dans ce secteur nord qui détient une plus faible densité de population (12 hab/km²), la voiture reste un mode indispensable pour se déplacer dans ses vallées qui revêtent des problématiques spécifiques liées à la desserte routière plus réduite, à l'activité touristique saisonnière, à la

viabilité hivernale et aux risques naturels. Les déplacements sont soit de proximité, soit de longue distance, il n'y a pas d'intermédiaire. Les communes du Littoral et du Moyen Pays attirent le Haut-Pays pour le travail, les achats et les études, le Haut-Pays développant en revanche son attractivité pour les loisirs, notamment de week-end (parc du Mercantour par exemple).

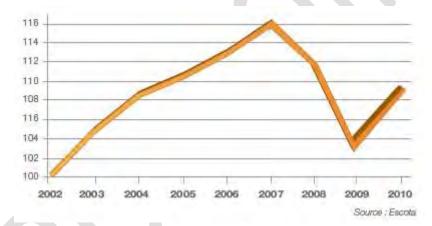
Parts modales des déplacements internes dans les communes du Haut-Pays – Source ADAAM



8.4. Transports de marchandises

Le trafic de marchandises lié au territoire s'effectue à 95% par voie routière et autoroutière. On compte près de 5 000 poids-lourds par jour sur l'A8 entre Menton et la frontière italienne. Les principales artères routières du territoire de la Riviera Française sont également confrontées à ce problème.

Sur l'autoroute, un trafic de transit s'ajoute à celui d'échanges (plus de 5 000 PL/jour à la frontière). Affectée par la conjoncture économique nationale et internationale, le trafic PL sur l'A8 a pour un temps diminué en 2008 et encore plus vite en 2009, après des chiffres record en 2007. La part du trafic PL a ensuite augmenté entre 2009 et 2010 sur l'ensemble des sections autoroutières de l'A8 du département (+6,2% d'évolution entre 2009-2010). Mais malgré une évolution positive de 6 % en 2010, il ne retrouve pas encore le niveau d'avant la crise (excepté aux alentours de Monaco). Les principaux problèmes générés sont les remontées de queue au niveau des bretelles de sortie d'autoroute engendrant un phénomène d'engorgement et un risque d'accidents sur l'axe.



Evolution du trafic poids lourds et cars sur l'A8, ramené à une base 100 en 2002

	NOMBRE DE POIDS LOURDS ET CARS TMJA* sur les sections de l'A8						
	2009	évol. annuelle	2010	évol. annuelle	part PL et cars		
Mougins - Antibes	7 189	-7,5%	7 591	+5,6%	8,4%		
Antibes - Bouches du Loup	7 503	-7,9%	7 960	+6,1%	6,8%		
St Augustin - St Isidore	5 913	-9,6%	6 354	+7,5%	9,4%		
St Isidore - Nice Nord	5 991	-6,4%	6 375	+6,4%	8,8%		
Nice Est - Monaco	4 709	-6,0%	5 011	+6,4%	10,4%		
Monaco - La Turbie	4 061	-7,3%	4 321	+6,4%	13,8%		
La Turbie - Roquebrune	3 814	-8,1%	4 068	+6,7%	16,6%		
Menton - Frontière	4 667	-7,8%	4 878	+4,5%	21,1%		
A8/A500 - Laghet	648	+1,3%	690	+6,5%	4,1%		
Laghet - Monaco	761	+4,2%	851	+11,8%	4,9%		
*TMJA : Trafic Moyen Journalier Annuel Source : E							

* TMJA: Trafic Moyen Journalier Annuel

Source : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM)

Le trafic de transit constitue environ 50 % des poids-lourds et 2/3 des marchandises transportées. Le nombre de poids-lourds en transit est supérieur au total des trafics des tunnels du Fréjus et du Mont Blanc, en partie grâce à un péage plus attractif (124 € aller/retour entre Aix-en-Provence et la frontière italienne, contre 435 € pour le tunnel du Mont Blanc et 269 € pour le tunnel du Fréjus pour un poids-lourd de classe 4). Les échanges européens s'effectuent principalement avec l'Italie (80 %) et l'Espagne (12 %).

La solution du merroutage, consistant à embarquer des poids-lourds à bord de bateaux entre deux ports, est étudiée dans le cadre du projet européen MOS 24, les Alpes-Maritimes participant à la réflexion.

Les échanges fret hors route déclinent fortement en 2009, notamment à cause de la diminution du fret ferroviaire (-39%), rendant ainsi la reprise du fret avionné imperceptible. Ce dernier échappe à la crise économique et poursuit son rebond en 2010. Le fret SNCF, quant à lui, est durement touché en 2009 par la conjoncture de 3 facteurs : « renforcement de la concurrence », « chute d'activités des filières habituelles du transport ferroviaire (industrie, bâtiment) », et « baisse du coût du transport routier de marchandises » (source : ORT PACA).

	TONNAGES TRANSPORTÉS en millions de tonnes						
	2009	évol. annuelle	2010	évol. annuelle			
Fret routier intra06	14,64	+2%	14,99	+2%			
Fret routier échanges 06	6,44	-15%	5,40	-16%			
TOTAL FRET ROUTIER	21,1	-4%	20,4	-3%			
Fret ferroviaire (SNCF)	0,54	-39%	nc	-			
Fret maritime (port de Nice)	0,28	+2%	0,28	+2%			
Fret aérien avionné	0,01	+43%	0,02	+37%			
TOTAL FRET HORS ROUTIER	0,83	-29%	-	-			

Sources: ORT PACA, SNCF, CCINCA

Source : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes (ADAAM)

ATOUTS

8.5. Atouts /contraintes

La proximité avec l'Aéroport de Nice Cote d'Azur (à 40 km de Menton).qui est la principale porte d'accès internationale du territoire.

3^{ème} aéroport Français en terme de passagers.

Une fréquentation en hausse du nombre de passagers

Des navettes-autoroute directes et sans arrêt qui desservent l'aéroport depuis Monaco et Menton (Ligne 110).

L'Autoroute A8 supporte la majorité du trafic grande distance et local, et se poursuit par l'autoroute italienne A10. Elle traverse les communes de La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin et Menton

La gare de Nice-Ville (gare TGV la plus proche du territoire de la Riviera) dessert Paris et les grandes métropoles françaises et européennes + Riviera Express (Nice Moscou).

Une volonté d'améliorer et de développer la desserte ferroviaire : Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA) avec une section Nice-Italie: amélioration de la qualité et de la fréquence des trains du quotidien avec notamment ligne nouvelle majoritairement en tunnel de Nice Saint-Roch à Menton.

CONTRAINTES

Une accessibilité depuis Menton pas toujours aisée :

- Une distance importante (40 km 45 min)
- Des problèmes réguliers de saturation sur l'autoroute A8.
- Une liaison TER Nice-Menton pas très rapide car desserte assurée par une ligne unique soumise à de nombreux aléas.

Les nuisances sonores occasionnées par le trafic aérien.

Les nuisances occasionnées par l'autoroute (bruit, pollutions, coupure urbaine et fragmentation des milieux).

Le trafic est dense toute l'année et proche de la saturation (été): 100 000 véhicules /jour sur l'A8 dont 10 % de poids-lourds.

La section Monaco-Menton-Frontière est très fréquentée.

Une certaine dépendance du territoire envers cette unique voie d'accès routier rapide (risque d'isolement en cas d'incident)

La desserte ferroviaire à grande vitesse constitue le point faible du territoire en matière de grande accessibilité.

La ligne de Marseille pour rejoindre Menton concentre aujourd'hui tous les trafics (TGV, inter-cités, TER et fret).

La voie ferrée représente une faible part du trafic, essentiellement voyageur et local.

Les carences de la desserte ferroviaire :

- Temps de parcours trop importants
- Peu compétitive face aux concurrents que sont l'autoroute A8 et l'aéroport de Nice.

Le réseau routier desservant le territoire de la CARF est assez bien hiérarchisé.

Le territoire est assez compartimenté.

Le maillage routier est plutôt saturé sur le littoral et notamment sur Menton.

Le train: 2 lignes TER principales + « le train touristique des Merveilles » entre Nice et Tende en été + ligne entre Breil-sur-Roya et Vertimiglia.

L'offre en train sur le Moyen-Pays et le Haut-Pays ne constitue pas un véritable alternative à la voiture, les temps de parcours sont long tandis que le cadencement sur une voie unique reste peu efficient.

Les bus interurbains : 6 lignes de cars interurbains uniquement sur le littoral et le Moyen Pays, dont la ligne 100 Nice/Monaco/Menton (1ère ligne du réseau départemental : 10 900 voyages par jour).

Les communes du Haut Pays ne disposent pas de bus interurbains.

Un Système de transport à la demande (TAD) a été mis en place dans les secteurs d'habitats diffus des communes non desservis par les lignes régulières de bus (Haut Pays).

Un Service spécialisé à la demande Mobil'Azur pour personnes à mobilité réduite (PMR).

Une quinzaine de lignes (réseau Zest) dessert les communes du Littoral, les communes du Moyen Pays et la commune de Moulinet.

Un Service de transport à la demande (TAD) en porte à porte et durant la semaine est proposé pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent emprunter le réseau de transports en commun.

1,8 millions de voyages, soit 6 100 voyageurs par jour.

Le financement des transports sur la CARF est assuré à 82 % par l'intervention des collectivités locales.

Une insuffisance des services de transports collectifs notamment dans les communes rurales, malgré les 2 lignes qui desservent le Haut-Pays (ligne 905 et la ligne saisonnière 923).

Une mobilité qui évolue en faveur des modes alternatifs à la voiture surtout sur le littoral.

Le Plan Vélo 2005 – 2015 doit permettre de développer l'offre et la pratique des modes doux de déplacements.

Un nombre de déplacements internes assez élevé (71 %) et un lien fort avec Monaco (16 %), plus qu'avec les Alpes Maritimes (12%).

Les échanges avec les Alpes- Maritimes se font essentiellement avec Nice Côte-d'Azur (10% des déplacements).

Une rareté d'équipements spécifiques aux modes doux (vélos, piétons).

Une pratique des modes doux plus difficile dans les communes rurales (Haut Pays).

Le projet de voie cyclable sur l'ensemble du littoral azuréen a bien porté par le Conseil Général mais les réalisations ont surtout concerné surtout la partie ouest du département.

8.6. Principaux enjeux

Principaux enjeux par sous-territoire	Niveau
LITTORAL	
Développer l'offre ferroviaire et la qualité du service	FORT
Fluidifier les échanges et les accès à l'autoroute	FORT
Améliorer les conditions d'accessibilité du territoire et de ces centres pour le commerce mais également les marchandises	MOYEN
Améliorer les liens avec l'Italie	MOYEN
Poursuivre les efforts en transports en commun	MOYEN
Développer la multimodalité afin de rompre l'isolement et l'enclavement	FORT
Développer les infrastructures et la pratique des modes doux (vélos, marche) de déplacements	MOYEN
Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduire (PMR)	MOYEN
MOYEN PAYS	
Maitriser la circulation des poids lourds après la mise en sécurité du tunnel de Tende (définition du gabarit et des tonnages, des horaires et du nombre de poids lourds autorisés).	FORT
Développer des quartiers autour des gares et mettre en place les éléments de multimodalité (parking Véhicule léger et vélo)	FORT
Mieux prendre conscience de l'importance de la ligne ferroviaire Nice-Tende : « le RER du territoire ».	FORT
Développer la multimodalité afin de rompre l'isolement et l'enclavement	FORT
Améliorer la liaison entre l'A8 et Monaco. Mise en place d'un parking relais / développement d'un transport câblé (téléphérique)	MOYEN
Améliorer l'offre de stationnement aux abords des villages	MOYEN
Améliorer les liens avec l'Italie	MOYEN
HAUT PAYS	
Maitriser la circulation des poids lourds après la mise en sécurité du tunnel de Tende (définition du gabarit et des tonnages, des horaires et du nombre de poids lourds autorisés).	FORT
Améliorer la desserte par le train : les voies ferrées sont considérées comme une ligne de vie, un trait union indispensable entre le Haut-Pays et le littoral : augmentation de la vitesse entre Breil et Tende et de meilleures correspondances à Vintimille entre la ligne littoral, celle de la Roya, conditions nécessaire pour rapprocher le Haut Pays du Littoral.	FORT
Développer la multimodalité afin de rompre l'isolement et l'enclavement	FORT
Améliorer l'offre de stationnement aux abords des villages et centres-bourg	MOYEN
Développer les infrastructures et la pratique des modes doux (vélos, marche) de déplacements en lien avec le tourisme vert (vélos électriques, abris sécurisés, etc.)	MOYEN
Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduire (PMR)	MOYEN
Améliorer les liens avec l'Italie	MOYEN